

# LE PRINTEMPS QUÉBÉCOIS

Le mouvement étudiant  
de 2012

Sous la direction de  
Pierre-André Tremblay, Michel Roche  
et Sabrina Tremblay









LE PRINTEMPS  
QUÉBÉCOIS

## Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone : 418 657-4399

Télécopieur : 418 657-2096

Courriel : puq@puq.ca

Internet : www.puq.ca

### *Diffusion/Distribution :*

- CANADA** Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec) J7H 1N7  
Tél. : 450 434-0306 / 1 800 363-2864
- FRANCE** AFPU-D – Association française des Presses d'université  
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77403 Lagny, France – Tél. : 01 60 07 82 99
- BELGIQUE** Patrimoine SPRL, avenue Milcamps 119, 1030 Bruxelles, Belgique – Tél. : 02 736 68 47
- SUISSE** Servidis SA, Chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse – Tél. : 022 960.95.32



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

# LE PRINTEMPS QUÉBÉCOIS

Le mouvement étudiant  
de 2012

Sous la direction de  
Pierre-André Tremblay, Michel Roche  
et Sabrina Tremblay



Presses de l'Université du Québec

## **Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Vedette principale au titre :

Le printemps québécois : le mouvement étudiant de 2012  
(Collection Innovation sociale)

Textes présentés lors d'un colloque tenu à l'Université du Québec à Chicoutimi  
le 12 avril 2013.

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-2-7605-4217-4

1. Grève étudiante, Québec, 2012 – Congrès. 2. Mouvements étudiants -Québec  
(Province) – Congrès. 3. Québec (Province) – Politique et gouvernement – 2003-2012  
– Congrès. I. Tremblay, Pierre-André, 1954- . II. Roche, Michel, 1962- .  
III. Tremblay, Sabrina, 1980- . IV. Collection : Collection Innovation sociale.

LA418.Q8P77 2015

371.8'109714

C2014-942526-0

Les Presses de l'Université du Québec  
reconnait l'aide financière du gouvernement du Canada  
par l'entremise du Fonds du livre du Canada  
et du Conseil des Arts du Canada pour leurs activités d'édition.  
Elles remercient également la Société de développement  
des entreprises culturelles (SODEC) pour son soutien financier.

*Conception graphique*

**Richard Hodgson**

*Mise en pages*

**Le Graphe**

**Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2015**

- › Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- › Bibliothèque et Archives Canada

© 2015 – Presses de l'Université du Québec

*Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés*

Imprimé au Canada



## REMERCIEMENTS

La plupart des textes de ce livre ont d'abord été présentés lors d'un colloque tenu à l'Université du Québec à Chicoutimi en avril 2013. Un tel événement n'aurait pu se tenir sans l'appui de nombreuses personnes et organisations. Nous tenons à les remercier, en espérant ne pas en oublier :

Les participants au colloque, qu'ils aient ou non décidé de contribuer à cet ouvrage, ainsi que les personnes qui y ont assisté ;

Marie-Gabrielle Desbiens-Girard, qui a servi de soutien organisationnel, psychologique, imaginatif et ô combien efficace ;

L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et, en particulier, M. Mustafa Fahmy, vice-recteur à la recherche et à la création, et M<sup>me</sup> Johanne Belley, directrice de la Bibliothèque ;

Le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), la Communauté scientifique réseau (CSR) de l'Université du Québec et le Programme d'aide institutionnelle à la recherche (PAIR) de l'UQAC, pour leur appui financier ;

M<sup>me</sup> Guylaine Munger, qui a mis en forme les textes finaux ;

Le Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR) de l'UQAC, pour son aide à la coordination.





# TABLE DES MATIÈRES

■	REMERCIEMENTS .....	VII
■	PRÉSENTATION..... <i>Michel Roche, Pierre-André Tremblay et Sabrina Tremblay</i>	1
<b>1</b>	<b>L'invention de la majorité silencieuse et sa mise à profit médiatique lors de la crise étudiante.....</b> <i>Luc Vaillancourt</i> Bibliographie .....	<b>11</b>  23
<b>2</b>	<b>Le Printemps érable: un espace global de représentation.....</b> <i>Cyndie Giroux</i> 1. Une approche psychosociale de la citoyenneté..... 2. Un contexte global..... Conclusion..... Bibliographie .....	<b>27</b>  28 31 32 33
<b>3</b>	<b>D'un printemps à l'autre.....</b> <i>Jean-Marc Fontan</i> 1. La critique mondialiste: un premier round... .. 2. Le Printemps québécois: une composante du deuxième round... .. 3. Le mouvement étudiant et la mondialisation.....	<b>35</b>  39 41 45

4.	L'avant-scène: de 2010 à 2012 . . . . .	50
5.	L'élargissement du mouvement. . . . .	51
	Conclusion . . . . .	53
	Bibliographie . . . . .	55
<b>4</b>	<b>Une analyse spatiale de la mobilisation étudiante québécoise du printemps 2012</b> . . . . .	<b>57</b>
	<i>Isabelle Morin</i>	
1.	L'espace et l'action collective: un lien étroit . . . . .	57
2.	L'élaboration du taux de participation au mouvement et du niveau d'intensité de la mobilisation . . . . .	58
3.	Le mouvement étudiant: une exclusivité montréalaise? . . . . .	59
4.	Des facteurs spatiaux de structuration de l'action collective . . . . .	61
	Conclusion . . . . .	63
	Bibliographie . . . . .	64
<b>5</b>	<b>Le mouvement étudiant québécois de 2012: une lecture à travers un cadre d'analyse statocentrique</b> . . . . .	<b>65</b>
	<i>Koffi Gbenyo</i>	
1.	La structure du modèle . . . . .	67
2.	Lecture et interprétation du modèle . . . . .	69
	Conclusion . . . . .	71
	Bibliographie . . . . .	71
<b>6</b>	<b>La grève de 2012: autonomie, mépris et reconnaissance</b> . . . . .	<b>73</b>
	<i>Christian Nadeau</i>	
1.	Une lutte pour et par l'autonomie. . . . .	74
2.	Le mépris . . . . .	76
3.	Les formes du mépris . . . . .	80
4.	Du mépris à la reconnaissance . . . . .	84
	Conclusion . . . . .	86
	Bibliographie . . . . .	88
<b>7</b>	<b>La rue contre les urnes? Mouvement étudiant et représentation politique</b> . . . . .	<b>89</b>
	<i>Pascale Dufour</i>	
1.	Le continuum de l'action politique . . . . .	92
1.1.	Un conflit qui concerne l'ensemble des étudiants du Québec francophone. . . . .	93
1.2.	Des protestataires qui ont massivement voté . . . . .	95
2.	L'enjeu de la médiation collective . . . . .	98
	Conclusion: l'art de gérer le conflit . . . . .	102
	Bibliographie . . . . .	103

<b>8 Libéralisme, démocratie et contestation à la lumière du Printemps érable</b> . . . . .	105
<i>Geneviève Nootens</i>	
1. À propos de la théorie démocratique libérale . . . . .	106
2. Contestation et démocratisation . . . . .	110
3. Et le « Printemps érable » ? . . . . .	115
Bibliographie . . . . .	117
<b>9 La crise du modèle québécois de développement face au Printemps érable</b> . . . . .	119
<i>Yann Fournis</i>	
1. Du « Printemps érable » à l'« espace des mouvements sociaux » . . . . .	121
1.1. Les associés rivaux du mouvement étudiant . . . . .	122
1.2. Manifestations et répertoires d'action . . . . .	123
2. Petite crise deviendra grande: le modèle québécois face au Printemps érable . . . . .	125
2.1. De la crise sectorielle à la crise politique . . . . .	126
2.2. De la crise politique à la crise globale . . . . .	127
2.3. Une crise du modèle québécois? L'exemple de la Justice . . . . .	129
Conclusion . . . . .	131
Bibliographie . . . . .	133
<b>10 La gratuité à l'université</b> . . . . .	135
<i>Michel Seymour</i>	
1. L'héritage de Rawls . . . . .	136
2. De l'accessibilité à la gratuité . . . . .	138
3. La solution de Pierre Fortin . . . . .	141
4. La solution de Luc Godbout . . . . .	144
5. La solution de Jocelyn Maclure . . . . .	146
6. Les véritables causes de la crise financière des universités . . . . .	150
Conclusion . . . . .	152
Bibliographie . . . . .	154
<b>11 Néolibéralisme, dette, assujettissement: étudiant ou entrepreneur de soi?</b> . . . . .	155
<i>Gabriel Nadeau-Dubois</i>	
1. Le capital humain comme catégorie idéologique . . . . .	157
2. Une prophétie autoréalisatrice . . . . .	160
3. L'exemple américain . . . . .	162
4. Dette et néolibéralisme . . . . .	163
5. Des défis pour les mouvements étudiants . . . . .	167
Bibliographie . . . . .	168

<b>12 Les espaces de la grève étudiante de 2012</b> . . . . .	171
<i>Paul Leduc Browne</i>	
1. Spatialité stratégique et tactique du combat étudiant . . . . .	173
2. La semaine d'occupation policière à l'UQO . . . . .	175
3. Le changement d'échelle emmené par la « loi 12 » et l'élargissement de la lutte . . . . .	180
4. La campagne électorale provinciale . . . . .	184
Bibliographie . . . . .	187
■ ANNEXE	
Le mouvement étudiant québécois du printemps 2012 :	
chronologie des événements . . . . .	191
<i>Gabrielle Lemarier-Saulnier</i>	
Liste des sigles . . . . .	191
Chronologie . . . . .	193
■ NOTICES BIOGRAPHIQUES . . . . .	213



# PRÉSENTATION

**Michel Roche, Pierre-André Tremblay  
et Sabrina Tremblay**

La mobilisation étudiante de 2012, popularisée par l'expression « Printemps érable », figure sur la liste des plus importants mouvements de masse de l'histoire du Québec. Son ampleur en a fait un sujet d'actualité internationale. Elle a polarisé l'ensemble de la population québécoise et suscité de vifs débats dans tous les milieux. Chercher à comprendre les différentes facettes de ce séisme qui a secoué une société québécoise jusque-là socialement et politiquement plus ou moins léthargique s'est imposé à nous comme le réflexe le plus naturel.

Un an après les événements, nous avons invité des collègues de différentes universités québécoises pour un colloque, à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), le 12 avril 2013. Ces collègues ont été choisis en raison de leurs interventions critiques sur la place publique au cours de cette période. Il ne s'agissait pas pour nous d'opposer les « pour » et les « contre » la hausse des droits de scolarité et la mobilisation qui en a résulté. Le point de vue du gouvernement et des forces patronales, relayé par les grands médias et conforté par certains universitaires partageant une vision comptable des choses, nous apparaît inapte à rendre compte de la complexité des enjeux en cause et, surtout, des ressorts de ce mouvement social qui a largement dépassé le milieu étudiant et fait de la hausse des droits de scolarité l'étincelle qui a allumé la mèche.

Nous avons donc choisi d'aborder l'étude du Printemps érable à partir de points de vue critiques faisant appel à différentes disciplines : philosophie, sociologie, science politique, anthropologie, travail social, littérature, géographie. Force est d'admettre que des conceptions différentes de la démocratie, du droit, de la justice sociale et du bien commun ont opposé les principaux protagonistes de cette période. Le sens commun ayant été suffisamment diffusé, c'est la critique savante qui nous intéresse ici. Les auteurs de cet ouvrage partagent tous une vision en rupture avec ce sens commun, celui qui prétend défendre les « intérêts supérieurs du Québec », comme si nous vivions dans une société neutre, dénuée d'intérêts économiques et autres, celui qui parle des étudiants comme de « privilégiés » sans distinctions de catégories, celui qui fait appel à la « juste part » des futurs diplômés sans s'interroger davantage sur ce qui est juste, celui qui met en doute le caractère démocratique du mouvement ou qui considère les manifestants comme des « casseurs », sans le moindre discernement.

L'importance d'un mouvement auquel ont participé des centaines de milliers de citoyens et de citoyennes justifie à elle seule qu'on en fasse l'analyse avec un certain recul, tout en profitant encore de sa proximité dans le temps. L'élection d'un gouvernement libéral majoritaire le 7 avril 2014 et l'intention des nouveaux dirigeants de s'attaquer aux finances publiques dans l'esprit du credo néolibéral pourraient raviver la braise qui couve encore sous les cendres du Printemps érable. Les pratiques militantes particulières de cette période, avec tout ce que celle-ci a propagé ou apporté de nouveau dans le paysage politique québécois – on pense entre autres à la pratique de la démocratie directe, à l'usage généralisé des médias sociaux dans la mobilisation, à la généralisation du carré rouge comme symbole – auront peut-être constitué un précédent. L'avenir le dira.

La portée internationale du Printemps érable montre également son importance. Des contacts se sont établis entre organisations étudiantes québécoises et étrangères, notamment au Chili, où le mouvement étudiant s'est révélé aussi très actif. Des manifestations d'appui ont eu lieu en France, à New York, à Londres et ailleurs. Au Canada anglais aussi, où les droits de scolarité demeurent plus élevés qu'au Québec, on a observé le conflit avec beaucoup d'intérêt. À n'en pas douter, le Printemps érable devrait intéresser les chercheurs de l'extérieur du Québec.

Pourquoi avons-nous décidé de rassembler des collègues en vue d'un colloque et de la publication d'un ouvrage sur le sujet ? D'emblée, nous avons pris position contre la hausse des droits de scolarité et nous sommes rangés derrière le mouvement étudiant et ses revendications. Le Printemps érable a été particulièrement révélateur de la situation dans laquelle se trouve le

Québec des années 2010. Le gouvernement Charest n'avait qu'une réponse néolibérale à apporter au problème du financement des universités : faire payer davantage les « utilisateurs », c'est-à-dire les étudiants, à l'instar de ce que l'on observe dans le monde anglo-saxon. Cette réponse s'inscrit parfaitement dans le processus de marchandisation de l'éducation, où le savoir devient un produit de consommation qui profiterait principalement à son utilisateur, dont les revenus anticipés dépasseraient de loin ceux des individus n'ayant pas eu accès à l'université. Cette vision des choses passe un peu vite sur les mécanismes qui assurent la redistribution de la richesse, tel l'impôt sur le revenu, et fait l'impasse sur la réalité fortement différenciée des diplômés selon les domaines d'études, le taux de chômage, les réalités régionales, etc. Mais c'est davantage encore la conception de l'enseignement supérieur partagée par le gouvernement et les forces qui le soutiennent que nous contestons. L'université ne nous apparaît pas comme une usine à diplômes, mais comme un lieu de réflexion et d'acquisition de connaissances dont les retombées sur l'ensemble de la société sont inestimables et ne se traduisent pas qu'en espèces sonnantes et trébuchantes. Les connaissances, comme produit des relations sociales et non des seuls efforts individuels, doivent appartenir à l'ensemble de la société. L'étudiant diplômé doit bénéficier des meilleures connaissances socialement et historiquement acquises et, à son tour, en faire profiter la société. Comme pour l'eau que l'on boit ou l'air que l'on respire, nous ne saurions accepter la régression du savoir au statut de marchandise comme les autres. L'éducation supérieure est un bien collectif. Il faut ouvrir l'université à toutes les personnes qui ont les capacités intellectuelles de la fréquenter en limitant le plus possible les obstacles de nature financière. Or la hausse des droits de scolarité va clairement dans la direction opposée.

Les postulats sur lesquels reposent les décisions gouvernementales en matière de gestion des finances publiques évacuent d'emblée toute possibilité de solutions alternatives. Devant tout refus des citoyens, les gouvernements annoncent des conséquences pénibles pour l'« avenir de nos enfants ». Il est toujours question de sacrifices, de « choix difficiles » à faire aujourd'hui pour que tout aille mieux demain. Cette conception des rapports entre État et société, trop bien connue pour qu'il soit nécessaire de s'étendre sur le sujet, présente l'économie comme une zone où s'imposent des lois semblables à celles qui régissent la nature. L'économie devient dès lors une science mathématisable à souhait, elle s'assimile pratiquement à la comptabilité et cesse, en conséquence, d'apparaître comme une science sociale, c'est-à-dire une discipline ayant pour objet l'étude du comportement humain dans un champ déterminé.

La notion de rapport de force s'est effacée au profit d'une conception purement comptable de l'économie et de la gestion des finances publiques. Il n'existe plus qu'une seule façon « responsable » d'agir au nom

de l'intérêt collectif. Mais le mouvement de masse du Printemps érable a forcé l'ensemble de la population québécoise à en débattre. Il a su pousser le gouvernement Charest dans ses derniers retranchements en remettant en question le régime fiscal en vigueur avec ses baisses d'impôt pour les plus riches, ses abris fiscaux, ses priorités dans le domaine de l'éducation, la répartition de la richesse, etc. Il a également fait savoir à la population que la gratuité scolaire dans certains pays constituait une réalité que le Québec pouvait légitimement envisager. En d'autres termes, il a asséné un dur coup au monolithe de la pensée unique.

Un mouvement d'une telle ampleur incite les différentes organisations politiques et sociales à prendre position, mettant ainsi en exergue leurs intérêts et leur vision du monde. Le parti au pouvoir ne s'attendait certainement pas à une telle mobilisation, à une résistance aussi opiniâtre. Sans doute prévoyait-il une levée de boucliers du côté des étudiants, pour qui la contestation fait déjà partie de la « culture », en particulier chez ceux qui viennent des sciences sociales et des arts et lettres. Mais la contestation a été beaucoup plus large, des étudiants de médecine, des sciences naturelles, des sciences de l'éducation, de l'École nationale d'administration publique (ENAP), etc., s'y engageant. L'opposition péquiste, dans un contexte où les élections ne tarderaient pas à être déclenchées, a pris acte de l'étendue du mouvement de contestation pour promettre le « gel » des droits de scolarité. L'arrivée au pouvoir du Parti québécois s'est toutefois traduite par une mesure qui ne correspondait pas exactement à ce que les étudiants entendaient par « gel ». Dans le cas des deux autres principaux partis, Québec solidaire (gauche) et la Coalition Avenir Québec (droite), l'enthousiasme du premier à l'égard du mouvement étudiant était tout aussi prévisible que la désapprobation du second.

Les médias et leurs chroniqueurs ont pris une part active dans le débat, et leur rôle dans ce printemps « érable » suscite un questionnement d'ordre éthique et politique. Le traitement de l'information sur les événements a fait l'objet de maintes critiques, le penchant pour la position gouvernementale apparaissant manifeste. Les tentatives du gouvernement Charest pour briser l'alliance entre, d'un côté, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et, de l'autre, la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), ont été notamment appuyées – volontairement ou non – par une presse écrite et électronique particulièrement prompte à dépeindre la CLASSE comme une organisation radicale qui ne reculerait devant aucun moyen, y compris et surtout la violence, pour arriver à ses fins. Sans subtilité aucune, on a dépeint l'ensemble des étudiants comme des privilégiés, en faisant totalement abstraction des origines sociales distinctes, des perspectives d'emploi variant selon les domaines, des écarts de revenus anticipés, etc. Le terme de propagande

devient fort tentant pour qualifier le comportement de certains médias. À cet égard, c'est le droit des citoyens à une information équilibrée qui s'est trouvé bafoué. On dit souvent que l'information est la première victime de la guerre... Malgré tout, les mesures de l'opinion publique ont permis de constater que la population était très divisée et qu'elle percevait la situation de manière très contrastée que le gouvernement, les éditorialistes et la plupart des chroniqueurs populaires/populistes.

L'histoire qu'on écrira sur cette période montrera inévitablement que le gouvernement Charest a su mettre le Québec au centre de l'actualité internationale par son recours à la répression à grande échelle. Jamais le Québec n'a connu autant d'arrestations dans une si courte période. La brutalité policière a atteint des niveaux sans précédent dans l'histoire récente, dépassant même le fameux Sommet des Amériques, en 2001, à Québec. La police a eu recours aux gaz lacrymogènes, aux bombes assourdissantes, au poivre de Cayenne, aux balles de caoutchouc et, bien évidemment, à la matraque. Des milliers d'arrestations et de fortes amendes ont fait partie de la panoplie des moyens répressifs utilisés. L'adoption du projet de loi n° 78 par le gouvernement libéral a imposé des restrictions vivement dénoncées par le Barreau du Québec, et même par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Le Printemps érable a également incité certaines municipalités à imposer des règlements restreignant la liberté de manifester, au moyen de contraintes de toutes sortes.

Une répression de pareille ampleur ne peut que nous rappeler l'une des principales contradictions du néolibéralisme : pour imposer un modèle de société impliquant un « programme de destruction méthodique des collectifs<sup>1</sup> », dont l'État, le pouvoir de ce même État demeure essentiel. La hausse des droits de scolarité fait partie d'un plus vaste projet visant à individualiser davantage la responsabilité d'assumer les coûts des différents services gouvernementaux. Le Printemps érable s'ajoute à d'autres exemples, à l'échelle mondiale, de matraquage de la résistance sociale au néolibéralisme.

La plupart des auteurs choisis pour cet ouvrage se sont distingués par leurs interventions publiques critiques à l'égard du gouvernement et des forces hostiles au mouvement de grève. Luc Vaillancourt s'intéresse à la notion de « majorité silencieuse », largement utilisée par le gouvernement Charest dans son discours pour laisser l'impression que la population, dans l'ensemble, appuyait la hausse des droits de scolarité et ses méthodes face à la contestation et que, pour cette raison, tout débat se trouvait exclu.

---

1. Bourdieu, P. (1998). « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde diplomatique*, mars, <<http://www.monde-diplomatique.fr/1998/03/BOURDIEU/3609>>, consulté le 28 janvier 2015.

Cyndie Giroux adopte une perspective psychosociale pour démontrer comment le Printemps érable participe d'une (re)construction démocratique de la citoyenneté. Ce mouvement ne se limite pas aux seules considérations économiques au sujet des droits de scolarité : il s'étend à des valeurs comme le droit à l'éducation, la justice sociale, le droit de manifester, etc. En somme, le Printemps érable a rapidement dépassé l'enjeu initial qui l'a déclenché pour se heurter à une conception néolibérale de la représentation politique du citoyen, à laquelle il a opposé la sienne.

Un peu dans le même sens, Jean-Marc Fontan situe le mouvement contestataire de 2012 dans la perspective large de la construction d'un discours contre-hégémonique à l'échelle mondiale, remettant en question le mode de production dominant de la société dans laquelle nous vivons depuis trois siècles et qui cherche à étendre toujours davantage les rapports marchands dans tous les domaines, y compris l'éducation.

Isabelle Morin procède à une analyse spatiale du conflit. Elle se penche plus particulièrement sur la relation existant entre l'espace et la mobilisation collective, ce qui permet de constater et d'expliquer les bases de l'inégalité géographique du Printemps érable. Cela nous rappelle que parler DU mouvement est une simplification commode, mais qui ne saurait faire oublier que toute mobilisation est nécessairement locale. Chaque point mobilisé porte des particularités qui font l'intérêt et la complexité des mouvements.

Koffi Gbenyo propose un modèle d'analyse qui place l'État au centre des interactions entre les différents facteurs qui assurent la victoire ou l'échec des mouvements sociaux. Pour l'auteur, faire porter l'attention sur la dynamique interne de ces mouvements ne suffit pas ; la dynamique externe importe tout autant. Or le rôle de l'État sur le plan externe demeure fondamental, y compris dans une société marquée par le néolibéralisme. Un modèle explicatif doit donc intégrer les deux dynamiques, interne et externe, ce que teste l'auteur avec le mouvement étudiant de 2012.

Christian Nadeau livre une analyse philosophique du conflit en se penchant sur trois enjeux moraux fondamentaux : autonomie, mépris et reconnaissance. L'opposition entre deux projets de société, le premier basé sur les principes et les valeurs hérités de la Révolution tranquille et le second fondé sur sa négation en prônant la privatisation du secteur public, entraîne une conception différente de l'autonomie et, surtout, de ses conditions préalables. L'auteur explique comment le mouvement étudiant a cherché à faire reconnaître sa conception de l'autonomie (la reconnaissance), qui présuppose la nécessité de l'effort collectif, et comment le gouvernement Charest, défenseur d'une conception strictement basée sur la responsabilité individuelle, y a opposé son mépris, tant par le vocabulaire utilisé que par les méthodes d'exercice du pouvoir.

Un peu dans le même sens, Pascale Dufour s'intéresse aux rapports entre le mouvement étudiant dans ses dimensions contestataires – la rue – et la démocratie représentative. Plus particulièrement, elle se penche sur la volonté du gouvernement de présenter ce mouvement social comme un obstacle au fonctionnement normal de la démocratie et de ses institutions, puis d'agir à son endroit suivant cette idée. L'élection du Parti libéral du Québec en 2003 constituerait un tournant, après des décennies de pratiques « néocorporatistes » fondées sur la concertation. C'est sous cet angle que l'auteure procède à l'analyse du Printemps érable.

Geneviève Nootens s'interroge sur les faiblesses de la théorie démocratique libérale. Ces faiblesses sont mises en lumière par le constat d'une plus grande répression et restriction des droits individuels fondamentaux alors que, simultanément, la société démocratique prétend défendre le droit à la mobilisation et à la contestation des groupes sociaux. Le Printemps érable fournit à l'auteure l'occasion de réfléchir sur la dynamique actuelle de la démocratie libérale et des mouvements sociaux. Celle-ci soutient par ailleurs la nécessité de dépasser le cadre habituel de l'État national.

Yann Fournis démontre comment la crise étudiante de 2012 témoigne d'une crise du modèle québécois, caractérisé notamment par la concertation, l'institutionnalisation et le compromis. Il observe un blocage marqué par une polarisation des positions au sujet du conflit étudiant, polarisation qui finit par dégénérer en crise globale. Au centre de son analyse se trouve la dynamique des rapports entre mobilisations sociales et institutions dans le cadre du type particulier de capitalisme en vigueur au Québec.

À partir du principe de juste égalité des chances posé par John Rawls, Michel Seymour cherche à démontrer en quoi la hausse des droits de scolarité décrétée par le gouvernement va à l'encontre de cet idéal. À la lumière de ce principe, il pose également un jugement critique sur les arguments alternatifs développés par Pierre Fortin, Luc Godbout et Jocelyn Maclure.

Gabriel Nadeau-Dubois analyse la thématique – qu'il voit comme typiquement néolibérale – du « capital humain » et montre comment elle ramène la question des droits de scolarité à une question demandant un retour sur l'investissement. On produit ainsi un endettement qui est en lui-même une forme de disciplinarisation des sujets, ce qui soulève, comme Nadeau-Dubois le fait valoir avec insistance à la fin de son texte, de nouveaux enjeux que le mouvement étudiant devra considérer dans un futur probablement rapproché.

De son côté, Paul Leduc Browne note que tout mouvement social comporte nécessairement une part d'utopie, laquelle oblige à considérer, par un paradoxe qui n'est qu'apparent, l'espace (les *topoi*) de l'action

étudiante. En tenant compte du jeu des échelles (entre le national et les diverses actions locales), tel qu'il se manifeste en quatre temps allant du Printemps érable à l'automne électoral de 2012, l'auteur montre comment la question fondamentale du rapport entre les formes directes et les formes représentatives de la démocratie a été diversement posée.

Comme tous ces textes insistent sur la dynamique incarnée par le mouvement et sur son évolution temporelle, nous avons jugé utile d'ajouter en annexe une chronologie rédigée par Gabrielle Lemarier-Saulnier. Elle permet de voir la séquence des actions et le déroulement des diverses phases.

Ces trop courts résumés montrent que nous n'avions pas imposé de ligne directrice aux auteurs. Au contraire, nous désirions leur laisser le plus de latitude possible afin que les multiples dimensions du mouvement puissent apparaître et en révéler la richesse. Cela ne rend que plus frappante la convergence de la plupart des textes autour des questions soulevées par l'enjeu de la démocratie. Directe ou représentative, électorale ou manifestante, partisane ou spontanée, revendicative ou, au contraire, conservatrice, interrogeant les liens entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, la démocratie a obligé les organisations, les régions, les institutions, les classes et les générations à examiner les rapports qu'elles entretiennent. L'insistance de tous les participants à s'en réclamer, même à des fins opposées, montre que la «question sociale» n'a rien perdu de sa pertinence – le Printemps érable n'a-t-il pas toujours soulevé les passions autour de la production-distribution de la richesse, de l'accès aux ressources sociales et des hiérarchies qui en découlent? – et qu'elle se pose de plus en plus dans les termes de la mise en place des modes collectifs de prise de décision. La démocratie est à la fois l'enjeu et la solution: cela explique que la dimension politique du Printemps érable doit être prise au sérieux.

Autrement dit, la conjoncture particulière de ce moment – la chute de popularité du gouvernement libéral, la venue des élections provinciales, mais aussi la dimension mondiale des protestations (Chili, pays arabes, Espagne, et même Wall Street) – permet de mieux comprendre la restructuration du mouvement étudiant québécois depuis 2005, ses changements de stratégies, de modes de mobilisation et de cadres idéologiques. Mais ce mouvement et la protestation qu'il a portée n'étaient pas uniquement conjoncturels, car les enjeux de fond qui menèrent à l'éclosion de la protestation demeurent. La crise financière de 2008 illustre bien l'échec, voire l'effondrement, des politiques néolibérales. Les inégalités de revenus augmentent. Les modes classiques d'action politique perdent de leur légitimité, et il y a un désaveu généralisé de la «classe politique». Les institutions politiques internationales ont recours à des solutions technocratiques

qui excluent les populations. Nous ne savons pas encore ce qui remplacera l'univers social et politique que nous avons connu depuis les années 1980, ni comment cela se fera, mais le pourrissement de la situation est tel que cela ne saurait durer.

Nous n'avons pas rédigé de conclusion à ce livre, parce qu'il nous semble plus approprié de contribuer à l'approfondissement du débat que de chercher à le clore. Plutôt que de montrer ce qui disparaît et de tomber dans la nostalgie, intéressons-nous à ce qui émerge, car, comme l'écrivait Gaston Miron dans une phrase souvent entendue pendant ce printemps de 2012, « nous arrivons à ce qui commence ».



# 1

## L'INVENTION DE LA MAJORITÉ SILENCIEUSE ET SA MISE À PROFIT MÉDIATIQUE LORS DE LA CRISE ÉTUDIANTE

**Luc Vaillancourt**

L'un des constats les plus douloureux de la crise étudiante fut sans conteste la couverture tendancieuse des médias de masse. On aura certes vu venir celle-ci, sachant bien, depuis *Manufacturing Consent* de Edward S. Herman et Noam Chomsky<sup>1</sup>, que le milieu est souvent dominé par des chroniqueurs et éditorialistes conservateurs. Les médias ont cependant très vite dépassé le cadre habituel du débat entre « lucides » et « solidaires » pour verser dans une campagne de dénigrement et de sapage systématique des revendications étudiantes. L'un des arguments les plus utilisés fut sans doute celui de la « majorité silencieuse », chacun interprétant à son avantage ce formidable sophisme qui relève à la fois de l'appel à la majorité et de la pétition de principe, admettant comme une évidence ce qui est pourtant loin d'avoir été démontré<sup>2</sup>. Ainsi, on a pu assister à la multiplication de sondages à l'objectivité douteuse qui, au final, auront surtout servi à mesurer l'efficacité

- 
1. « *It is our views that, among their other functions, the media serve, and propagandize on behalf of, the powerful interests that control and finance them. [...] This is normally not accomplished by crude intervention, but by the selection of right-thinking personnel and by the editors "and working journalists" internalization of priorities and definitions of newsworthiness that conform to the institution's policy* » (Herman et Chomsky, 2002, p. xi).
  2. Sur l'appel à la majorité en tant que sophisme (*fallacy*), voir Walton (2010).

de la propagande médiatique<sup>3</sup>. Le présent texte se propose d'examiner ce qu'on appelle en rhétorique l'« invention », non pas au sens de mensonge ou mystification (quoique), mais en tant que recherche d'arguments pour informer un discours<sup>4</sup>. En effet, tout argumentaire repose sur un certain nombre d'idées et de principes que le locuteur doit déduire de sa propre réflexion ou puiser, la chose est plus commode, dans un arsenal d'idées préfabriquées, de lieux communs, d'arguments stéréotypés qui peuvent être employés à toutes les causes, moyennant quelques ajustements. On désignera sous le nom de « topique » l'ensemble des lieux communs (*topoi* en grec) exploités pour alimenter un argumentaire spécifique<sup>5</sup>. Dans le cas qui nous intéresse, c'est donc la topique « de la majorité silencieuse » que nous nous proposons de revisiter pour en exposer les fondations et voir de quoi elle est constituée. Je précise d'emblée que mon propos se situe dans un cadre polémique et qu'il ne prétend pas à la neutralité idéologique. Au contraire, il assume et revendique le droit de juger d'un discours qui s'avère captieux.

Commençons par une évidence. Les libéraux et les médias n'ont rien inventé en invoquant le spectre de la majorité silencieuse au plus fort des manifestations et avant les dernières élections (j'emploie à dessein le mot « spectre », puisque la « majorité silencieuse » est aussi un euphémisme pour parler des morts: « il s'en est allé rejoindre la majorité silencieuse », dit-on depuis Plaute<sup>6</sup>). Mon intention n'est pas de faire ici l'histoire de cette topique ni de recenser ce qu'on a pu en dire. Je voudrais simplement

- 
3. Que l'on songe seulement à ce sondage CROP/*La Presse* publié au lendemain du dépôt de la loi spéciale et qui alléguait que les Québécois étaient en faveur de la ligne dure. Avant même que le public ait pu prendre connaissance des détails de cette loi, on affirme de manière péremptoire qu'une majorité l'approuve, ce qui tend à décourager chez le démocrate convaincu toute velléité de révolte (Lessard, 2012). La chroniqueuse politique Josée Legault (2012) n'a pas manqué de rapidement mettre en lumière le vice méthodologique qui hypothéquait la crédibilité du sondage: « Le problème est que – comme je le notais dès le samedi matin sur Twitter – ce même sondage (non probabiliste et réalisé sur Internet auprès de 800 personnes) fut mené de 16 h 30 le jeudi 17 mai au vendredi midi 18 mai. Or, le texte même du projet de loi 78 n'était rendu public qu'à 21 h le jeudi soir! »
  4. L'invention est la partie de la rhétorique relative à la recherche d'arguments et d'idées pour composer un discours: elle « consiste à trouver les arguments vrais ou vraisemblables propres à rendre la cause convaincante » (*Rhétorique à Herennius*, cité dans Meyer, 1991, p. 28). On peut l'envisager de manière rétrospective pour exposer les sources de l'argumentaire.
  5. On appelle « lieux oratoires » les idées générales propres à diriger l'esprit dans la recherche des preuves ou des éléments de persuasion. Comme l'a remarqué Joëlle Gardes-Tamine (1996, p. 73), « la terminologie est souvent confuse sous ce point, et le terme de lieu, *locus*, *topos*, est utilisé pour envoyer à des éléments de contenu comme à des liens entre ces éléments ». Il convient donc de distinguer les lieux communs, entendus au sens moderne comme des arguments types qui procèdent d'une topique particulière à une époque, à un genre ou à un moment du discours, d'avec les lieux argumentatifs, qui sont des types d'arguments, comme la définition, la cause et l'effet, les contraires, les dérivés, l'induction, les fins, etc. Chaque époque a ses stéréotypes, chaque genre a ses lieux propres et chaque partie du discours ses *topoi* privilégiés.
  6. Plaute, « *Ad plures penetrare* », *Trinummus*, 291.

rappeler qu'il faut remonter au moins jusqu'aux origines de la démocratie en Grèce pour constater comment la *doxa vulgus* est sujette à manipulation lorsque les sophistes s'y attachent, et Platon s'en désolait déjà<sup>7</sup>, car il en va de l'opinion populaire comme des prêtres de Delphes qui interprétaient les oracles obscurs de la Pythie : en clair, on peut lui faire dire tout et n'importe quoi. On connaît le parti qu'en ont tiré des politiciens modernes, tels que le général de Gaulle à l'occasion de Mai 68, Richard Nixon en pleine guerre du Vietnam, Ronald Reagan dans les années 1980<sup>8</sup>, Nicolas Sarkozy à la dernière campagne présidentielle<sup>9</sup>, au rang desquels politiciens il faut désormais ajouter les noms de Jean Charest et Line Beauchamp dans le contexte du Printemps érable.

L'idée d'une majorité silencieuse n'a de sens qu'à partir du moment où une minorité tapageuse se fait entendre. Aussi ne faut-il pas s'étonner de constater que l'argument intervient sur le tard dans le conflit opposant le gouvernement libéral aux « carrés rouges », notamment à l'occasion du passage de la ministre de l'Éducation à l'émission de la Société Radio-Canada *Tout le monde en parle* (TLMEP) le 19 mars 2012<sup>10</sup>. Certes, on n'avait pas manqué de minimiser déjà l'importance du mouvement en évoquant une « minuscule minorité<sup>11</sup> » d'étudiants en grève, mais ce passage remarquable et remarqué de madame Beauchamp à la grand-messe du dimanche soir a jeté les bases d'un argumentaire appelé à connaître une fortune extraordinaire.

J'aurais pu choisir d'examiner n'importe quel argument avec la même méthode, mais j'ai retenu celui de la « majorité silencieuse », qui m'apparaît emblématique d'une rhétorique de mauvaise foi, indigne d'une société démocratique et dont on ne peut que se désoler étant donné l'importance des enjeux, en espérant qu'on s'appliquera à élever un tant soit peu le débat la prochaine fois, au nom justement de l'intérêt public. Mais examinons comment fonctionne l'argument avec les outils de la rhétorique, en

- 
7. « Platon remet en cause sa nature profonde en invoquant sa versatilité, sa trop grande sensibilité et sa superficialité qui la livrent en pâture aux sophistes » (Portal, 2009, p. 119).
  8. Voir les nombreux exemples donnés à l'article « Silent Majority » par William Safire (2008, p. 659-660).
  9. Nicolas Sarkozy a expliqué qu'il dédierait une éventuelle victoire aux « anonymes » et à la « majorité silencieuse, toujours présente dans les salles ». Cette dernière expression, immédiatement reprise en titre d'un communiqué par son conseiller Guillaume Peltier, est un classique du répertoire de la droite française depuis plus de quarante ans : « C'est inadmissible. Ces manifestations sont le fait d'indépendantistes basques et de militants socialistes. Si c'est cela que nous propose Monsieur Hollande, on n'a pas envie de les voir venir. Moi, je suis venu à la rencontre de la majorité silencieuse » (Sarkozy, cité dans Pottier, 2012).
  10. Voir <[http://www.radio-canada.ca/emissions/tout\\_le\\_monde\\_en\\_parle/saison8/document.asp?idDoc=208789](http://www.radio-canada.ca/emissions/tout_le_monde_en_parle/saison8/document.asp?idDoc=208789)>, consulté le 29 juin 2013.
  11. Voir l'éditorial d'André Pratte dans *La Presse* du 9 mars 2012, intitulé « Une minuscule minorité ».

considération de l'image projetée par celui qui l'invoque (éthos), les sentiments qu'il cherche à susciter (pathos) et, d'un point de vue strictement logique, de son appartenance à la catégorie des sophismes (logos)<sup>12</sup>.

L'appel à la majorité lancé par Line Beauchamp visait d'abord à présenter le gouvernement libéral comme le défenseur du bien commun, des intérêts du plus grand nombre, ces contribuables de la classe moyenne dont on présume que le silence, en vertu de l'adage «qui ne dit mot consent», constitue un appui tacite à la hausse brutale des droits de scolarité. Il s'agissait d'établir la légitimité politique de cette décision en alléguant qu'une majorité la soutenait, ce qui, dans les faits, n'a jamais été démontré ni même n'était démontrable, tant il est difficile d'interpréter les volontés d'une population qui n'a rien d'homogène et à qui l'on a négligé d'exposer les enjeux au préalable, et en toute transparence, pour privilégier *a contrario* le discours démagogique de la «juste part<sup>13</sup>». Quand bien même on aurait pu établir ponctuellement qu'il existait une telle majorité, qui peut prétendre qu'elle était parfaitement au fait des tenants et aboutissants du dossier et, sans nuances, opposée à l'action des manifestants? En s'autoproclamant porte-parole de la majorité silencieuse, les libéraux cherchaient à projeter l'image d'un gouvernement responsable et démocratique, fort d'un pseudo-consensus qui excluait pourtant les étudiants, les premiers concernés par la hausse et les mieux placés pour en apprécier les conséquences.

Toute l'efficacité de la topique de la «majorité» repose en fait sur la manipulation des passions. Il s'agit de polariser le débat en instrumentalisant une partie de l'opinion publique contre l'autre, que l'on stigmatise comme représentant un point de vue minoritaire et, donc, marginal, négligeable, voire irresponsable et dangereux, tout en jouant sur le sentiment d'identification à des valeurs que l'on présente comme étant celles du plus grand nombre, que l'on postule comme forcément plus raisonnables

---

12. Il y a trois types d'arguments inhérents au discours : ceux relatifs à l'éthos, au pathos et au logos. Les deux premiers sont subjectifs et d'ordre moral, cependant que le troisième prétend à l'objectivité et concerne l'aspect proprement dialectique de la rhétorique. En fait, la rhétorique classique n'emploie pas le terme «logos», mais celui-ci a été proposé par Michel Meyer (1993, p. 28) parce qu'il met en évidence la composante argumentative du discours. Selon la nature et l'orientation du discours (en fonction de l'orateur, de l'auditoire, ou de ce dont il est question), l'accent sera mis tantôt sur la dimension affective (éthos et pathos), tantôt sur la composante argumentative (Meyer, 1991).

13. Dans l'article «La juste part: fétichisme et artifices», Philippe Hurteau expose les travers de cet argumentaire : «À première vue, ce concept de "juste part" renvoie à une notion vide et passablement floue. La part de qui? Juste par rapport à quoi? En grattant un peu, le vide se comble, du moins partiellement. Bien entendu, lorsque le ministre tente de convaincre chacun de faire sa part, il utilise essentiellement un procédé de rhétorique démagogique. Il nous invite à développer des réflexes de surveillance mutuelle où chacun cherche à vérifier si son voisin contribue suffisamment au financement des services publics ou s'il ne les utiliserait pas un peu au-delà de ses véritables besoins.»

et modérées. Ainsi, comme l'a montré la sociologue allemande Elisabeth Noelle-Neumann dans «La spirale du silence», on exploite une tendance naturelle chez les individus à douter de leur propre jugement et à craindre l'isolement :

Ceci est particulièrement important quand, dans une situation d'instabilité, l'individu est le témoin d'une lutte entre des positions opposées et doit prendre parti. Il peut se trouver d'accord avec le point de vue dominant. Cela renforce sa confiance en soi, et lui permet de s'exprimer sans réticence et sans risquer d'être isolé face à ceux qui soutiennent des points de vue différents (Noelle-Neumann, 1989, p. 182).

Cette manipulation pathétique a pour corollaire avantageux d'agir comme un assommoir sur la minorité tapageuse qui se trouve délégitimée, puisqu'en démocratie c'est la majorité qui l'emporte. Mais il y a tout lieu de s'arrêter un instant pour se demander si ce gouvernement qui prétendait parler au nom de la majorité l'a fait honnêtement et sans parti pris. Dans les faits, tout indique que les libéraux ont projeté les valeurs et les intérêts de la classe dominante, pourtant fortement minoritaire, sur la majorité des contribuables, comme s'il allait de soi que la plupart des Québécois, après mûre réflexion, étaient favorables à la politique néolibérale de l'utilisateur-payeur, à la marchandisation du savoir et au contrôle des masses par l'endettement, autant de stratégies susceptibles d'hypothéquer les acquis sociaux et les services publics au profit du privé.

Cela étant, qu'en est-il du niveau strictement logique? Est-ce que la topique de la «majorité» repose sur des fondements argumentatifs solides ou, à tout le moins, défendables? Hélas non, mais elle représente une formidable économie de moyens, puisqu'elle dispense celui qui l'invoque d'une démonstration rigoureuse. On l'a dit déjà, elle constitue un double sophisme (pétition de principe et appel à la majorité), et elle représente, au surplus, un découpage arbitraire de la réalité, dans la mesure où, comme Bourdieu l'a montré (1984, p. 222), «[l']opinion publique n'existe pas [...], sous la forme en tout cas que lui prêtent ceux qui ont intérêt à affirmer son existence<sup>14</sup>». Il s'agit essentiellement d'une construction rhétorique qui mise sur la paresse intellectuelle pour l'emporter. En appeler à la majorité silencieuse, c'est tuer le débat dans l'œuf. C'est laisser entendre

---

14. «J'ai dit qu'il y avait d'une part des opinions constituées, mobilisées, des groupes de pression mobilisés autour d'un système d'intérêts explicitement formulés; et d'autre part, des dispositions qui, par définition, ne sont pas opinion si l'on entend par là [...] quelque chose qui peut se formuler en discours avec une certaine prétention à la cohérence. Cette définition de l'opinion n'est pas mon opinion sur l'opinion. C'est simplement l'explicitation de la définition que mettent en œuvre les sondages d'opinion en demandant aux gens de prendre position sur des opinions formulées et en produisant, par simple agrégation statistique d'opinions ainsi produites, cet artefact qu'est l'opinion publique. Je dis simplement que l'opinion publique dans l'acception implicitement admise par ceux qui font des sondages d'opinion ou ceux qui en utilisent les résultats, je dis simplement que cette opinion-là n'existe pas» (Bourdieu, 1984, p. 222).

qu'il n'y a plus rien à rajouter et que la partie est définitivement perdue. Or qui songerait à interrompre un match de hockey après la première période sous prétexte que l'équipe locale mène 3 à 1 et qu'elle semble en bonne voie de gagner? Par ailleurs, que vaut l'opinion ponctuelle de quelqu'un que l'on a mal informé, voire manipulé depuis le début à coups de slogans démagogiques («c'est dans votre poche ou la leur», «la hausse n'est que de 50 cents par jour», «ce n'est pas une grève, mais un boycott<sup>15</sup>»)? Que des politiques aient pu avoir recours à pareils stratagèmes, la chose ne doit pas nous étonner, mais que nos médias reprennent cette topique d'une mauvaise foi avérée pour faire taire les protestations, alors là, c'est inquiétant. J'en arrive au cœur de ma démonstration et je voudrais montrer comment certains chroniqueurs et éditorialistes ont repris, sans le remettre en cause, l'argumentaire partiel et partial du gouvernement.

Dans un monde idéal, les informations véhiculées par les médias de masse devraient être objectives et les articles d'opinion, bien équilibrés. Il ne s'agit pas pour autant de prétendre à l'équipollence idéologique parfaite, jusqu'à trier, par exemple, les articles ou le courrier des lecteurs pour présenter un nombre égal de commentaires «pro et contra», mais il est souhaitable que différents points de vue trouvent à s'exprimer pour éviter que le journalisme, ce «quatrième pouvoir» (par allusion aux trois pouvoirs constitutionnels: exécutif, législatif, judiciaire [Paillet, 1974]), ne devienne un instrument de propagande pour le régime en place. Il est normal, et même requis, pour un éditorialiste d'avoir des «opinions» et de les faire valoir. Le danger, c'est de ne pas les reconnaître pour ce qu'elles sont justement, c'est-à-dire des jugements de valeur teintés d'idéologie, et de les présenter plutôt comme relevant du «gros bon sens» et de la logique la plus élémentaire.

Je n'ai pas à ma disposition l'espace requis pour exposer ici des preuves tirées de l'ensemble de nos médias. Aussi vais-je me concentrer plutôt sur le cas du journal *La Presse* et, surtout, de son équipe éditoriale, puisque celle-ci, contrairement aux journalistes et aux chroniqueurs, prétend parler au nom du journal et incarner ses valeurs<sup>16</sup>. On n'aura guère de difficulté, au demeurant, à retrouver les mêmes arguments employés chez Jean-Jacques Samson du *Journal de Québec*, Richard Martineau et Éric Duhaime de TVA/Québecor.

15. Sur ces «bijoux de rhétorique», voir l'article de Lisa-Marie Gervais, «Du bon et du mauvais usage des mots au temps de l'agitation étudiante» (2012).

16. «L'une des distinctions traditionnelles entre les papiers de commentaires, objectivée par les manuels de journalisme, consiste à séparer l'éditorial, auquel une forme de solennité particulière est conférée d'emblée, des autres "papiers d'humeurs", comme le billet, par exemple, qui, n'engageant pas au même titre une rédaction, ne sauraient disposer du même degré d'officialité» (Ringoot et Utard, 2009, p. 139).

Dès le 9 mars 2012, soit dix jours avant le passage de Line Beauchamp à l'émission TLMEP, André Pratte, éditorialiste en chef au journal *La Presse*, avait entrepris de minimiser jusqu'au ridicule l'ampleur du mouvement de grève. Sans se référer encore cependant à la « majorité silencieuse », il insistait sur la non-représentativité des manifestants :

Depuis le début du boycott des cours, les leaders du mouvement et les médias nous répètent que « les » étudiants sont en colère, que « les » étudiants sont descendus dans la rue. La réalité, c'est que les jeunes participant aux manifestations constituent une petite minorité, parfois même une minuscule minorité. Et cette minorité est aiguillonnée par un groupuscule d'extrême gauche dont l'objectif est de « créer un véritable contre-pouvoir face à l'État capitaliste » (Pratte, 2012).

Il est intéressant de constater que l'éditorialiste parlait déjà de boycott plutôt que de grève, et qu'il envisageait la crise dans une perspective de lutte de classes, antagonisant les « jeunes gauchistes » et le reste de la population qui paie le gros des coûts des études universitaires (Pratte, 2012). Voilà qu'étaient posées, très tôt dans le conflit, les fondations de la topique « majoritaire », du « nous » contre « eux », de la droite responsable contre la gauche déraisonnable.

Puisque, par définition, la « majorité silencieuse » ne s'exprime pas, elle a besoin qu'on l'aide un peu. Le moyen privilégié consiste à recourir aux sondages, et *La Presse* n'a pas hésité à brandir les résultats de ceux-ci à plusieurs reprises comme une preuve incontestable du ras-le-bol de la population et de l'urgence de rétablir la loi et l'ordre, coupant court à toute réflexion rationnelle. Ainsi, Alain Dubuc s'est emparé des résultats d'un sondage CROP/*La Presse*, mené sur son propre lectorat, pour affirmer qu'une forte majorité de Québécois appuient le gouvernement, reprochant aux étudiants « d'avoir créé l'impression qu'il existait un mouvement de masse d'opposition à la hausse et d'avoir occulté le fait qu'une solide majorité de Québécois sont en faveur de cette décision, 61 % contre 39 % » (Dubuc, 2012a). Il y reviendra à plusieurs reprises, et Yves Boisvert (2012) avec lui :

On sait depuis longtemps que l'opinion publique appuie la hausse des droits de scolarité. Mais on sait depuis plus longtemps encore que les Québécois n'aiment pas la querelle. Ou la manière forte. Alors, une loi spéciale, immédiatement dénoncée comme excessive... J'aurais cru que cela aurait refroidi l'opinion. Eh bien, on dirait que non. Voilà où en est rendu l'écoeurement général. Les deux tiers des répondants y sont favorables – les trois quarts en région !

[...] La majorité n'est tout simplement plus capable. Plus capable des images répétitives des manifs de soir, des leaders étudiants abonnés aux chaînes d'info continue, des déclarations ministérielles sur le même et unique et obsédant sujet, jour après jour, heure après heure... Au point d'appuyer largement la loi spéciale. Et de contester majoritairement jusqu'au droit de grève des étudiants, si on se fie à ce sondage.

La question clé ici est justement de savoir «si on peut se fier à un sondage» pour dire que la cause est entendue, le jugement définitivement rendu et sans appel, pour faire parler le Québec d'une seule voix de manière à discréditer un mouvement de protestation qui gagne en puissance jour après jour et qui ne demande qu'à faire valoir son point de vue, sans que celui-ci soit déformé par la propagande gouvernementale ou médiatique. Dubuc (2012b) écrit encore, à propos d'un sondage sur la loi spéciale :

Ces chiffres montrent [...] à quel point la coupure est grande entre la population et la rue. Les gens appuient les hausses, ils appuient les mesures musclées, ils appuient le travail de la police. Une forte majorité de Québécois sont donc à mille lieues du discours des manifestants étudiants et de leurs alliés.

Du coup, on n'est guère surpris de retrouver sous sa plume, quelques jours plus tard, l'argument assommoir par excellence de la «majorité silencieuse» : «Parce que derrière l'agitation de la rue, il y a une autre force, celle de la majorité silencieuse, plus précisément, dans ce dossier, la majorité muselée, beaucoup plus proche des positions gouvernementales» (Dubuc, 2012c). Voilà, le piège rhétorique s'est refermé : carrés rouges, rentrez chez vous, il n'y a plus lieu de débattre puisque l'opinion publique s'est cristallisée. Or, même si l'on admet que les sondages aient pu refléter, à un moment donné, l'exaspération d'une partie de la population, il faut rappeler que celle-ci a été savamment orchestrée et entretenue par le gouvernement, avec la complicité de certains médias, et donc se demander ce que valent les mouvements d'une opinion fabriquée de toutes pièces. Car ce qu'il y a de plus dangereux encore pour la santé d'une démocratie que les «empêcheurs de tourner en rond», c'est lorsque les faiseurs d'opinions se bornent à jouer les perroquets du pouvoir, parce qu'ils partagent les mêmes valeurs et qu'ils entretiennent des intérêts communs, alors même qu'ils prétendent parler pour le plus grand nombre. Ce ne serait pas un problème dans une société où les médias sont contrôlés par différents groupes d'intérêts qui trouveraient à s'équilibrer ; en revanche, cela devient périlleux lorsque la propriété, la concentration et la convergence des médias de masse sont l'affaire de deux ou trois individus proches du pouvoir. Du simple fait de leur insuffisance à rendre compte des enjeux de manière détaillée, de leur manie de focaliser sur le «radicalisme de la rue<sup>17</sup>», les médias sont devenus les alliés objectifs du pouvoir libéral, bon gré mal gré. Le malheur,

17. Sur ce propos, l'éditorialiste de *La Presse*, Mario Roy, me semble avoir grandement exagéré la menace, comme je pense l'avoir démontré ici : «Dormez citoyens, *La Presse* veille!», *Mauvaise herbe*, <<http://www.mauvaiseherbe.ca/2012/06/28/dormez-citoyens-la-presse-veille/>>, consulté le 9 janvier 2015.

c'est qu'ils ont choisi d'en rajouter une couche en déversant des torrents de vitriol sur les « enfants-rois » (Gagnon, 2012), égoïstes, nombrilistes et autres pseudo-révolutionnaires « buveurs de sangria » par la bouche ou la plume de leurs chroniqueurs<sup>18</sup>, incitant à la hargne et au mépris envers leurs propres concitoyens.

À présent que j'ai exposé la dérive argumentative qui a conduit certains médias à jouer le jeu de la désinformation pour le compte de l'État, il nous reste à déterminer comment on en est arrivé là, ne serait-ce que pour éviter de tomber dans le même piège la prochaine fois. Dans une série de chroniques que j'ai consacrées à la couverture médiatique de la crise étudiante, j'ai tenté de mettre en lumière les distorsions, manipulations et effets de loupe assimilables au discours propagandiste du gouvernement libéral<sup>19</sup>. Ici, le recours au terme « propagande » pourra sembler excessif. Après tout, nous ne sommes pas en temps de guerre et Jean Charest n'est pas Joseph Goebbels. Mais il faut savoir que le mot désigne aussi « un ensemble d'actions psychologiques influençant la perception publique des événements, des personnes ou des enjeux, de façon à endoctriner ou à embrigader une population et à la faire agir et penser d'une manière voulue<sup>20</sup> » (Miller, Vandome et McBrewster, 2010, p. 47).

S'il est vrai que le contexte diffère, les moyens employés sont étrangement similaires. Ils consistent notamment à faire diversion et à entretenir la confusion sur la partie adverse, en évitant par exemple de parler du fond du débat sur les droits de scolarité pour faire grand cas de l'« intimidation » et de la « violence » de la rue. On cherchera aussi à personnaliser le conflit

- 
18. On se rappellera notamment le fameux *tweet* (22 mars 2012 à 20 h 37, <<http://twitter.com>>, consulté le 9 janvier 2015) de Richard Martineau: «Vu sur une terrasse à Outremont: 5 étudiants avec carré rouge, mangeant, buvant de la sangria et parlant au cellulaire. La belle vie!» Le ton était donné, et le chroniqueur du *Journal de Montréal* et animateur vedette à TVA n'a pas ménagé ses efforts par la suite pour discréditer le mouvement étudiant sur différentes tribunes. Voir à ce sujet le réquisitoire que lui consacre *Mauvaise herbe*: <<http://www.mauvaiseherbe.ca/tag/martineau/>> (consulté le 29 juin 2013).
19. Voir <<http://www.mauvaiseherbe.ca/author/vaillancourt/>> (consulté le 9 janvier 2015): «L'échec des médias de masse», 6 juin 2012; «La fabrique du contentement», 14 juin 2012; «Volée de Boisvert contre les carrés rouges», 21 juin 2012; «Dormez citoyens, *La Presse* veille!», 28 juin 2012; «Presse-toi à droite», 5 juillet 2012; «Si *La Presse* n'existait pas», 11 juillet 2012; «Il faut parfois tirer sur le messager», 19 juillet 2012; «La trahison des médias», 26 juillet 2012; «Les filtres idéologiques», 2 août 2012. Voir également Vaillancourt (2012b).
20. Dans le cadre d'une guerre, la propagande est souvent employée pour démoniser l'adversaire et susciter le mépris, voire la haine envers lui, de manière à consolider le rapport de force que l'on cherche à établir. L'affaire est plus délicate dans la perspective d'un conflit politique, où il s'agit plutôt de se rallier une majorité pour imposer ses vues à la minorité, au sein d'une même nation qui, *a fortiori*, n'aime pas la bisbille.

en stigmatisant ses figures emblématiques par des accusations mensongères et de la diffamation<sup>21</sup>. Le propagandiste aura également recours à la censure et à la suppression des informations qui sont contraires à ses intérêts.

Comment expliquer, par exemple, que le gouvernement ait négligé de partager les données de son propre ministère de l'Éducation indiquant qu'un étudiant diplômé rapporte en moyenne huit fois ce qu'il a coûté à former, du fait des taxes et impôts supplémentaires qu'il paiera au cours de sa carrière<sup>22</sup>? L'information est pourtant cruciale et sa crédibilité peut difficilement être contestée.

Or, tout cela, nos médias ont failli à nous le rapporter comme il se devait, et toutes leurs savantes analyses n'auront pas permis de mettre à nu les manipulations rhétoriques et les artifices comptables du gouvernement; et c'est pour cette raison que je m'autorise ici à parler de «propagande», tout en reconnaissant du même souffle que celle-ci participe plus d'une complicité idéologique que d'un effort délibéré. Je n'ai d'ailleurs rien inventé quant à la méthodologie et mon travail s'est tout juste limité à appliquer le modèle de propagande élaboré par Edward S. Herman et Noam Chomsky dans *Manufacturing Consent* (2002) à un cas de figure précis: le journal *La Presse*. Ce modèle tend à démontrer que les médias de masse, par le choix des informations présentées, l'insistance sur certains aspects et l'omission d'autres servent à mobiliser des appuis en faveur des intérêts particuliers qui dominent les activités de l'État et celles du secteur privé<sup>23</sup>. Il existe des facteurs structurels qui expliquent cette propension naturelle à la désinformation et qui n'ont rien à voir avec une théorie du complot. En guise de conclusion à cette analyse, je voudrais très brièvement rappeler ici quels sont les filtres, définis par Herman et Chomsky (2002), qui déterminent l'activité propagandiste et les illustrer par des exemples qui ont partie liée avec la crise étudiante.

- 
21. On se souviendra peut-être de l'«assassinat de caractère» perpétré par Robert Dutil et dont Gabriel Nadeau-Dubois a fait les frais. Le ministre de la Sécurité publique a lui-même admis, lorsqu'on l'a questionné sur le sujet, qu'il avait dérapé en évoquant la possibilité de déposer des accusations criminelles contre le représentant de la CLASSE. Voir Ouimet (2012).
  22. Selon l'étude réalisée par Marius Demers, économiste au ministère de l'Éducation, le titulaire d'un diplôme universitaire va payer au cours de sa vie active beaucoup plus d'impôts et de taxes que les non-diplômés (<[http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/statistiques\\_info\\_decisionnelle/BulletinStatistique38\\_f.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/BulletinStatistique38_f.pdf)>, consulté le 16 janvier 2015).
  23. «It is the primary function of the mass media in the United States to mobilize public support for the special interests that dominate the government and the private sector» (Herman et Chomsky, 2002, p. ix).

Le premier filtre réside dans la nature même de la bête: les médias appartiennent à des corporations qui ont pour but premier de générer des profits<sup>24</sup>. Gesca et dans une moindre mesure Québecor contrôlent l'essentiel de ce qui se dit ou s'écrit au Québec du fait d'une concentration et d'une convergence médiatiques sans précédent et particulièrement malsaines. Dans la couverture du dossier étudiant, cela semble avoir favorisé la promotion du principe libéral de l'utilisateur-payeur puisqu'il est en phase avec les valeurs du privé: il faut taxer les individus, bien sûr, pas les corporations!

Le deuxième filtre est la dépendance aux publicitaires, qui constituent la principale source de revenus des médias<sup>25</sup>. La controverse et les crises sociales inquiètent les commerçants, et aucune division marketing qui se respecte ne voudrait voir paraître sa dernière pub de cosmétiques aux côtés de photos d'étudiants fraîchement matraqués et ensanglantés. On préfère se tenir loin des scandales, des débats qui divisent et, surtout, des appels au boycott (Renaud-Bray en a d'ailleurs fait les frais pour avoir interdit le port du carré rouge à ses employés<sup>26</sup>). La crainte d'effaroucher les publicitaires peut ainsi exercer une pression sur les choix éditoriaux et le traitement de l'information. On observe par ailleurs une dépolitisation du public proportionnelle à la montée et à la valorisation du consumérisme en Occident (Spanou, 2003, p. 179-180).

Le troisième filtre consiste à privilégier les sources officielles au détriment des sources indépendantes et à trop dépendre des informations transmises par les ministres, attachés politiques, agences de presse ou de relations publiques<sup>27</sup>. Afin d'assurer une couverture impartiale des enjeux de la crise étudiante, il aurait fallu opposer de manière rigoureuse les chiffres du gouvernement à ceux d'organismes comme l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), par exemple. Or les journalistes se sont généralement bornés à reproduire le discours gouvernemental sans aucune distance critique ou référence à des sources extérieures. Tout l'espace médiatique accordé aux leaders étudiants n'aura pas suffi à combler ces lacunes, puisque le public a été conditionné à leur accorder moins de crédibilité qu'au gouvernement.

---

24. «1.1. *Size, ownership, and profit orientation of the mass media: the first filter*» (Herman et Chomsky, 2002, p. 3).

25. «1.2. *The advertising license to do business: the second filter*» (Herman et Chomsky, 2002, p. 14).

26. Voir à ce propos l'article de Marie-Claude Ducas, «Controverse sur le carré rouge chez Renaud-Bray» (2012). Voir également les critiques de Mathieu Poirier du journal *Voir* dans l'article «Soit vous êtes avec nous, soit vous êtes avec les Libéraux» (2012).

27. «1.3. *Sourcing mass-media news: the third filter*» (Herman et Chomsky, 2002, p. 18).

Le quatrième filtre correspond aux critiques formulées par des institutions dominantes dans le but de discipliner les médias<sup>28</sup>. Il s'agit la plupart du temps de dépêcher des « experts » pour contrôler les dommages occasionnés par une couverture journalistique contraire aux intérêts des élites économiques. Ainsi, on ne s'étonnera guère des prises de position contre la grève étudiante de Nathalie Elgrably, membre du conseil d'administration de l'Institut économique de Montréal, ni de celles du libertaire Éric Duhaime, associé au Réseau Liberté-Québec, deux organismes activement engagés dans la défense des valeurs conservatrices.

Le cinquième filtre participe d'un antisocialisme primaire et de la prévalence des valeurs de la droite au sein des médias de masse qui les incitent à rejeter et à stigmatiser toute proposition susceptible d'hypothéquer le modèle de société auquel ils souscrivent<sup>29</sup>. Je pense avoir montré, à travers les nombreuses citations qui accompagnaient mes chroniques sur le webzine *Mauvaise herbe*, qu'il y a bien eu, du moins au sein de l'équipe éditoriale de *La Presse*, stigmatisation et rejet systématique des propositions étudiantes<sup>30</sup>.

Ces filtres et autres moyens de contrôle ne sont pas toujours efficaces et il y aura forcément des journalistes capables de s'en affranchir, mais ils sont tolérés, voire encouragés par le système justement parce qu'ils lui confèrent un semblant d'impartialité. Nul besoin d'en appeler au complot: une fois mis en place, le dispositif opère tout seul. Il agit même au-delà de son cadre naturel du fait du conditionnement idéologique des lecteurs/spectateurs qui perpétue ses partis pris à l'échelle individuelle. Il en résulte une difficulté certaine à faire admettre à nos concitoyens que la manipulation médiatique existe et qu'ils en sont peut-être victimes. Ils nous retourneront l'accusation du tac au tac avec l'assurance que le discours dominant est forcément le plus juste et le plus objectif. Il faudra leur faire remarquer, sans arrogance et en cultivant toujours le doute, que rien n'est moins certain dans une société où la presse n'est plus vraiment libre<sup>31</sup>.

28. «1.4. *Flak and the enforcers: the fourth filter*» (Herman et Chomsky, 2002, p. 26).

29. «1.5. *Anticommunism as a control mechanism*» (Herman et Chomsky, 2002, p. 29).

30. Après avoir passé en revue dans *La Presse* tous les éditoriaux consacrés à la crise étudiante, j'ai procédé au relevé systématique 1) des commentaires qui visaient la réfutation, stigmatisation et marginalisation de la position des étudiants, 2) de tout propos qui relève du mépris, de la condescendance ou du paternalisme, 3) de tout argument tendancieux ou qui correspond à une réitération de la propagande gouvernementale. Voir notamment «Dormez citoyens, *La Presse* veille!», 28 juin 2012; «Presse-toi à droite», 5 juillet 2012; «Si *La Presse* n'existait pas», 11 juillet 2012; «Il faut parfois tirer sur le messager», 19 juillet 2012, sur <<http://www.mauvaiseherbe.ca/author/vaillancourt/>> (consulté le 9 janvier 2015).

31. «*We have a free press, meaning it's not state-controlled but corporate-controlled; that's what we call freedom. What we call freedom is corporate control*» (Chomsky, 2003, p. 395).

En conclusion, je voudrais souligner à quel point il est difficile de contrer des arguments captieux, ceux qui font appel à l'émotion plutôt qu'à la réflexion, qui exploitent et perpétuent l'aveuglement idéologique. On a entendu souvent, au cours du Printemps érable, les leaders étudiants condamner cette rhétorique gouvernementale de mauvaise foi et s'en plaindre aux médias, mais sans que leurs critiques, pourtant tout à fait légitimes, soient mieux reçues puisqu'ils étaient perçus eux-mêmes comme juges et parties dans le débat. Comment échapper aux pièges rhétoriques alors? Je crois que c'est le devoir des intellectuels, et notamment des universitaires, d'agir comme arbitres dans les débats de société et de dénoncer avec force, à droite comme à gauche, le recours aux sophismes, à la propagande et à la désinformation. Or on ne l'a pas assez fait. Il y a eu des initiatives intéressantes, comme le Guet des activités paralogiques, propagandistes et anti-démocratiques (GAPPA)<sup>32</sup>, et notamment à travers les médias sociaux, mais la saturation médiatique a fait en sorte que ces dénonciations se sont perdues dans le vacarme ambiant. Il ne suffit pas de dire «on sera mieux préparé la prochaine fois». Il faut intervenir dès à présent pour dénoncer la manipulation des masses par l'élite politico-économique. À la belle époque du cours classique au Québec, on enseignait à tous, futurs médecins, professeurs, ingénieurs, avocats, journalistes, les rudiments de la rhétorique: on devrait peut-être le faire à nouveau.

## Bibliographie

- Boisvert, Y. (2012). «Le ras-le-bol», *La Presse*, 19 mai, <<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/yves-boisvert/201205/18/01-4526895-le-ras-le-bol.php>>, consulté le 29 juin 2013.
- Bourdieu, P. (1984). *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit.
- Chomsky, N. (2003). *On Democracy and Education*, Londres, Routledge.
- Dubuc, A. (2012a). «Grève étudiante: la bataille de l'image», *La Presse*, 4 avril, <<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/alain-dubuc/201204/03/01-4512188-greve-etudiante-la-bataille-de-limage.php>>, consulté le 29 juin 2013.
- Dubuc, A. (2012b). «Cherchez l'erreur», *La Presse*, 28 mai, <<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/alain-dubuc/201205/28/01-4529208-cherchez-lerreur.php>>, consulté le 29 juin 2013.

---

32. «Le Guet des activités paralogiques, propagandistes et anti-démocratiques [sic] (GAPPA) est un organe de surveillance des médias de masse, des nouveaux médias et des activités de relations publiques en général. La communauté GAPPA surveille et agit sur notre environnement informationnel et communicationnel pour y détecter les mensonges, faussetés, sophismes, paralogismes et autres instances de propagande. Le projet GAPPA se veut un effort concerté et collaboratif pour rétablir les faits et la vérité. Sa structure est décentralisée et non-hiérarchique [sic]; son esprit, libre et non partisan» (<<http://gappasquad.wordpress.com/gappa/>>, consulté le 29 juin 2013).

- Dubuc, A. (2012c). « La grave erreur de Mme Marois », *La Presse*, 4 juin, <<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/alain-dubuc/201206/04/01-4531517-la-grave-erreur-de-mme-marois.php>>, consulté le 29 juin 2013.
- Ducas, M.-C. (2012). « Controverse sur le carré rouge chez Renaud-Bray », *Le blogue de Marie-Claude Ducas*, 19 juin, <<http://marieclaudeducas.com/2012/controverse-sur-le-carre-rouge-chez-renaud-bray-pourrait-on-renouer-avec-le-bon-sens/>>, consulté le 29 juin 2013.
- Gagnon, L. (2012). « La grève des ados », *La Presse*, 28 avril, <<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/lysiane-gagnon/201204/27/01-4519711-la-greve-des-ados.php>>, consulté le 29 juin 2013.
- Gardes-Tamine, J. (1996). *La rhétorique*, Paris, Armand Colin.
- Gervais, L.-M. (2012). « Du bon et du mauvais usage des mots au temps de l'agitation étudiante », *Le Devoir*, 30 avril, <<http://www.ledevoir.com/societe/education/348796/du-bon-et-du-mauvais-usage-des-mots-au-temps-de-l-agitation-etudiante>>, consulté le 29 juin 2013.
- Herman, E.S. et N. Chomsky (2002). *Manufacturing Consent: The Political Economy of the Mass Media*, New York, Pantheon, Random House Digital.
- Hurteau, P. (s. d.). « La juste part : fétichisme et artifices », *À bâbord*, <<http://www.ababord.org/spip.php?article1491>>, consulté le 29 juin 2013.
- Legault, J. (2012). « Dormez-vous bien, Monsieur Charest? », *Voir*, 21 mai, <<http://voir.ca/josee-legault/2012/05/21/dormez-vous-bien-monsieur-charest/>>, consulté le 29 juin 2013.
- Lessard, D. (2012). « Sondage CROP-*La Presse*: les Québécois en faveur de la ligne dure », *La Presse*, 19 mai, <<http://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/conflit-etudiant/201205/18/01-4526881-sondage-crop-la-presse-les-quebecois-en-faveur-de-la-ligne-dure.php>>, consulté le 29 juin 2013.
- Meyer, M. (1991). « Introduction », dans Aristote, *Rhétorique*, I, 3, I, Paris, Librairie générale française.
- Meyer, M. (1993). *Questions de rhétorique. Langage, raison et séduction*, Paris, Librairie générale française.
- Miller, F.P., A.F. Vandome et J. McBrewster (2010). *Propagande par le fait*, [s. l.], VDM Publishing.
- Noelle-Neumann, E. (1989). « La spirale du silence, une théorie de l'opinion publique », *Hermès*, n° 4, p. 181-189.
- Ouimet, M. (2012). « Le temps file », *La Presse*, 1<sup>er</sup> mai, <<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/michele-ouimet/201205/01/01-4520606-le-temps-file.php>>, consulté le 29 juin 2013.
- Paillet, M. (1974). *Le journalisme: fonctions et langages du quatrième pouvoir*, Paris, Denoël.
- Poirier, M. (2012). « Soit vous êtes avec nous, soit vous êtes avec les Libéraux », *Voir*, 19 juin, <<http://voir.ca/mathieu-poirier/2012/06/19/soit-vous-etes-avec-nous-soit-vous-etes-avec-les-liberaux/>>, consulté le 29 juin 2013.
- Portal, T. (2009). *Crises et facteur humain: les nouvelles frontières mentales des crises*, Paris, De Boeck.
- Pottier, J.-M. (2012). « La "majorité silencieuse", cet héritage de Mai-68 que Nicolas Sarkozy ne liquide pas », *Slate.fr*, 7 mars, <<http://www.slate.fr/france/51127/sarkozy-majorite-silencieuse-heritage-mai-68>>, consulté le 29 juin 2013.

- Pratte, A. (2012). « Une minuscule minorité », *La Presse*, 9 mars, <<http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/andre-pratte/201203/08/01-4503761-une-minuscule-minorite.php>>, consulté le 29 juin 2013.
- Ringoot, R. et J.M. Utard (2009). *Les genres journalistiques : savoirs et savoir-faire*, Paris, L'Harmattan.
- Safire, W. (2008). *Safire's Political Dictionary*, New York, Oxford University Press.
- Spanou, C. (2003). *Citoyens et administration : les enjeux de l'autonomie et du pluralisme*, Paris, L'Harmattan.
- Vaillancourt, L. (2012a). « Dormez citoyens, *La Presse* veille ! », *Mauvaise herbe*, <<http://www.mauvaiseherbe.ca/2012/06/28/dormez-citoyens-la-presse-veille/>>, consulté le 29 juin 2013.
- Vaillancourt, L. (2012b). « La propagande grise: une arme de désinformation massive », *Politicoglobe*, 1<sup>er</sup> novembre, <<http://www.politicoglobe.com/2012/11/la-propagande-grise-une-arme-de-desinformation-massive/>>, consulté le 29 juin 2013.
- Walton, D. (2010). *Appeal to Popular Opinion*, University Park, Pennsylvania State University Press.



# 2

## LE PRINTEMPS ÉRABLE

### Un espace global de représentation

**Cyndie Giroux**

*Les grands principes de l'économie standard  
nourrissent désormais le sens commun et déterminent  
une manière de voir le monde et de s'y comporter.*

Rist (2013, p. 452)

Dans une perspective psychosociale, nous contribuerons à donner sens au Printemps érable québécois en l'interprétant comme un moment de (re)construction démocratique d'une citoyenneté prenant place dans une lutte sociale pour participer au développement de la société québécoise, où l'éducation est considérée comme un enjeu prioritaire. La citoyenneté y sera envisagée comme un espace global de représentation et comme un enjeu de pouvoir important. Premièrement, la théorie des représentations sociales permettra de mettre en relief l'importance qu'a revêtu le mouvement étudiant dans une construction de sens de la citoyenneté québécoise devant faire face à une représentation essentiellement économique du développement. Nous y observerons comment ce mouvement a pu influencer sur la représentation politique de la citoyenneté. Ensuite, une présentation du contexte global dans lequel celui-ci a surgi permettra de le situer dans une perspective historique de plus long terme où les mouvements sociaux participent au développement de sociétés face à l'État national et au capitalisme. Quelques caractéristiques de la mondialisation économique et de la globalisation ayant une influence sur les luttes sociales

y seront précisées et nous aideront à mieux saisir le caractère global du Printemps érable. Dans le même sens, nous y observerons également la convergence de discours et de pratiques de résistance face à la domination de l'économique sur le fait social.

## 1. Une approche psychosociale de la citoyenneté

En débutant par la théorie des représentations sociales, nous allons mettre en évidence une (re)construction d'une citoyenneté participative et critique participant à un développement des sociétés qui ne se limite pas à la croissance économique. Cette dernière correspond, selon Rist (2013), à la représentation dominante du développement. Nous situerons cette représentation comme se retrouvant au cœur de plusieurs revendications sociales actuelles qui se heurtent aux principes de l'économie moderne de marché. Cette approche nous permettra également d'appréhender l'importance que revêtent le sens et la signification d'une citoyenneté pensée par tout un chacun, mais également par le pouvoir politique. L'objectif est de mettre en évidence l'apport important du Printemps érable pour la citoyenneté québécoise. Plus spécifiquement, cette approche psychosociale de la citoyenneté nous permet de considérer le Printemps érable comme une lutte pour prendre part à la définition de la représentation du citoyen, et ce, par l'entremise de la question de l'éducation.

Selon cette théorie, les représentations du citoyen se négocient et se construisent dans des prises de position symboliques qui structurent les rapports entre les acteurs sociaux. Abric (1994) qualifie les représentations sociales de pensée naïve et de sens commun concernant la vision du monde que les individus ou les groupes portent en eux. Ces représentations sont importantes, car elles déterminent les discours et les pratiques entourant la citoyenneté. Mettre en évidence, selon les termes de cet auteur, l'anatomie de la représentation du citoyen peut nous permettre de mieux envisager la part active qu'ont prise les manifestants et les militants dans une construction de sens déterminante pour le devenir de la société.

Pour Flament et Rouquette (2003), le citoyen est le produit d'un système social global qui peut être analysé selon trois facettes : le citoyen penseur, le citoyen pensé et le citoyen acteur. Le citoyen penseur constitue l'objet d'étude que privilégient actuellement un grand nombre des chercheurs des sciences sociales et il est lié au sens et aux significations donnés par les acteurs eux-mêmes. Quant au citoyen acteur, il se limite généralement, au sein des sciences sociales, au vote et à l'action militante, auxquels nous ajouterons la participation aux multiples instances de concertation et de participation citoyennes.

Le citoyen pensé est celui qui nous intéresse plus particulièrement, car selon cette théorie, le citoyen penseur s'approprie le citoyen pensé comme faisant partie de lui-même et il en résulte « une conformité finale de l'action individuelle aux représentations du citoyen pensé » (Flament et Rouquette, 2003, p. 156). Pour Flament et Rouquette, dès le départ, le citoyen est pensé selon une dépendance au pouvoir, ce qui implique une conception des assujettis et une mise en œuvre de cette conception. Nous nous retrouvons donc avec des représentations civiles, mais, peut-être encore plus important, avec des représentations politiques de la citoyenneté. Les luttes sociales constituent une voie privilégiée pour agir sur cette représentation du citoyen.

Les représentations politiques sont spécifiques, car inscrites dans le droit et les institutions. Le Printemps érable est un bon exemple pour démontrer le pouvoir d'action des citoyens sur celles-ci, ces représentations étant aussi normatives. En prônant des valeurs et des normes citoyennes comme le droit à l'éducation, l'équité et la justice sociale, les acteurs du Printemps érable ont réussi à les placer au-devant des justifications économiques entourant la hausse des droits de scolarité. Leur résistance face au durcissement des lois sur le droit de manifester fut également importante. Ce durcissement nous amène à poser l'hypothèse d'une évolution dans la représentation politique du citoyen vers une conception néolibérale qui ne semble pas vouloir tolérer la présence de contestation en ses rues. De plus, les représentations politiques sont spécifiques par leur caractère éthique en ce qu'elles définissent les caractéristiques du bon citoyen et les codifient selon l'intérêt général dans un mode d'emploi plus ou moins formalisé : les rappels constants à la non-violence en sont un bon exemple. Toujours selon Flament et Rouquette, cette caractéristique touche « directement au contrôle généralisé des conduites, à la régulation impositive des pratiques » (2003, p. 154). Autre caractéristique, ces représentations viennent avec des prétentions éducatives pour l'adoption de comportements valorisés qui prennent souvent la forme de la répétition et du slogan. I. Giraud (2007) affirme que l'éducation populaire est également au fondement des mobilisations. Le caractère inégal des moyens de part et d'autre est ressorti fortement lors du Printemps érable. À ce sujet, Flament et Rouquette (2003, p. 155) indiquent : « Par ailleurs, les représentations civiles ne disposent pas, en tout cas pas au même degré que les représentations politiques, des moyens techniques et de l'organisation matérielle qui permettent d'assurer la répétition dans des délais relativement brefs auprès d'une population étendue. »

Dernière caractéristique propre au citoyen pensé par les représentations politiques : la présence de son intégration dans un projet plus vaste et cohérent qui assure la perpétuation du pouvoir établi. Le recul du politique face à l'augmentation des droits de scolarité fut symbolique dans le rejet

d'une marchandisation de l'éducation et de l'efficacité économique comme déterminant des politiques. Cependant, le contexte global actuel est tel, comme nous le verrons plus loin, qu'il est évident qu'il n'a pas remis en cause la domination de l'économie sur le fait social.

Selon Seca, les différentes représentations sociales forment un système où elles interfèrent les unes avec les autres. Toujours selon l'auteur, «on doit entendre de tels ensembles comme des entités élaborées dans des rapports entre groupes, attachés à des positions ou à des statuts et inscrits dans une logique sociétale» (Seca, 2010, p. 19). Vue ainsi, la logique néolibérale se retrouve au cœur d'un système représentationnel global. Cette notion de système représentationnel néolibéral nous permet de mettre en évidence l'émergence de résistance dans la mise en discours et en pratiques d'une citoyenneté inclusive où les acteurs individuels et collectifs détiennent une capacité d'action et de prise de décision dans la gouvernance et le développement. De fait, les représentations sont importantes dans le changement des institutions de la société, et les événements du printemps 2012 furent, en ce sens, déterminants pour la société québécoise.

Marques-Pereira (2007) entend la citoyenneté, dans le même sens que Badie et Hermet (2001), comme un concret singulier et un universel abstrait où le singulier est inséré dans des rapports sociaux et des rapports de force au sein des nations, et où l'universel conserve une identité propre de son objet malgré les spécificités et les diversités des pratiques sociales et politiques qui en dérivent. Nous considérons la représentation sociale du citoyen comme un espace global et comme un enjeu de pouvoir important face à une logique néolibérale dominant actuellement pour donner sens et significations au fait social. Considérer la citoyenneté comme un singulier concret et un universel abstrait nous permet d'entendre le Printemps érable comme un moment spécifiquement québécois, mais également mondial participant à une (re)construction démocratique d'une citoyenneté revendiquant le droit d'agir dans la gestion de la société et de son développement. Nous avons voulu mettre l'accent sur l'importance du citoyen (acteur-penseur-pensé) dans un monde où l'on observe une appropriation du politique par les acteurs économiques qui construisent un citoyen en fonction des besoins du marché. En ce sens, les pratiques et les discours déterminés par les représentations sociales sont compris ici comme importants dans la question du maintien et du changement de l'organisation sociale qui subit les interpénétrations du local et du global.

## 2. Un contexte global

Interpréter le mouvement étudiant québécois ne peut être envisagé sans qu'on le remette dans son contexte global, qui se caractérise par la mondialisation économique et la globalisation. Une présentation de ce contexte nous permettra de situer ce mouvement social dans une perspective de plus long terme où les luttes sociales, en tension avec la montée du capitalisme, sont à l'origine de la plupart des acquis sociaux qui ont permis la démocratisation des sociétés et l'élargissement du rôle citoyen dans le développement de celles-ci. Ensuite, le concept de globalisation nous permettra de constater que le mouvement étudiant, dans ses discours et ses pratiques, s'y inscrit et converge avec d'autres luttes sociales actuelles, permettant ainsi une réflexion plus large sur une citoyenneté prenant place dans un monde complexe et global.

La mondialisation économique peut être comprise comme la forme de l'évolution du capitalisme qui est, selon Adda (1996a, p. 4), « celle de la soumission progressive de tout espace physique et social à la loi du capital, loi d'accumulation sans fin qui est la finalité ultime du système économique ». Cet auteur nous rappelle « cette vérité oubliée que l'exceptionnelle faculté du capitalisme à stimuler l'accumulation de richesses n'a aucun rapport logique avec sa capacité à offrir à chacun un emploi et des conditions de vie décentes » (Adda, 1996b, p. 48). Il précise ainsi que les acquis sociaux ne proviennent pas spontanément de l'avancée du capitalisme, mais sont le produit des luttes sociales et résultent de « rapports de pouvoir entre les forces sociales en présence » (Adda, 1996b, p. 48). Ces luttes s'insèrent, selon nous, dans un vaste mouvement de démocratisation participant à donner sens et significations à la citoyenneté.

Quant à la globalisation, elle se caractérise plus largement par l'interpénétration du global et du local (« glocalisation ») dans toutes les sphères : sociales, politiques, culturelles et économiques. Il est également possible de l'entendre plus largement comme une « globalisation de la conscience ». O. Giraud (2012, p. 93) préfère y voir une conscience de la globalisation : « Il existe aujourd'hui une scène politique globale où se construit, sinon une opinion ou une conscience globale, du moins un espace global de représentations, de confrontations, de mises en présence de narratifs, d'interprétation du monde, à vocation globale. »

Verpraet, dans la même logique, soutient que la mondialisation a entraîné la création d'un nouvel espace social et politique où de « nouveaux sujets collectifs autonomes » font face aux hiérarchies et aux clivages propres à la mondialisation et où surgit, entremêlée dans les politiques nationales, « la nouvelle dialectique entre les questions globales et les questions locales » (Verpraet, 2006, p. 259).

Le mouvement étudiant, qui se situe dans ce contexte de mondialisation économique et de globalisation, a surgi face au gouvernement libéral Charest promulguant l'augmentation des droits de scolarité. Cependant, le conflit a rapidement glissé de cet enjeu local (national) vers une résistance globale à l'égard de la marchandisation de l'éducation et, plus encore, à l'égard de l'idéologie néolibérale qui tend à dominer toutes les sphères de la vie sociale. De plus, en prenant de l'ampleur, le mouvement ne s'est pas limité aux étudiants. Il s'est étendu à des pans beaucoup plus larges de la population qui se sentaient concernés, comme citoyens, par les augmentations des frais de scolarité, mais peut-être encore plus par le caractère global de l'enjeu. De même, la résistance au néolibéralisme étant centrale dans la plupart des mouvements sociaux actuels (nationaux et transnationaux), tels les mouvements féministe, écologiste, altermondialiste et syndicaliste, cet enjeu global au cœur du Printemps érable a assurément fait converger la mobilisation de nombreux militants venus d'horizons divers, s'ajoutant ainsi à ce nouveau sujet collectif autonome qui créa cet espace de résistance au sein de la société québécoise, participant à donner sens et significations au concept de citoyenneté.

## Conclusion

Cette approche psychosociale de la citoyenneté a voulu contribuer à donner sens au Printemps érable. Par son regard dirigé sur la pensée sociale, elle offre une analyse originale de la citoyenneté et du rôle actif qu'y a joué le mouvement étudiant. Elle permet de mettre l'accent sur l'importance de participer à la construction des représentations du monde, déterminantes pour son devenir. En entamant une réflexion sur le caractère global de la mobilisation et des enjeux du Printemps érable, nous avons tenté de situer celui-ci dans une mouvance globale qui réclame sa participation dans cette (re)construction d'une citoyenneté prenant place dans un monde complexe où le capitalisme s'insère dans toutes les sphères de la vie. Disséquer la représentation politique de la citoyenneté a également permis de mieux comprendre l'importance du mouvement étudiant et son apport à la pensée sociale, aux institutions et à la société québécoises.

## Bibliographie

- Abric, J.-C. (1994). «Les représentations sociales: aspects théoriques», dans J.-C. Abric (dir.), *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Presses universitaires de France, p. 11-36.
- Adda, J. (1996a). *La mondialisation de l'économie, tome 1: Genèse*, Paris, La Découverte.
- Adda, J. (1996b). *La mondialisation de l'économie, tome 2: Problèmes*, Paris, La Découverte.
- Badie, B. et G. Hermet (2001). *La politique comparée*, Paris, Armand Colin.
- Flament, C. et M.-L. Rouquette (2003). *Anatomie des idées ordinaires. Comment étudier les représentations sociales*, Paris, Armand Colin.
- Giraud, I. (2007). «Comment opérationnaliser le concept de citoyenneté dans les recherches empiriques sur les politiques du genre (Gender's politics)?», dans M. Tremblay et al. (dir.), *Genre, citoyenneté et représentation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 81-99.
- Giraud, O. (2012). «Les défis de la comparaison à l'âge de la globalisation: pour une approche centrée sur les cas les plus différents inspirée de Clifford Geertz», *Critique internationale*, vol. 57, n° 4, p. 89-110.
- Marques-Pereira, B. (2007). «La citoyenneté politique des femmes dans un jeu de miroir entre l'Europe occidentale et l'Amérique latine», dans M. Tremblay et al. (dir.), *Genre, citoyenneté et représentation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 23-40.
- Rist, G. (2013). *Le développement: histoire d'une croyance occidentale*, 4<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Paris, Presses de Sciences Po.
- Seca, J.-M. (2010). *Les représentations sociales*, Paris, Armand Colin.
- Verpraet, G. (2006). «Idéologies et utopies dans l'altermondialisation», dans P.W. Boudreault (dir.), *Génie des lieux. Enchevêtrements culturels, clivages et ré-inventions du sujet collectif*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 257-278.



# 3

## D'UN PRINTEMPS À L'AUTRE

**Jean-Marc Fontan**

*L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)  
milite pour un système d'éducation gratuite publique,  
accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme  
de discrimination<sup>1</sup>.*

Au fil des deux dernières décennies, nous avons observé des turbulences sociales qui demeurent faiblement expliquées par les théoriciens de l'action collective. Alain Touraine (2013a, 2013b) parle de cette effervescence dans les termes de « nouveaux mouvements sociaux<sup>2</sup> », lesquels mettraient en scène moins un acteur social logé dans une société en processus de dilution que l'expression d'un retour des droits fondamentaux à partir d'un sujet éthiquement responsable !

Fin de l'ère des sociétés qui avait succédé à l'ère des États, transformation des mouvements politiques puis sociaux en conflits culturels globaux, qui mettent en jeu la personnalité en même temps que l'organisation économique et les institutions sociales, et débuts – forcément difficiles – d'une reconstruction fondée sur ce qu'on appelle, depuis

- 
1. <<http://www.asse-solidarite.qc.ca>>, consulté le 9 janvier 2015.
  2. « Le point commun de ces NNMS est leur hostilité à la domination de l'économie par un capitalisme financier qui a de moins en moins de fonctions économiques. Ce sont des mouvements "anti-finance". Mais ces NNMS ont des faiblesses. Un mouvement social doit être à deux dimensions: l'une conflictuelle; l'autre, indispensable pour qu'un mouvement social puisse être fort, est de lutter au nom de valeurs culturelles, générales, admises et revendiquées, et considérées comme progressistes par l'ensemble de la société » (Touraine, 2013a, p. 2).

les prémices de la modernité, les droits humains fondamentaux: tels sont les traits principaux qui définissent la période historique actuelle où nous vivons, où nous devons agir [...] (Touraine, 2013b, p. 31-32).

Luc Boltanski (2013) voit dans les turbulences des dernières décennies un indice supplémentaire validant la thèse d'un essoufflement de la critique sociale. Si des turbulences sociales prennent place sur de multiples scènes pour diverses raisons, elles ne signifient pas pour autant que la capacité critique des acteurs sociaux soit suffisante pour repenser l'ordre sociétal. Au contraire, on assisterait à des manifestations de contestation dotées d'une faible capacité de remise en question de l'ordre en place.

S'agissant de la critique, au sens où le terme est entendu dans les courants se réclamant de la gauche, la question principale que nous devrions [...] aborder est celle du peu d'effets de la critique dans la situation historique qui est actuellement la nôtre [au sens d'être inefficace par rapport aux enjeux existants... La critique se trouve aujourd'hui cantonnée dans les arènes universitaires, et dans une position défensive dont l'un des effets est d'inhiber sa force de propositions (Boltanski, 2013, p. 1 et 5).

L'un et l'autre théoriciens constatent un passage à vide de l'esprit contestataire, particulièrement de la capacité de contester les modalités postfordistes et postkeynésiennes de régulation sociétale. Comment peut-on expliquer le manque de performativité de l'action critique contemporaine face à la montée de l'austérité?

Nous proposons une lecture nuancée du sens à donner aux turbulences sociales qui ont marqué l'histoire depuis une bonne vingtaine d'années. D'une part, nous retrouvons une panoplie d'actions collectives contestataires. Mentionnons les mouvements *Il popolo viola* (Italie), *Occupy Wall Street*, les soubresauts du Printemps arabe, les actions localisées des Indignés contre l'austérité (Espagne et Grèce), l'effervescence entourant la «question étudiante» (à la britannique, à la chilienne ou à la québécoise) et, enfin, n'oublions pas l'appel lancé au Canada par le mouvement *Idle No More*.

D'autre part, nous observons l'expression d'un militantisme pluriel construit sur une variété de thèmes: «pour une autre mondialisation», «pour la défense de l'environnement», «pour la qualité de vie»; mais, aussi, des revendications «contre l'homosexualité», pour le patriotisme ultraconservateur ou encore en faveur d'un extrémisme religieux. Il s'agit d'expressions qui invalident l'hypothèse d'une dilution de la critique sociale, tant libérale que progressiste, ou encore l'hypothèse d'un passage à vide de la capacité revendicative des acteurs sociaux. Les dynamiques et les processus contestataires en cours traduisent une critique sociale en bonne santé, en pleine capacité de ses moyens. Malgré une performativité

anémique et contestable, nous observons une recomposition tant de la substantialité, de la pluralité des formes d'expression que des sens et des finalités portés par la critique sociale.

En fait, l'univers dynamique et hétérogène des mouvements récents de contestation rappelle les turbulences sociales qui ont caractérisé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle l'entrée européenne et nord-américaine dans la modernité. Rappelons que la critique sociale prémoderne émergea sous l'Ancien Régime. Elle se structura sous la forme d'un processus hégémonique de pollinisation scindé entre une composante sectorielle – les droits sociaux, le travail, etc. – et une dimension territoriale construite sur un substrat culturel homogène visant l'organisation politico-économique des scènes locale, nationale et internationale.

Dans l'environnement prémoderne, la critique sociale a accompagné l'émergence et le déploiement du projet de modernisation qui était promu par les différentes élites européennes et nord-américaines. Ce projet développemental proposait une reconfiguration du corpus organisationnel de l'Ancien Régime en fonction de trois matrices institutionnelles à la fois interreliées et dotées d'une autonomie forte :

- celle de la sphère politique avec la figure centrale de régulation qu'est devenu l'État-nation, comme unité de base de la mondialité;
- celle de la sphère sociale avec l'unité centrale que sont devenues les sociétés civiles aux échelles nationale et internationale;
- enfin, la sphère économique avec l'économie de marché comme opérateur d'un double processus d'enrichissement et d'appauvrissement des populations et de l'ensemble des territoires de la planète.

Cette longue phase de déploiement et d'institutionnalisation de la modernité-mondialité a donné lieu à des expressions d'appui et à des mouvances contestataires qui étaient partagées entre une critique sociale des institutions modernes en devenir et une remise en question du processus libéral de construction économique de la mondialité. Tant la contestation à droite de la modernisation des espaces nationaux que la remise en question à gauche de la marchandisation par la mondialisation des activités de subsistance ont constitué les champs d'action centraux autour desquelles furent déployées au XIX<sup>e</sup> siècle des réflexions critiques et des actions contestataires.

Au début des années 1980, avec le passage au néolibéralisme, nous retrouvons une combinaison similaire. Le repli de l'action collective sur la scène nationale perd alors de sa consistance au profit d'un retour à une pensée globalisée de la critique sociale. Là encore, les actions se campent sur des positions antagoniques entre la protection de valeurs nationales

ou civilisationnelles conservatrices et une réforme en profondeur de la logique même de fonctionnement des institutions de la modernité-mondialité. Nous observons alors une recomposition de l'« esprit critique mondial » tel qu'il se définissait au passage de l'Ancien au Nouveau Régime.

La critique « alter » mondialiste actuelle constituerait une forme résurgente des innovations culturelles, sociales, politiques, juridiques et économiques qui ont marqué tant la naissance du capitalisme que sa transition de la première à la deuxième modernité. Cette transition a pris la forme d'une guerre « larvée », présente tant au Nord (du mouvement ouvrier au mouvement syndical, du mouvement des suffragettes au féminisme) qu'au Sud (de la mouvance antiesclavagiste, à l'anticolonialisme et à l'anti-impérialisme). Cette transition s'est présentée à la fois pour et contre la forme de progrès qui a conduit au type de mondialisation qui caractérise la période actuelle. L'enjeu de la critique sociale contre-hégémonique (Polanyi, 1983), tant celle qui marqua les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles que celle qui caractérise le passage du XX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, demeure le même : celui de mettre en place et de faire reconnaître la légitimité d'un mode de production de la société autre que celui promu depuis trois siècles par les élites au pouvoir. Telle est l'unité historique qui lie de façon très étroite les grandes luttes sociales d'hier et d'aujourd'hui.

Pour étayer cette proposition analytique, notre démonstration reposera sur deux argumentaires. Le premier sera de nature historique. Nous montrerons que, parmi les actions collectives conflictuelles du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, nous retrouvons un premier moment d'expression de la critique sociale du processus qui a conduit au type de mondialisation promu par le courant libéral de l'épistémè moderne. Le deuxième argument sera d'ordre empirique. Il reposera sur une courte étude des actions menées par une des composantes du mouvement étudiant québécois dans ce qu'il est convenu d'appeler la « grève de 2012 ». Nous nous intéresserons ainsi à une mouvance au sein du mouvement étudiant qui se déploie dans une quasi-insurrection contre l'État québécois à partir de la question générale du refus de la tarification et de la privatisation des services publics. Par cette étude exploratoire, nous montrerons comment un épisode localisé de contestation, celui du « Printemps québécois », s'inscrit dans une réflexion critique de la mondialité en cours, et comment les événements de cet épisode printanier constituent une expression du mouvement contre-hégémonique du « tout au marché pour un progrès sociétal continu » promu par les élites nationales et transnationales de la modernité.

En conclusion de ce chapitre, nous reviendrons sur la question de la performativité des actions collectives conflictuelles et de la critique sociale. Nous proposerons alors une réponse aux analyses d'Alain Touraine et de Luc Boltanski.

## 1. La critique mondialiste : un premier round...

Nous retenons deux critères pour suivre le déploiement d'une critique mondialiste entre le milieu du XVII<sup>e</sup> et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le premier critère relève du cadre réflexif critique qui se présentait généralement sous la forme d'écrits normatifs. Ces derniers dénonçaient une situation sociétale inacceptable tout en proposant des alternatives. Le deuxième critère s'appuie sur des expériences sociales concrètes qui ont mis en pratique des propositions organisationnelles et institutionnelles alternatives. Elles tentaient de faire autrement en explorant des sentiers de développement distincts de ceux qu'a empruntés la mondialité libérale.

Sur le cadre réflexif, nous pourrions nous référer aux travaux d'utopistes socialistes, tels Owen (1771-1851), Saint-Simon (1760-1825), Fourier (1772-1837) ou Cabet (1788-1856). Nous préférons centrer notre démonstration sur un intellectuel de l'époque des Lumières qui présenta une critique acerbe des inégalités et des iniquités qu'il observait dans les sociétés européennes. Il s'agit de Jean Meslier (1664-1729). Curé d'Étrépy (France), Meslier laisse en héritage un testament porteur d'une réflexion particulièrement virulente.

Tous les hommes sont égaux par la nature, ils ont tous également le droit de vivre et de marcher sur la terre, et d'avoir part aux biens de la terre en travaillant utilement les uns et les autres pour avoir les choses nécessaires et utiles à la vie. Mais comme ils vivent en société, et qu'une société ou communauté d'hommes ne peut être bien réglée ni se maintenir en bon ordre sans qu'il y ait entre les hommes une dépendance et une subordination des uns aux autres, [il faut] que cette dépendance et cette subordination des uns aux autres soit juste et bien proportionnée, c'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'elle aille jusque à trop élever les uns ni à trop fouler les autres, ni à mettre tous les biens et plaisirs d'un côté et à mettre de l'autre toutes les peines, tous les soins, toutes les inquiétudes et les déplaisirs (Meslier, cité dans Mainil, 2011).

Non seulement Jean Meslier dénonçait-il les inégalités et l'ignorance dans laquelle l'idéologie religieuse enfermait le peuple, mais il lançait aussi un appel révolutionnaire en réclamant un refondement de l'ordre sociétal. Il prônait une mondialité qui permettrait un «vivre et un être ensemble harmonieux».

Levez-vous, unissez-vous contre vos ennemis, contre ceux qui vous accablent de misère et d'ignorance. Rejetez entièrement toutes les vaines et superstitieuses pratiques des religions. N'ajoutez aucune foi aux faux mystères, moquez-vous de tout ce que les prêtres intéressés vous disent. Car c'est là la cause funeste et véritable de tous vos maux... Votre salut est entre vos mains, votre délivrance ne dépend que de vous, car c'est de vous seuls que les tyrans obtiennent leur force et leur puissance. Unissez-vous donc, ô peuples ! Unissez-vous tous, si vous avez du cœur, pour vous délivrer de vos misères communes. Commencez d'abord par vous communiquer secrètement vos pensées et vos désirs.

Répanchez partout le plus habilement possible des écrits semblables à celui-ci par exemple, rendez odieux partout le gouvernement tyrannique des princes et des prêtres. Secourez-vous dans une cause si juste et si nécessaire et où il s'agit de l'intérêt commun de tous les peuples. Retenez pour vous-mêmes ces richesses et ces biens que vous faites venir à la sueur de votre corps, n'en donnez rien à tous ces superbes et inutiles fainéants, rien à tous ces moines et à ces ecclésiastiques qui vivent inutilement sur la terre, rien à ces orgueilleux tyrans qui vous méprisent [...] que vos enfants, vos parents, vos alliés quittent leur service, excommuniez-les de votre société. Ils ne peuvent pas se passer de vous, vous pouvez vous passer d'eux et n'ayez pas d'autre religion que de maintenir partout la justice et l'équité, de vous aimer les uns les autres et de garder inviolablement la paix et la bonne union entre vous (Meslier, cité dans Mainil, 2011).

Tant la critique des conditions socioéconomiques et sociopolitiques que l'appel à penser et à réaliser un projet de société libérée des maux sociaux sont très présents dans l'imaginaire de plusieurs penseurs européens des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Cet imaginaire est tout aussi fécond sur le terrain des pratiques, c'est-à-dire à l'échelle de l'expérimentation sociale. Mentionnons les projets ou les expérimentations concrètes, tels la théocratie de Mühlhausen (1525) en Allemagne, dirigée par Thomas Müntzer (1534-1525), la Mission jésuite du Paraguay (1609-1660) ou encore le mouvement des Diggers (1640-1660) en Angleterre. Prenons le temps de nous arrêter quelques instants sur les actions menées par le quaker William Penn (1644-1718) qui conduisirent en 1682 à la fondation de la colonie « Philadelphie » aux États-Unis.

Cet État quaker qui fascina Voltaire chercha à mettre en œuvre ce que l'on désigna par la formule de Holy Experiment, « l'expérience sainte », tentative de mise en place d'une société utopique fondée sur la paix, la tolérance, la concorde et la non-violence, y compris à l'égard des Amérindiens (Fath, 2002, p. 1-2).

Lieu d'expérimentation sociale, la colonie s'édifie autour d'un cœur urbain qui va non seulement incarner le nouvel esprit, mais surtout le mettre en pratique à partir d'un design architectural respectueux des grandes lignes directrices du nouvel ordre promu.

La ville de Philadelphie, capitale de la Pennsylvanie, a longtemps concentré la quintessence de l'identité quaker [...] conçue comme un rectangle parfait de mille deux cents acres partagé en quatre quadrants, dotés chacun d'un parc, la nouvelle cité était traversée de rues d'une largeur jamais atteinte jusque-là. William Penn était marqué par son passé londonien : après avoir vécu l'épidémie de peste bubonique en 1665, il avait subi le grand incendie de 1666. Il souhaitait refonder un idéal urbain sur des esprits pacifiés et un espace repensé, plus aéré, plus verdoyant, plus hygiénique, où les maisons individuelles disposeraient chacune de grands jardins environnants (Fath, 2002, p. 2).

Les développements d'une réflexion critique et de pratiques utopiques ont accompagné la lente transition de l'Ancien au Nouveau Régime<sup>3</sup>. Sous la forme du mouvement antiesclavagiste, cette transition fut marquée par l'émergence d'une première grande question sociale mondiale.

*The first organized protest against slavery in the Americas was written in 1688 by four Pennsylvania Quakers from Germantown Meeting, a particular meeting under the care of Abington (often called Dublin) Monthly Meeting. Gerret Hendericks, Derick up de Graeff, Francis Daniell Pastorius, and Abraham up den Graef wrote this protest and presented their opposition to slavery and the trafficking of human beings at a Monthly Meeting at Dublin in Philadelphia.*

*In the document the Quakers use the Golden Rule to argue against such inhumane treatment of their fellow man regardless of the color of their skin, "we shall doe to all men licke as we will be done ourselves; macking no difference of what generation, descent or Colour they are." Seeing the injustices of the slave trade they courageously took a stand against slavery based on their religious and moral beliefs (Mueller, 2008).*

L'objet de la mouvance quaker s'inscrit dans l'effort de fonder autrement un ordre sociétal fortement contesté et en voie d'obsolescence. L'impossibilité avouée de composer avec les arrangements de l'Ancien Régime alimentait à la fois l'énoncé et l'expérimentation de propositions tant libérales que libertaires. A suivi le déploiement d'une scène sociale mondiale qui rendait légitime toute volonté de modifier l'ordre ancien pour en établir un nouveau. L'heure était à la transformation des sociétés, l'appel a été entendu, la lutte s'est engagée.

## 2. Le Printemps québécois<sup>4</sup>: une composante du deuxième round...

Depuis la fin des années 1950, un fil conducteur unit l'ensemble des luttes étudiantes québécoises : une volonté de préserver tant le droit à l'éducation supérieure que son accessibilité sur le plan économique (Simard, 2013).

- 
3. Au nombre des éléments qui constituent des jalons ou des exemples du processus de construction de l'espace mondial de régulation, notons les traités de Westphalie (1648), les traités d'Aix-la-Chapelle (1668; 1748; 1818), la Commission centrale pour la navigation sur le Rhin (1815), le Comité international de la Croix-Rouge (1863), l'étalon-or (1870), la Société des Nations (1919).
  4. Comment qualifier les événements du printemps 2012? Les médias ont retenu l'expression «Printemps érable». Simon Tremblay-Pepin préfère le terme «printemps 2012», alors que le Collectif de débrayage parle simplement de «la grève»: «J'hésite, pour ma part, à adopter le slogan "Printemps érable" pour désigner les événements dont il est question ici. J'admets qu'il s'agissait d'un slogan ayant d'indéniables qualités pour susciter l'adhésion. Par contre, une fois les événements passés, j'éprouve un malaise important à l'utiliser comme dénomination historique. Assimiler un mouvement social occidental

- Mars 1958: plus de 20000 étudiants et étudiantes font une grève d'un jour en faveur de l'abolition des droits de scolarité dans la perspective de favoriser l'accès aux études supérieures<sup>5</sup>.
- Novembre 1964: création de l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ).
- Automne 1968: grève des étudiants de 15 cégeps et d'une partie des étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal – il est revendiqué un certain nombre de points, dont un contrôle étudiant sur la pédagogie d'enseignement, le développement du réseau des universités du Québec, du régime des prêts et bourses et le gel des droits de scolarité (autour de 500\$). Plusieurs de ces demandes ont été reçues favorablement, dont le gel temporaire des droits de scolarité.
- Automne 1978: grève générale illimitée en opposition à l'abandon par le gouvernement péquiste de sa promesse sur la gratuité scolaire.
- Été 1983: adoption de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants (LAFAGE).
- Automne 1986: mouvement de grève revendiquant le maintien du gel des droits de scolarité (gelés depuis l'adoption des recommandations du rapport Parent).
- Hiver 1990: mouvement en opposition au dégel des droits de scolarité.
- Hiver 2005: 175 000 étudiants et étudiantes de cégeps et d'universités entrent en grève pour s'opposer à une augmentation déguisée des droits de scolarité.

---

pour le maintien de services publics, aussi courageux et inspirant soit-il, à des révoltes populaires qui ont été réprimées par des assassinats politiques et qui ont fait tomber des dictatures me semble, pour tout dire, présomptueux et déplacé» (Tremblay-Pepin, 2013, p. 14). «Ces histoires du mouvement qui inondent les librairies sont encore des outils de neutralisation, face auxquels il nous faut nous situer. Car il s'agit bien de sauver les nœuds et les joies de la grève des mains d'un révisionnisme du Printemps érable, qui transforme déjà le conflit en relique vintage à l'allure de buzz youtube. Avant même qu'elle ne se termine, on enfonce méthodiquement la grève dans les tiroirs de l'Histoire. Ceux-là même [*sic*] qui se lamentaient de l'absence de politisation des jeunes, les voilà qui accourent chanter les louanges du printemps» (Collectif de débrayage, 2013, p. 12).

5. Fil historique reconstruit à partir de données extraites de *l'Histoire de la lutte étudiante* (<<http://www.radio-canada.ca/sujet/visuel/2012/04/02/001-lutttes-etudiantes-chronos.html>>, consulté le 9 janvier 2015) et du recueil de textes sur l'histoire du mouvement étudiant produit par l'ASSÉ en 2005.

- Printemps 2012: 310 000 étudiants et étudiantes participent au mouvement de grève générale illimitée pour contrer la hausse des droits de scolarité et pour revendiquer la gratuité scolaire<sup>6</sup>.

Plusieurs éléments se dégagent de cette trame historique.

Premièrement, l'opposition étudiante s'inscrit en concordance avec des revendications portées par d'autres nouveaux mouvements sociaux. La voix étudiante diffère toutefois du mouvement des femmes ou de celui des droits civils tant par les formes organisationnelles et les types d'action utilisés que par la représentation syndicale et le recours à la grève.

Qu'en est-il de cette distinction? La condition socioéconomique des étudiants et des étudiantes les place dans une situation institutionnelle apparentée à celle d'une entreprise économique. Ils se voient comme faisant partie prenante du système de production sociale de l'enseignement supérieur (en tant que producteurs d'un travail intellectuel). Des représentants de cette catégorie sociale se disent placés au cœur des «services» rendus à la société: tant celui d'assurer l'éducation supérieure et l'engagement sociopolitique de citoyens et de citoyennes que celui de voir à leur formation et à leur préparation pour le marché du travail. Cette condition sociale rend possible, aux yeux de la population étudiante<sup>7</sup>, le fait d'être représentée par des organisations syndicales et donc de recourir à la grève pour défendre ses intérêts.

Le statut de travailleur intellectuel, sans être reconnu officiellement par l'État, l'est officieusement en raison du contexte particulier dans lequel s'est développé le syndicalisme canadien.

La formule Rand concède aux centrales syndicales des moyens financiers considérables et l'exclusivité de la représentation, en obligeant l'affiliation en bloc de tous les travailleurs d'une usine à un même syndicat, advenant un vote majoritaire pour la syndicalisation [...] les structures administratives des établissements [d'enseignement

- 
6. «Rien qu'à Montréal, entre février et septembre 2012 (sept mois), il y aurait eu 532 manifestations, impliquant environ 750 000 manifestants et plus de 34 000 policiers, selon la synthèse préparatoire de la Commission. Les évènements du printemps 2012 ont donné lieu à 211 plaintes en déontologie contre les policiers du Service de police de la Ville de Montréal» (Gervais, 2013; voir aussi Ligue des droits et libertés *et al.*, 2013).
  7. La Charte de Grenoble redéfinit le statut de l'étudiant: «Il était jusque-là considéré comme un être privilégié, bourgeois et agissant en marge de la société. Le contenu de la charte rompt avec cette conception pour considérer dorénavant l'étudiant comme un jeune travailleur intellectuel, ayant des droits, mais aussi des devoirs comme jeune, comme travailleur et comme intellectuel: le droit au travail, mais aussi le devoir de mieux s'impliquer dans la société globale, de défendre la liberté et le droit à la sécurité sociale étudiante» (Lamarre, 2012, p. 293). Sur l'énoncé de la Charte, voir l'Union nationale des étudiants de France – UNEF, <<http://unef.fr/2011/06/09/la-charte-de-grenoble/>>, consulté le 9 janvier 2015.

supérieur] ont tout de même accordé au syndicalisme étudiant un statut similaire à celui des syndicats de travailleurs, avec l'adhésion automatique des étudiants d'un département à une association unique, reconnue comme interlocuteur officiel par l'administration (Collectif de débrayage, 2013, p. 38-39).

Deuxièmement, la gratuité scolaire et la qualité des ressources budgétaires consacrées à l'enseignement supérieur apparaissent très tôt comme les axes fondateurs des revendications étudiantes. En ce sens, le contenu des revendications s'adapte certes aux contextes de chaque lutte, mais l'esprit demeure fondamentalement celui de la défense des intérêts d'une population qui se dit en droit de recevoir de l'État les conditions et les ressources appropriées pour assurer son éducation supérieure. Toutefois, malgré cette ligne de fond, la gratuité n'est pas encore acquise, et, bien que les luttes des cinquante dernières années aient maintenu en filigrane les finalités initiales, la majorité des leaders étudiants se sont alignés sur une position de base portant sur la défense de l'acquis qu'a constitué le gel des droits de scolarité obtenu en 1968.

Au fil des luttes historiques, le mouvement étudiant québécois laisse entrevoir deux tendances contestataires. La première fait siennes les règles du jeu de la stratégie concertationniste. Elle mise sur la négociation, les compromis et le dialogue avec l'État. La seconde prône la mobilisation. Elle vise la construction d'un rapport de force à partir duquel, une fois l'équilibre des forces établi, pourrait être envisagée la voie de la négociation. Ces deux cultures et modalités d'intervention, réformiste pour la première, et d'action politique transformatrice pour la deuxième, traversent l'histoire du mouvement depuis sa naissance (Poirier St-Pierre et Éthier, 2013).

Troisièmement, analyser la trame historique de façon détaillée nous permettrait d'observer des tendances et des logiques d'action que nous ne pouvons qu'évoquer, par exemple une mobilisation qui joue sur des espaces institutionnels et territoriaux différents. Tantôt les cégeps sont plus mobilisés, tantôt ce sont les universités. À d'autres moments, les deux forment symbiose. Parfois, les organisations en région jouent un rôle actif, alors qu'à d'autres moments la métropole montréalaise est au cœur de l'action.

Quatrièmement, l'analyse du discours du mouvement étudiant québécois et des principales revendications témoigne de la place centrale que prend la question du financement: tant du point de vue de la part occupée par les revenus générés par les étudiants et les étudiantes dans le financement de l'éducation supérieure que sur la question des aides financières qui leur sont accordées. Partagé entre deux stratégies, la concertation et la confrontation, le mouvement voit la question de la gratuité scolaire demeurer une vague utopie pour la majorité et un idéal

à atteindre pour les plus revendicateurs (Simard, 2013). Curieusement, et sur ce point les observations de Simard sont pertinentes, le mouvement étudiant, dans son ensemble et non dans ses singularités, contrairement à ce qu'avance Simard, peine à se pencher sur une réflexion critique sur l'éducation :

L'étude de plus de cinquante ans de l'histoire du mouvement étudiant nous amène à une constatation inattendue et navrante : l'absence radicale en son sein, malgré sa relative pérennité et les importants moyens financiers dont il dispose depuis 1983 (la LAFAGE), d'une véritable réflexion sur l'éducation, sur ses finalités, ses orientations pédagogiques, ses liens avec les besoins sociaux et économiques, la qualité de l'enseignement, l'importance de la recherche et le nécessaire arbitrage pour déterminer les quotas de techniciens, de professionnels et d'intellectuels dont la société a besoin (Simard, 2013, p. 281).

Cinquièmement, et encore ici une analyse détaillée à faire de la trame historique revêt toute son importance, les luttes étudiantes ne sont pas déconnectées des luttes sociales prenant place dans la société québécoise. Le mouvement étudiant accompagne et grandit au contact de ces dernières. Il est traversé par les mouvances progressistes et libérales qui trouvent à s'incarner dans la représentation étudiante par l'intermédiaire des associations affinitaires, syndicalistes ou libérales (Bélanger, 1984).

### 3. Le mouvement étudiant et la mondialisation

Sur la question de la convergence au sujet des luttes sociales, et en fonction de l'objectif de démonstration poursuivi dans ce chapitre, il importe de situer le changement de contexte culturel qui marqua le passage à la décennie 1980. Ce changement est celui de l'institutionnalisation d'un nouvel ordre sociétal, lequel est caractérisé par le renouvellement du libéralisme et la montée en importance de la scène mondiale et de ses organisations représentatives – FMI, Banque mondiale, etc. – dans la gouvernance des espaces nationaux. L'imposition d'un nouvel ordre socioéconomique et sociopolitique prend des formes concrètes :

- une réorganisation de la division internationale du travail : elle est marquée par des fermetures d'usines, des délocalisations et des licenciements collectifs au Nord. Elle est aussi portée par une industrialisation de certaines régions du Sud ;
- une réorientation du rôle de l'État-nation des pays développés : ce dernier, tout en demeurant interventionniste, devient solidaire. Il revoit la nature et la fonction des politiques sociales et des politiques économiques et l'effet recherché par leur mise en place ;

- une montée en importance de la société civile: cette montée est caractérisée par le rôle supplétif qu'elle joue afin de répondre aux carences et aux problèmes découlant du tout au marché et du repositionnement solidariste à la baisse des interventions de l'État.

Au développement d'une économie mondiale fondée sur une logique financière se greffent une nouvelle forme de gestion des États – le *New Public Management* – et une croissance des effectifs et de la place occupée par la société civile dans la régulation solidaire des questions sociales.

La réaction des acteurs sociaux au nouvel ordre sociétal est multi-forme. D'une part, un premier champ d'intervention se configure dans l'urgence afin d'absorber, par la lutte défensive, le choc provoqué par les turbulences économiques qui suivirent le déploiement de l'idéologie néolibérale. D'autre part, un deuxième champ s'est constitué autour d'une façon différente de penser la critique sociale afin de concevoir, de tester et de travailler l'institutionnalisation de réponses novatrices aux nouveaux enjeux sociétaux.

Une partie des forces de la société civile s'est contenue à la réalisation du premier objectif. En a découlé une volonté partagée entre les acteurs de tisser des liens partenariaux avec l'État: des partenariats public-privé (PPP) aux partenariats public-communautaire (PPC). En ont résulté l'expansion du mouvement communautaire et, par l'entremise de la redécouverte du secteur de l'économie sociale et solidaire, le développement d'une voie dite sociale ou solidaire de création de richesse en contexte d'appauvrissement et d'exclusion sociale.

Une autre composante de la société civile a emprunté un sentier d'action plus nuancé et distancé face à la stratégie consistant à agir en réponse à l'urgence et à l'occasion provoquée par le néolibéralisme. Les porteurs de cette façon de penser sont présents dans une diversité d'organisations, à la fois officielles et non officielles. Cette voie de contestation repose sur une compréhension élargie de la scène d'action. Pour cette stratégie de travail, il s'agit moins de répondre aux carences du marché et du providentialisme étatique que de les situer dans un contexte mondial de basculement à faire de l'ordre civilisationnel en place (Beaud, 1997). Avec le néolibéralisme, la scène mondiale est devenue – avec ses acteurs, ses intérêts, ses institutions, son idéologie et ses capacités répressives et séductrices – un bloc hégémonique à rendre visible par la critique et à combattre dans et par la construction de modalités alternatives de vivre et d'être ensemble (Ortiz, 2013).

Le mouvement étudiant québécois est au nombre des acteurs sociaux qui tentent d'apporter des réponses novatrices aux différents défis posés par le nouvel ordre mondial. D'une part, ses composantes les plus radicales

accordent à la scène mondiale une importance non négligeable dans l'élaboration des réponses aux problèmes qui touchent les scènes nationales, régionales et locales. D'autre part, certaines de ses composantes se redéfinissent en fonction du cadre territorial et institutionnel imposé par la mondialité.

Le Mouvement pour le Droit à l'Éducation (MDE), association étudiante nationale de type syndical et combative [sic], meurt en 2000. Durant son dernier Congrès, les étudiants et étudiantes membres profitent de l'occasion pour réfléchir sur l'avenir du mouvement étudiant québécois. On y conclut que la prochaine association étudiante nationale devrait demeurer un syndicat combatif, accorder plus d'importance aux régions, abolir le membership individuel pour ne garder que les membres associatifs et ainsi valoriser la démocratie des assemblées générales. Suite à ce dernier Congrès, des rencontres se tiennent durant tout l'automne entre les futures associations fondatrices de l'ASSÉ et aboutissent en la rédaction d'une proposition de statuts et règlements de l'ASSÉ qui servira de base au Congrès de fondation [...] L'Association pour une solidarité syndicale étudiante voit le jour officiellement le 25 février 2001 à Sherbrooke par l'adoption des Statuts et règlements en Congrès. Les associations étudiantes ayant droit de vote lors de ce Congrès étaient celles qui avaient adopté la proposition de Statuts et règlements et la proposition de tenir une campagne d'affiliation durant la session en assemblée générale. C'est donc suite à ce congrès, où une cinquantaine de personnes réparties dans 23 associations étudiantes ont émis leurs opinions, que l'ASSÉ voit le jour [...] De son côté, la campagne contre le Sommet des Amériques et la mondialisation néolibérale porte une mobilisation monstre. Ce fameux Sommet des Amériques permet donc un certain gain d'énergie pour le mouvement étudiant. Après ce dernier, le premier Congrès annuel de l'ASSÉ a lieu et on y adopte le principe de grève générale continentale pour réagir face à la ZLEA. On adopte [sic] aussi de mener, dans le cadre de la lutte contre la mondialisation, une grande campagne de mobilisation contre l'assujettissement de l'éducation aux lois du marché<sup>8</sup>.

La création de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) est au croisement de l'évolution de la tendance étudiante syndicaliste de combat, qui est alors en recomposition, et du bouillonnement qui résulte du militantisme issu de l'altermondialisme. S'ensuivent une perméabilité des logiques d'action et l'adoption d'une plateforme qui lie clairement l'analyse des actions à mener sur l'espace national aux développements qui surviennent sur la scène mondiale. Le cadrage de l'action s'en trouve élargi.

Le 5 octobre [2001], un grand forum des associations étudiantes, pour la première fois collégial et universitaire, a lieu au Cégep Vieux Montréal. On voit clairement deux groupes se diviser: radicaux et corporatistes: les premiers, dont l'ASSÉ, veulent une manifestation contre tout le processus de mondialisation néolibérale, voire même

8. Association pour une solidarité syndicale étudiante – ASSÉ, *Pour que dure la lutte et l'espoir*, <<http://avecclasse.com/quest-ce-que-lasse/historique/>>, consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

dans une perspective anticapitaliste (ASÉ-UQAM, socio-UQAM), les seconds veulent une manifestation contre l'inclusion de l'éducation dans la ZLÉA. Les premiers l'emportent, mais la fin du forum ne clos [sic] pas la question, et c'est seulement après la manifestation que l'on peut clairement affirmer que les risques de récupération sont derrière nous (ASSÉ, 2005, p. 3).

De plus, si l'idée de syndicalisme de combat n'est pas nouvelle, le mode organisationnel mis en place pour permettre ce dernier est, lui, renouvelé. Il repose sur une logique d'action autogestionnaire très proche du mode de fonctionnement observé dans d'autres mouvances sociales (Camp climat et *Reclaim the Fields* par exemple<sup>9</sup>) où la délibération qui prend place dans des assemblées générales est au cœur des décisions et des orientations qui sont adoptées. La mise en œuvre des décisions ou des orientations est prise en charge par des représentants élus, certes, mais aux mandats limités et révocables en tout temps.

Il importe par conséquent que les exécutants soient élus et révocables à tous les niveaux organisationnels, de la base locale jusqu'au sommet provincial, ainsi qu'aux divers comités plus ou moins autonomes. Ces exécutants ont une marge de manœuvre très restreinte, et doivent se cantonner à remplir les missions pour lesquelles ils ont été mandatés. Toutes les grandes lignes que tiendront les mandataires sont votées lors des Congrès de l'ASSÉ, où se décident jusqu'aux contenus des discours des porte-parole médiatiques. Dans ce modèle, l'Assemblée générale a valeur de souveraineté absolue, de lieu sacré autorisant les initiatives ultérieures (Collectif de débrayage, 2013, p. 41).

La création de l'ASSÉ et les orientations que celle-ci prend s'inscrivent dans un positionnement théorique et pratique qui traverse nombre d'organisations et de mouvements de l'altermondialisme. Dans le fonctionnement des sociétés modernes, il s'en dégage une analyse très critique du rôle, des fonctions, des structures de l'État, du marché et de la société civile.

De là vient le choix de l'ASSÉ de limiter la place et l'importance de la démocratie représentative dans la gestion des activités du mouvement, et ce, en raison du fait historique que cette modalité concède tous les pouvoirs aux mandatés (des dérives s'ensuivent). D'où la volonté de promouvoir la démocratie directe et des modalités très participatives de gestion, de prise de décision, et de réduire le pouvoir des délégués à partir de mandats précis et révocables. Il en découle une méfiance constante à l'égard des personnes déléguées qui occupent des fonctions particulières où s'exerce un pouvoir qui pourrait devenir personnel ou qui pourrait glisser dans le professionnalisme.

---

9. Sur des expériences actuelles s'inscrivant dans la lignée des technologies démocratiques utilisées par l'ASSÉ, voir Fremeaux et Jordan (2012); pour un panorama historique des pratiques autogestionnaires, voir Collonges (2010).

La souveraineté de l'Assemblée générale, si elle neutralise la politique passionnelle, a ceci d'utile qu'elle garde les chefs à leur place. Dès le début du mouvement, une partie de la base militante montre une hostilité marquée pour le comité médias, et plus largement pour le conseil exécutif de la CLASSE (Collectif de débrayage, 2013, p. 50).

Cette façon de faire, plus horizontale, n'a toutefois pas été à l'abri d'une forme de reproduction de vieilles modalités de discrimination ou de mise à l'écart. Nous pensons en particulier à la critique féministe, qui s'est fait entendre au lendemain de la « grève de 2012 ». Une critique qui dénonce la place accordée aux questions féministes lors des assemblées générales étudiantes et à la « place accordée » aux femmes dans la gestion même du mouvement (Surprenant et Bigaouette, 2013).

De nombreuses jeunes femmes qui se sont spontanément impliquées dans le mouvement étudiant, sans douter un instant de leur valeur, ont fait l'expérience de l'oppression et de la discrimination parce qu'elles sont des femmes. Malheureusement, plusieurs ont pris conscience que la confiance ne suffit pas... Ne réussit pas qui veut dans un monde où la valeur des femmes est moindre et où le système dominant favorise les hommes. Ces jeunes femmes ont alors eu le même réflexe qu'ont eu dans le passé les pionnières du féminisme et toutes celles qui les ont suivies. Elles ont ressenti le besoin de se retrouver en groupes d'affinités non mixtes. Elles ont ressenti le besoin de mettre sur pied des comités de femmes, de développer des cadres d'analyse féministes et d'organiser des camps de formation féministe (Bigaouette, 2013, p. 314-315).

Enfin, nous voyons l'appui de l'ASSÉ à des luttes étudiantes autres, dont celles menées par des associations étudiantes latino-américaines, en raison du lien rattachant ces luttes au processus de rationalisation et de marchandisation qui touche les établissements d'enseignement supérieur d'ici et d'ailleurs.

Le « Printemps québécois » s'inscrit dans le renouvellement de la modernité mondialisante à la fois par la nature, les objectifs et les modalités d'action portés par chacune des trois grandes organisations étudiantes qui ont formé une « coalition informelle » tout au long du processus et par la réponse que cette lutte a eue tant auprès de la population étudiante qu'au sein de la population en général. Si le fait d'être en mesure de mobiliser les étudiants et les étudiantes peut être considéré comment allant de soi, la capacité de faire corps avec plus de 310 000 étudiants et étudiantes au plus fort de la mobilisation a fait histoire. Il y a donc eu une forte résonance entre l'action proposée par la représentante et les deux représentants des trois organisations et les réactions des étudiants et des étudiantes en matière d'appropriation des actions à poser au jour le jour pour se faire entendre et paralyser, entre autres, les rues de Montréal. De plus, au sein des trois organisations, l'ASSÉ, avec la stratégie du syndicalisme de combat, a été en mesure de prendre et d'assumer un leadership qui a largement contribué

au ralliement étudiant, à la diversification des actions, à la décentralisation des décisions et à la mobilisation de leaders d'autres mouvements sociaux. La construction du rapport de force a été sentie et vécue par la population étudiante comme étant la bonne stratégie à adopter et à suivre. De plus, la décision d'utiliser les médias sociaux a été prise très rapidement et ces derniers sont devenus le moyen de communication par excellence pour informer, pour contrecarrer le mouvement de désinformation et pour soutenir l'élan de mobilisation.

#### 4. L'avant-scène : de 2010 à 2012

Les liens entre des composantes du mouvement étudiant, d'une part, et entre le mouvement étudiant et d'autres mouvements sociaux, dont le mouvement syndical et le mouvement de l'action communautaire, d'autre part, ont joué un rôle important dans la performativité de la « grève de 2012 ». Rappelons que l'établissement de liens avec d'autres mouvements sociaux fait partie de l'avant-scène qui s'étend de 2010 à 2012. Une avant-scène qui permet l'atteinte d'au moins deux grands objectifs.

Premièrement, après la grève de 2005, la mobilisation étudiante entre en relative dormance. Une tentative de relance est orchestrée en 2007, sans grand succès. Face à cette situation, dès 2009, l'ASSÉ se donne pour objectif de réanimer le travail de terrain auprès de membres d'organisations étudiantes de cégeps et d'universités<sup>10</sup>. La volonté du gouvernement libéral d'aller de l'avant avec une « révolution culturelle » qui regarnirait les coffres de l'État à même un élargissement des mesures de tarification et une privatisation des services publics (Desjardins, 2010) valide la mise en garde diffusée par l'ASSÉ au sein des associations étudiantes locales selon laquelle le compromis de 1968 portant sur le gel des droits de scolarité serait fortement remis en question. Les étudiants et les étudiantes seraient amenés à faire les frais de l'objectif gouvernemental d'atteindre l'équilibre budgétaire. De passives et relativement inactives en 2009, les associations étudiantes se sont mises à bourdonner et à redonner vie au militantisme de base à partir de 2010.

Deuxièmement, entre 2006 et 2009, les organisations étudiantes les plus radicales n'avaient que peu de liens avec les autres mouvements sociaux et leurs organisations respectives. En 2009, la volonté exprimée du gouvernement libéral de préparer le terrain de l'équilibre budgétaire pave la voie à la mise sur pied d'une large coalition d'organisations de la

---

10. Une opération de mobilisation sera menée par la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) à partir de 2011.

société civile afin de contrer le mouvement de tarification et de privatisation des services publics. L'ASSÉ est du nombre des participants au groupe de travail qui se met en place en 2009 pour créer la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

Des dizaines de groupes répondent à l'appel et adhèrent à la nouvelle coalition, sur la base d'une déclaration de principes [...] 85 groupes sociaux d'horizons divers, principalement des regroupements nationaux et régionaux, en sont membres. Ces groupes représentent des secteurs allant des centres de femmes aux personnes retraitées, en passant par les groupes œuvrant en consultation budgétaire et en consommation, les groupes de défense des droits et libertés, des syndicats indépendants, des conseils syndicaux régionaux, les associations étudiantes, les groupes de lutte contre la pauvreté et d'éducation populaire ou d'action communautaire autonomes, etc.<sup>11</sup>.

Cette coalition génère un front commun entre des organisations étudiantes, communautaires, sociales et syndicales en fonction d'actions à soutenir en vue de contrer la «révolution culturelle» prônée par le gouvernement Charest. La «grève de 2012» sera une de ces actions.

Outre les rapprochements qui ont été rendus possibles par la création de la Coalition, l'ASSÉ s'est employée à mobiliser son réseau de contacts pour effectuer des rapprochements avec des syndicats locaux, dont ceux affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Au sein du mouvement syndical, l'ouverture à la question étudiante a transité par les efforts déployés par des travailleurs et travailleuses au sein de leurs associations syndicales locales. La stratégie a été de profiter de la tenue de réunions de travail de structures syndicales ou de congrès syndicaux pour inviter des représentants étudiants à présenter leur point de vue sur l'enjeu de la grève à venir. Tant le travail fait avec la Coalition que la sensibilisation du mouvement syndical ont permis d'élargir la base d'appui à la lutte contre la hausse des droits de scolarité.

## 5. L'élargissement du mouvement

Les grandes centrales syndicales et des organisations communautaires se sont rapidement associées à l'appel de solidarité à la grève générale pour dénoncer ce qui prenait de plus en plus la forme d'une exigence de réparation face au sentiment d'injustice découlant des décisions gouvernementales. Une reconfiguration de la critique sociale a suivi. Centrée au départ sur la cause étudiante, elle en est venue à élargir la base

---

11. Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, <<http://www.nonauxhausses.org/a-propos/declaration/>>, consulté le 7 février 2014.

contestataire. N'oublions pas la question écologique. Le 22 avril 2012, près de 300 000 personnes ont marché dans les rues de Montréal pour indiquer toute l'importance, dans le contexte de la grève étudiante, que prenait le Jour de la Terre. Ces manifestants et manifestantes ont dénoncé le gaspillage des ressources naturelles propre à un système économique sourd à la prise en compte des coûts environnementaux.

Un mois plus tard, soit le 23 mai 2012, s'amorçait une autre extension de la « grève ». À partir de la fin du mois de mai, de jour en jour, la « grève » s'est teintée d'une nouvelle identité pour se transformer en « Printemps érable » ou en « Printemps québécois ». Cette extension a pris entre autres choses la forme d'un appel lancé sur Facebook, appel qui invitait les résidents et les résidentes des quartiers de Montréal et d'autres villes à sortir chaque soir dans la rue, dès 20 h, avec des casseroles sur lesquelles on frappe afin de faire vibrer l'air d'un tintamarre. Par cette action, la population était invitée à signifier son mécontentement à l'égard du gouvernement au pouvoir. L'extension du mouvement de contestation a aussi pris la forme d'assemblées populaires autonomes de quartier (APAQ)<sup>12</sup>. « Les APAQ s'opposent non seulement à la hausse des frais de scolarité, mais aussi plus largement aux mesures d'austérité qui menacent nos services publics, nos programmes sociaux et nos droits<sup>13</sup>. »

La mouvance des casseroles a pris une telle ampleur qu'elle a momentanément éclipsé l'aura des manifestations étudiantes. Une situation qui en appelait, selon certains représentants du mouvement, à devoir opérer un repositionnement du message afin de ramener la « grève » à l'avant-scène.

Le 20 mai, moins de deux semaines après la surprise des premières casseroles, des grévistes pourront déjà appeler à une manif de soir d'où elles seraient absentes « comme dans le bon vieux temps ». Comment expliquer ce revirement, sinon par une overdose de casseroles, qui apparaissent déjà aux yeux de certains comme une déviation pacifiste ? Certainement les casseroles s'usent rapidement : en perdant leur effet de surprise, elles semblent déjà avoir perdu de leur profondeur. D'autre part, leur ampleur n'est pas étrangère à ce qu'elles aient pris la forme d'une bulle spéculative, dont les minces parois étirées au maximum finiraient bientôt par crever (Collectif de débrayage, 2013, p. 200).

Bruit des casseroles et manif étudiantes ont perduré tout l'été 2012. L'arrivée des élections en septembre met un terme à une agitation sociale qui marque par son ampleur et sa consistance l'histoire du Québec. Le résultat des élections, qui entraînent un changement de gouvernement, permet d'assainir le climat social. Élu mais minoritaire, le Parti québécois, sous la gouverne de Pauline Marois, annonce un embargo sur la hausse

12. En 2014, des APAQ sont toujours actives dans plusieurs quartiers de Montréal.

13. APAQ Mile End, <<http://apamileend.wordpress.com/communiqués/communiqué-10-août/>>, consulté le 7 février 2014.

des droits de scolarité. Il lance aussi un processus de concertation à grande échelle qui prendra la forme, à l'hiver 2013, d'un sommet sur l'enseignement supérieur.

Frappée quelques mois plus tôt par les manifs de soirs et le surgissement des casseroles, Montréal retrouve tout son calme en septembre, en attendant la descente dans l'hiver. L'histoire est close. Beaucoup de grévistes font face à un grand vide et à de lourds soucis financiers alors que la reprise des cours impose un horaire surchargé, au moins jusqu'en janvier. La réouverture des salles de classe aplanit la grève en victoire totale vide de toute conflictualité. Prière de remettre vos casseroles et vos rêves au placard (Collectif de débrayage, 2013, p. 255).

## Conclusion

Au terme de ce long parcours et d'une analyse succincte de la grève étudiante de 2012, nous avons montré que l'acteur social contestataire progressiste est toujours un acteur mobilisé et que la critique sociale, contrairement au point de vue défendu par Boltanski, ne s'essouffle pas. L'acteur social ne connaît pas non plus de *burnout* et n'est pas victime d'un épuisement professionnel. Il ne se transforme pas en sujet historique à la Touraine : un sujet impersonnel et individualisé, philosophe à ses heures et porteur de droits humains fondamentaux ; un sujet qui agirait de lui-même au quotidien pour les faire respecter.

Selon notre lecture, nous n'observons ni perte de sens de l'action collective ni mise en relais des porteurs de la critique des acteurs sociaux vers les professionnels de la production des connaissances : les chercheurs universitaires. Toutefois, la comparaison de l'identité de la mouvance contestataire qui a marqué le passage à la modernité avec celle qui caractérise le monde actuel nous permet d'observer la présence d'une carence au sein de l'action collective conflictuelle contemporaine. Expliquons-nous.

Les mouvements sociaux de l'altermondialisme, bien qu'insérés dans la critique de la mondialisation, sont contraints, depuis la première décennie du xx<sup>e</sup> siècle, à endosser les habits du réformisme et de l'« anecdotisme ». D'une part, ces mouvements explorent et valorisent peu le passage à l'institutionnalisation subversive. D'autre part, ils investissent plus le champ de la production de connaissances théoriques dénonciatrices fondées sur une forme de critique conceptuelle et empirique des effets de la logique de l'ordre en place que le développement des connaissances praxéologiques nécessaires au refondement matriciel des bases et des formes du vivre ensemble.

Pour renouer avec la capacité performative de la critique mondialiste observée aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, il importerait que les mouvements de contestation de la deuxième modernité s'inspirent et de son esprit et de son élan révolutionnaires. Lesquels esprit et élan accordaient une place importante à une praxéologie éthico-politique fondée sur un agencement encastré de la réflexion et de l'action. Un agencement qui permettait aux acteurs contestataires de livrer des batailles sur le terrain concret de la production institutionnelle de la société: c'est-à-dire par, dans et sur des institutions à créer ou à réformer. Les acteurs de la transformation travaillaient les élites dominantes au coude à coude: contre, d'un côté, ou avec, de l'autre.

Cela dit, nous avons constaté, par l'étude de l'évènement historique qu'a représenté la « grève de 2012 », que la critique demeure vive, renouvelée dans son expressivité, imaginative, passionnée et ardente dans son déploiement. Elle s'est exprimée d'une myriade de façons, qui sont tout sauf faciles à suivre, à étudier et à comprendre. Le vitalisme actuel est à l'image de l'urgence qui martèle nos vies: il faut trouver des réponses aux problèmes suscités par les changements climatiques, par les politiques néolibérales, par la reconfiguration de nos économies, par le choc d'identités qui ont des droits à faire respecter et des responsabilités à prendre.

Notre lecture de la période contemporaine indique que le champ des possibles reprend de la consistance. Des imaginaires porteurs d'appels au changement et à la transformation subversive du vivre et de l'être ensemble s'y déploient. Mais voilà, si la critique sociale est vive, il lui faut aussi retrouver le mordant révolutionnaire des siècles passés. Sa performativité doit aussi se traduire par des gains fermes en matière d'avancées et non de reculs. Si reculs il y a, ils doivent relever de pertes à recenser dans les institutions de la classe hégémonique.

Ce mordant à retrouver s'inscrit dans des processus qui relèvent de l'institutionnalisation. Comment? En modifiant substantiellement et de façon durable les façons de faire, les attentes, les comportements, les valeurs et les principes portés et défendus par l'hégémonie libérale. Ce mordant s'inscrit aussi dans l'autocritique afin d'éviter les dérives et les débordements de la politique passionnelle ou de l'idéologie bienveillante.

C'est en ce sens qu'en entrée de jeu nous parlions d'un resserrement de la critique sociale actuelle qui a tout à gagner de s'inspirer de l'élan révolutionnaire observé au XIX<sup>e</sup> siècle. La transformation d'une épistémè ne se planifie pas vraiment et ne se gère pas. L'appel à cette transformation, dirait Karl Polanyi, se planifie certes, mais le passage à l'acte, lui, se construit au quotidien, au fil des interactions fortes à tisser entre toutes les couches des sociétés et des communautés concernées.

## Bibliographie

- Association pour une solidarité syndicale étudiante – ASSÉ (2005). *Recueil de textes sur l'histoire du mouvement étudiant québécois*, Montréal, ASSÉ.
- Beaud, M. (1997). *Le basculement du monde. De la terre, des hommes et du capitalisme*, Paris, La Découverte.
- Bélanger, P. (1984). *Le mouvement étudiant québécois: son passé, ses revendications et ses luttes*, Montréal, Association nationale des étudiants du Québec – ANEQ.
- Bigaouette, M. (2013). « Conclusion », dans M.-E. Surprenant et M. Bigaouette (dir.), *Les femmes changent la lutte. Au cœur du printemps québécois*, Montréal, Éditions du remue-ménage.
- Boltanski, L. (2013). « Sociologie et critique sociale: épuisement ou renouveau? », *VillaGillet. Recherches contemporaines. Lyon/Rhône-Alpes*, <[http://www.villagillet.net/fileadmin/Contenus\\_site/Tickets/Evenement/TEXTES/BOLTANSKI.pdf](http://www.villagillet.net/fileadmin/Contenus_site/Tickets/Evenement/TEXTES/BOLTANSKI.pdf)>, consulté le 23 septembre 2013.
- Collectif de débrayage (2013). *On s'en câlisse: histoire profane de la grève. Printemps 2012, Québec*, Montréal, Sabotart.
- Collonges, L. (2010). *Autogestion: hier, aujourd'hui, demain*, Paris, Syllepse.
- Desjardins, F. (2010). « Réflexion sur les tarifs – Une “révolution culturelle”, selon Raymond Bachand », *Le Devoir*, 23 février, <<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/283666/reflexion-sur-les-tarifs-une-revolution-culturelle-selon-raymond-bachand>>, consulté le 7 février 2014.
- Fath, S. (2002). « Les quakers ou l'expérience de “l'étincelle divine” », *Clio*, <[http://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/les\\_quakers\\_ou\\_l\\_experience\\_del\\_etincelle\\_divine.asp](http://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/les_quakers_ou_l_experience_del_etincelle_divine.asp)>, consulté le 7 février 2014.
- Fremaux, I. et J. Jordan (2012). *Les sentiers de l'utopie*, Paris, La Découverte.
- Gervais, L.-M. (2013). « Le gouvernement et la police étaient complices, selon Desjardins », *Le Devoir*, 24 septembre, <<http://m.ledevoir.com/societe/education/388174/commission-menard-sur-le-printemps-erable-martine-desjardins-temoigne>>, consulté le 24 septembre 2013.
- Lamarre, J. (2012). « Les relations entre les mouvements étudiants français et québécois au cours des années 1960. Non-ingérence et indifférence », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 15, n<sup>os</sup> 1-2, p. 287-316.
- Ligue des droits et libertés, Association des juristes progressistes et Association pour une solidarité syndicale étudiante (2013). *Répression, discrimination et grève étudiante: analyse et témoignages*, rapport, Montréal.
- Mainil, P. (2011). « Jean Meslier (1664-1729), un curé athée et communiste du XVIII<sup>e</sup> siècle », <<http://atheism.davidrand.ca/repertoire/mainilpierrej/article/cureathefr.html>>, consulté le 13 septembre 2013.
- Mueller, A.M. (2008). « Early protest », <<http://trilogy.brynmawr.edu/speccoll/quakersandslavery/commentary/themes/earlyprotests.php>>, consulté le 14 septembre 2013.
- Ortiz, J. (2013). « Le concept andin de “buen vivir” et “l'écোসocialisme” », *Le Grand Soir. Journal militant d'information alternative*, <<http://www.legrandsoir.info/le-concept-andin-de-buen-vivir-et-l-ecosocialisme.html>>, consulté le 7 février 2014.
- Poirier St-Pierre, R. et P. Éthier (2013). *De l'école à la rue. Dans les coulisses de la grève étudiante*, Montréal, Écosociété.
- Polanyi, K. (1983 [1944]). *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.

- Simard, M. (2013). *Histoire du mouvement étudiant québécois, 1956-2013 : des trois braves aux carrés rouges*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Surprenant, M.-E. et M. Bigaouette (dir.) (2013). *Les femmes changent la lutte. Au cœur du printemps québécois*, Montréal, Éditions du remue-ménage.
- Touraine, A. (2013a). *Après la crise*, Paris, Seuil.
- Touraine, A. (2013b). *La fin des sociétés*, Paris, Seuil.
- Tremblay-Pepin, S. (2013). « Préface », dans R. Poirier St-Pierre et P. Éthier, *De l'école à la rue. Dans les coulisses de la grève étudiante*, Montréal, Écosociété.

# 4

## UNE ANALYSE SPATIALE DE LA MOBILISATION ÉTUDIANTE QUÉBÉCOISE DU PRINTEMPS 2012

**Isabelle Morin**

### **1. L'espace et l'action collective : un lien étroit**

La nécessaire prise en compte de la dimension spatiale dans la compréhension et dans l'explication de phénomènes sociaux n'a été mise en évidence que dans les années 1970 et 1980 par les travaux de sociologues, de philosophes et de géographes français et anglais (Lefebvre, 1974; Harvey, 1982; Giddens, 1986; Foucault, 1984). Ce n'est que plus tard, dans les années 1990 et au début des années 2000, que l'action contestataire, l'un des volets importants de la vie sociale, est considérée comme étant spécifiquement dépendante de l'espace. Les travaux pionniers mettant en lumière cette interrelation sont ceux de sociologues, de géographes et de politistes états-uniens et anglais, tels que Routledge (1993), Pile et Keith (1997), McAdam, Tarrow et Tilly (2001) et Sewell (2001). Ce dernier soulignait que jusqu'en 2001,

à de rares exceptions près, la littérature a traité l'espace comme un arrière-plan supposé et non problématisé, jamais comme un aspect constitutif de la politique contestataire qui doit être explicitement conceptualisé et systématiquement examiné (Sewell, traduit par Hmed, 2008, p. 146).

Plus qu'une simple toile de fond des évènements contestataires, l'espace constitue un produit de l'action collective qui participe «de la production de nouvelles structures et relations spatiales» (Sewell, traduit par Auyero, 2005 p. 126), une action de contestation pouvant notamment mener à la redéfinition du sens d'un lieu. L'espace constitue également un facteur d'émergence et de structuration de l'action collective puisqu'il agit directement sur différents plans du mouvement contestataire. Il peut d'abord jouer le rôle d'enjeu dans la contestation en raison de sa nature symbolique (Auyero, 2005). Mais il peut aussi et surtout agir comme une occasion favorable ou une contrainte dans la mise en œuvre et le déploiement d'une action de contestation (Hmed, 2008).

Le mouvement étudiant québécois du printemps 2012 contre la hausse des droits de scolarité à l'université a rapidement été vu comme une action collective d'envergure provinciale. Pourtant, la mobilisation étudiante est apparue comme géographiquement inégale dans la province. Qu'en est-il réellement et comment l'espace lui-même a-t-il pu jouer un rôle dans la mobilisation étudiante régionale?

## 2. L'élaboration du taux de participation au mouvement et du niveau d'intensité de la mobilisation

L'analyse spatiale effectuée dans le cadre de cette étude repose sur l'exploitation secondaire de données ayant permis la construction d'un indicateur : le taux de participation au mouvement étudiant. Ce taux a été calculé à l'aide de deux variables continues. La première est le nombre d'étudiants des cégeps publics et des universités d'une même région administrative membres d'une association étudiante déclarée en grève en date du 11 mai 2012. Cette variable a été calculée à partir des données compilées par établissement sur le site Internet *Grève2012*<sup>1</sup>. La date du 11 mai correspond à une période de participation qualifiée de moyenne. Il ne s'agit pas de la période la plus faste pour le mouvement étudiant, qui se situe autour du 22 mars, ni du moment où le mouvement commençait à s'essouffler, à la fin juin. C'est un graphique d'évolution du nombre de participants à la grève présenté sur le site Internet *1625\$ ça ne passe pas*<sup>2</sup> qui a permis de déterminer qu'il s'agissait effectivement d'une date signifiante. Malheureusement, les deux sites Internet consultés ont été créés par des étudiants

1. <<http://greve2012.org/?p=699>>, consulté le 20 mars 2013.

2. <<http://1625canepassepas.ca/associations-en-greve/>>, consulté le 20 mars 2013.

ayant souhaité conserver l'anonymat. Ces données n'ont pas pu être obtenues par l'entremise d'autres sources pouvant assurer une rigueur et une crédibilité de la démarche de compilation.

La seconde variable qui a servi à construire le taux de participation au mouvement étudiant est le nombre total d'étudiants fréquentant les cégeps publics et les universités d'une même région administrative. Au niveau collégial, le terme *étudiant* désigne toute personne inscrite dans un cégep public au trimestre d'automne à l'enseignement ordinaire à temps plein. Au niveau universitaire, le nombre total d'étudiants d'une région correspond à l'effectif étudiant à l'université en équivalence au temps plein. Les données par région ont été compilées à partir des données prévisionnelles de 2011-2012 présentées par établissement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011a, 2011b) et s'appuyant sur les observations des années 2006-2007 à 2009-2010 (2010-2011 dans le cas des cégeps).

Une fois les taux de participation étudiante établis pour chacune des régions québécoises, ils ont été classés en trois terciles correspondant chacun à l'intensité de la mobilisation étudiante: nulle (0%), faible à moyenne (40% et moins) et forte (plus de 40%).

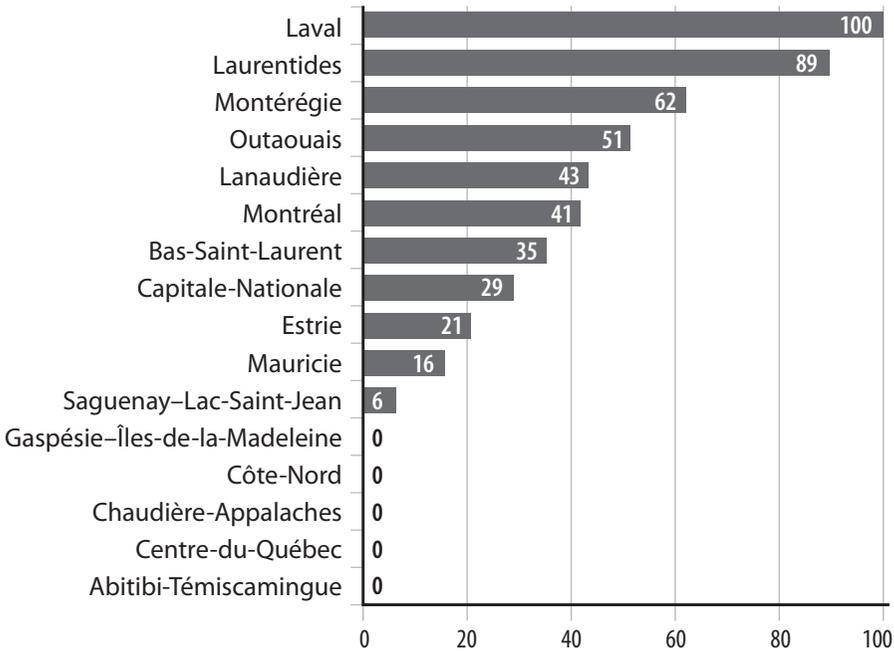
### 3. Le mouvement étudiant: une exclusivité montréalaise ?

Le 11 mai 2012, sur les 150 977 étudiants membres d'une association déclarée en grève, 88 387 étaient inscrits dans un établissement postsecondaire de la région administrative de Montréal, soit 58,5%. Ces chiffres portent à croire que le Printemps érable était un mouvement social essentiellement montréalais. Cependant, étant donné qu'une écrasante majorité des étudiants postsecondaires québécois sont inscrits dans un établissement de l'île de Montréal, il importe de s'intéresser au taux de participation de chacune des régions afin de mieux évaluer l'influence de l'espace sur la mobilisation étudiante.

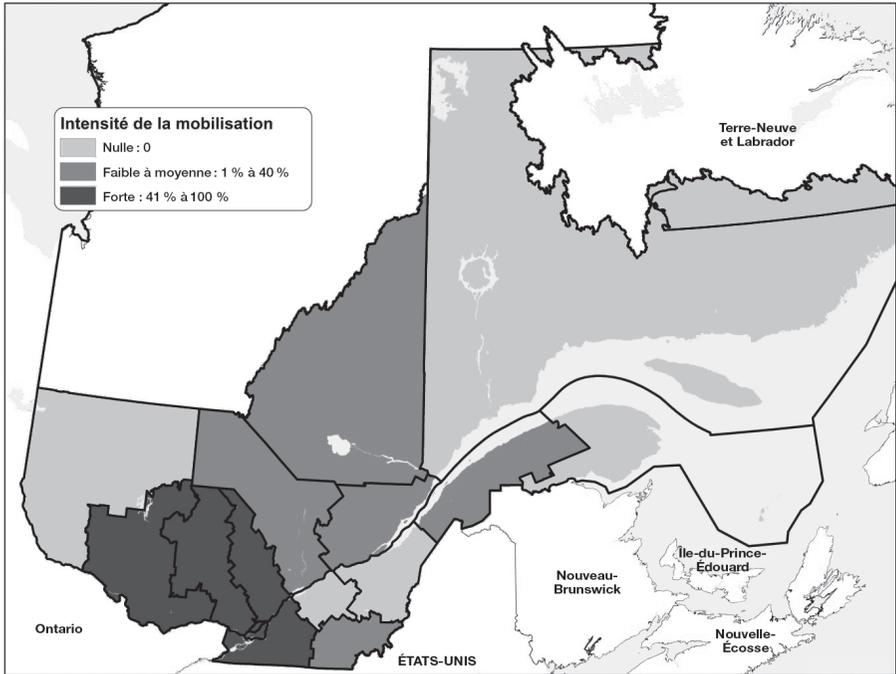
La figure 1 présente le taux de participation au mouvement étudiant de chacune des régions du Québec, en ordre décroissant. On y remarque que la région de Montréal n'occupe que le 6<sup>e</sup> rang sur 17, avec un taux de participation de 41%, après Laval, les Laurentides, la Montérégie, l'Outaouais et Lanaudière.

Figure 1.

### Taux de participation au mouvement étudiant selon la région administrative, province de Québec, 11 mai 2012



L'intensité de la mobilisation se distribue globalement selon trois grandes zones facilement repérables sur la figure 2. La première, celle d'intensité forte, occupe le sud-ouest du Québec, encerclant ainsi cinq des six villes les plus peuplées du Québec: Montréal, Laval, Gatineau, Longueuil et Sherbrooke. La zone d'intensité nulle se trouve en périphérie, c'est-à-dire sur les franges ouest et est de l'écoumène québécois. Finalement la zone d'intensité faible à moyenne est localisée entre les deux précédentes, au centre de l'écoumène québécois. Dans ce patron spatial global, trois régions étonnent. Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec ne sont pas du tout mobilisés, alors qu'il s'agit de deux régions centrales dont on aurait imaginé qu'elles présenteraient une intensité de mobilisation similaire à celle de leurs voisines nord et sud, c'est-à-dire faible à moyenne. La région de la Capitale-Nationale constitue une autre curiosité. Comme cette région comprend la deuxième ville la plus peuplée du Québec, on aurait pu croire qu'elle présenterait une intensité de mobilisation forte, comparable à celle des régions du sud-ouest de la province qui comporte aussi d'importants noyaux urbains. Ce qui n'est pourtant pas le cas.

**Figure 2.****Intensité de la mobilisation étudiante selon la région administrative, province de Québec, 11 mai 2012**

Source: Auteure (conception) et Jean-Guillaume Simard (réalisation) (2013).

#### 4. Des facteurs spatiaux de structuration de l'action collective

Les résultats présentés plus haut montrent une importante disparité territoriale de l'intensité de la mobilisation étudiante au Québec lors du Printemps érable. Cependant, bien plus qu'une mosaïque désordonnée, cette inégale répartition des régions québécoises présente un patron géographique relativement structuré, le niveau de mobilisation maximal étant situé au sud-ouest de la province et diminuant graduellement vers la périphérie de l'écoumène québécois. Ce gradient géographique semble pouvoir s'expliquer, du moins en partie, par des phénomènes d'ordre spatial : la présence et la multiplicité des échelles.

Opportunité spatiale, la coprésence est, selon Tilly (2000), une composante essentielle des actions collectives. L'importance de la coprésence dans les mouvements de contestation a d'abord été soulignée en 1848 par Marx et Engels, qui voient l'importante concentration d'ouvriers dans les usines comme une occasion de mobilisation, d'augmentation du rapport de force des prolétaires. Ils perçoivent d'ailleurs les moyens de transport modernes, notamment le chemin de fer, comme de précieux instruments de réduction de la distance entre les différentes factions révolutionnaires et, donc, comme des façons d'assurer la coprésence. Aujourd'hui encore, «l'immense majorité des actions non seulement passent par mais sont des formes de coprésence» (Ripoll, 2008).

Dans le cadre du mouvement étudiant du printemps 2012, il semble que le phénomène de coprésence ait favorisé la mobilisation de la zone sud-ouest du Québec, une zone encerclant la ville de Montréal, au détriment des régions plus éloignées, pour des raisons évidentes de distance. Bien que les décisions politiques soient officiellement prises à l'Assemblée nationale, à Québec, c'est la ville de Montréal qui est apparue comme étant le centre de l'action contestataire pour différentes raisons. C'est en effet dans cette agglomération urbaine que se retrouvaient les sièges sociaux des trois plus importantes associations étudiantes. Également, plusieurs rencontres politiques très médiatisées se sont tenues dans la métropole. On peut finalement souligner que c'est à Montréal que le plus important des espaces libres du mouvement se trouvait. Issue de la théorie de la mobilisation des ressources, la notion d'espace libre a été développée en 1986 par Evans et Boyte. Sécuritaire et ouvert, un espace libre est vu comme un lieu pour débattre, entre militants, des objectifs, des moyens et des résultats attendus de l'action collective, mais aussi comme un endroit d'information et de sensibilisation de la population aux enjeux soulevés. L'espace libre devient ainsi un précieux outil spatial qui permet au mouvement contestataire de se structurer et de s'ouvrir à de nouvelles alliances. Située en plein cœur du centre-ville de Montréal, la place Émilie-Gamelin (du nom d'une religieuse montréalaise reconnue au milieu des années 1800 pour ses activités caritatives nombreuses) est devenue le lieu de rassemblement des militants étudiants, un lieu de diffusion de leur message. Ce lieu n'a pas été choisi par hasard par les activistes, puisqu'il se trouve en plein cœur du Quartier latin montréalais, à deux pas de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et du Cégep du Vieux Montréal, et qu'il représente un lieu populaire et public que les étudiants ont l'habitude de fréquenter. Sur l'île de Montréal, la coprésence a été assurée par la densité d'établissements et d'étudiants postsecondaires ainsi que par l'efficacité du réseau de transport en commun montréalais et de banlieue, qui a permis le rassemblement rapide des forces vives venant des quatre coins de l'île de Montréal et des régions voisines.

Une contrainte spatiale semble aussi avoir joué un rôle important dans les disparités régionales de mobilisation. Il s'agit de la multiplication des échelles géographiques d'intervention. Du début du XVII<sup>e</sup> siècle à la Révolution française, les mouvements contestataires visaient à soulager les collectivités locales de l'expansion de l'État national. Aussi, les actions collectives menées étaient-elles essentiellement locales. À partir de la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle surtout, le besoin, pour la classe ouvrière, de se défaire de l'emprise de la bourgeoisie et de l'asservissement dans lequel elle la maintient nécessite une action concertée. Les mouvements sociaux ont alors une visée et une portée nationales (Cattacin, Giugni et Passy, 1997). Enfin, depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle surtout, en raison de la mondialisation des problématiques sociales, économiques et environnementales, on assiste à une internationalisation de l'action collective et à l'émergence de ce que Tarrow appelle les mouvements sociaux transnationaux. Il définit ces derniers comme des «groupes socialement mobilisés ayant des membres dans au moins deux pays, engagés dans une interaction soutenue de contestation avec les détenteurs du pouvoir d'au moins un pays autre que le leur, ou contre une institution internationale ou un acteur économique multinational» (Tarrow, 2000, p. 9). Cependant, cette internationalisation de l'action collective ne fait pas pour autant disparaître les deux autres niveaux de revendication, d'autant plus qu'en même temps les processus politiques d'internationalisation sont accompagnés d'une décentralisation des pouvoirs. Les mouvements sociaux doivent ainsi composer avec ce que Ripoll (2008) appelle la multiplication des échelles politiques et, donc, des échelles géographiques d'intervention.

Le mouvement étudiant du printemps 2012 a dû faire face à la multiplication des échelles géographiques d'intervention. Le mouvement était d'abord national en raison de la portée de ses revendications et du leadership des regroupements étudiants nationaux qui ont pris en charge son déploiement. Cependant, étant donné la grande diversité des modes de gestion des établissements postsecondaires québécois, l'inégal niveau de mobilisation des différentes régions du Québec et le poids démographique écrasant de Montréal, on a assisté à une action locale collective plurielle qui n'était pas toujours au diapason des visées provinciales du mouvement et qui a contribué à complexifier et à diluer le message, souvent au détriment des régions éloignées.

## Conclusion

Cette étude montre un inégal niveau de mobilisation étudiante dans les régions du Québec lors du Printemps érable, mais indique la présence d'un gradient géographique ayant son centre au sud-ouest du Québec et faiblissant graduellement vers la périphérie. Ce patron spatial particulier

semble pouvoir s'expliquer en partie par deux phénomènes spatiaux : la coprésence et la multiplication des échelles d'intervention. Afin de mieux comprendre la relation existant entre l'espace et l'action collective, il pourrait être judicieux de compléter cette étude par une exploration d'autres facteurs spatiaux, mais aussi sociaux, démographiques et politiques ayant eu une influence sur la structuration territoriale du mouvement étudiant québécois du printemps 2012.

## Bibliographie

- Auyero, J. (2005). « L'espace des luttes. Topographie des mobilisations collectives », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 160, p. 122-132.
- Cattacin, S., M. Giugni et F. Passy (1997). *Mouvements sociaux et État. Mobilisations sociales et transformations de la société en Europe*, Paris Centre européen de la culture et Actes Sud.
- Evans, S. et H.C. Boyte (1986). *Free Spaces: The Sources of Democratic Change in America*, New York, Harper and Row.
- Foucault, M. (1994 [1984]). « Des espaces autres », dans *Dits et écrits : 1954-1988*, Paris, Gallimard, p. 752-762.
- Giddens, A. (1986). *The Constitution of Society: Outline of the Theory of Structuration*, Berkeley, University of California Press.
- Harvey, D. (2007 [1982]). *The Limits to Capital*, New York, Verso.
- Hmed, C. (2008). « Des mouvements sociaux "sur une tête d'épingle" ? Le rôle de l'espace physique dans le processus contestataire à partir de l'exemple des mobilisations dans les foyers de travailleurs migrants », *Politix*, vol. 21, n° 84, p. 145-165.
- Lefebvre, H. (2000 [1974]). *La production de l'espace*, Paris, Economica.
- Marx, K. et F. Engels (2004 [1848]). *Manifeste du parti communiste*, Paris, J'ai lu.
- McAdam, D., S. Tarrow et C. Tilly (2001). *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – MELS (2011a). *Nombre d'élèves inscrits au collégial au trimestre d'automne à l'enseignement ordinaire à temps plein, selon le type de formation et la classe*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – MELS (2011b). *Prévisions de l'effectif étudiant universitaire (EEETP), par cycle et provenance*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Pile, S. et M. Keith (1997). *Geographies of Resistance*, New York, Routledge.
- Ripoll, F. (2008). « Espaces et stratégies de résistance. Répertoires d'action collective dans la France contemporaine », *Espaces et sociétés*, n° 134, p. 83-97.
- Routledge, P. (1993). *Terrains of Resistance: Nonviolent Social Movements and the Contestation of Place in India*, Westport, Greenwood Press.
- Sewell, W.H. (2001). « Space in contentious politics », dans *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 51-88.
- Tarrow, S. (2000). « La contestation transnationale », *Cultures et conflits*, n° 38-3, p. 187-223.
- Tilly, C. (2000). « Spaces of contention », *Mobilization*, vol. 5, p. 135-160.

# 5

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT QUÉBÉCOIS DE 2012

### Une lecture à travers un cadre d'analyse statocentrique

**Koffi Gbenyo**

*Attend too closely to any empirical phenomenon, and you are bound to reify and exaggerate its importance.*

McAdam et Boudet (2012, p. 24).

Le mouvement étudiant de 2012, le « Printemps érable », a retenu l'attention des citoyens, des politiques et des médias, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec, au point qu'il vaut la peine d'y réfléchir comme à un élément de répertoire (Tilly, 1984) des mouvements sociaux.

Cette réflexion s'avère essentielle dans la mesure où ce mouvement étudiant n'est pas une réponse spontanée à la seule mesure du gouvernement d'augmenter les droits de scolarité, car, généralement, entre le moment d'un dysfonctionnement constaté au sein d'une société et la protestation, il y a nécessité d'une prise de conscience collective, ce qui crée un décalage temporel entre les causes socioéconomiques et leurs effets politiques qu'est le mouvement. Ce dernier serait donc le produit d'une certaine rationalité, nécessitant sa reconnaissance dans l'arène politique (Cattacin, Giugni et Passy, 1997). À ce propos, le courant sociologique de la mobilisation des ressources attire notre attention sur les contraintes qui pèsent sur le mouvement, et les supports grâce auxquels le mouvement naît, croît et change (McCarthy et Zald, 1977, p. 1213). Ce courant fait la lumière sur les stratégies et tactiques déployées par les individus

aux intérêts souvent contradictoires et parfois même contraires au but du mouvement. Par exemple, lors du mouvement étudiant de 2012, les différentes associations (Fédération étudiante universitaire du Québec [FEUQ]; Fédération étudiante collégiale du Québec [FECQ]; Association pour une solidarité syndicale étudiante [ASSÉ]), aux objectifs pluriels, ont renoncé temporairement à leurs différences pour faire front commun face au gouvernement. La théorie de la mobilisation des ressources va plus loin et postule que chaque agent ou groupe d'agents qui adhère ou s'oppose au mouvement le fait en fonction d'une rationalité basée sur la maximisation de son bien-être individuel défini d'un côté par les préférences individuelles (déterminants de la demande) et d'un autre par les coûts et les incitatifs (déterminants de l'offre) à une telle adhésion. Dans ces conditions, on pourrait se demander ce qui a poussé certains professeurs, amis et membres de la famille, ou groupes de professionnels à militer aux côtés des étudiants. Sen (1977) apporte une réponse contraire à la rationalité au sens cité ci-dessus. Selon lui, les individus sont conduits par la sympathie (le fait de voir un étudiant forcé d'abandonner ses études faute de moyens nuit au bien-être des amis et des parents, qui sont amenés à soutenir le mouvement) et le sentiment d'engagement (un professeur s'engage aux côtés des étudiants non pas parce que le défaut de le faire diminuerait son bien-être, mais parce que le devoir moral le pousse tout simplement à le faire). À l'opposé de la rationalité, on se rappelle que le gouvernement libéral, lui, évoquait carrément l'idée de l'irrationalité des étudiants, pour ainsi dire que ces derniers agissaient suivant les soubresauts de l'excitation (Le Bon, 1928). S'agissait-il là d'une simple stratégie pour discréditer le mouvement étudiant, ou était-on réellement en présence d'une minorité « tapageuse » résolue à perturber la « majorité silencieuse » selon la position du gouvernement? Sans entrer dans ce débat, on peut retenir une chose : étant donné la conjoncture économique exacerbée par des mesures d'austérité un peu partout dans le monde, d'ici quelques années l'éducation à un certain niveau pourrait devenir un bien de luxe pour certains étudiants moins nantis. Dans ce cas, il s'agirait d'une forme de privation du droit à l'éducation; et c'est l'effet croisé de cette privation actuelle, d'une part, et de la crainte de perte définitive des acquis sociaux, d'autre part, qui crée le soulèvement des populations (Davies, 1962, p. 8). Dans le cas du Québec, les étudiants appréhendaient non seulement leur difficile accès à l'éducation dans un futur proche, mais surtout la perte des acquis de la Révolution tranquille des années 1960.

Qu'il s'agisse de la thèse de la rationalité, de l'irrationalité ou de la psychologie sociale de privation relative, un élément commun se dégage de ces théories qui ont tenté d'aborder les mouvements sociaux : elles se concentrent beaucoup plus sur les dynamiques internes du mouvement (acteurs concernés, interdépendances entre eux...) que sur les dynamiques

externes, notamment les contextes électoraux, l'instabilité économique générale, les effets pervers du capitalisme, les jeux des partis politiques (McAdam et Boudet, 2012, p. 21). Lorsqu'ils sont situés dans leur environnement externe global, les facteurs internes au mouvement étudiant permettraient de mieux comprendre l'émergence, l'évolution et la portée de celui-ci; ce que Pickvance (1985, cité dans Hamel, 1991, p. 74) formule en disant que cette double exigence de la prise en compte des facteurs intérieurs et extérieurs au mouvement permet d'en éclairer la portée. À cette fin, nous proposons entre plusieurs pistes possibles un cadre conceptuel (figure 1) centré sur l'État incarné par le gouvernement. Ce cadre oriente le lecteur vers la recherche des différentes variables pour comprendre l'émergence et le développement du mouvement, l'atteinte ou non de ses objectifs de départ. Ces variables sont éclairées, d'une part, par les théories sociologiques (passées) des mouvements sociaux et, d'autre part, par la réalité de ces mouvements, laquelle réalité vient bonifier de nouvelles théories.

Le modèle proposé à la figure 1 situe le mouvement étudiant de 2012 dans ses environnements interne et externe avec, au centre, l'État représenté par le gouvernement.

## 1. La structure du modèle

La forme proposée pour notre modèle est fondée sur deux considérations.

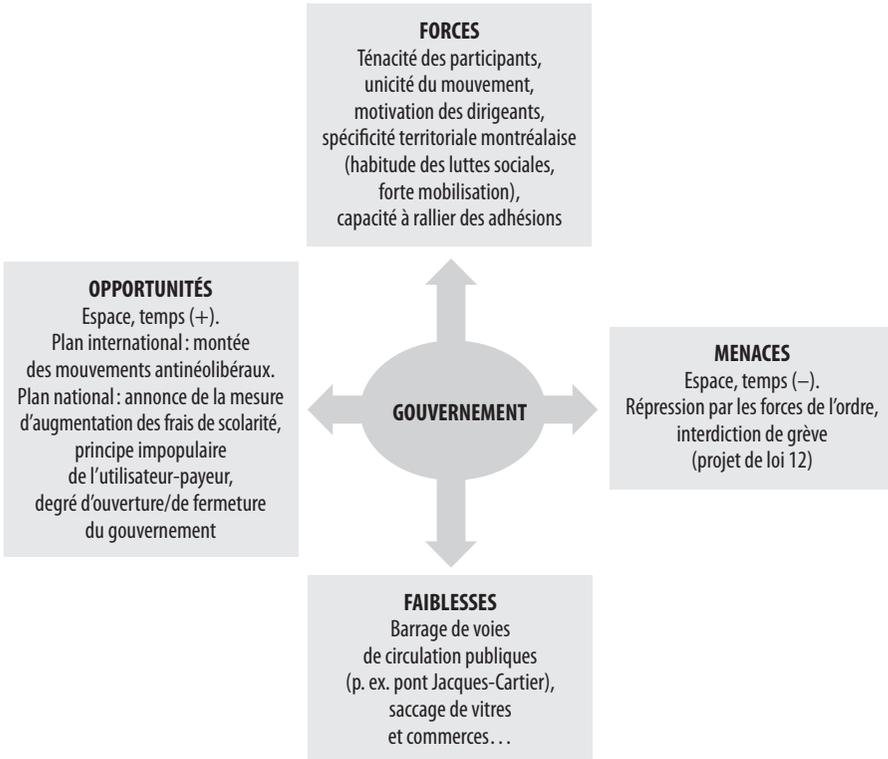
En premier lieu, nous retenons de McCarthy et Zald (1977) que la vie et la survie du mouvement dépendent des ressources dont dispose celui-ci et que, pour collecter ces ressources, il faut mettre en place un minimum d'organisation. À partir de là, nous suggérons de faire une lecture du mouvement en tant qu'« organisation ».

En second lieu, nous regarderons du côté de l'analyse économique industrielle dénommée « Strength-Weakness-Opportunity-Threat » (SWOT), qui situe toute organisation dans son contexte pour mieux la diagnostiquer.

Le modèle est formé de deux axes perpendiculaires, un axe horizontal représentant l'environnement externe exogène au mouvement étudiant, et un axe vertical représentant l'environnement interne endogène au mouvement. L'axe horizontal porte à son extrémité gauche les éléments favorables et à son extrémité droite les menaces au mouvement, tandis que l'axe vertical porte à son extrémité supérieure les forces et à son extrémité inférieure les faiblesses du mouvement.

Figure 1.

## Modèle d'analyse du mouvement étudiant de 2012 au Québec



La place centrale laissée au gouvernement dans ce modèle se justifie par le fait que: 1) l'État est la forme la plus ancienne d'organisation politique, même si Weber distingue un État fort/faible par moments; 2) l'État n'a jamais disparu, encore moins au Québec, mais il se transforme (sans qu'une forme plus ancienne disparaisse totalement au profit d'une autre) au fil des interactions avec son environnement, et plus précisément avec les populations organisées en mouvement (Cattacin, Giugni et Passy, 1997, p. 100): il demeure un acteur central dans le processus de mobilisation en réaction à une action gouvernementale; 3) bien que le mouvement social se manifeste sous une forme sociale, c'est bien sur la scène politique que se fait sa reconnaissance (Hamel, 1991).

Les principaux intérêts de ce modèle sont: 1) de dépasser la seule prise en compte des groupes directement impliqués dans les mouvements sociaux pour intégrer les acteurs lointains qui participent aussi à ces mouvements; 2) d'offrir une possibilité non seulement d'étudier les mouvements qui réussissent, comme c'est souvent le cas chez la plupart des auteurs, mais d'analyser aussi les tentatives de mobilisation qui échouent (McAdam et Boudet, 2012).

## 2. Lecture et interprétation du modèle

Le mouvement étudiant est né de circonstances opportunes. La première, plus proche, est l'annonce officielle par le gouvernement d'une augmentation des droits de scolarité pendant cinq ans, annonce qui survient dans un contexte généralisé où la variable temps est favorable. En effet, la crise économique et financière de 2008 laissait augurer des effets néfastes croissants du capitalisme sur les individus de conditions modestes, et sur l'environnement socioéconomique en général. En plus du temps favorable, on peut noter une variable spatiale: les soulèvements survenus en Grèce et en Islande en 2008, le Printemps arabe de 2010, le mouvement des indignés en 2011 en Espagne, puis en Amérique (mouvement *Occupy*), et le mouvement étudiant chilien de 2011 contre la privatisation de l'éducation et pour le retrait progressif de l'État dans ce domaine de bien public. Ainsi, l'hypothèse d'une corrélation spatiale (surtout avec le Chili voisin sur le continent américain) entre les mouvements pourrait être testée. À cette annonce de la hausse des droits de scolarité par le gouvernement libéral s'est ajoutée la justification par le principe de l'utilisateur-payeur. Ce principe, accrocheur de prime abord, peut devenir très impopulaire quand il porte sur un bien public comme l'éducation; la raison de cette non-validité du principe de l'utilisateur-payeur tient au fait que, vu les retombées que l'éducation a sur le voisinage de celui qui la possède, voire sur la société tout entière, l'on peut admettre que d'autres individus (surtout le voisinage) l'utilisent (directement ou indirectement) sans nécessairement en payer le prix.

À l'inverse des occasions favorables, les menaces proviennent du gouvernement, qui déploie des forces de sécurité pour réprimer le mouvement dans le but soit de démotiver les participants, soit de décourager les adhérents potentiels (McCarthy et Zald, 1977, p. 1222) d'intégrer le mouvement. Bien que les forces de police et le gouvernement ne se concertent pas (la police est censée appliquer spontanément la loi en cas d'infraction) nécessairement avant d'agir, les actions des premières sont souvent mises au passif du deuxième.

Le défi de tout mouvement qui veut atteindre ses objectifs est de savoir tirer avantage de ces occasions favorables et contourner les menaces. Pour ce faire, l'organisation du mouvement doit miser sur ses propres forces. Quelles sont-elles ?

Une première force du mouvement étudiant de 2012 vient de l'unité des trois organisations, la FECQ, la FEUQ et l'ASSÉ, qui, malgré leurs objectifs distincts, ont su mettre leurs différences de côté pour faire front commun face au gouvernement libéral. Cette unité a eu d'autant plus d'effets sur le terrain que les dirigeants des associations ont su être tenaces et garder les participants motivés. On retrouve ici encore une variable de spatialité liée à la métropole de Montréal, dont la densité de la population, d'une part, et l'historicité en matière de lutte étudiante, d'autre part, lui ont valu de mobiliser un grand nombre de participants. Ensuite, le ralliement des syndicats au mouvement étudiant, malgré les tentatives du gouvernement de désolidariser ces deux entités comme ce fut le cas en 2005, a été une première. Enfin, le mouvement a su résister grâce à sa capacité à rallier soit des groupes qui, autrement, seraient lésés par la hausse des droits (il s'agit par exemple des salariés à revenu moyen ou faible dont les enfants ou les parents sont des étudiants, ou bien des étudiants de familles à revenus modestes), soit des groupes qui, autrement, ne perdraient rien mais s'engagent aux côtés des étudiants par devoir moral (il s'agit de certains professeurs, de groupes professionnels). Mais le mouvement a eu aussi ses faiblesses, notamment le déploiement de certains moyens non conventionnels (Cattacin, Giugni et Passy, 1997, p. 10) lors des manifestations : barrage de routes et de ponts, saccage de certains commerces... Ces moyens utilisés par le mouvement pour se faire entendre ont été repris par le gouvernement pour le discréditer.

Une fois les diverses variables répertoriées, la dynamique entre celles-ci peut être complexe. Par exemple, convertir les occasions favorables en actions peut dépendre fortement de la perception subjective qu'ont les individus eux-mêmes de leur situation (McAdam et Boudet, 2012, p. 15). Ou, encore, une forte répression policière (menace) à une période (t) peut hanter les individus de telle sorte qu'elle les décourage de se joindre à nouveau aux mouvements dans le futur (t + n), ou, au contraire, instiller en eux un sentiment de révolte qui les préparerait à déclencher plus aisément d'autres mouvements. Bien jouer sur les différentes combinaisons de ces variables peut entraîner le mouvement dans une dynamique dans l'espoir d'atteindre ses objectifs.

## Conclusion

Cette étude se fonde sur l'idée que les sociologues ont souvent choisi de faire une lecture des mouvements sociaux en mettant beaucoup plus l'accent sur les dynamiques internes de ces derniers que sur les dynamiques externes. Elle propose donc un cadre d'analyse qui intègre ces deux dynamiques pour mieux saisir la portée du mouvement. Pour cela, l'étude propose que l'on s'appuie à la fois sur des éléments de la théorie des mouvements sociaux et sur la réalité du mouvement étudiant de 2012 pour dégager certaines variables clés explicatives de celui-ci, et pour voir comment ces variables interagissent et à quelles conditions. Cet exercice permettrait d'élucider des hypothèses à tester et de prédire l'issue du mouvement; le défi reste de répertorier le plus possible de variables explicatives pertinentes susceptibles d'expliquer la variabilité temporelle et spatiale des mouvements.

## Bibliographie

- Cattacin, S., M. Giugni et F. Passy (1997). *Mouvements sociaux et État. Mobilisations sociales et transformations de la société en Europe*, Paris, Centre européen de la culture et Actes Sud.
- Davies, J.C. (1962). «Toward a theory of revolution», *American Sociological Review*, vol. 27, n° 1, p. 5-19.
- Hamel, P. (1991). *Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Le Bon, G. (1928). *Psychologie des foules*, 35<sup>e</sup> éd., Paris, Librairie Félix Alcan.
- McAdam, D. et H. Boudet (2012). *Putting Social Movements in Their Place: Explaining Opposition to Energy Projects in the United States, 2000-2005*, Cambridge, Cambridge University Press.
- McCarthy, J.D. et M.N. Zald (1977). «Resource mobilization and social movements: A partial theory», *The American Journal of Sociology*, vol. 82, n° 6, p. 1212-1241.
- Sen, A.K. (1977). «Rational fools: A critique of the behavioral foundations of economic theory», *Philosophy and Public Affairs*, vol. 6, n° 4, p. 317-344.
- Tilly, C. (1984). «Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 4, p. 89-108.



# 6

## LA GRÈVE DE 2012

### Autonomie, mépris et reconnaissance

**Christian Nadeau**

La grande grève étudiante du printemps 2012 a eu pour effet de mettre à l'avant-plan du débat social une opposition fondamentale au sein de la société civile entre deux projets de société pour le Québec d'aujourd'hui et de demain : une première défend les principes et les valeurs hérités de la Révolution tranquille et, surtout, des institutions publiques léguées par cette période; une seconde s'efforce au contraire de faire valoir le bien-fondé de la privatisation du secteur public. La première conception valorise l'effort collectif pour assurer à chacun un même respect de son autonomie. La seconde préconise le retrait des institutions publiques de manière à laisser une plus grande marge de manœuvre aux personnes, en plaçant l'accent sur leur responsabilité individuelle. La première voit dans la collectivité la condition de possibilité des choix individuels. La seconde refuse toute protection aux individus sous prétexte de leur offrir ainsi plus de liberté. La grève a eu un puissant effet révélateur, car elle a pu exposer au grand jour ces divergences, au sein de la société québécoise, au sujet du sens des institutions publiques, de leur rôle et de ce que nous sommes en droit d'attendre les uns des autres.

Une interprétation philosophique de la grève de 2012 exige selon moi de prendre en considération au moins trois enjeux moraux fondamentaux, lesquels ont pris de plus en plus d'importance au fur et à mesure que cette

grève se prolongeait: l'autonomie, le mépris et la reconnaissance. Le principe d'autonomie, pensé à la fois de manière morale et politique, se comprend à l'aune de l'équité sociale et du rôle des institutions. Les notions de mépris et de reconnaissance se rapportent au problème du statut moral des individus, et en l'occurrence des étudiantes et des étudiants du Québec lors de la grève. Cette triade compose la trame philosophique de mon analyse<sup>1</sup>.

Le rôle des institutions publiques est d'assurer à chacun un traitement équitable afin que nul ne soit laissé pour compte. Ce rôle suppose une égale considération de tous les membres du corps social, ce qui implique que tous soient estimés comme des personnes autonomes dont on respecte le jugement. Pouvons-nous accepter, dans une société comme la nôtre, de voir un groupe social faire l'objet d'un mépris constant? N'est-ce pas le propre d'une société décente que de respecter également tous ses membres? Le mépris fut pourtant une constante de la grève de 2012. L'infantilisation des grévistes, surtout du côté des médias populistes, les accusations d'irresponsabilité, le refus catégorique de négocier, les gestes d'autorité arbitraire – je pense aux nombreuses pénalités imposées aux manifestants, aux injonctions et surtout à la brutalité policière et à loi spéciale –, l'ensemble de ces gestes avait moins pour finalité ultime d'effrayer les membres du mouvement que de les humilier en public afin de les discréditer: il fallait donner l'exemple afin que des mobilisations d'une telle ampleur ne se reproduisent plus. Le refus de la négociation et le recours aux méthodes autoritaristes traduisent un même geste de mépris. En dédaignant ses revendications, en les condamnant *a priori* comme étant irrationnelles, les pouvoirs publics ont refusé au mouvement étudiant un respect de base, d'où sa lutte pour se faire reconnaître malgré toutes les tentatives faites pour l'insulter et le rabaisser.

## 1. Une lutte pour et par l'autonomie

La grève fut une lutte à la fois pour et par l'autonomie des étudiants. Pour l'autonomie, car elle visait à faire respecter leurs demandes et leurs revendications, comme celles de n'importe quel autre groupe social. Par l'autonomie, car les étudiants ont sans cesse montré au cours des mois de grève qu'ils étaient capables d'un discours indépendant, à l'abri des pressions extérieures, sans pour autant oublier l'importance de faire front commun avec d'autres combats pour la justice sociale.

---

1. Je m'inspire librement ici des catégories proposées par Axel Honneth (2000) et des travaux d'Emmanuel Renault (2004).

Une société comme la nôtre se dote d'institutions sociales et d'un système public d'éducation en raison d'un principe dont nous oublions trop souvent l'importance, celui de l'égalité démocratique. Nous cherchons à reconnaître chaque personne pour elle-même, en tant qu'elle est libre et autonome. Une société démocratique considère tous ses membres au même titre et leur accorde une même valeur. Or cette égalité de droit est le plus souvent contredite par les faits. Pour le dire autrement, lorsque les inégalités sociales favorisent des hiérarchies artificielles entre les individus et que cela compromet le principe de l'égalité démocratique, nous devons alors nous préoccuper de mettre en place des mesures de justice sociale pour des raisons proprement démocratiques. Parmi ces mesures, on retrouve l'accessibilité à une éducation de qualité. Elle est l'un des outils les plus importants pour acquérir l'autonomie, sans laquelle l'ensemble de nos choix se trouvent subordonnés à la volonté arbitraire d'autrui.

La grève étudiante de 2012 a été l'une des plus importantes, sinon la plus importante réaction aux tentatives récentes de remettre en question le caractère public des institutions. Si le mouvement étudiant n'avait pas été aussi puissant, il y a fort à parier que le visage des institutions publiques au Québec aurait changé du tout au tout dans les prochaines années. Il ne s'agit pas d'une prédiction avancée à la légère: de tels bouleversements institutionnels étaient explicitement au cœur du projet du gouvernement libéral et de son programme fondé sur l'idée de «juste part», soit un projet visant à rétablir une «équité» dans la distribution des coûts du système public en faisant payer davantage la classe moyenne.

L'éducation est l'un des vecteurs du processus continu de reconnaissance de l'égalité démocratique et donc de l'autonomie: nous respectons le jugement des autres sans vouloir le soumettre par la force au nôtre si nous sommes nous-mêmes capables de faire preuve de jugement et d'esprit critique. Par l'éducation, les citoyens se dotent de moyens leur permettant de se comprendre eux-mêmes, indépendamment de toute forme de pression exercée par des individus plus puissants ou charismatiques. Mais parce qu'ils sont autonomes, capables de juger par eux-mêmes ce qui leur apparaît raisonnable ou non, ils sont aussi capables d'un véritable dialogue social. Ils seront à même de comprendre leurs différences et leurs différends et de les surmonter dans la mesure du possible. Sans éducation, le risque est beaucoup plus élevé de voir les individus se cantonner à leurs croyances et certitudes, et à juger sans valeur celles d'autrui. Cela est vrai de l'éducation primaire et secondaire, et cela le demeure pour l'université.

L'autonomie renvoie à la capacité pour un individu d'être lui-même et de faire ses choix de vie selon ses propres désirs, motivations et raisons. En un sens, l'autonomie se vérifie par l'autorité d'une personne sur elle-même ou d'un groupe de personnes sur lui-même. L'autorité est ici

à entendre au sens d'être auteur de soi-même, de ses gestes et de ses décisions. Ce qu'un philosophe comme Jean-Jacques Rousseau nomme une « société bien ordonnée » favorise une culture sociale ou une culture politique propice au respect de l'autonomie de tout un chacun. Chacun mérite la chance d'être ce qu'il est ou veut devenir sans pour autant faire l'objet d'un mépris ou de se retrouver au ban de la société. Inversement, une société injuste est celle qui écarte et marginalise certains de ses membres sous prétexte de leurs aspirations ou de leur identité.

Il est très important de le préciser : l'éducation n'est pas une condition de possibilité de l'égalité. Si tel était le cas, seules les personnes ayant reçu une éducation seraient dignes d'être reconnues ou capables d'une telle reconnaissance. En revanche, elle favorise la reconnaissance mutuelle de l'égalité en développant l'autonomie des individus. En effet, l'éducation va beaucoup plus loin que la réception passive d'une formation en vue d'une finalité donnée, par exemple une profession. L'éducation offre à chacun la possibilité de se confronter à une meilleure connaissance du réel, et à une plus grande compréhension des faits mais aussi des principes qui leur sont sous-jacents. Dès lors, elle protège contre la facilité des préjugés et des stéréotypes qui motivent l'exclusion ou le rejet de l'opinion d'autrui.

## 2. Le mépris

Selon moi, la caractéristique commune à l'ensemble des réactions les plus hostiles à l'encontre des demandes étudiantes a été le mépris. Bien entendu, plusieurs personnes, groupes et institutions se sont opposés aux revendications étudiantes avec un grand respect. Il faut admettre toutefois que les réponses les plus importantes au sein des opposants aux revendications étudiantes ont eu en commun de vouloir diminuer l'adversaire, en refusant l'ampleur, le sens et les modes d'action du mouvement étudiant. Or comme le mouvement n'était ni petit ni éphémère, il a fallu user de violence pour le traiter comme si tel était le cas : une hystérie passagère mais suffisamment dangereuse pour s'en débarrasser au plus vite. Malheureusement pour la droite et le gouvernement libéral, cette violence a eu pour effet de décupler la force du mouvement étudiant. Elle a également eu un effet de révélateur pour une bonne partie de la population, qui comprenait peut-être pour la première fois jusqu'où était prêt à aller le gouvernement libéral pour mettre en œuvre son programme politique.

Si un mouvement est fort, il faut trouver le moyen de l'affaiblir, et cela commence en le traitant comme s'il était faible, moralement, psychologiquement et politiquement, d'où le recours constant au mépris et

à l'humiliation, par le déni de la valeur des revendications ou par l'humiliation, verbale et physique. À force de mépriser un individu, on s'impose à soi-même un type de rapport à celui-ci qui ne peut plus être modifié, ou très difficilement, tant notre perception se fige dans sa radicalité. Et, de fait, la férocité des propos tenus par de très nombreux interlocuteurs des étudiants, qu'ils soient du gouvernement, des autorités juridiques, des médias ou de la société civile en général, n'a pas connu d'égal au cours des quarante dernières années. Cette violence a atteint un point culminant avec, d'une part, la brutalité des répressions policières, d'une sauvagerie inouïe et, d'autre part, les injonctions et la loi spéciale.

Ce qui compte ici est de montrer en quoi ce mépris social a eu lieu grâce à un détournement des institutions. Contrairement à ce que nous pourrions croire, les politiques néolibérales ne visent pas à détruire complètement les institutions publiques, car ces dernières peuvent s'avérer très utiles à la réalisation de leurs projets. Il s'agit surtout de faire en sorte que ces institutions ne soient plus des obstacles aux pouvoirs des privilégiés, mais se transforment en instruments pour ceux-ci. Inversement, la défense des institutions publiques protège leur mission fondamentale, soit défendre l'égalité démocratique et la justice sociale. Inversement, en détournant les institutions publiques de leur vocation première, elles se métamorphosent alors en gardiennes des pouvoirs privés.

Une société bien ordonnée traite tous ses membres également, en ce sens que leur valeur ne tient pas à leur compte en banque, ni à leur position sociale, ni à leur rang hiérarchique. Bien entendu, il peut y avoir des différences de fonction, et cela entraîne des hiérarchies en relation précisément avec ces mêmes fonctions. Mais personne ne peut affirmer qu'une personne plus riche « mérite » un meilleur traitement qu'une personne plus pauvre, à l'hôpital par exemple. Cela arrive pourtant tous les jours. Est-ce à dire, dès lors, que nous vivons dans une société « désordonnée » ? Pas nécessairement. Cela peut aussi vouloir dire que notre société n'a pas encore réussi à se doter des bons mécanismes sociaux offrant à tous une même reconnaissance. Nul besoin pour ce faire d'un égalitarisme radical qui abolirait toute différence entre nous. Il faut en revanche assurer à chacun au minimum une reconnaissance de sa valeur à titre de personne humaine et, pour le sujet qui nous occupe, de citoyen. Or il est possible de traduire l'opposition au mouvement étudiant par précisément l'inverse de cette reconnaissance, soit le mépris.

Par mépris, j'entends l'ensemble des gestes de paternalisme, d'humiliation, de vexation et d'intolérance commis contre le mouvement social et politique étudiant. L'ensemble de ces gestes – dont l'intensité et la violence ont varié tout au long du conflit – vise à produire des émotions de honte, lesquelles favorisent l'autoexclusion ou le ressentiment, des sentiments

que la personne dirigera contre elle-même, ce qui affaiblit l'estime qu'elle a de sa propre valeur. Dans d'autres cas, ces gestes déclencheront des formes de colère, qui sont difficiles à diriger par la personne qui la ressent. De tels états moraux n'ont rien d'étonnant, car si deux personnes se reconnaissent mutuellement en fonction de mêmes critères – ceux de la dignité, du respect de la différence, etc. –, la relation entre elles est totalement différente lorsque l'une d'elles stipule unilatéralement ses propres exigences à la seconde. D'une part, elle lui refuse alors une réciprocité – respecter l'autre selon des critères mutuels – et, d'autre part, elle lui impose un cadre de reconnaissance où l'autre personne se trouve diminuée.

Il y a au moins trois étapes logiques au mépris auquel les étudiants eurent à faire face<sup>2</sup>. Ces trois étapes d'une même stratégie concourent à la réalisation d'une seule fin : déprécier la qualité morale des individus composant un groupe afin de minorer, voire de dénier, la valeur de ses revendications. En jugeant certaines personnes indignes de notre reconnaissance, il apparaît normal de formuler à leur place ce qu'elles sont en droit d'espérer.

La première étape logique du mépris et la plus fondamentale est le déni d'autonomie des personnes. Une telle manœuvre apparaît dans la plupart des luttes sociales. Elle revêt toutefois un caractère particulièrement important pour la grève étudiante de 2012, qui s'est présentée comme une défense de l'éducation, laquelle est elle-même gage d'autonomie<sup>3</sup>.

Une deuxième étape est l'exclusion sociale. La désapprobation ou le rejet *a priori* des demandes d'un groupe sur la base de son rôle social implique la première étape logique du mépris, soit le refus de reconnaître à une personne son autonomie. La seconde étape consiste à viser des groupes, ce qui revient à donner à ce déni la dimension d'un geste politique. Celui-ci procède en amont, par la condamnation *a priori* des demandes du groupe sur la base de son rôle social et, en aval, par l'idée selon laquelle le groupe s'est exclu lui-même du débat en refusant d'obéir aux règles qui lui sont imposées. Pour le dire autrement, on va jusqu'à affirmer à la fois que le mouvement étudiant ne mérite pas d'être reconnu et qu'il n'est de toute manière pas capable de se reconnaître lui-même, car il refuse d'accepter les conditions sociales de cette reconnaissance.

En refusant d'accorder cette autonomie à l'égard d'un groupe, on commet, pour employer le jargon des philosophes et des linguistes, un acte de langage performatif, c'est-à-dire qu'on crée quelque chose par

2. Je reprends ici les éléments de mon texte « La logique du mépris » paru dans le journal *La matraque* du collectif Profs contre la hausse, automne 2012, p. 7.

3. À ce sujet, mon analyse doit beaucoup à un texte de mon collègue Iain Macdonald, publié au cœur de la grève : « Autonomie, éducation, université » (2012).

le fait même qu'on l'énonce. Par exemple, le prêtre « performe » le fait du mariage en déclarant les époux mari et femme. Sur le plan politique, l'acte de langage performatif passera par la réduction des individus membres d'un groupe aux caractéristiques auxquelles on veut le contraindre. Ainsi, on disait autrefois des revendications égalitaristes des femmes que ces dernières allaient trop loin, parce qu'il ne s'agissait après tout que de femmes. Ou, encore, on entend souvent de nos jours que les ouvriers sont trop payés, parce qu'ils ne seraient après tout que des ouvriers, et ainsi de suite. Il en va de même pour les étudiants : leurs exigences seraient exagérées, car ils ne rapportent aucun bénéfice immédiat à la société. De plus, à long terme, ce bénéfice serait largement plus favorable aux étudiants eux-mêmes, en raison du métier lucratif qu'ils exerceront, qu'à la société à laquelle ils doivent pourtant leur éducation. En outre, on refusera les revendications de ce groupe, car on y verra la contestation d'une petite minorité ou, pour le dire autrement, l'exception à la règle. À l'encontre du slogan suivant lequel « si la grève est étudiante, la lutte est populaire », les adversaires du mouvement étudiant ont eu tôt fait de la dénoncer comme étant corporatiste et portée par un groupe d'égoïstes.

La troisième étape logique est le déni des volontés individuelles et donc le refus de convenir du caractère démocratique du mouvement étudiant. On a voulu voir dans la grève le mouvement d'un groupe dont les individus et leurs différences auraient entièrement disparu. Or si l'unité du mouvement fut très forte, elle le fut précisément en raison de sa capacité à surmonter sans les ignorer les différences entre les individus et leur motivation pour entrer en grève, de même que celles au sein des associations et des fédérations étudiantes. S'il y a une chose qu'on ne peut pas dire au sujet de cette grève, c'est que son unité politique a été obtenue au prix du silence des voix dissidentes et des oppositions internes. Il est possible d'émettre des réserves sur les modalités du vote lors des assemblées générales, mais celles-ci ou encore les congrès de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) ont été des lieux de délibération, ce qui ne va pas sans difficulté pratique. Cependant, en insistant sur l'homogénéité du mouvement, ses adversaires ont voulu refuser *de facto* de lui accorder une légitimité *de jure*.

Il reste que si le mépris propre à la contre-grève est si important, c'est parce qu'il est au cœur de la réaction au mouvement étudiant. Cette réplique n'est pas le fait d'un hasard de l'histoire. Le mépris ne devait pas non plus conduire nécessairement à une lutte contre le mouvement aussi vive que celle que nous avons connue. Nous aurions tout aussi bien pu assister à une démission du mouvement et à une colère généralisée au sein de la population contre celui-ci. En revanche, cela semble clair, le mépris possède cette double capacité de générer la résignation

et inversement la protestation. En prenant conscience de l'injure morale qui lui est faite, la personne et le groupe méprisés y trouvent les motivations d'une résistance politique<sup>4</sup>.

### 3. Les formes du mépris

Le mépris dont il est question ici se décline en plusieurs versions. L'une d'entre elles m'apparaît tout particulièrement importante, celle de l'arrogance et de la violence de certains grands médias au moment du conflit. Son importance se vérifie dans la manière de penser ou d'interpréter les revendications et les modalités d'action du mouvement étudiant. Même si l'image joue un rôle crucial dans les médias d'aujourd'hui, l'effet le plus structurant du mépris se fait sentir essentiellement sur le plan du vocabulaire et des registres de langage employés.

À titre d'exemple, cet épisode du 2 avril 2012, au cours duquel Simon Durivage, animateur de l'émission *Le club des ex*, sur RDI, qualifie Gabriel Nadeau-Dubois, de « petit Gabriel ». À la suite d'une plainte, il prétend ensuite avoir eu un trou de mémoire. Le 23 avril, n'obtenant pas, selon lui, de réponse satisfaisante à ses questions, Simon Durivage se permet de raccrocher la ligne au nez au même Gabriel Nadeau-Dubois, un geste qui soulèvera d'importantes questions quant à l'éthique professionnelle du journaliste.

L'éditorialiste de *La Presse*, André Pratte, est l'un des éditorialistes qui sont allés le plus loin dans la brutalité de leurs propos contre les étudiants. Il est même probable que cela a contribué à donner une nouvelle image à ce journal, plus orienté à droite que jamais et de moins en moins hésitant à recourir à la rhétorique démagogique. Plus la grève dure dans le temps, plus les textes d'André Pratte intensifient leur charge méprisante. Début mars, moins d'un mois après le déclenchement de la grève, Pratte décrit celle-ci comme le fait d'une « minuscule minorité » en précisant bien qu'il s'agit d'un « boycott », reprenant alors le vocabulaire du gouvernement (Pratte, 2012a). Fin avril 2012, l'éditorialiste s'offusque qu'on cherche à négocier avec une « minorité » d'étudiants privilégiés, appuyés par « des artistes et des intellos » et tentant d'imposer leur « tyrannie » à l'ensemble de la population québécoise<sup>5</sup>. L'un de ses textes les plus hargneux a été écrit

4. Je reprends ici presque mot pour mot les thèses d'Axel Honneth (2000, p. 169).

5. « Si le gouvernement devait négocier avec les contribuables chaque fois qu'une partie de ceux-ci est mécontente d'une hausse de taxe ou de tarif, l'État serait sans-le-sou. Pourquoi faudrait-il que Québec se plie aux volontés des étudiants d'université, groupe privilégié de la société s'il en est? Parce qu'ils ont le temps de manifester chaque jour? Parce qu'ils ont l'appui des artistes et des intellos? » (Pratte, 2012b).

au moment de l'adoption de la loi spéciale. Il y justifie une raison d'État rendue nécessaire par la gravité de la situation et les gestes de violence commis par les manifestants et comparait le mouvement social et étudiant à un « serpent » :

Le gouvernement Charest a-t-il, comme le veut l'expression consacrée, employé un bâton de baseball pour tuer une mouche? Non, parce que ce que le gouvernement devait terrasser, ce n'est pas un insecte insignifiant mais un serpent. Le serpent de la violence et du désordre. Pire, celui de la tolérance, voire de l'encouragement de tels actes par des leaders d'opinion (Pratte, 2012c).

Plus tard, au moment du Grand Prix du Canada à Montréal, pour lequel un immense dispositif policier avait été mis en place, Pratte (2012d) se réjouissait que l'évènement se soit déroulé sans problèmes, mais déploreait que des efforts de sécurité aussi importants aient été nécessaires pour contrer l'« extrême gauche » qui avait pris Montréal « en otage » au cours des semaines qui ont précédé le Grand Prix<sup>6</sup>.

Le vocabulaire préconisé par le gouvernement, les médias et les directions de nombreuses universités et cégeps pour décrire la grève en termes de « boycott » est bien une autre version du mépris dont les étudiants ont fait les frais. Depuis les années 1960, les droits de grève des étudiants ont généralement été respectés, même si rien d'explicite en ce sens n'apparaît dans la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants<sup>7</sup> (ou « loi 32 »). La différence entre une grève et un boycott est significative à plusieurs égards. Elle réduit le sens d'un geste en en limitant la portée. Un boycott est une action individuelle, qui repose sur des préférences personnelles<sup>8</sup>. Au contraire, la grève découle de revendications collectives, pensées et formulées par un groupe. Du coup, c'est également la dimension démocratique de la grève qui est évacuée, car le choix d'entrer en grève serait un geste privé, décidé unilatéralement, et non le résultat d'une discussion publique suivie d'un vote. De plus, le boycott relève d'un choix moral privé. Ce choix peut avoir des visées politiques, mais l'obligation qui y est attachée dépend du seul individu qui, dans une certaine mesure, n'a de compte à rendre qu'à l'égard de lui-même. Cela étant dit, une grève peut bien sûr avoir des effets permanents sur la vie personnelle d'un individu, par exemple l'éveiller à la solidarité, ou favoriser

- 
6. « Tout cela est l'antithèse de ce qu'a toujours été Montréal : un ville paisible dont la peur est absente. L'extrême gauche a pris la ville en otage » (Pratte, 2012d).
  7. Québec, *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants: RLRQ, chapitre A-3.01*, Éditeur officiel du Québec, <[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A\\_3\\_01/A3\\_01.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_3_01/A3_01.html)>, consulté le 9 janvier 2015.
  8. Pour un point de vue semblable au mien à ce sujet, voir Josée Legault (2012). Voir aussi Benoit Lacoursière (2012).

une prise de conscience politique des réalités sociales. Cet éveil est cependant une ouverture à l'interaction. Nous sommes bien ici aux antipodes d'un repli sur soi.

Tout au long du conflit, le refus, de la part du gouvernement, de sérieusement négocier avec les organisations étudiantes s'explique en grande partie par son incapacité – pour le dire plus clairement, par son refus – de comprendre le sens même des votes de grève. Dans la perspective du gouvernement Charest, l'expression «boycott» renvoyait à un choix strictement personnel: seul à une table de restaurant, on ne vote pas pour trancher entre manger de la tarte ou du gâteau. En revanche, un vote de grève implique un geste collectif, et donc une obligation politique de respecter une décision prise par l'ensemble des membres, même si elle ne fait pas l'unanimité. La rhétorique déployée par la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, au plus fort de la grève négligeait délibérément la portée de la grève sur les étudiantes et les étudiants dans leur ensemble. Au contraire, cette rhétorique insistait sur l'effet des choix des étudiantes et des étudiants sur leur propre vie, considérée isolément.

Une autre source de mépris est le recours aux institutions juridiques pour forcer la fin de la grève, sans aucun respect pour les votes collectifs et encore moins pour la légitimité des revendications adressées au gouvernement. Aucun autre conflit étudiant au cours de l'histoire du Québec n'a connu une telle judiciarisation. Fin avril 2012, au moins 25 demandes d'injonction ont été déposées, soit par des étudiants qui espéraient ainsi obliger la reprise des cours, soit par des établissements, comme ce fut le cas à l'Université de Montréal. Sur le plan juridique, ce sont deux registres de droit qui s'opposent: les droits des étudiants de recevoir leurs cours, d'un côté, et les droits des grévistes à la liberté d'expression, de l'autre. Ce que le gouvernement, les directions des cégeps et des universités ont écarté très rapidement est la liberté d'association, garantie pourtant par le statut des organisations étudiantes et des votes pris en assemblée générale. En limitant le droit des grévistes à la seule liberté d'expression, il devenait tout à fait possible de dire que celle-ci n'exigeait pas la grève, ou du moins ne pouvait permettre à cette grève d'empêcher les étudiants qui le souhaitaient de reprendre leurs cours. En ce sens, les injonctions furent la conséquence juridique de l'utilisation du terme «boycott» en lieu et place de celui de «grève».

En forçant la rentrée pour des individus ou des groupes d'individus isolés, les injonctions exigeaient des moyens considérables pour des effets très restreints. Certes, le droit est le droit, et le nombre ne change rien à l'affaire. Dans la perspective juridique, une seule personne mérite tout autant d'être défendue qu'un grand nombre. Mais il n'en demeure pas moins que la nature politique du conflit ne pouvait tout simplement

pas disparaître lors des jugements. En outre, tout succès d'une injonction allait favoriser le dépôt d'une autre, une spirale où le droit est dès lors nécessairement instrumentalisé.

Dans un texte important, le juriste et professeur de droit Christian Brunelle (2012, p. A7) a lui aussi bien montré en quoi la perspective du droit individuel l'avait emporté sur celle du droit collectif dans la majorité des jugements rendus par la Cour supérieure. Selon le juriste: «La Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (LAFAGE) confère à toute association accréditée le monopole de représenter les étudiants et de promouvoir leurs intérêts. Elle reconnaît à tout étudiant le droit de participer à la formation de cette association et à ses activités.» Il faudrait en déduire, dit encore Brunelle, que «le législateur a ainsi voulu inciter les étudiants à unir leurs forces, en s'inspirant fortement du modèle de représentation syndicale applicable en matière de travail». Pour le juriste, le seul moyen de comprendre l'acharnement du gouvernement à considérer la grève comme un simple boycott repose sur une «une approche essentiellement individualiste» fondée sur le respect du contrat conclu entre un établissement d'enseignement et l'étudiant (Brunelle, 2012, p. A7). Sous des dehors de formalités juridiques, le recours aux injonctions poursuivait la même stratégie du mépris à l'égard du mouvement étudiant, en y voyant une pure agglomération de volontés individuelles et non un choix politique assumé et légitimé par l'exercice d'un vote démocratique.

Le mépris à l'égard du mouvement étudiant s'est exprimé par les mots, par les décrets autoritaires, et aussi par des gestes d'une extraordinaire violence, laquelle était organisée, systématique et identifiable à des institutions précises, en l'occurrence la Sécurité du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et les escouades antiémeutes. La grève de 2012 a, là aussi, eu ce même pouvoir révélateur, en montrant en quoi une institution nécessaire, celle de la police, se détourne ou est détournée de son rôle fondamental pour servir une fin aux antipodes de celles pour lesquelles elle existe en réalité, soit la protection de tous les citoyens, quelles que soient leurs convictions morales et politiques. Pourtant, le mouvement étudiant a connu ce qu'il est difficile de voir autrement que comme une répression politique. Dans l'histoire du Québec depuis les grandes grèves des années 1970, aucun mouvement social n'a connu une telle répression par les corps policiers. Les gestes posés, si violents ont-ils été, se démarquaient surtout par leur charge émotive, comme si les forces policières avaient pour premier mandat d'humilier les étudiants et les étudiantes tout comme l'ensemble des manifestants. En outre, et il s'agit d'un point très important, les manifestants ont subi une violence systématique, très bien orchestrée. Nous sommes très loin de simples bavures.

Enfin, la forme par excellence du mépris institutionnalisé se manifesta le 18 mai 2012, au moment où l'Assemblée nationale adopta le projet de loi n° 78, à la suite d'un débat marathon. Les grandes manifestations de casseroles qui suivirent furent la réponse démocratique adéquate à un geste autoritaire profondément antidémocratique. Par définition, une loi spéciale est une loi exceptionnelle dont la justification repose sur le caractère extraordinaire d'une crise sociale et politique. Ce sont les mêmes types de justifications qui ont été employées à de nombreuses reprises dans l'histoire pour légitimer des décrets autoritaires. On parle alors de raison d'État, les exigences de maintien de celui-ci et de sécurité de la population faisant en sorte que l'État n'a pas d'autres choix que d'employer des mesures autoritaires et contraignantes pour les citoyens.

Tout État de droit implique l'égalité de chaque personne devant la loi. Seul notre consentement mutuel assure une protection de tous par chacun. Cet accord entre tous les citoyens implique que nous respecterons les décisions prises par la majorité, ce qui va du gouvernement élu aux lois promulguées par les représentants politiques. Notre responsabilité est de reconnaître et de comprendre ces lois, à la condition de ne jamais faire de ces dernières les fins suprêmes de notre citoyenneté. Les lois existent pour les citoyens, et non les citoyens pour les lois. Tomber sous le coup de la loi, dans le cas présent, était une expression à entendre de manière littérale. C'est pourquoi une loi injuste comme celle du projet de loi spéciale n° 78 ou plus tard «loi 12» devait être contestée même si elle était valide sur le plan juridique, car il serait impossible sans cela de dénoncer une loi inique et injuste. Il en allait donc du respect de notre personne civique, un respect sans lequel aucune confiance n'est possible entre les citoyens et les autorités.

#### **4. Du mépris à la reconnaissance**

L'idée de la juste part telle que préconisée par Raymond Bachand et le Parti libéral pour justifier la démolition du système public se rapportait aux individus, pris isolément les uns des autres. Réclamer plus à la société dans son ensemble relève, selon les défenseurs de cette vision des choses, d'une dépendance malsaine à l'État. La philosophie inhérente aux revendications étudiantes soutenait exactement le point de vue inverse : elle réclamait de l'État qu'il assume ses responsabilités afin que toute personne soit considérée au même titre qu'une autre. Contre la soi-disant juste part où chaque personne est livrée à elle-même, la thèse politique du mouvement étudiant défendait les principes d'une société juste où chaque personne, indépendamment de son revenu, de ses opinions et de ses aspirations,

est respectée à part entière. Une telle chose demande la reconnaissance comme rempart à toute forme d'humiliation ou de dénigrement. De quoi s'agit-il au juste ?

La reconnaissance est un processus grâce auquel chaque personne forge et protège l'estime qu'elle a d'elle-même en lien avec les autres. Une telle protection ne saurait donc reposer sur les épaules de cette seule personne. Elle exige une forte solidarité du groupe et des outils institutionnels capables de relayer cette solidarité. La solidarité propre à un processus social comme celui de la grève de 2012 infuse l'ensemble des rapports sociaux, ce qui doit avoir des effets à la fois sur les institutions, comme celles des associations étudiantes, et sur la manière dont une personne se rapporte à elle-même.

La grève étudiante de 2012 est l'illustration par excellence d'un geste collectif de reconnaissance ou, plus précisément, d'une lutte pour la reconnaissance dont les effets et le sens dépassent le groupe initial dont sont issues les revendications. Lorsque plus personne n'écoute des individus au sein d'une société, le meilleur moyen d'action pour eux est de se rassembler dans un groupe afin de lever les obstacles à la reconnaissance de leurs revendications. L'action collective a pour effet de favoriser la compréhension par toute la société des demandes sociales formulées par des groupes. Le rôle de la société est alors d'évaluer si ces demandes méritent d'être satisfaites, ce qu'elle ne peut faire sans un débat public qui lui-même aura une valeur selon la qualité des informations et des arguments échangés. En ce sens, la grève de 2012 peut être vue comme une entreprise d'éducation populaire, puisque les étudiantes et les étudiants n'ont eu de cesse de vouloir expliquer aux autres et à eux-mêmes, de manière très souvent créatrice et pédagogique, ce qui était en jeu. Dit autrement, le mépris et le détournement des institutions menacent l'autonomie; la lutte pour la reconnaissance est la modalité inhérente au refus d'un tel mépris.

Une lutte pour la reconnaissance prend au sérieux ce que sont l'autonomie politique et ses institutions. L'université est un lieu formel favorisant l'autonomie politique. Encore faut-il qu'elle soit véritablement pensée en fonction de cette mission. Il est parfois nécessaire, comme au cours du printemps 2012, que des groupes sociaux s'érigent en défenseurs de ces principes, et leur lutte est un travail d'éducation politique. Dès lors, se battre pour l'éducation supérieure implique de débattre dans l'espace public des prises de position ou des arguments en faveur de cette cause. En ce sens, l'interaction avec autrui est à la fois un défi et une condition nécessaires de la reconnaissance. Un défi, car l'interaction exerce une pression sur les individus, de sorte qu'ils seront tentés de se plier au jugement des autres pour éviter une adversité désagréable; ou, inversement, ils seront tentés de défier le jugement d'autrui par orgueil ou parce qu'ils veulent

se démarquer. Une condition, car l'échange avec les autres est pour ainsi dire le test de notre identité propre: nous sommes ce que nous sommes parce que nous avons choisi de l'être, et non par simple désir d'imiter les autres ou de leur plaire. Les autres ne nous reconnaissent pas en fonction des critères qu'ils nous imposent, mais de ceux que nous nous donnons à nous-mêmes dans un processus continu.

Sans possibilité de reconnaissance, les groupes sociaux marginalisés ou méprisés, même s'ils représentent une partie importante de la population, ne peuvent aspirer à une véritable autonomie. Ce qu'ils affirment pour eux leur sera sans cesse dénié. Toute société juste et toute démocratie saine dépendent de garanties institutionnelles au sujet de ce que nous pourrions nommer les contre-pouvoirs, lesquels jouent un rôle essentiel dans la lutte pour la reconnaissance. Par contre-pouvoirs, j'entends les outils institutionnels, formels et informels, nécessaires aux citoyens afin de faire connaître leurs revendications à l'égard de leurs représentants, mais aussi afin de se défendre contre la domination des pouvoirs économiques, politiques, juridiques ou sociaux (Rosanvallon, 2006).

Une condition de possibilité des contre-pouvoirs est qu'ils ne doivent pas dépendre principalement du bon vouloir de quelques individus courageux. L'existence concrète de ces contre-pouvoirs est surtout le fait des institutions. Il ne s'agit pas seulement de l'État. Une association étudiante est une institution et, dans une certaine mesure, un mouvement social, même spontané, possède des caractéristiques institutionnelles. Parmi les institutions essentielles à une société juste, on retrouve celles consacrées à la contestation. Selon la conception la plus courante de la démocratie, l'élection révèle une forme de médiation entre des volontés particulières. On dira alors que la manière dont un choix public est fait n'a pas tellement d'importance, car en fin de compte il n'est que le résultat de l'agrégation des préférences par le vote. Or la démocratie exige beaucoup plus que la seule représentation, même si celle-ci est nécessaire. Pour avoir une légitimité réelle aux yeux de la population, une démocratie doit permettre la possibilité de la contestation.

## Conclusion

Pour bon nombre d'entre nous, la démocratie est politiquement neutre par définition. Nous faisons face à plusieurs options et nous choisissons celles qui conviennent le mieux à nos aspirations. La possibilité de choisir entre des options politiquement aux antipodes les unes des autres ne représente pas seulement un caractère formel du processus démocratique, mais en exprime une valeur fondamentale, celle de l'égal respect des opinions.

La majorité décide quelles seront les options retenues et notre participation au choix collectif implique notre consentement à celui-ci, même si les résultats ne correspondent pas à ceux que nous aurions espérés. Cependant, ce raisonnement, s'il est partiellement valable, n'est pas tout à fait juste. S'il y a neutralité de la démocratie par rapport à un ensemble d'options « démocratiques », la démocratie ne saurait cautionner ce qui va à l'encontre d'elle-même. Il y a donc dans l'idée même de démocratie quelque chose qui résiste à sa dérive antidémocratique. Il est tout à fait possible dans les faits que la démocratie conduite à se nier elle-même, mais, précisément, nous devons alors qualifier ce résultat d'antidémocratique, même s'il a été obtenu par la voie démocratique.

À moins d'options profondément fanatiques ou autoritaristes – un programme électoral fasciste par exemple –, il est rare que nous puissions affirmer avec certitude que telle ou telle option politique est profondément antidémocratique. Aujourd'hui, même des partis d'extrême droite jouent le jeu de la démocratie, en sachant très bien qu'ils ne pourront l'abolir, comme c'est le cas en France avec le Front national ou en Hongrie avec le parti Jobbik. Si nous ne pouvons pas toujours trancher de manière nette entre ce qui est démocratique et ce qui ne l'est pas, nous avons coutume d'imposer un respect minimal d'exigences fondamentales pour considérer un État, un parti politique ou des actions publiques comme étant en accord avec la démocratie. Parmi ces exigences, l'une des plus importantes est l'égalité de considération des citoyens. En retenant comme étant au centre de la notion de démocratie cette valeur essentielle selon laquelle toute personne doit être considérée au même titre qu'une autre, il devient difficile de dissocier les exigences de la démocratie de celles de l'égalité. Or il ne peut y avoir une telle chose lorsque le mépris des uns écrase toute possibilité de reconnaissance des autres.

Certes, nous connaissons de très nombreux contre-exemples où des élections démocratiques ont donné lieu à des résultats contraires aux principes de base de l'égalité démocratique. Mais cela ne change rien à l'analyse de ces mêmes principes. Tout ce que nous pouvons en déduire est que la démocratie peut conduire à son autonégation si nous la réduisons au respect d'un choix d'une majorité d'individus. Ce que nous apprenons alors est qu'une démocratie limitée à la procédure du vote peut se nier elle-même. Cela nous dit moins quelque chose sur la démocratie que sur les effets néfastes d'une vision strictement technique ou procédurale de celle-ci. La démocratie ne commence ni ne s'arrête le jour des élections. Pour jouir d'une véritable démocratie, il faut offrir aux individus ce dont ils ont besoin pour stimuler la vitalité du débat public et parfaire leur compréhension des enjeux en présence. La lutte pour la reconnaissance de leurs revendications fut l'occasion pour les étudiants et les étudiantes du Québec de nous rappeler ce qu'est une société véritablement démocratique.

## Bibliographie

- Brunelle, C. (2012). «Injonctions et grèves étudiantes. La primauté du droit en péril?», *Le Devoir*, 30 avril, p. A7.
- Collectif PROFS (2012). «La logique du mépris», *La matraque*, Collectif Profs contre la hausse, automne, p. 7.
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- Lacoursière, B. (2012). «Grève ou boycott», *Profs contre la hausse*, 11 avril, <<http://profscontrelahausse.org/billets/greve-ou-boycott/#more-2123>>, consulté le 9 janvier 2015.
- Legault, J. (2012). «Ceci n'est pas une grève», *L'actualité*, 7 août, <<http://www2.lactualite.com/josee-legault/2012/08/07/ceci-nest-pas-une-greve/#more-113>>, consulté le 9 janvier 2015.
- Macdonald, I. (2012). «Autonomie, éducation, université», *Alternatives*, 27 avril, <<http://journal.alternatives.ca/spip.php?article6716>>, consulté le 16 janvier 2015.
- Pratte, A. (2012a). «Une minuscule minorité», *La Presse*, 9 mars.
- Pratte, A. (2012b). «La tyrannie de la minorité», *La Presse*, 30 avril, <<http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/andre-pratte/201204/30/01-4520255-la-tyrannie-de-la-minorite.php>>, consulté le 13 janvier 2015.
- Pratte, A. (2012c). «Le bâton et le serpent», *La Presse*, 19 mai, <<http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/andre-pratte/201205/18/01-4526813-le-baton-et-le-serpent.php>>, consulté le 13 janvier 2015.
- Pratte, A. (2012d). «Le peuple a choisi la F1», *La Presse*, 11 juin, <<http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/andre-pratte/201206/11/01-4533604-le-peuple-a-choisi-la-f1.php>>, consulté le 13 janvier 2015.
- Renault, E. (2004). *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, Paris, La Découverte.
- Rosanvallon, P. (2006). *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, 21<sup>e</sup> éd., Paris, Seuil.

# 7

## LA RUE CONTRE LES URNES? Mouvement étudiant et représentation politique<sup>1</sup>

**Pascale Dufour**

Dans son discours inaugural de campagne électorale, le premier ministre Jean Charest a déclaré : « Ces derniers mois, nous avons beaucoup entendu parler les dirigeants des étudiants, les gens dans la rue, nous avons entendu ceux qui ont frappé sur leurs casseroles. C'est maintenant à la majorité silencieuse de parler » (Jean Charest, *Discours inaugural de campagne électorale*, 4 août 2012). Tout au long du conflit social ayant opposé durant six mois le gouvernement aux associations étudiantes québécoises, le gouvernement du Québec a cherché à cadrer le débat en délégitimant la « politique de la rue ». Selon ce cadrage, les représentants étudiants et leurs groupes, les militants manifestant dans la rue et devant les établissements scolaires et universitaires, empêchaient l'expression de la démocratie représentative, celle du peuple votant, des élus, des institutions.

Dans ce chapitre, nous aimerions revenir sur certaines des significations de ce cadrage. En effet, et bien qu'il ne soit pas nouveau, celui-ci pose toute une série de questions qui non seulement nous permettent d'éclairer le cas du Québec, mais qui font également écho à des mutations plus larges des démocraties représentatives.

---

1. Une version abrégée de ce texte est parue dans *Savoir/Agir*: « Politique de la rue contre politique des urnes? », n° 22, décembre 2012, p. 33-41.

Rappelons brièvement les faits. En mars 2010, dans son plan budgétaire, le gouvernement libéral de Jean Charest annonce son intention de hausser les droits de scolarité universitaire, afin de répondre au besoin de financement des universités, et de convoquer une «rencontre des partenaires en éducation». La rencontre se tient à Québec en décembre 2010. Elle réunit les représentants des administrations universitaires, les représentants du milieu des affaires, les représentants du milieu syndical et ceux du milieu étudiant (sauf une association étudiante, qui la boycotte). Elle ne dure qu'une demi-journée : vers 14 h, les centrales syndicales et les fédérations étudiantes quittent les lieux, refusant le menu des discussions imposé par le gouvernement. Le 17 mars 2011, le gouvernement du Québec annonce les modalités de la hausse qui entrera en vigueur à l'automne 2012. Il s'agit d'une hausse de 75 % (soit 1 625 \$) sur cinq ans. À terme, la facture, uniquement en frais de scolarité, serait de 3 793 \$ par an. L'objectif est de rattraper le niveau des droits de scolarité, après indexation, de 1968, première année de gel. Une partie de cette majoration du financement (35 %) sera récupérée pour bonifier les paramètres du programme de prêts et bourses. Concrètement, selon la situation actuelle du programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec, environ un quart des étudiants universitaires inscrits à temps plein auraient vu l'augmentation compensée par les prêts et bourses, 15 % auraient vu leur endettement augmenter et les autres, soit environ 60 % des étudiants, auraient absorbé la hausse par leurs propres moyens (AFE, 2012; CREPUQ, 2010)<sup>2</sup>.

Cette décision, qui devait entrer en vigueur en septembre 2012, a déclenché un mouvement de contestation qu'il est difficile de ne pas qualifier d'historique, au vu de son ampleur, de sa durée et de son intensité.

Plusieurs mobilisations contre la politique gouvernementale ont précédé la mobilisation étudiante, mais l'histoire étudiante du printemps 2012 commence avec la manifestation à laquelle participent les quatre principales fédérations étudiantes (Fédération étudiante collégiale du Québec [FECQ], Fédération étudiante universitaire du Québec [FEUQ], Association pour une solidarité syndicale étudiante [ASSÉ], Table de concertation étudiante du Québec [TaCEQ]) de novembre 2011. À la suite de cette mobilisation réussie, une nouvelle coalition temporaire voit le jour : la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE). Elle représente environ le tiers des étudiants qui seront plus tard en grève,

2. Avec la diminution graduelle de la contribution parentale prévue et selon une estimation (Godbout, cité dans CCAFE 2012), le nombre de boursiers passerait, en 2018-2019, à 74 900, contre 51 000 en 2010-2011 (AFE, 2012), avec des effets inconnus sur les étudiants qui ne reçoivent que des prêts, ainsi qu'aucune estimation sur le nombre d'étudiants qui seraient inscrits à l'université en 2018-2019. Il faut donc prendre ces proportions avec prudence.

soit 80 000 (et regroupe 100 000 étudiants à la fin du conflit). La rumeur d'une grève au printemps prend forme<sup>3</sup>. Le 13 février 2012, les premières associations votent une grève générale illimitée, suivies par des centaines d'autres. Le 22 mars, alors que 300 000 étudiants sont en grève à travers le Québec (pour cette journée), une des manifestations les plus importantes de l'histoire de Montréal se déroule dans le centre-ville, où 200 000 personnes défilent. Cette mobilisation demeurera extrêmement stable, oscillant entre 170 000 et 200 000 étudiants en grève jusqu'en juin 2012.

De plus, à partir de la mi-avril, le conflit déborde largement la population étudiante et les enjeux de la hausse des droits : les grandes manifestations nationales (22 avril, 22 mai, 22 juin) ainsi que les formes créatives d'action collective mises en œuvre (dont les concerts de casseroles tous les soirs à 20 h à partir de la mi-mai et durant une partie de l'été) dénoncent sans contredit les politiques du gouvernement en place et sa gestion de la crise. Devant l'impossibilité de régler le conflit, et après le report de la session d'hiver 2012 à l'automne, le gouvernement déclenche des élections, qui auront lieu le 4 septembre. Défait, le gouvernement libéral de Jean Charest cède sa place au gouvernement péquiste minoritaire de Pauline Marois.

Une lecture superficielle de cette crise politique pourrait nous amener à la décrire comme l'éviction d'un gouvernement élu par des protestataires ; c'est d'ailleurs le cadrage dominant qui a prévalu durant toute la durée du conflit. Toutefois, cette opposition entre politique de la rue et politique des urnes est fallacieuse. Deux raisons principales seront, ici, évoquées :

- 1) Ce cadrage présuppose un raisonnement exclusif en OU-OU (ou la rue ou les urnes), alors qu'il faut plutôt voir l'action politique comme un continuum (et la rue et les urnes). L'action politique protestataire est un répertoire d'action politique faisant partie de la démocratie représentative et les manifestants peuvent aussi être des votants.
- 2) Il soulève, par ailleurs, la question de la légitimité des représentants étudiants et de leurs associations. Or, dans le contexte particulier du Québec, la médiation collective des identités et des intérêts est une pratique politique usuelle.

---

3. La grève étudiante est pratiquée depuis les années 1950, bien qu'elle n'existe pas dans un cadre légal strict (puisque'il ne s'agit pas du droit du travail), et elle signifie la suspension des cours pour l'ensemble des étudiants membres de l'association en grève. Cette suspension est obtenue par plusieurs moyens : soit par entente négociée avec la direction de l'établissement, soit avec des moyens plus directs comme des piquets de grève devant les établissements, l'absence aux cours, le chahut dans les cours afin d'annuler la séance, etc.

## 1. Le continuum de l'action politique

Depuis déjà plusieurs décennies, la sociologie politique tente de dépasser l'opposition entre action protestataire d'un côté et action politique institutionnelle ou conventionnelle de l'autre. Et il ne s'agit pas d'un choix normatif, mais bien d'une conséquence tirée de l'analyse des comportements des citoyens.

Premier constat, relativement partagé dans la littérature : souvent, les manifestants sont des votants. En fait, la majorité des manifestants dans les démocraties représentatives sont des « super citoyens », engagés sur tous les fronts et souvent multimilitants (dans un parti politique, un syndicat, une association de quartier). L'engagement politique a tendance à créer l'engagement politique. Dans le cas des jeunes, l'analyse pourrait être un peu différente dans la mesure où, proportionnellement au reste de la population, les jeunes ont moins tendance à voter. Ainsi, la politique de la rue pourrait être perçue comme l'action politique privilégiée de la jeunesse. Ce n'est pas tout à fait vrai : oui, les jeunes sont moins présents aux urnes que les autres classes d'âge (mais ce n'est pas nouveau); oui, les jeunes sont plus présents dans des formes d'action politique directe comme la manifestation (mais pas uniquement); mais, comme les autres classes d'âge, les jeunes engagés représentent une très petite minorité de citoyens (entre 1 et 5 %) (voir notamment Muxel, 2001).

Deuxième constat de la littérature : les actions protestataires ne sont pas le monopole de la jeunesse. Au contraire, depuis le début des années 1990, les travaux en sociologie politique ont noté un regain des actions collectives protestataires autour de plusieurs enjeux : lutte contre la mondialisation, conflits environnementaux, conflits sur les lois du travail – incluant la retraite –, manifestation anti-austérité dans les dernières années. Ces luttes sont souvent portées par la classe moyenne éduquée. Dans certains cas, comme dans le mouvement altermondialiste français, c'est plutôt l'absence des jeunes qu'il faut souligner. Autrement dit, d'après ces analyses, depuis les années 1970 les démocraties représentatives auraient connu une extension progressive du répertoire d'action politique, dont le continuum inclut aussi aujourd'hui les mobilisations de rue. D'ailleurs, ce changement est également perceptible au sein des institutions, qui ont développé un encadrement législatif et réglementaire spécifique, traduisant cette institutionnalisation de l'action collective protestataire, ou tout au moins sa routinisation (pensons, notamment, aux pratiques existantes entre les policiers et les manifestants dans la négociation des trajets des manifestations) (Tartakowsky, 1998; Fillieule et Tartakowsky, 2008). Ces actions collectives se déroulent dans le cadre de la démocratie représentative; les manifestants ne sont généralement pas en train de chercher à faire basculer le régime politique en place. Il s'agirait d'une tendance lourde avec laquelle tous les acteurs politiques doivent maintenant compter : le gouvernement, les élus,

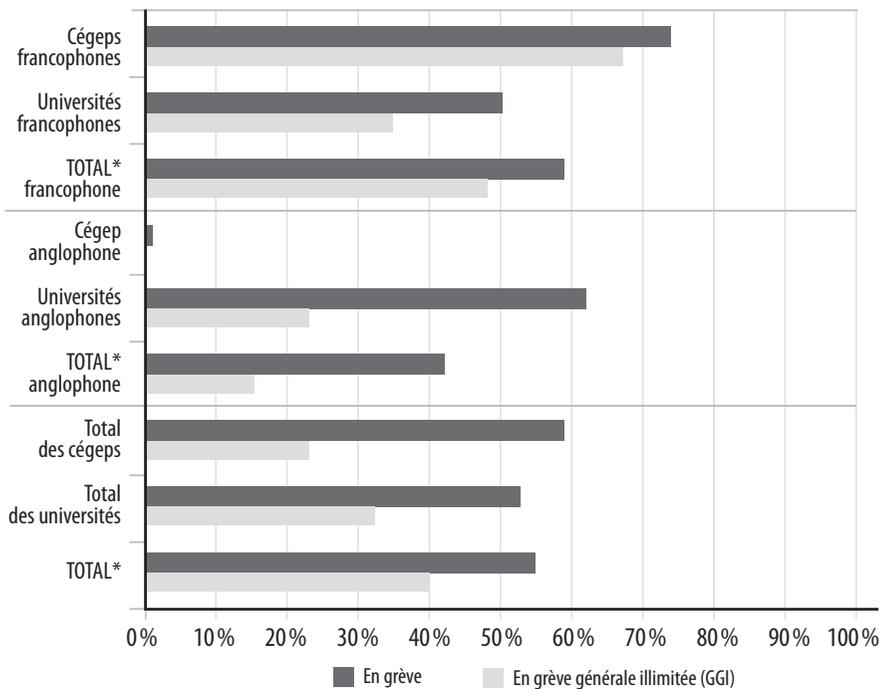
mais aussi les représentants des groupes (comme les syndicats, de plus en plus dépassés par leur base militante). Regardons d'un peu plus près le cas des étudiants québécois du printemps 2012.

### 1.1. Un conflit qui concerne l'ensemble des étudiants du Québec francophone

C'est environ 50 % des étudiants du Québec (cégeps et universités) qui ont été en grève pour la majeure partie de la durée du conflit. Comme le montre la figure 1<sup>4</sup>, les grévistes étaient généralement francophones.

Figure 1.

#### Proportion d'étudiants en grève selon le type d'établissement d'enseignement et la langue d'enseignement



\* Proportion d'étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire (cégep, collège privé, université) qui ont été en grève ou en CGI.

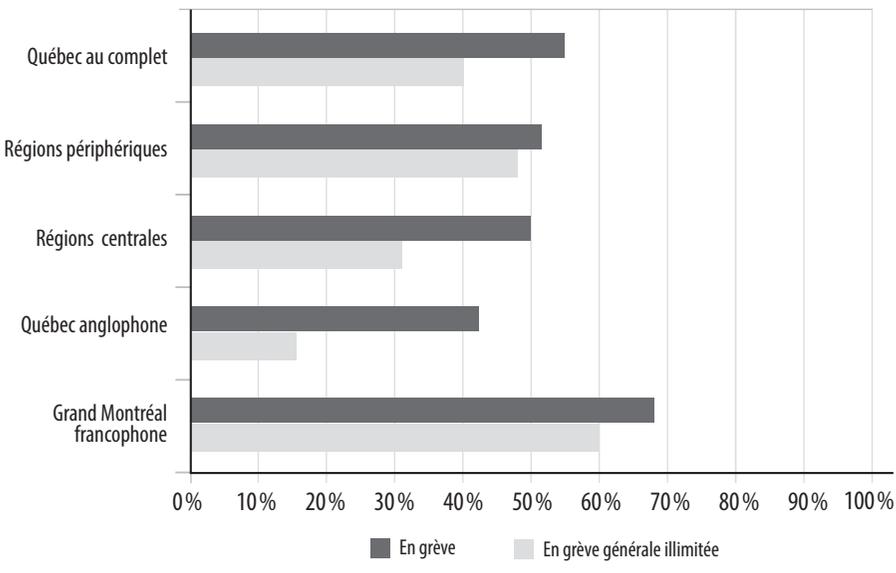
4. Les figures ont été réalisées par Louis-Philippe Savoie, candidat à la maîtrise en science politique à l'Université de Montréal. Celui-ci a utilisé, pour l'analyse des établissements d'enseignement en grève, des données fournies par la FEUQ, qui a maintenu jusqu'au début du mois d'avril une banque de données comprenant l'ensemble des associations étudiantes en grève. Ces données ont ensuite été contre-vérifiées à l'aide de diverses ressources (les sites Web des associations étudiantes, le site <<http://www.greve2012.org>>, dont le lien est maintenant périmé, ainsi que certains journaux régionaux).

Dans les établissements francophones, la grève a touché une proportion importante des étudiants : plus de 70 % des étudiants de cégep, et un peu moins de la moitié des étudiants universitaires, ont fait au moins une journée de grève. Chez les anglophones, par contre, le seul cégep qui a été en grève était le campus Carleton du Cégep de la Gaspésie et des Îles et sa centaine d'étudiants. Dans les universités anglophones, la divergence importante entre la proportion d'étudiants en grève et ceux en grève générale illimitée (GGI) s'explique par l'effet de l'Université Concordia, qui a été officiellement en grève durant huit jours ; les universités McGill et Bishop ont été très peu touchées par la grève. Les étudiants qui ont été le plus longtemps en grève sont surtout regroupés dans des départements de sciences humaines ou dans les facultés d'arts.

La distribution spatiale et linguistique de la proportion d'étudiants en grève est également révélatrice (figure 2).

**Figure 2.**

### Proportion d'étudiants en grève selon le type de région et la langue d'enseignement



D'une part, on voit bien que c'est le grand Montréal francophone (les établissements francophones des régions de Montréal, Laval, Montérégie, Lanaudière et Laurentides) qui a été le moteur de la grève : près de 60 % des étudiants y ont été en grève générale illimitée, et 70 % en grève.

Néanmoins, les étudiants des régions périphériques (Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine) ont été plus impliqués dans le conflit que ceux des régions centrales (Mauricie, Centre-du-Québec, Capitale-Nationale, Estrie et Outaouais). On note à nouveau la faible participation des établissements d'enseignement du Québec anglophone. Le découpage selon les régions administratives permet une analyse un peu plus fine (figure 3).

La distribution spatiale du conflit a été très inégale. La grande région de Montréal, l'Outaouais, la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent ont été fortement mobilisés. L'Abitibi-Témiscamingue l'a été dans une moindre mesure (avec une mobilisation relativement courte), tout comme la Mauricie et le Centre-du-Québec. Le cas de l'Estrie francophone est particulier: avec moins d'un quart de ses étudiants en grève générale illimitée, l'Université de Sherbrooke est l'une des moins mobilisées du conflit. Finalement, la grande région de Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean sont les deux régions universitaires qui ont été les plus faiblement mobilisées.

Ainsi, il ne s'agit pas d'un conflit uniquement montréalais, mais bien d'un mouvement suivi par une forte proportion d'étudiants de partout au Québec. Il est cependant vrai que le conflit a été fortement francophone, particulièrement au niveau collégial. Or comment les grévistes se sont-ils comportés lors des élections du 4 septembre 2012?

## 1.2. Des protestataires qui ont massivement voté

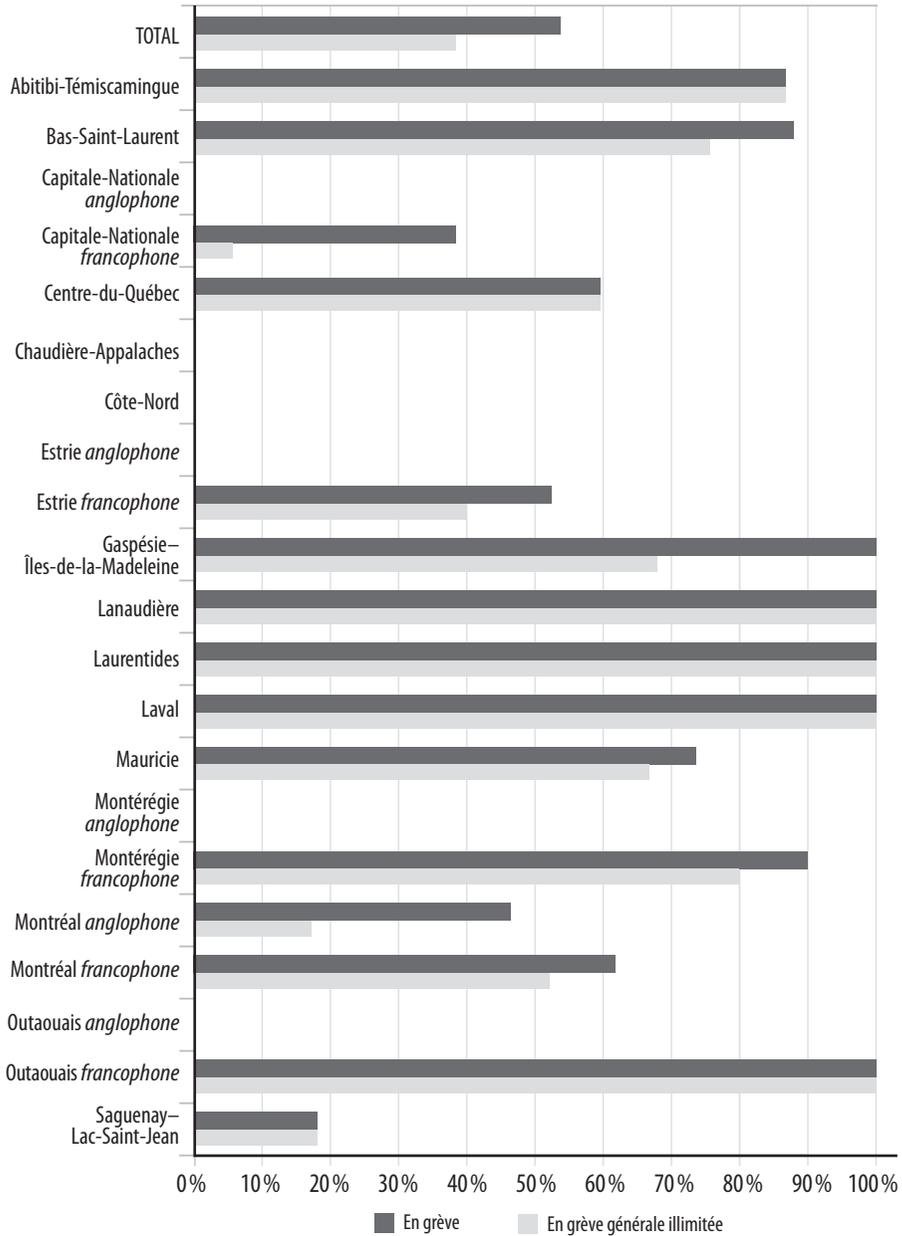
L'élection de 2012 a vu un rehaussement notable de la participation électorale. En effet, le taux de participation enregistré de 74,57 % est le plus élevé depuis 1998. Chez les jeunes de 18-24 ans – dont environ les deux tiers sont inscrits au cégep ou à l'université (FCBEM, 2009, p. 45) –, le taux de participation était de 62,07 %, contre seulement 36,2 % en 2008. Ici aussi, il s'agit du taux de participation électorale le plus élevé depuis 1998 pour cette catégorie d'âge.

Selon un sondage mené par Dietlind Stolle, Allison Harell et Pascale Dufour durant les mois de septembre et d'octobre 2012 auprès des étudiants de l'Université McGill, de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), la très grande majorité des grévistes ont voté le soir du 4 septembre<sup>5</sup> (voir Stolle *et al.*, 2013, pour une analyse plus complète du comportement électoral des étudiants). Ainsi, et

5. L'échantillon utilisé comporte 13695 répondants à la suite de l'exclusion des étudiants n'ayant pas répondu à la question sur la langue maternelle et des étudiants qui étaient inscrits ailleurs que dans les trois universités participantes. Les sous-échantillons sont souvent plus petits, ce qui est dû à la forte présence d'étudiants ne pouvant voter.

Figure 3.

**Proportion d'étudiants en grève selon la région administrative et la langue d'enseignement**



en tenant compte des précautions méthodologiques nécessaires<sup>6</sup>, chez les étudiants ayant le droit de vote, le taux de participation autorapporté est de 90,9 %, alors que les répondants affirmaient en 2008 avoir voté dans une proportion de 84,3 %. Le taux de participation est nettement plus élevé chez les francophones (94 %) que chez les anglophones (79 %) et les allophones (74 %). De plus, lors des élections de 2012, le choix électoral semble avoir été fortement associé à la décision d'appuyer ou non le mouvement de grève étudiante. Mais, comme le montre le tableau 1, les portraits sont fort différents chez les francophones et chez les non-francophones.

**Tableau 1.**

**Choix électoral en 2012 selon la position sur la grève étudiante et la langue maternelle**

LANGUE MATERNELLE		QS	ON	PQ	PLQ	CAQ	<i>n</i>
		%	%	%	%	%	
Français	Contre la grève	11	4	34	22	29	2 759
	Pour la grève	43	10	43	1	3	5 387
	<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>40</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>8 146</b>
Anglais	Contre la grève	4	0	2	74	19	521
	Pour la grève	61	3	16	12	8	310
	<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>51</b>	<b>15</b>	<b>831</b>
Autre	Contre la grève	11	1	7	62	20	375
	Pour la grève	56	3	20	11	10	346
	<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>37</b>	<b>15</b>	<b>721</b>
<b>Total</b>	Contre la grève	10	3	27	33	27	3 655
	Pour la grève	44	9	40	2	4	6 043
	<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>7</b>	<b>35</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>9 698</b>

Source: Données recueillies auprès de 15 491 étudiants de 18 ans et plus appartenant à l'Université de Montréal, à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université McGill. Sondage établi par Dietlind Stolle et Joël Roy et adapté pour le Web par Allison Harell, Pascale Dufour et Eva Falk Pedersen.

Chez les étudiants francophones, le Parti québécois (PQ) est un choix qui semble transcender l'appui ou le rejet de la grève étudiante, étant donné qu'il recueille 34 % des votes des étudiants contre la grève et 43 % des votes

6. Les données concernant le taux de participation à une élection collectées *a posteriori* sont généralement surestimées (Bélanger et Nadeau 2009, p. 99; Karp et Brockington, 2005). Bernstein, Chadha et Montjoy (2001, p. 23) évaluent qu'aux États-Unis l'écart se situe, pour l'élection présidentielle, entre 18 et 23 points de pourcentage. Il faut donc traiter les données sur la participation électorale avec précaution.

des étudiants favorables à celle-ci. Aucune autre formation politique n'a réussi à rassembler autant : la Coalition Avenir Québec (CAQ) et le Parti libéral du Québec (PLQ) sont marginaux chez les étudiants favorables à la grève, alors que Québec solidaire (QS) et Option nationale (ON) sont peu présents chez les étudiants opposés à la grève.

Chez les non-francophones, toutefois, l'appui au Parti québécois, tout comme à Option nationale, est beaucoup plus faible. Cela est conforme au comportement électoral des non-francophones concernant l'appui à des formations politiques souverainistes et à la souveraineté du Québec (Bélanger et Nadeau, 2009). Alors que le Parti libéral domine chez les non-francophones opposés à la grève, une part importante des étudiants de cette catégorie qui sont favorables à la grève étudiante a plutôt choisi d'appuyer Québec solidaire, un comportement qui est lui aussi conforme au profil moins nettement souverainiste de l'électorat de cette formation politique que celui du Parti québécois ou d'Option nationale (Nadeau et Bélanger, 2013).

Finalement, même si les taux réels de participation électorale des étudiants protestataires sont sans doute moins élevés que les chiffres le laissent supposer, il est raisonnable de penser que pour une grande majorité d'entre eux la participation électorale a constitué une forme de continuité de la lutte protestataire antérieure. De même, le choix politique effectué le soir du 4 septembre a été, au moins en partie, influencé par le conflit. Nous sommes bien devant un continuum de formes de participation politique.

La délégitimation par le gouvernement libéral de l'action collective étudiante induit également une remise en cause des fonctions des associations étudiantes, soit la représentation collective. Or, dans le contexte québécois, il s'agit d'une forme routinière de médiation des intérêts.

## 2. L'enjeu de la médiation collective

Au début des années 1980, les gouvernements conservateurs britannique et états-unien ont activement travaillé à affaiblir la légitimité de la représentation syndicale. Au nom de la liberté individuelle et du pouvoir abusif des syndicats dans la conduite des affaires économiques, une série de lois ont été votées pour littéralement «casser» le pouvoir syndical (Cooper, 2012). Ailleurs, ce changement s'est opéré plus en douceur : par un glissement progressif de la reconnaissance de la médiation collective comme mécanisme légitime de représentation des intérêts et des identités (dans le domaine du travail, mais aussi des femmes, des étudiants, etc.) vers une remise en cause de cette légitimité, les acteurs collectifs étant recalés au rang de défenseurs d'intérêts privés et sectoriels (pour le Canada, voir notamment Dobrowolsky, 2009).

Au Québec, on peut dater le début de ce processus de délégitimation à l'élection du premier gouvernement libéral de Jean Charest en 2003 (Boismenu, Dufour et Saint-Martin, 2004). De nombreux conflits politiques vont, à partir de ce moment-là, opposer les syndicats, les groupes environnementaux et d'autres collectifs de citoyens au gouvernement. À plusieurs reprises également, le gouvernement devra revenir sur les réformes annoncées, le mécontentement populaire étant trop important et la contestation – y compris dans la rue – soutenue. Ce sont, par exemple, le cas de la construction d'une centrale thermique au gaz du Suroît, qui n'a finalement jamais vu le jour (2004), et le projet de privatisation d'une partie du parc national du Mont-Orford (2006). Ces situations conflictuelles ne marquent pas en elles-mêmes un changement; en revanche, elles révèlent un style de gouvernement et un discours gouvernemental qui sont, eux, incontestablement en rupture avec les manières de faire des gouvernements précédents. Pour le gouvernement libéral, en effet, l'élection et la voix des urnes lui conféraient la légitimité nécessaire pour mettre en œuvre son programme électoral, sans avoir besoin de le négocier avec des acteurs collectifs. De plus, toute opposition à ce programme était présentée comme illégitime, voire réactionnaire. Dans ce climat, les acteurs sociaux sont perçus comme des forces d'immobilisme, qui nuisent au développement du Québec. Le mouvement étudiant du printemps 2012 s'inscrit manifestement dans ce processus: le gouvernement libéral ne pouvait céder à la politique de la rue, considérée comme illégitime. Cependant, durant cette crise politique majeure, un autre pas a été franchi. C'est non seulement l'expression publique de l'opposition au projet gouvernemental dans la rue qui est remise en cause (c'est-à-dire la manifestation ou l'action politique protestataire), mais les porte-parole officiels de cette opposition, soit les associations étudiantes.

Les associations étudiantes sont des organisations à but non lucratif au sens de la loi. Depuis les années 1980, elles sont encadrées par la Loi sur l'accréditation des associations d'élèves et d'étudiants. Cette loi leur confère un statut très particulier au sein du monde occidental dans la mesure où elles fonctionnent selon une logique similaire au modèle syndical en place au Québec, où tous les travailleurs d'une unité d'accréditation doivent généralement cotiser à leur syndicat (ce qu'on surnomme la « formule Rand »). Autrement dit, les associations étudiantes sont relativement riches, puissantes et extrêmement organisées, comparativement à d'autres mouvements étudiants ailleurs dans le monde. Tous les étudiants sont membres d'une association étudiante par unité (le principe du monopole de la représentation des étudiants par unité) et ont un droit de vote aux assemblées. Dans les cégeps, il n'y a généralement qu'une seule association étudiante, qui regroupe l'ensemble du campus. À l'université, on peut retrouver des associations au niveau départemental, facultaire,

du campus et de l'ensemble de l'université. Le mouvement étudiant fonctionne de manière très décentralisée (dans une même faculté, il peut y avoir des départements où les étudiants ont voté en faveur de la grève et d'autres où la vie universitaire normale se poursuit), mais avec un argument de poids du point de vue démocratique : les associations étudiantes tiennent des votes où tous les étudiants réguliers ont le droit de vote ; la décision finale, par vote majoritaire, est donc présentée comme légitime. Deux des fédérations étudiantes actives aujourd'hui, la FEUQ et la FECQ, ont été créées au tournant des années 1990, dans le contexte du dégel des droits de scolarité imposé par le gouvernement libéral de Bourassa. La CLASSE est une coalition temporaire formée autour de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), née au tournant des années 2000, dans un contexte de fortes mobilisations contre la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) discutée au Sommet de Québec en avril 2001. La TaCEQ a, quant à elle, été fondée en 2009 par des associations qui avaient quitté la FEUQ. Elle a été peu présente dans le conflit. Divisées en 2005, lors du dernier conflit étudiant, les associations étudiantes ont été remarquablement solidaires en 2012, au moins dans l'espace public et médiatique, et elles ont maintenu un front uni face au gouvernement libéral tout au long des six mois de conflit.

La façon dont le gouvernement Charest a réagi à la crise a très clairement mis en lumière son refus de reconnaître les associations étudiantes comme des acteurs légitimes et son attaque frontale au droit collectif. Premièrement, le gouvernement n'a pas répondu à la grève avant le 5 avril (soit plus d'un mois après le début du conflit), malgré une mobilisation sans précédent sur le plan quantitatif du nombre d'étudiants en grève et du nombre de personnes dans la rue. De plus, il a refusé de reconnaître la grève comme une action collective légitime, parlant du « boycott » de leurs cours par certains étudiants. Très vite, le conflit s'est transformé en une bataille juridique qui a mis à mal le fonctionnement même des universités et des établissements scolaires touchés par la grève. En effet, à la différence des autres conflits étudiants des dernières années, celui-ci a été marqué par la présence d'un « mouvement des étudiants socialement responsables », opposés à la grève et en faveur de la hausse et proche des cercles libéraux. Peu organisés sur le plan collectif, ces étudiants ont eu recours aux tribunaux. Fin avril 2012, *La Presse* recensait plus de 25 demandes d'injonction (Breton et Touzin, 2012) visant la reprise des cours. En effet, malgré les demandes gouvernementales, peu d'administrations ont réellement tenté de forcer la tenue des cours. Les demandes d'injonction<sup>7</sup> visaient à forcer la reprise des cours et, dans certains cas, à interdire les manifestations

---

7. Voir par exemple <[http://www.faecum.qc.ca/images/stories/PDF/injonction\\_11avril2012.pdf](http://www.faecum.qc.ca/images/stories/PDF/injonction_11avril2012.pdf)> (consulté le 9 janvier 2015) pour l'injonction demandée par l'Université de Montréal.

sur le campus. Les injonctions demandées par des étudiants évoquaient généralement des critères soit économiques (pertes financières liées à la prolongation du trimestre et perte possible d'un emploi d'été), soit scolaires (admission à l'automne suivant dans un programme contingenté). Or, malgré les injonctions, plusieurs établissements ont tout de même levé les cours (par exemple, l'Université de Montréal, l'Université du Québec en Outaouais [UQO], le Cégep de Sherbrooke) ou tenté de contourner les termes de l'injonction (l'Université de Sherbrooke demandant aux membres du corps enseignant de ne pas donner de nouvelle matière).

Ces injonctions opposent, sur le plan juridique, le droit individuel d'avoir des cours, sous-tendu par le fait que les étudiants payent ce service, au droit collectif encadré par la liberté d'association assurée par les chartes des droits et la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants.

La plupart des injonctions ordonnées n'ont pas été respectées. À toutes fins utiles, elles « ne pouvaient pas » être respectées, étant très difficiles à mettre en œuvre dans les établissements; elles ont d'ailleurs été accompagnées de fortes tensions au sein de ceux-ci. On voit ici le danger de régler par le droit un conflit social sans égard aux conditions mêmes de la pratique de la fonction d'enseignement et la banalisation de l'insubordination (ou l'outrage en termes juridiques) qui en ont résulté. Devant l'impasse et face au principe de réalité, le gouvernement dépose à la mi-mai le projet de loi n° 78 (qui deviendra la « loi 12 »), permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement donné par les établissements post-secondaires qu'ils fréquentent, une loi spéciale d'une année restreignant fortement le droit d'association et de manifestation.

Cette loi spéciale constitue sans doute le plus grand affront fait non seulement au mouvement étudiant, mais à tous les acteurs politiques collectifs non partisans par le pouvoir en place dans les dix dernières années. Pourtant, les représentants syndicaux ont été particulièrement silencieux sur cet aspect. Au-delà de la lutte symbolique (faire reconnaître la grève plutôt que le boycott), s'est joué autour du langage un enjeu de reconnaissance: reconnaissance de la possibilité et de la légitimité de la médiation collective dans une démocratie. Nous avons assisté à un affrontement entre une conception de la démocratie pluraliste où les regroupements se font sur la base des intérêts particuliers partagés (des associations de consommateurs), en compétition dans l'espace public pour influencer les décisions des décideurs par l'entremise de la pratique du lobbying, encadrée aux États-Unis et au Canada, et une conception de la démocratie néocorporatiste où l'on reconnaît la structuration des identités et des intérêts sur la base d'entités collectives, différentes de la somme des intérêts particuliers – représentant les intérêts de tous les travailleurs

ou de tous les agriculteurs ou de tous les étudiants –, et travaillant à la médiation de ces intérêts (c'est-à-dire leur articulation avec le bien commun) dans le système politique. Typiquement, les systèmes politiques allemand et norvégien fonctionnent selon cette logique (avec des variantes, bien entendu).

Au Québec, le néocorporatisme n'est pas institutionnalisé, mais certaines pratiques politiques s'y apparentant existent et, depuis les années 1960, plusieurs gouvernements se sont appuyés sur ces pratiques pour faire avancer leurs politiques. Notamment, la pratique des sommets socioéconomiques, réunissant les acteurs syndicaux, patronaux et des milieux associatifs, a permis de créer des consensus quant au développement économique et social souhaitable pour le Québec (consensus qui souvent s'imposait lourdement). Dans une certaine mesure, la place des syndicats, des associations étudiantes et du milieu associatif dans le jeu politique avant 2003 est le résultat de ces pratiques néocorporatistes (qui elles-mêmes peuvent être expliquées, au moins partiellement, par la présence structurante du débat autour du statut politique du Québec et la question de la souveraineté). Comme indiqué précédemment, l'année 2003 et l'arrivée des libéraux de Jean Charest au pouvoir ont marqué un tournant important dans les manières de faire de la politique au Québec. Le conflit étudiant et les enjeux autour de la reconnaissance de la légitimité du mouvement étudiant comme acteur politique capable de négocier sont directement liés à cette transformation politique récente.

## **Conclusion: l'art de gérer le conflit**

Au bout du compte, l'opposition factice entre la rue et les urnes nous ramène à notre capacité collective à gérer les conflits politiques. Quelles sont les voies acceptables de la prise de parole dans l'espace public? Comme gouvernement, à qui prête-t-on l'oreille? Quelles sont les mesures mises en œuvre pour réguler les dissensions, la répression ou la négociation? En cas de négociation, qui négocie pour qui et au nom de qui? Devant la complexité des situations concrètes auxquelles les gouvernements doivent faire face, il est probablement plus raisonnable de ne pas entraver l'expression de la rue et de conserver des médiateurs toujours utiles à une table de négociation.

## Bibliographie

- Aide financière aux études – AFE (2012). *Aide financière aux études, statistiques: rapport 2010-2011*, Québec, Aide financière aux études, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.
- Bélanger, É. et R. Nadeau (2009). *Le comportement électoral des Québécois*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Bernstein, R., A. Chadha et R. Montjoy (2001). «Overreporting voting: why it happens and why it matters», *Public Opinion Quarterly*, vol. 65, n° 1, p. 22-44.
- Boismenu, G., P. Dufour et D. Saint-Martin (2004). *Ambitions libérales et écueils politiques. Réalisations et promesses du gouvernement Charest*, Montréal, Athéna.
- Breton, P. et C. Touzin (2012). «Grève étudiante: les demandes d'injonctions pleuvent», *La Presse*, 28 avril, <<http://www.cyberpresse.ca/actualites/dossiers/conflict-etudiant/201204/28/01-4519943-greve-etudiante-les-demandes-dinjonction-pleuvent.php>>, consulté le 9 janvier 2015.
- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études – CCAFE (2012). *Étalement des hausses des droits de scolarité de 2012-2013 à 2018-2019 et modifications à l'aide financière aux études*, Québec, Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.
- Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec – CREPUQ (2010). «Deuxième hausse marquée des inscriptions dans les universités québécoises», Montréal, CREPUQ, <<https://www.crepuq.qc.ca/spi>>, consulté le 27 novembre 2013.
- Cooper, J. (2012). *Margaret Thatcher and Ronald Reagan. A Very Political Special Relationship*, New York, Palgrave MacMillan.
- Dobrowolsky, A. (2009). *Women and Public Policy in Canada. Neoliberalism and After?*, New York, Oxford University Press.
- Fillieule, O. et D. Tartakowsky (2008). *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire – FCBE (2009). *Le prix du savoir: l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, Montréal.
- Godbout, L. (2012). *Analyse des impacts de la hausse des droits de scolarité et de la bonification du programme des prêts et bourses*, Document de travail présenté au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) le 18 juin 2012.
- Karp, J.A. et D. Brockington (2005). «Social desirability and response validity: A comparative analysis of overreporting voter turnout in five countries», *The Journal of Politics*, vol. 67, n° 3, p. 825-840.
- Muxel, A. (2001). *L'expérience politique des jeunes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Nadeau, R. et É. Bélanger (2013). «Un modèle général d'explication du vote des Québécois», dans F. Bastien, É. Bélanger et François Gélineau (dir.), *Les Québécois aux urnes: les partis, les médias et les citoyens en campagne*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 191-208.
- Stolle, D. et al. (2013). «“Le printemps érable” et l'élection québécoise de 2012», dans F. Bastien, É. Bélanger et F. Gélineau (dir.), *Les Québécois aux urnes: les partis, les médias et les citoyens en campagne*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 271-285.
- Tartakowsky, D. (1998). *Le pouvoir est dans la rue. Crises politiques et manifestations en France*, Paris, Aubier.



# 8

## LIBÉRALISME, DÉMOCRATIE ET CONTESTATION À LA LUMIÈRE DU PRINTEMPS ÉRABLE

**Geneviève Nootens**

Au-delà du débat relatif à l'augmentation des droits de scolarité, les événements du printemps 2012 ont soulevé une série de questions loin d'être inconnues des théoriciens des mouvements sociaux ou de ceux qui s'intéressent à la nature de la démocratie. Ces événements ont mis en scène une série de mécanismes devenus « classiques » pour les premiers – par exemple, la diffusion, les tensions entre radicaux et modérés, l'alliance temporaire entre contestataires et certains groupes au sein de l'élite politique – et ont posé, de manière souvent restée certes implicite, l'enjeu du rôle même du conflit et de la contestation en démocratie. On se rappellera en effet l'opposition, martelée par certains ténors du gouvernement d'alors, entre la démocratie et la « rue », opposition destinée à délégitimer les revendications des manifestants. En outre, la criminalisation de la contestation par le biais du projet de loi n° 78 a interpellé vigoureusement, et à raison, certains groupes et individus. Cet aspect du conflit du printemps 2012 interpelle aussi à la fois la sociologie – puisqu'il semble aller à contre-courant de cette « normalisation » de la contestation qui a caractérisé les États occidentaux depuis au moins un siècle – et la théorie démocratique, parfois déchirée entre la méfiance de la mobilisation populaire et sa réaffirmation du principe de souveraineté populaire tel qu'il s'est incarné, de manière progressive, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans les mêmes États.

J'aimerais ici revenir sur la difficulté que peut éprouver la théorie démocratique libérale à rendre compte de ce type de mécanismes et de processus. Il s'agit bien entendu, dans une certaine mesure, d'une question plutôt théorique, et ce, dans un double sens: d'une part, il faut voir comment ce type d'approche peine à rendre compte du caractère mouvant, dynamique, et dérangeant de la démocratie, au-delà des garde-fous fort légitimes qu'il réaffirme dans le domaine des droits individuels fondamentaux (et qu'il ne s'agit surtout pas de remettre en cause ici); d'autre part, cette difficulté se saisit d'autant mieux lorsqu'il s'agit de penser la démocratie et la démocratisation à d'autres échelles que celle de l'État national, cadre classique et conventionnel de réflexion sur la démocratie et sur les mouvements sociaux, et donc à la fois pour la science politique et la sociologie<sup>1</sup>. Le détour par ce second aspect permet de mettre en lumière les culs-de-sac théoriques et pratiques auxquels conduisent plusieurs des approches libérales de la démocratie lorsqu'il s'agit de réfléchir sur sa dynamique et sur les processus qui l'animent. Précisons que l'idée ici n'est pas de prétendre que le Printemps érable s'est positionné à une autre échelle que celle de l'État national, mais plutôt d'utiliser un champ où les lacunes des approches libérales de la démocratie sont beaucoup plus manifestes pour illustrer leurs insuffisances lorsqu'il s'agit de penser la démocratie et la démocratisation à quelque échelle que ce soit. Précisons aussi que je laisserai de côté la question de la criminalisation de la contestation, dans la mesure où, bien qu'elle me semble s'inscrire dans une tendance plus générale, et de longue durée, à la restriction des libertés fondamentales, je ne dispose pas ici de l'espace nécessaire ni de suffisamment de données pour appuyer cette impression<sup>2</sup>. J'y reviendrai brièvement en conclusion.

## 1. À propos de la théorie démocratique libérale

Bien que cela semble éloigné de notre thème – les événements du printemps 2012 –, c'est lorsqu'il s'agit de réfléchir sur la démocratie à d'autres échelles que celle de l'État national que les insuffisances de la théorie démocratique libérale me semblent le plus manifestes. Soulignons d'abord que ma perspective veut participer d'une critique interne de ce type d'approche. On pourrait évidemment aborder la question à partir d'une autre idéologie ou d'un autre système de pensée dans le cadre duquel la nature même de la démocratie libérale devrait être reniée. Ce n'est pas

- 
1. Ce paradigme dit « Westphalien » ou de « nationalisme méthodologique » n'a jamais fait l'unanimité. Ils disposent néanmoins d'une acceptation large jusqu'à il y a une vingtaine d'années.
  2. On consultera notamment à ce sujet l'excellent ouvrage de Della Porta, Peterson et Reiter (2006).

la perspective que j'adopte ici, pour des raisons à la fois normatives – l'attachement même de la démocratie libérale aux libertés individuelles fondamentales telles qu'elles sont définies et protégées me semble une condition incontournable de garantie de la dignité de chaque être humain – et théoriques – une critique interne réussie me semble garante de rigueur théorique. Cela ne signifie pas que je considère la démocratie libérale comme étant sans taches, mais simplement qu'il me paraît possible, désirable et fructueux de poser ce type de questions et d'adopter une telle posture théorique. Je fais l'hypothèse que mettre en lumière ces difficultés peut permettre d'enrichir la théorie démocratique libérale, et que cela requiert notamment de sa part d'entrer en dialogue avec certains pans de la littérature sur la contestation et les mouvements sociaux<sup>3</sup>.

Il faut aussi rappeler que dans le champ des sciences sociales ce domaine de la science politique est loin d'être le seul à demeurer empêtré dans le « nationalisme méthodologique » et dans une épistémologie naturalisant l'État territorial souverain. Une telle posture n'est pas complètement sans fondement, d'ailleurs, dans la mesure où l'État demeure sans contredit pour l'instant un acteur incontournable, à la fois sur la scène « domestique » et sur la scène internationale<sup>4</sup>. Ainsi, les acteurs des événements du printemps 2012, s'ils ont soulevé une certaine sympathie à l'échelle internationale, ont tous situé leur action et leurs revendications dans le cadre des institutions québécoises, et ce, même si le thème de la « marchandisation de l'éducation » a évidemment une résonance plus large, liée à toute une critique de la mondialisation dite néolibérale.

Cela étant dit, je m'autorise donc, pour illustrer les difficultés de la théorie démocratique libérale à penser la démocratisation, un bref détour par la façon dont elle aborde cette question à d'autres échelles que celle de l'État national, puisque, comme je l'ai mentionné, c'est alors qu'elles

---

3. Je ne m'arrêterai pas ici nécessairement, pour illustrer le propos, à des théoriciens qui s'inscrivent dans des courants spécifiques de théorie démocratique, telle la démocratie délibérative ou discursive. Je ne m'arrête pas non plus sur le débat entre versions centrées sur l'*agency* et versions centrées sur les intérêts dont a traité Daniel Weinstock (2006). L'idée n'est pas de présenter une critique théorique des différentes justifications normatives possibles de la démocratie. Parmi les raisons qui justifient ce choix, citons les suivantes : les propositions de démocratie discursive transnationale ne requérant pas de lien formel avec la prise de décision collective (par exemple, Dryzek, 2006) me semblent viciées par ce choix même (comment les individus peuvent-ils contrôler leur destin s'ils n'ont pas d'emprise sur la sphère de décision formelle?) (voir notamment Della Porta, 2005); il m'apparaît difficile de déterminer les frontières du démos à partir du principe des intérêts touchés, comme tentent de le faire des théoriciens comme R. Goodin; et la version la plus populaire du cosmopolitisme institutionnel (celle de David Held) reproduit en fait à grande échelle le modèle de l'État territorial souverain.

4. Il faut distinguer la capacité de tenir compte de l'importance avérée des États comme acteurs d'avec la capacité de remettre en cause des cadres théoriques et épistémologiques qui naturalisent un phénomène historique particulier et contingent.

apparaissent le plus clairement. On note ainsi, dans des pans importants de la théorie démocratique libérale, un scepticisme récurrent quant à la possibilité de démocratiser les rapports politiques à d'autres échelles que celle de l'État national, et particulièrement à l'échelle internationale. Un tel scepticisme, en ce qui concerne la possibilité de démocratiser les institutions internationales, se fonde habituellement sur l'un ou l'autre des arguments suivants : aucune des institutions politiques (par exemple, un système de partis) nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie n'existe actuellement à l'échelle internationale ; la démocratie exige une culture, une langue et une histoire communes, condition de toute évidence absente à l'échelle internationale ; les relations internationales sont par nature anarchiques, et le mieux qu'on puisse faire en matière de « société internationale » est d'atteindre un certain niveau de coopération entre États souverains ; tout discours sur la démocratie globale conduit en fait à légitimer l'hégémonie du capital. Les deux derniers arguments sont relativement inintéressants, puisqu'à la limite ils peuvent servir à contrer toute défense de la démocratie, à quelque échelle que ce soit. Les deux premiers sont représentatifs d'individus ou de courants véritablement préoccupés par la démocratie, mais convaincus que son champ d'application est, et doit demeurer, le cadre de l'État<sup>5</sup>. Ce sont par conséquent les plus significatives pour mon propos. Il existe bien évidemment différentes versions de ces thèses. La seconde par exemple existe dans une version républicaine centrée sur l'État-nation (David Miller) et dans une version libérale centrée sur l'État multinational (Will Kymlicka). J'ai souligné ailleurs les difficultés et contradictions qu'elles présentent toutes deux (Nootens, 2012a, 2012b).

Le plus important à retenir pour le présent propos est que ces approches sont énoncées de manière telle que la démocratie est présumée se construire, et se nourrir, d'un sentiment « préexistant » de solidarité, qui dépend lui-même du sens d'une identité nationale partagée. Ainsi, David Miller défend l'idée que la politique démocratique requiert un type interpersonnel de confiance qui a ses racines dans une identité nationale commune agissant comme substitut aux relations de proximité dans les conditions sociales modernes (Nootens, 2012a)<sup>6</sup>. Autrement dit, c'est cette identité nationale commune qui rend possibles la confiance et la solidarité nécessaires à l'exercice d'une citoyenneté responsable. Le problème, pour le résumer, est que l'on se sert ici d'un idéal-type (sinon d'une idéalisation) de l'État-providence national occidental contemporain pour établir

---

5. Je simplifie aux fins de la présentation.

6. Sur le plan éthique, l'argument est que notre sens de l'identité nationale permet de délimiter l'univers des personnes envers qui nous avons des devoirs particuliers parce que nous nous sentons liés à ces personnes comme partageant un certain mode de vie exprimé dans la culture publique (Miller, 1999).

les conditions *sine qua non* de toute démocratie, d'une part, et que, d'autre part, on glisse sous le tapis la question des « processus » de démocratisation et des intenses conflits sociaux – qui passent par la mobilisation et la contestation – desquels ils sont tributaires. Comme l'a rappelé Christopher Hobson (2009, p. 635 et suivantes), la vision « millénariste » de la démocratie libérale universalise une vision historiquement située de ce qu'est la démocratie, souvent sous-tendue par une lecture téléologique du passé de cette forme politique. Sans compter que le sentiment d'appartenir à une communauté qui perdure dans le temps en se définissant comme nation dépend aussi de mécanismes artificiels de construction des identités. Il suffira pour se le rappeler de lire, par exemple, le fameux ouvrage d'Eugen Weber. Enfin, si l'on tient compte des processus de démocratisation, l'on ne peut aussi aisément repousser les arguments en faveur d'une démocratisation à l'échelle internationale en se servant de l'idéal-type de l'État-providence national occidental contemporain. C'est de pair avec la mobilisation et la contestation menées par les classes bourgeoises et populaires que dans les États libéraux la participation politique élargie a conduit à la transformation des institutions de gouvernance au profit d'une démocratisation certaine. Les « gens ordinaires » et les catégories exclues ont dû contester et lutter pour accéder aux droits de citoyenneté – en fait, pour définir la citoyenneté elle-même –, pour gagner une voix protégée et garantie dans la politique publique et pour que soient développés des mécanismes de justice redistributive. Leurs conationaux plus puissants et plus riches ne leur ont pas accordé ces droits sur le simple prétexte qu'ils appartenaient à la même nation.

La « naturalisation » de la solidarité démocratique nationale – liée à la naturalisation du modèle de l'État territorial souverain – conduit donc à reléguer à l'arrière-plan les processus sociaux et politiques qui ont dans la réalité mené à la démocratisation des États occidentaux. Autrement dit, l'idée de la démocratie présente dans ces arguments tient pour acquises des entités politiques qui se sont d'abord consolidées comme des États et ont ensuite été démocratisées en tant qu'États nationaux aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. L'État-providence occidental de la période 1945-1975 (approximativement) est idéalisé en tant que parangon de la démocratie, illustrant combien l'appartenance à la nation soutient une solidarité qui elle-même rend possibles la coopération sociale et l'opérationnalisation du sens de la justice des individus. Cette idéalisation ressort particulièrement lorsqu'il s'agit de penser la démocratie à d'autres échelles que celles de l'État, mais elle hante aussi le regard que nous portons quotidiennement sur « notre » démocratie, celle qui fonctionne encore à l'échelle de l'État national. Quiconque s'intéresse à l'avenir de la démocratie doit donc s'interroger sur la nature de ces phénomènes par lesquels des individus et des groupes contestent les termes et les frontières de la relation de gouvernance.

## 2. Contestation et démocratisation

S'il s'agissait simplement de louer la valeur normative d'un tel modèle, passe encore (quoiqu'un éloge sans nuance serait simpliste); mais s'il s'agit de comprendre les processus sociaux et les possibilités réelles qu'ont les individus de démocratiser les rapports politiques, c'est fort insatisfaisant, non seulement – puisqu'il s'agissait de ma porte d'entrée – pour comprendre comment peut procéder la démocratisation des rapports politiques à d'autres échelles, mais aussi pour saisir les tensions et les mécanismes qui animent la démocratie à l'échelle nationale. Je pense par exemple aux travaux sur la notion de sphère publique, qui idéalisent souvent cette dernière dans son rapport au bien public<sup>7</sup>. Mais, de manière plus concrète, pensons à la rapidité avec laquelle les élites (économiques, surtout) ont remis en cause ce qu'on a appelé le « compromis keynésien » dès le milieu des années 1970, à la faveur des crises des finances publiques et du rééquilibrage du rapport de force entre travailleurs et « capital ». On voit clairement ici que la « solidarité » nationale est toujours contestée et toujours négociée et que, si l'appartenance nationale peut à l'occasion être l'un de ses ressorts, c'est toujours dans le cadre de discours qui visent à construire certaines représentations de ce qu'elle est et qui s'inscrivent, eux, dans un contexte plus large de débats sur le partage des ressources, de la richesse et du pouvoir. À part un quelconque appel moralisateur à la responsabilité citoyenne, on voit mal comment par exemple un argument comme celui de David Miller peut nous aider à comprendre les ressorts et l'immense enjeu que représente pour ceux qu'on pourrait appeler, à la suite de Bermeo, les « gens ordinaires » le renversement du rapport de force caractéristique des sociétés libérales de la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

Et en fait, pour être plus précise, les grands absents dans les approches libérales mentionnées plus haut, ce sont les rapports qui relient les individus aux détenteurs du pouvoir et aux agents du gouvernement<sup>8</sup>. Tout se passe comme si l'on présumait que parce qu'on est en démocratie libérale, régime pluraliste représentatif, les agents gouvernementaux sont autant de représentants des intérêts du peuple, dont l'unité est symbolisée, et la souveraineté exercée, par l'État(-nation). L'unité symbolisée par la nation semble occulter ces aspects pourtant fondamentaux de la relation politique entre les « gens ordinaires » et ceux qui les gouvernent. À l'échelle internationale, cela se traduit par la présomption qu'en l'absence

7. Voir notamment Koopmans et Statham (2010). C'est dans le cadre d'une discussion sur la notion de sphère publique européenne qu'ils soulèvent cette question, mais on la remarque aussi dans certaines critiques du cosmopolitisme.

8. Ian Shapiro (2006) formule ce problème de manière légèrement différente: pour lui, il relève d'un manque de dialogue entre approches normatives – axées sur la question de la rationalité – et théories explicatives de la démocratie.

d'un État (et d'une sphère publique) on ne peut pas parler de régime ou de gouvernement; ce qui me semble être une erreur magistrale que certains libéraux commencent à souligner. Robert Goodin (2010) a par exemple soutenu récemment que réfléchir à une réforme démocratique des institutions internationales requiert non pas pour l'instant de voir comment on pourrait mettre en œuvre une sorte de *Reform Act* à l'échelle mondiale, c'est-à-dire se concentrer sur des réformes institutionnelles comme celles mises en œuvre au XIX<sup>e</sup> siècle, mais plutôt d'examiner ce qui se passait dans les États occidentaux (particulièrement l'Angleterre) il y a cinq ou six siècles, alors qu'on tentait de limiter l'arbitraire du pouvoir (par la *Magna Carta*) et de forcer les détenteurs du pouvoir à rendre des comptes (comme l'a fait le *Bill of Rights* au XVII<sup>e</sup> siècle)<sup>9</sup>.

Mais, même dans l'analyse plus raffinée de Goodin, le rôle central de la contestation n'est pas suffisamment souligné. Or, comme l'a notamment mentionné Charles Tilly, bien que la contestation ne conduise pas nécessairement à la démocratie, «presque tous les mécanismes cruciaux promouvant la démocratie comportent la contestation populaire – des acteurs politiquement constitués présentant des revendications publiques collectives à d'autres acteurs, incluant les agents gouvernementaux – comme corrélats, causes et effets» (Tilly, 2007, p. 78; traduction libre).

Le début d'épisodes de contestation est certes généralement le résultat contingent d'une séquence dans laquelle interagissent l'État et des groupes contestataires (McAdam, Tarrow et Tilly, 2001, p. 45). La mobilisation dépend cependant de la capacité des contestataires à s'organiser et à (se) mobiliser afin de fournir une base sociale et organisationnelle à la contestation (McAdam *et al.*, 2001, p. 47). La politique contestataire est donc un phénomène complexe, qui prend racine dans des relations sociales mouvantes et comporte une série de mécanismes bien connus des théoriciens des mouvements sociaux (le courtage, la formation de catégories, la certification, etc.) (McAdam *et al.*, 2001, p. 142 et suivantes); les processus jouant un rôle central dans la démocratisation sont l'insularisation de la politique publique des inégalités catégorielles, l'intégration des réseaux de confiance dans la politique publique et la réduction de l'autonomie des centres de pouvoir non étatiques (Tilly, 2007). La démocratie, écrivent McAdam, Tarrow et Tilly (2001, p. 268; traduction libre), est «le résultat contingent des interactions entre un certain nombre de revendications et contre-revendications. Les revendications en conflit produisent de nouvelles grilles de relations qui procèdent par une consultation protégée entre ceux qui revendiquent et leurs opposants pour des biens publics». La contestation ne constitue pas une condition suffisante – elle peut mener à la (dé)démocratisation –, mais elle est une condition nécessaire.

9. Pour une critique de la thèse de Goodin, voir Nootens (à paraître).

Ce que les approches libérales semblent avoir curieusement oublié ou occulté, c'est donc le rôle central du conflit dans la dynamique sociale. Prenons par exemple John Rawls, qui a remis à l'ordre du jour au début des années 1970 la question d'une société juste. Chez Rawls, la justice des institutions existantes est évaluée à l'aune des principes sur lesquels s'entendraient les participants à une discussion sur de tels principes dans une situation idéale encadrée par un certain nombre de contraintes (par exemple, les participants ne savent pas quelle position ils occupent dans la « vraie vie »). Or l'éventail des désaccords acceptables dans une société encadrée par ces principes est défini par le concept de pluralisme raisonnable – qui, d'une part, limite considérablement la possibilité de remettre en cause les principes de justice et, d'autre part, concerne en fait les « conceptions du bien » défendues par les individus à un niveau stipulé relativement abstrait. Comparons ensuite la discussion par Rawls de la reconnaissance des droits civiques dans les années 1960 avec les travaux menés sur le même thème par D. McAdam – un cas repris dans l'ouvrage *Dynamics of Contention*. Le contraste est frappant, puisque d'une part il s'agit de déterminer si la « raison publique » doit être inclusive ou exclusive – doit-elle admettre des arguments qui peuvent à première vue sembler venir de l'extérieur de la sphère des arguments acceptables pour définir un consensus par recoupement? – alors que de l'autre, il s'agit d'étudier un mouvement à l'œuvre sur le « terrain », pour répondre à des questions comme les suivantes: « Dans quelles conditions des gens normalement apathiques, effrayés, ou désorganisés, vont-ils manifester bruyamment dans la rue, laisser tomber leurs outils, ou monter des barricades? Comment différents acteurs et identités apparaissent-ils et se transforment-ils dans des épisodes de contestation? Finalement, quel genre de trajectoires ces processus suivent-ils? » (McAdam *et al.*, 2001, p. 38; traduction libre).

Je ne veux évidemment pas laisser entendre ici que la réflexion menée par la philosophie politique sur la justification des normes et principes qui encadrent l'exercice des rapports publics de pouvoir est superflue, loin de là. La philosophie politique prend naissance dans – et elle influence – des contextes plus larges où se définissent les rapports sociaux. La réflexion normative est incontournable, si l'on présume que ce qui doit être peut (et dans certains cas doit) différer de ce qui est. Elle oriente, force à clarifier nos principes et à les confronter aux situations concrètes – poussant du même coup à un aller-retour constant entre la réflexion normative et les situations. Elle ne saurait par conséquent relever de la simple description, bien qu'elle doive mettre en œuvre des postulats liés à la motivation des acteurs.

Cependant, pour comprendre la démocratie, et saisir tous les enjeux qui la concernent aujourd'hui et maintenant, il faut aussi comprendre les autres mécanismes par lesquels elle prend forme, s'étend ou se

rétracte (dans les cas de dé-démocratisation) et pouvoir en rendre compte. Cela impose, autrement dit, de débarrasser nos modèles de certains postulats qui tendent à figer la démocratie dans un discours abstrait et idéalisé qui la prive de ses racines et, par conséquent, de ses branches futures. C'est particulièrement crucial, me semble-t-il, dans un contexte où la (dé)démocratisation semble être devenue un risque bien réel, sur lequel je reviendrai en conclusion.

Mais qu'en est-il de la distinction tranchée qu'a voulu tracer au printemps 2012 le gouvernement d'alors entre la «rue» et la démocratie? La contestation pourrait être considérée comme faisant partie de toute vie politique sans pour autant qu'on accepte qu'elle participe de la démocratie ou de la démocratisation des rapports sociaux. On pourrait considérer que seules les pratiques routinières – institutionnalisées – par lesquelles les individus présentent leurs revendications font partie des processus «normaux» de la démocratie<sup>10</sup>. J'ai cependant rappelé plus haut que la contestation constitue une condition nécessaire – quoique pas suffisante – de la démocratisation. Elle peut être contenue ou transgressive, suivant la distinction proposée par McAdam, Tarrow et Tilly (la première met en scène des acteurs déjà établis employant des moyens établis pour faire valoir leurs revendications, alors que la seconde fait appel à de nouveaux acteurs politiques ou à une action politique innovante ou aux deux) (McAdam *et al.*, 2001, p. 6-8). De toute façon, elle fait partie de l'activité démocratique, que ce soit pour en contester les modalités ou encore les termes mêmes. C'est ce dernier exercice qui bouscule les pratiques sociales, puisqu'il remet en cause les frontières (symboliques et sociales) qui délimitent (spatialement mais surtout normativement) la communauté politique. Ainsi, le mouvement pour les droits des femmes n'a pu réussir à faire valoir les droits égaux de ces dernières qu'en forçant la reconnaissance et l'inclusion des femmes et de leurs intérêts comme partie intégrante, légitime et à part entière de la communauté politique.

Que dire alors de la tentative de discréditer la contestation en la construisant comme un exercice qui serait l'antithèse de la démocratie? D'abord, il s'agit bien évidemment d'une certaine façon de présenter les contestataires de manière à délégitimer leurs actions et revendications et, par le fait même, à légitimer la réaction gouvernementale consistant à refuser de reconnaître la validité des revendications et à réprimer les manifestations. Outre une façon de tenter de monopoliser la légitimité démocratique, on peut aussi y voir l'expression d'une méfiance à l'égard

---

10. L'action collective devient contestataire plutôt que routinière «lorsqu'elle est utilisée par des gens qui n'ont pas d'accès régulier aux institutions représentatives, qui agissent au nom de revendications nouvelles ou non acceptées, et qui se comportent d'une manière qui défie fondamentalement les autres ou les autorités» (Tarrow, 2011, p. 8; traduction libre).

de la possibilité de débordements populaires dont la démocratie libérale a hérité, mais qui caractérise beaucoup des réflexions les plus importantes sur la démocratie développées dans l'histoire de l'Occident<sup>11</sup>. Mais si la démocratie requiert effectivement des institutions solides et une certaine routinisation des revendications, elle ne s'y limite certes pas. Évidemment, on pourrait débattre longuement de la manière de définir la démocratie; je fais le choix ici d'adopter la définition qu'en donnent McAdam, Tarrow et Tilly<sup>12</sup>, une définition axée sur les processus politiques et qui me semble rejoindre parfaitement la définition formulée en termes d'exigences normatives proposée par Thomas Pogge – pour qui l'idée maîtresse de la démocratie réside dans «l'impératif moral selon lequel les institutions politiques doivent maximiser et égaliser la capacité des citoyens de modeler le contexte social dans lequel ils vivent» (Pogge, 1997, p. 179; traduction libre) – en plus de permettre de se pencher sur une série de questions qui semblent échapper aux approches alternatives<sup>13</sup>.

Quoi qu'il en soit, je pense que Sidney Tarrow a raison de souligner que, dans la mesure où les formes modernes de contestation sont destinées à faire valoir des revendications soit à l'objet des revendications, soit aux détenteurs du pouvoir, soit à des tierces parties significatives, «cela fait de la politique contestataire une forme de politique représentative, quelque subversive qu'elle soit – et lui instille des éléments symboliques et culturels, même dans les formes les plus violentes comme le terrorisme, la guerre de guérilla et la guerre civile» (Tarrow, 2011, p. 98; traduction libre).

- 
11. Pensons par exemple aux travaux sur la psychologie des foules et la politique populaire caractéristiques de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Bellamy rappelle que les idées de masses et de société de masse développées à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle participaient de la conception de l'organisation sociale et du comportement «qui remettaient en cause les modèles de l'*agency* et de la rationalité individuelles traditionnellement associées à la prise de décision démocratique» (Bellamy, 2003, p. 70; traduction libre), et que ces postulats ont été incorporés dans les théories politiques de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il souligne cependant avec raison que la mobilisation de masse peut en fait refléter l'aliénation par rapport au système politique – donc, la nécessité de s'organiser autrement que par la politique officielle – et que les nouveaux mouvements sociaux ont en fait remis en question les frontières de la politique institutionnelle, en attirant l'attention sur les enjeux et groupes que cette dernière exclut (Bellamy, 2003, p. 102-103).
  12. Un régime est démocratique dans la mesure où il maintient une citoyenneté étendue, une citoyenneté égale et autonome, la consultation des citoyens liant les activités et agents du gouvernement, de même que la protection des citoyens de l'action arbitraire des agents gouvernementaux (McAdam *et al.*, 2001, p. 265).
  13. «Comment les idées de la démocratie se traduisent-elles dans des relations et pratiques concrètes? Comment le capitalisme industriel a-t-il été à l'origine de pressions vers la démocratisation? Comment des dirigeants préoccupés par leur intérêt propre ont-ils façonné des institutions démocratiques? Pourquoi cela a-t-il été si long?» (Tilly, 2007, p. 49; traduction libre, italiques dans l'original).

La frontière entre politique routinière et politique contestataire reste certes vaguement délimitée, et les activistes opèrent aux limites de la politique, de la culture et des institutions constituées (Tarrow, 2012, p. 1). Mais comme le constatent McAdam *et al.* (2001, p. 269; traduction libre),

la démocratie résulte de, mobilise et re-forme la contestation populaire. Deux caractéristiques de cette interdépendance permettent d'expliquer l'impression erronée que les deux sont incompatibles. D'abord, dans l'ensemble, la démocratisation restreint considérablement les formes publiques, collectives de revendication qui menacent la vie et la propriété. Ensuite, dans les régimes démocratiques, dans l'ensemble, les menaces et l'intention déclarée d'agir d'une certaine façon [...] occupent une place plus importante dans la politique populaire qu'elles ne le font dans les régimes non démocratiques. Cependant, dans les faits, ces menaces mènent de temps en temps au conflit déclaré [...]

### 3. Et le «Printemps érable» ?

J'aimerais revenir brièvement en guise de conclusion sur ce que le mouvement étudiant du printemps 2012 peut indiquer comme tendance à long terme relativement à la démocratisation et à la (dé)démocratisation. Bien entendu, pris isolément, ce mouvement s'inscrit dans les formes de mobilisation et de contestation propres à l'État national, des formes qui se sont développées depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. D'une part, il se situe très nettement dans ce cadre politique précis; d'autre part, les autres aspects de sa dynamique peuvent eux aussi être compris à partir d'une analyse somme toute classique des mouvements sociaux. J'ai souligné le lien avec un certain discours sur la marchandisation de l'éducation, mais ce lien reste plutôt «léger» dans la mesure où les acteurs et les objets de la revendication restent «nationaux».

Du point de vue de la démocratie, ce qu'il importe de surveiller, c'est si la dynamique mise en œuvre alors – et qui comporte une intensification évidente de la répression – participe d'une tendance lourde à la (dé)démocratisation, c'est-à-dire à un glissement vers des formes plus étroites, plus inégales, moins protégées et moins mutuellement contraignantes de consultation (Tilly, 2007, p. 59). Il est certes trop tôt pour se prononcer, mais j'aimerais néanmoins attirer l'attention, pour terminer, sur certains aspects du fonctionnement actuel des démocraties libérales qui me semblent sinon indiquer une telle tendance, du moins requérir une vigilance accrue de la part des individus, des groupes de la société civile et des chercheurs :

- On note depuis au moins septembre 2001 une tendance à la restriction des libertés individuelles fondamentales, liée certes à une préoccupation légitime pour la sécurité des populations civiles, mais qui a

une portée plus vaste que la simple lutte contre le terrorisme (sans compter que l'on continue de travailler relativement peu à éradiquer les causes sociales et politiques du terrorisme). S'il apparaît peu probable qu'on permette que ce type de dispositions soit utilisé pour s'attaquer aux organisations de la société civile, il faut néanmoins souligner qu'elle accompagne ce qui semble être une volonté de certains gouvernements de délégitimer les manifestations populaires et de mettre les décideurs à l'abri des foules, comme on l'a vu par exemple au Sommet de Québec – alors même qu'on ne cesse de marteler que les États défendent les intérêts de leur population et demeurent les centres de la vie démocratique. Une tendance avérée à la criminalisation de la mobilisation et de la contestation populaire serait sans contredit fort inquiétante.

- À mon sens, il faut aussi être très vigilant quant à la possibilité d'un désengagement des élites de la politique publique. Si élites et gens ordinaires vivent dans des mondes tout à fait différents, et si certains ont le moyen de soutenir des réseaux de confiance et des centres autonomes de pouvoir qui les placent à l'écart de la politique publique, perdant ainsi intérêt pour cette dernière, alors on risque davantage de conflits sociaux, particulièrement dans un contexte économique et idéologique où le rapport de force entre le « capital » et le travail n'est pas toujours favorable à ce dernier. Du même coup, rappelons à la suite de Bermeo (2003) et de Tilly (2007) (contrairement à beaucoup d'études centrées sur la psychologie de masse auxquelles j'ai fait allusion plus haut) que le retrait du soutien des élites à un régime démocratique constitue un facteur fondamental des cas historiques de (dé)démocratisation. Le contenu et l'étendue de la solidarité sociale changent en fonction des changements dans les rapports de force, des configurations de domination et des représentations dominantes. Cette solidarité repose sur de fragiles équilibres, toujours temporaires; les changements apportés à l'État-providence dans les dernières années en sont un excellent exemple. L'un des grands problèmes des thèses libérales évoquées plus haut est d'extraire un certain type de solidarité sociale de son contexte historique et de la dynamique qui la configure, la soutient et la remet en cause tout à la fois.

J'ai essayé ici de relier les événements du printemps 2012 à une théorie de la démocratie qui met l'accent sur les processus qui animent la démocratisation et la (dé)démocratisation des rapports de pouvoir au sein des entités politiques. L'observateur peut et doit réfléchir aux idéaux normatifs qui animent les discours sur la démocratie. Mais il doit aussi se pencher sur les processus concrets à l'œuvre dans la contestation et la mobilisation, pour comprendre comment ces idéaux prennent (ou non) forme dans les pratiques et institutions sociales. Il y a évidemment lieu

de garder espoir, puisqu'au-delà de la radicalisation de la répression, de certains débordements et des préjugés entendus sur les tribunes radiophoniques, le mouvement étudiant a réitéré l'importance de quelque chose d'encore plus fondamental pour la démocratie, soit le fait d'avoir le courage de son propre entendement<sup>14</sup>. Il l'a fait en débattant, en mobilisant, en négociant pour un idéal, celui de l'accessibilité à l'éducation supérieure, qui permet justement aux individus d'être plus critiques et plus indépendants face à ceux qui les gouvernent. C'est peut-être ici que l'idéal normatif de la démocratie (libérale) et les luttes concrètes des individus qui contribuent à la démocratisation des rapports politiques et sociaux se rejoignent le mieux, en définitive.

## Bibliographie

- Bellamy, R. (2003). «The advent of the masses and the making of the modern theory of democracy», dans T. Ball et R. Bellamy (dir.), *The Cambridge History of Twentieth-Century Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bermeo, N. (2003). *Ordinary People in Extraordinary Times. The Citizen and the Breakdown of Democracy*, Princeton, Princeton University Press.
- Della Porta, D. (2005). «Making the polis: Social forums and democratic mobilization in the global justice movement», *Mobilization*, vol. 10, n° 1, p. 73-94.
- Della Porta, D., A. Peterson et H. Reiter (dir.) (2006). *The Policing of Transnational Protest*, Aldershot, Ashgate.
- Dryzek, J. (2006). *Deliberative Global Politics. Discourse and Democracy in a Divided World*, Cambridge, Polity.
- Goodin, R. (2010). «Global democracy: In the beginning», *International Theory*, vol. 2, n° 2, p. 175-209.
- Hobson, C. (2009). «Beyond the end of history: The need for a “radical historicisation” of democracy in international relations», *Millenium. Journal of International Studies*, vol. 37, n° 3, p. 631-657.
- Kant, E. (1784). «Qu'est-ce que les Lumières?», <<http://www.cvm.qc.ca/encephili/content/textes/kantlumieres.htm>>, consulté le 30 janvier 2015.
- Koopmans, R. et P. Statham (2010). «Theoretical framework, research design, and methods», dans R. Koopmans et P. Statham (dir.), *The Making of a European Public Sphere. Media Discourse and Political Contention*, New York, Cambridge University Press, p. 34-59.
- McAdam, D., S. Tarrow et C. Tilly (2001). *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press.

14. On associe cette devise au philosophe E. Kant, qui écrivait en 1784: «Le mouvement des Lumières est la sortie de l'homme de sa minorité dont il est lui-même responsable. Minorité, c'est-à-dire incapacité de se servir de son entendement sans la direction d'autrui, minorité dont il est lui-même responsable, puisque la cause en réside non dans un défaut de l'entendement mais dans un manque de décision et de courage de s'en servir sans la direction s'autrui. *Sapere Aude!* Aie le courage de te servir de ton propre entendement!»

- Miller, D. (1999). « Bounded citizenship », dans K. Hutchings et R. Dannreuther (dir.), *Cosmopolitan Citizenship*, New York, St. Martin's Press, p. 60-80.
- Nootens, G. (2012a). « Démocratie, confiance et identité nationale », dans D. Karmis et F. Rocher (dir.), *La dynamique confiance/méfiance dans les démocraties multinationales. Le Canada sous l'angle comparatif*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 33-48.
- Nootens, G. (2012b). « Autonomy, boundaries, and trust: Preliminary remarks », dans A.-G. Gagnon et M. Keating (dir.), *Political Autonomy and Divided Societies. Imagining Democratic Alternatives in Complex Settings*, Londres, Palgrave Macmillan, p. 32-48.
- Nootens, G. (à paraître). « Liberalism and democratization ».
- Pogge, T. (1997). « Creating supra-national institutions democratically: Reflections on the European union's "democratic deficit" », *The Journal of Political Philosophy*, vol. 5, n° 2, p. 163-182.
- Shapiro, I. (2006). *The State of Democratic Theory*, Princeton/Oxford, Princeton University Press.
- Tarrow, S. (2011). *Power in Movement. Social Movements and Contentious Politics*, 3<sup>e</sup> éd., New York, Cambridge University Press.
- Tarrow, S. (2012). *Strangers at the Gates. Movements and States in Contentious Politics*, New York, Cambridge University Press.
- Tilly, C. (2007). *Democracy*, New York, Cambridge University Press.
- Weinstock, D. (2006). « The real world of (global) democracy », *Journal of Social Philosophy*, vol. 37, n° 1, p. 6-20.

# 9

## LA CRISE DU MODÈLE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT FACE AU PRINTEMPS ÉRABLE

**Yann Fournis**

Si les mobilisations étudiantes sont loin d'être inédites au Québec, l'ampleur de la grève du printemps 2012 et ses répercussions sur les institutions québécoises lui donnent sans conteste un caractère inédit. Le Printemps érable de 2012 offre donc une occasion de revenir sur les caractéristiques de l'action collective contemporaine et ces « nouvelles minorités contestataires » (Sommier, 2003) qui bousculent et complexifient le répertoire d'action des mouvements sociaux traditionnels. D'un côté, les pratiques très dynamiques de manifestation durant la crise témoignent bien de l'efficacité nouvelle de ces nouvelles actions contestataires, porteuses d'un « pragmatisme radical » et d'une logique de « multitudes » qui semblaient à l'époque faire florès (mouvement *Occupy*, Printemps arabe). Mais, d'un autre côté, cette perspective présente des limites nombreuses : focalisé sur le mouvement social (et ses réseaux, ses contre-pouvoirs et ses significations) en tant que tel, ce type d'analyse « mouvement-centrique » est perçu comme étant de moins en moins en mesure d'éclairer l'insertion de l'action collective dans son contexte, sa structure (notamment économique), ses acteurs majeurs (les élites économiques et politiques), voire ses mécanismes causaux (McAdam et Boudet, 2012). Face aux dangers de cette « approche ptoléméenne » (où le mouvement lui-même est la mesure de toute chose), certains suggèrent une vision « copernicienne » de l'action collective,

où celle-ci s'expliquerait par des variables extérieures (l'économie politique, notamment), des interactions poussées avec l'État et des scènes multiples (McAdam et Boudet, 2012).

Nous voudrions poursuivre ici le débat à l'occasion d'une réflexion sur la mobilisation étudiante québécoise de 2012, en soulignant la pertinence de certains paramètres mis en avant par le modèle du processus politique (répertoire d'action, structure d'opportunités politiques): il nous semble qu'une part du succès des organisations étudiantes repose sur l'exploitation stratégique des marges de manœuvre offertes par les institutions politiques. Toutefois, cette clarification est sans doute insuffisante, parce qu'elle ne tient pas assez compte de la volatilité et de l'indétermination des stratégies organisationnelles, celles-ci s'expliquant par l'existence d'une pluralité de logiques d'action collective, dont l'interaction est constitutive d'un champ fluide d'échanges entre organisations et entre actions – ce que certains désignent comme un espace propre, où se construit « le » mouvement étudiant. Toutefois, il faut encore dépasser cette approche stratégiste pour saisir les variables causales du mouvement et de ses succès, en remettant le Printemps érable, sinon dans son économie politique d'ensemble, au sein de ses interactions systématiques avec l'État québécois ou les institutions composant au Québec le secteur de l'enseignement supérieur.

Ainsi, l'action collective ne peut se comprendre que par rapport à son envers, les institutions, ou, sur un mode plus dynamique, le devenir du processus d'institutionnalisation de l'action collective. Pour certains, celui-ci est désormais si caractéristique des rapports entre mouvements sociaux et systèmes politiques qu'il convient de parler d'une « société de mouvement social ». Toutefois, au-delà de ce type de propos, notre lecture du conflit voudrait rappeler que l'interpénétration entre mouvements et systèmes politiques, déjà ancienne, oblige à dépasser une vision dichotomique (*insiders/outsiders*; institutions/contestations). Selon les travaux sur le modèle québécois de développement, les politiques québécoises du gouvernement du Québec sont en partie l'effet de concertations ou de négociations institutionnalisées aboutissant à des compromis entre les intérêts de l'État et ceux des groupes et mouvements sociaux (Lévesque, 2002; Montpetit, 2003). Cette perspective hybride valorise donc le processus d'institutionnalisation des organisations, de leurs modes d'action et de leurs revendications, en suggérant que le conflit est moins une contestation depuis l'extérieur de l'ordre établi qu'un enchaînement de « coups » dans des arènes, institutionnelles et extra-institutionnelles, où se renégocient, en permanence et simultanément, des compromis politiques et sociaux. Avec la sociologie des crises politiques (Dobry, 1983), le Printemps érable peut donc être compris comme une crise particulière des compromis traditionnels basés sur des rapports de concertation entre institution et mouvement social, qui génère des frictions aux frontières des institutions et des organisations contestataires, mais aussi en leur sein.

Ainsi, autant qu'une « victoire » du mouvement social, la « crise étudiante » est une crise du modèle québécois : alors que les politiques gouvernementales et les contestations étudiantes antérieures s'étaient coulées dans les compromis sectoriels traditionnels de l'enseignement supérieur, il s'est produit une crise – entendue comme « unification conjoncturelle de l'espace social » – qui, sur fond d'une profonde incertitude collective, a contraint les grands acteurs du Québec à prendre position (Dobry, 1983). Là est le grand intérêt du Printemps érable : il a instauré une conjoncture critique révélatrice de la remise en cause du mode de fonctionnement routinier de l'État et de ses rapports avec les groupes organisés – bien au-delà du seul secteur concerné. Cet enrayement de certains mécanismes traditionnels d'intermédiation a empêché de concilier le projet gouvernemental et les revendications étudiantes d'abord (constituant une crise sectorielle), avant de contribuer à un dialogue conflictuel (menant à une crise politique), puis de dégénérer en crise globale pour la société québécoise. Tenant compte de l'existence d'ouvrages résumant le déroulement du « Printemps québécois » (Bonenfant, Glinoyer et Lapointe, 2013)<sup>1</sup>, nous explorerons cette dynamique de la crise du modèle québécois de l'enseignement supérieur sur un mode analytique, en insistant sur deux focales d'analyse (l'action collective et les interactions avec les institutions) complémentaires pour saisir comment l'échec de l'intermédiation traditionnelle a nourri une dialectique complexe entre contestation et institutions. En conclusion, nous reviendrons sur la question centrale qui nourrit cette analyse : et si la crise étudiante était aussi, et avant tout, une crise de certains compromis du modèle québécois ?

## 1. Du « Printemps érable » à l'« espace des mouvements sociaux »

Si l'efficacité esthétique, symbolique et politique du symbole du « carré rouge » ne fait aucun doute (sur son histoire, voir Asselin, 2012), il faut se méfier de l'illusion d'homogénéité que les manifestations pourraient nourrir quant au mouvement étudiant et s'interroger sur les rapports internes de l'« espace des mouvements sociaux » (Mathieu, 2007), cette arène constituée par des mobilisations et des organisations qui, à la marge des institutions politiques traditionnelles et en tension avec elles, entretiennent des rapports d'interdépendance (alliance, conflits, etc.).

---

1. Ce travail s'appuie aussi sur une chronologie (voir l'annexe au présent ouvrage) réalisée à partir d'une revue de presse par G. Lemarier-Saulnier, étudiante en maîtrise à l'Université du Québec à Rimouski.

## 1.1. Les associés rivaux du mouvement étudiant

Les « étudiants » au Québec sont un groupe social problématique, dont il convient de restaurer la construction par l'entremise des luttes entre plusieurs organisations prétendant les représenter (Boltanski, 1982). Cette lutte des représentants et des représentations donne lieu à une tendance historique à la fragmentation depuis la fin des années 1980 entre les organisations traditionnelles, inscrites dans la concertation avec les établissements universitaires, et des organisations plus récentes, plus tournées vers la contestation (Lacoursière, 2008). Les premières renvoient au remplacement de l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEQ) par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) en 1989-1990. Ces organisations s'inscrivent dans une logique d'institutionnalisation et de professionnalisation en participant à la concertation de gestion du secteur, en dépit de tensions récurrentes liées aux politiques fédérales et provinciales d'atteinte du « déficit zéro ». Elles correspondent donc largement au syndicalisme étudiant traditionnel qui, fonctionnant sur des logiques plus ou moins souples de démocratie représentative incarnée par une organisation relativement hiérarchique et centralisée, a pour objectif majeur la représentation externe des associations étudiantes auprès des acteurs publics universitaires.

Face à elles, de nouvelles mobilisations émergent, plus contestataires, à la suite des mobilisations des années 1990 (contre la réforme Axworthy en 1994, la « taxe à l'échec » en 1996-2001 et le Mouvement pour le droit à l'éducation en 1996-2000). L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) est créée en 2001, dans une atmosphère marquée par le début de l'altermondialisme et, plus généralement, par une conception plus directe de la participation, où les voix des multitudes sont censées s'exprimer librement pour converger vers une « utopie » porteuse d'un discours critique radical (rejet du néolibéralisme, lutte contre l'impérialisme, éloge de la diversité) (Canet, 2008). L'ASSÉ porte l'empreinte de son époque : elle fonctionne moins sur la délégation politique que sur une conception horizontale et réticulaire du pouvoir, une logique de « multitudes » (Hardt et Negri, 2004) qui, soucieuse de contre-balancer le poids des autres organisations syndicales, favorise plutôt les formules organisationnelles autonomes, souples et minimalistes (ASSÉ, 2005 ; Lacoursière, 2008 ; Poirier St-Pierre et Éthier, 2013).

L'on reconnaîtra ici une incarnation contemporaine de la traditionnelle opposition entre *réalos* et *fundies* (Offe, 1989) qui, au sein des organisations québécoises, épouse la tension entre les organisations attachées à la concertation avec les institutions et celles qui expriment une contestation plus stricte des institutions existantes. Sous cet angle, centré exclusivement

sur l'action collective et ses organisations, l'unité du mouvement étudiant n'est largement qu'apparente, puisque les organisations sont traditionnellement rivales et se concurrencent vivement durant la mobilisation – et notamment pour le contrôle des associations locales et la « base » du mouvement (les « guerres de *membership* » pour la conservation des associations locales ou le recrutement de nouvelles associations). Si ces tensions sont maîtrisées dans une perspective d'efficacité politique et d'image symbolique au plus fort de la mobilisation, elles génèrent aussi une ambiance parfois assez désagréable aux niveaux national et local<sup>2</sup>, sur fond de débats inévitables quant aux structures les plus efficaces et démocratiques. Toutefois, cette tension entre organisations ne résume pas la complexité de l'interaction qui anime cet « espace des mouvements sociaux ».

## 1.2. Manifestations et répertoires d'action

Si l'on en conserve une définition large<sup>3</sup>, les manifestations ont sans doute été l'un des grands succès, spectaculaires, du Printemps érable, qui a permis de faire valoir durant près de cinq mois les opinions des étudiants contestataires en dehors des canaux traditionnels du modèle québécois. Ce succès repose en partie sur la conciliation momentanée entre deux conceptions de l'action collective : les organisations étudiantes ont mené une occupation systématique de l'espace public, instaurant une sorte de « manifestation de crise » permanente ou routinisée, déjouant les dichotomies usuelles sur le « moment manifestant » (Offerlé, 1998).

D'un côté, les manifestations « ordinaires » passent par les grands vecteurs traditionnels d'unification et de nationalisation de l'action collective, conformes au répertoire d'action collective national (Tilly, 1986). La mobilisation a ainsi d'emblée une envergure nationale (l'objectif est la négociation avec le gouvernement central) et elle use de moyens relativement autonomes (manifestations, grèves, piquetages, etc.), par l'intermédiaire d'organisations propres (organisations syndicales et assemblées générales) qui, sous une forme abstraite (revendications spécifiques, programmes, slogans), lancent un défi aux autorités. Cela rappelle une évidence de l'action collective : loin de l'« anarchie » et du « vandalisme » dénoncés couramment, organiser durant des mois des manifestations exige une organisation solide et un travail harassant, parce qu'il s'agit de

- 
2. À l'échelle nationale, voir Teisceira-Lessard (2012c) ou l'évocation d'un « mandat de destruction des fédérations étudiantes » lors du congrès de la CLASSE des 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2012 au Collège d'Alma (CLASSE, 2012). À l'échelle locale, voir le cas du Cégep de Rimouski, où se posent depuis des mois, simultanément, les questions de désaffiliation à la FECQ et d'affiliation à la CLASSE (voir notamment Thériault, 2012).
  3. Salon O. Fillieule, une manifestation est « une occupation momentanée par plusieurs personnes d'un lieu ouvert public ou privé et qui comporte directement ou indirectement l'expression d'opinions politiques » (cité dans Favre, 2009, p. 341).

démontrer à la fois sa représentativité et sa force par la logique du nombre et la bonne organisation, sans se laisser déborder par la base. Il en va ainsi de la grève générale illimitée, commencée les 13 et 14 février 2012 dans certains établissements (Université Laval, Université du Québec à Montréal [UQAM]) et qui s'étend ensuite, ou des manifestations rapidement très nombreuses (avec pour points d'orgue les grandes manifestations de rassemblement national les 22 des mois de mars, avril, mai et juin, qui ont rassemblé jusqu'à plus de 200 000 personnes).

Parallèlement, il y a toutes ces opérations qui introduisent dans le répertoire d'action national une logique plus fluide, de « multitudes », sur le mode de l'opération coup de poing localisée et diversifiée, à visée de protestation (matérielle et symbolique) et de perturbation (économique, sociale, politique, administrative). Aisément observables à Montréal mais aussi ailleurs, ces actions visent à démontrer l'omniprésence et la diffusion de la contestation dans la société, par l'appropriation originale de pratiques (éprouvées ou moins courantes), signant une microprésence dans l'espace public<sup>4</sup>. Nombre de ces manifestations sont faiblement (voire pas) coordonnées par des organisations (hacktivisme, micromanifestations, etc.) – avec pour symbole l'irruption imprévue des « tintamarres » (les « concerts de casseroles ») le 18 mai 2012<sup>5</sup>.

En définitive, une réussite du Printemps érable réside, durant près de cinq mois, dans cette capacité à soutenir l'expression systématique d'une opinion politique idéologiquement réfractaire et contestant une réforme (Julien, 2012), en dehors des cadres traditionnels de la gestion du secteur de l'éducation – et face à une répression qui s'accroît progressivement<sup>6</sup>. Cela est passé par un front commun des organisations étudiantes face aux pouvoirs publics qui, en dépit de tensions bien réelles, ont concilié un répertoire d'action collective traditionnelle avec des méthodes de manifestation plus radicales et nouvelles. Cela confirme donc certaines observations françaises des années 1990 quant à l'apparition, à côté des organisations

- 
4. Voir la centaine de manifestations nocturnes à partir du 24 avril 2012 ou les manifestations festives et pacifiques renvoyant à une ambiance de carnaval (avec AnarchoPanda pour figure récurrente), les « manifestations » en mai et juin ou l'utilisation d'une même vidéoludique pour manifester, l'interpellation systématique du premier ministre durant ses déplacements, des grèves de la faim tournantes et des vigiles, des manifestations de type *escraches* (manifestations publiques devant le domicile de personnalités visant à réaffirmer publiquement un « scandale » politique), etc.
  5. Celles-ci apparaissent comme des manifestations spontanées de mécontentement de la stratégie gouvernementale et de soutien à la cause étudiante qui, à 20 h le soir pendant quelques jours, prennent place dans de nombreuses localités québécoises (et au-delà), sur le mode des concerts de casseroles algériens et chiliens. Sur ce « charivari du XXI<sup>e</sup> siècle », voir Sterne (2012).
  6. Avec les tensions autour des sites, les règlements municipaux encadrant les manifestations (Montréal, Québec), les arrestations de masse, puis le projet de loi n° 78 (« loi 12 »). Sur la question du « Printemps de la matraque », voir Dupuis-Déri (2013).

syndicales classiques, de nouvelles formes de l'action collective (les coordinations, les nouveaux mouvements contestataires) qui mènent des luttes à forte dimension identitaire et démocratique (mandats impératifs, transparents, socialisation dans les assemblées générales [AG]). Or, le temps d'une mobilisation, la dialectique des «réalistes» et des «radicaux» a débouché sur un «pragmatisme radical» qui concilie deux types d'actions et deux types de revendications, sur le court terme (des objectifs réalistes et immédiats) et sur le long terme (des revendications radicales, pour générer un projet social global) (Sommier, 2001).

Mais cette conciliation est loin d'être enchantée, puisqu'elle prend place dans un champ interorganisationnel complexe et instable (voire imprévisible), où les associations apparaissent comme des «associés-rivaux», c'est-à-dire des rivaux face aux bases de la mobilisation étudiante, simultanément associés par l'affrontement avec le gouvernement. Plus que les stratégies des uns et des autres, c'est sans doute la pression de la base sur ce jeu subtil (mais parfois musclé) entre concurrence et alliance, entre mimétisme et différenciation, qui explique à la fois la force du mouvement et l'échec de la stratégie du gouvernement à segmenter le mouvement étudiant sur le mode de résolution de la crise de 2005, entre le bon grain des organisations traditionnelles et l'ivraie des associations liées à la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) (Beauregard-Langelier, 2007). Cela déplace le questionnement de la seule action collective : comment expliquer la stabilité de cette dynamique d'unification du champ des mouvements sociaux ? Pour y répondre, il faut se tourner vers les rapports avec les acteurs politiques et les institutions.

## **2. Petite crise deviendra grande : le modèle québécois face au Printemps érable**

L'un des paradoxes de l'action collective du Printemps érable est que l'une de ses racines puise à la concertation dans le modèle québécois de développement. Les dynamiques du conflit remontent à plusieurs mois (voire années), et plus précisément à la fragilisation des arrangements politiques tissés dans les négociations entre grands acteurs québécois de la gestion du secteur de l'éducation supérieure du Québec. Les études sur le modèle québécois ont mis en valeur la place de la concertation pour construire les groupes porteurs d'intérêts sociaux, générer des innovations sociales, puis les institutionnaliser sous la forme de politiques socialement pertinentes. Cela confirme deux vieilles leçons du néocorporatisme : non seulement l'innovation des groupes sociaux et les institutions étatiques peuvent se construire ensemble, mais les groupes et mobilisations sont en fait constitués dans cette régulation entre les rapports internes au groupe

et les rapports externes avec les institutions (Hassenteufel, 1995). Cette perspective offre une piste de solution à l'énigme de l'unité de la mobilisation, qui tranche avec les conflits antérieurs : la dynamique d'unification renvoie en fait largement aux interactions avec le gouvernement. Celles-ci peuvent être décomposées en plusieurs phases.

## 2.1. De la crise sectorielle à la crise politique

L'éducation supérieure au Canada fait face depuis plus d'une dizaine d'années à une tendance chronique au sous-financement, liée entre autres au coup de force qu'a représenté la réaffectation par le gouvernement fédéral des budgets de transfert vers des missions nouvelles (la recherche notamment, avec la Fondation canadienne pour l'innovation). Devant ces difficultés pour assumer financièrement les missions traditionnelles de l'université, les instances québécoises de l'éducation supérieure renoncent progressivement au consensus antérieur (voir Conseil supérieur de l'éducation, 2008), centré sur l'exigence du rétablissement des transferts, et opèrent un « changement de cap historique » (Seymour, 2013, p. 123). À l'aide d'un discours d'expertise technique, politiquement un peu caricatural, la réalité générale du sous-financement est redéfinie, et connectée à une solution spécifique et unique, présentée sur le mode du postulat : l'augmentation des droits de scolarité (Lacroix et Trahan, 2007). Ce recadrage symbolique et technique du sous-financement est aussi une reconfiguration des rapports de force du secteur, qui s'exprime en décembre 2010 lors de la rencontre des partenaires en éducation sur l'avenir des universités : isolées, les associations étudiantes quittent des négociations où les questions de financement et le dégel des droits de scolarité sont considérés comme inséparables (MELS, 2010). Le ministre des Finances, en accord avec certains membres de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et le Conseil du patronat du Québec, prône le nouveau cadrage de la « juste part » traduit dans le budget provincial de mars 2011 et systématiquement réaffirmé ensuite. Une opposition feutrée se cristallise néanmoins, avec des manifestations sporadiques de faible ampleur et des alliances entre organisations syndicales (Centrale des syndicats du Québec [CSQ], Confédération des syndicats nationaux [CSN], Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec [FTQ], Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec [FIQ], Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec [FNÉE], etc.). Cette polarisation classique entre deux blocs (les institutions sectorielles et économiques ; les organisations étudiantes et syndicales), assez traditionnelle dans le secteur, va rapidement s'aggraver du fait du refus gouvernemental de relancer les mécanismes classiques de la concertation.

À ce stade, la crise apparaît certes encore comme sectorielle : le monologue gouvernemental dans le cadre d'une structure d'opportunités fermée aux contestataires ne dépasse pas vraiment les contestations classiques dans le secteur. Devant le blocage des mécanismes classiques de négociation de l'éducation supérieure, les organisations étudiantes contestent le cadrage symbolique proposé par le gouvernement. Avec les institutions sectorielles, celui-ci poursuit un monologue face à la contestation étudiante, en faveur de la « juste part ». Bien qu'elle tende à s'élargir, la crise reste cependant limitée à la gestion de secteur et aux sites d'enseignement ; elle se précise en décembre 2011, avec la création de la CLASSE, puis avec la montée dans les rangs étudiants de la thématique de la grève en janvier 2012.

## 2.2. De la crise politique à la crise globale

Une nouvelle phase s'ouvre avec le déclenchement de la grève générale illimitée à la mi-février 2012 et avec la multiplication des sites des manifestations (et de la répression). Au départ, le gouvernement vise à désamorcer la crise en réaffirmant le fonctionnement routinier des établissements d'enseignement par les canaux bureaucratiques et médiatiques (notamment par l'intermédiaire des consignes aux établissements). Cependant, l'ampleur des tensions, à la porte des établissements et dans l'espace public, obère cette dénégation du dysfonctionnement des mécanismes sectoriels usuels et conduit le gouvernement, dans ce que certains considèrent comme une « stratégie de la tension » (Clain *et al.*, 2012), à mener une tentative, contradictoire, de requalification symbolique du mouvement.

D'un côté, le gouvernement ferme les institutions du secteur, en refusant les négociations à l'échelle nationale et en excluant les moyens de pression traditionnels des lieux d'enseignement. Cette fermeture de la structure d'opportunités devient rapidement une lutte symbolique et juridique autour de la qualification du mouvement : à partir de la mi-février, l'interprétation classique des mobilisations étudiantes comme une « grève » (autorisant piquetages et blocage des sites<sup>7</sup>) est contestée par un cadrage alternatif, en termes de « boycott », soutenu par les établissements universitaires et les ministres<sup>8</sup>. Un vif débat s'ensuit dans l'espace public, au sein des médias (sociaux et traditionnels) et des grandes institutions québécoises (la Justice notamment), tranché par le premier ministre le 10 avril : « Il faut

7. Avec le flou que représente la catégorie et son statut juridique pour le Québec; voir Brunelle, Lampron et Roussel (2012) et Ataogul *et al.* (2013).

8. Voir en particulier le propos militant du GAPP (Guet des activités paralogistiques, propagandistes et anti-démocratiques), qui, à l'aide d'une revue de presse, explicite certains mécanismes du « jour où la grève est devenue un boycott » (dans les sources disponibles sur Internet) : <<http://www.youtube.com/watch?v=SHT2techK1w>> (consulté le 9 avril 2013).

bien parler de boycott et non de grève» (Presse canadienne, 2012). Si la question reste disputée (y compris au sein de la Justice elle-même), elle révèle un glissement symbolique: les présentes opérations de piquetage ne relèvent plus de formes légitimes d'expression collective, conformes à la régulation routinière des conflits du secteur, mais sont désormais considérées comme une violence exercée à l'encontre des non-grévistes et créatrice d'un climat d'intimidation (sur la *story line* gouvernementale de la «violence», voir Blouin-Genest, 2012). Cette manœuvre de délégitimation puis de délégalisation accroît la pression sur les institutions québécoises (enseignement, police, justice) pour qu'elles poursuivent leurs activités ordinaires et repousse la crise dans l'espace public, à l'extérieur des institutions et mécanismes du secteur, en tant qu'atteinte à l'ordre public de la loi et l'ordre (Della Porta, 2008). Cela accompagnera d'ailleurs une radicalisation des tensions locales: alors que le mouvement n'a donné lieu qu'à de rares débordements de violence sur les personnes, les échauffourées entre grévistes et non-grévistes et les violences dans les manifestations (vandalisme de certains groupes) se multiplient. Ce renforcement du discours de l'ordre public, qui s'appuie certes sur des faits réels, est mobilisé systématiquement avant les premiers – et rares – affrontements physiques d'importance (20 avril à Montréal; 4 mai à Victoriaville): il participera sans doute autant qu'il accompagnera la radicalisation du conflit et, en tout état de cause, ne facilitera pas les tentatives, tardives, de négociation à l'échelle nationale.

Car, d'un autre côté, la poursuite du conflit pousse le gouvernement à se résoudre à des tentatives timides de négociations à l'échelle nationale – mais les contradictions seront trop fortes pour que le gouvernement puisse recentrer les dynamiques de la crise autour de lui. Une brève chronologie des négociations souligne la lenteur du gouvernement à sortir des relations monologiques avec les organisations étudiantes: il faut attendre plus d'un mois (vers le 29 mars) pour que le gouvernement reconnaisse la légitimité de la mobilisation. Et encore les propositions gouvernementales, unilatérales, évoquent-elles une concertation en fonction des paramètres fixés antérieurement par la réforme<sup>9</sup> (5 avril) ou une réflexion élargie excluant la CLASSE (15 avril). Une fois cette étape péniblement franchie, l'ouverture des négociations est parasitée par le cadrage symbolique du gouvernement autour de l'ordre public: l'exigence que toutes les organisations étudiantes condamnent explicitement la violence est érigée en condition préalable à toute négociation<sup>10</sup>. L'on frôle la comédie lorsque

9. C'est-à-dire une réforme des conditions des prêts et bourses excluant la gratuité scolaire mais aussi le gel des droits de scolarité, proposition suivie le 5 avril par une proposition d'amélioration du régime des prêts.

10. Ce qui est obtenu, non sans difficultés, après le congrès de la CLASSE le 22 avril, qui prône désormais le principe de désobéissance civile.

les négociations, ouvertes le 23 avril, sont refermées le lendemain pour ce motif<sup>11</sup>, puis lorsque les longues négociations des 4 et 5 mai 2012 s'achèvent par une entente de principe prometteuse qui, après des paroles aigres-douces, est rejetée par les associations. Finalement, la forte redéfinition du champ de négociation par le gouvernement à la mi-mai (après la démission de la ministre et l'adoption le 18 mai du projet de loi n° 78), suivie d'une dernière ronde de négociation (27 au 31 mai), confirme que la crise, définitivement dans l'impasse, ne sera pas résolue par la négociation.

À cette époque, la crise sectorielle est devenue politique : si la stabilité de la contestation a obligé le gouvernement à ouvrir le dialogue, celui-ci prend place dans une configuration très particulière. La disqualification des mécanismes sectoriels comme instances de négociation déplace les tensions dans l'espace public, présenté comme menacé par des discours catastrophistes entretenant des rapports libres avec la violence effective (ainsi des dispositions antiterroristes<sup>12</sup>!). En porte-à-faux avec cette radicalisation, les négociations tardives ne désamorcent pas une crise politique devenue généralisée. Le cadrage symbolique de la contestation (l'ordre social) et le rythme d'ouverture du dialogue apparaissent comme maladroits, illustrant l'incapacité du gouvernement à manipuler le « pragmatisme radical » étudiant : le cadrage du gouvernement participe d'une radicalisation des manifestations, qui finit par miner les tentatives tardives de résolution pragmatique de la crise, et ce, en dépit de concessions notables. Soulignons pour finir une dimension plus discrète qui révèle pourtant l'ampleur d'une crise qui semble déstabiliser l'ensemble des réseaux de consolidation liant les institutions québécoises.

### 2.3. Une crise du modèle québécois? L'exemple de la Justice

Les institutions québécoises sont dans une position intenable : contestées par les manifestations qui confirment si besoin est la conjoncture extraordinaire, elles sont sommées par leur hiérarchie de poursuivre leur fonctionnement routinier. Concrètement, les institutions locales et leurs responsables portent l'essentiel des conflits, sans autre perspective que de bricoler des solutions locales de moindre mal pour accompagner la radicalisation des tensions – ce qui n'est pas sans susciter une certaine lassitude (de certains chefs d'établissement, notamment). Mais cette situation finit

11. Entamées sous condition de trêve, elles sont rompues le 24 avril, lorsque les organisations font front commun après l'exclusion de la CLASSE des négociations par la ministre (pour non-respect de la trêve).

12. Voir le maire de Montréal après la manifestation du 19 mai 2012, qui a donné lieu à un feu de joie (Teisceira-Lessard, 2012b). De même, l'utilisation des dispositions antiterroristes après l'usage de fumigènes par quatre étudiants dans le métro de Montréal le 10 mai 2012 laisse quelque peu perplexe. Ces accusations ont été retirées l'année suivante et remplacées par des accusations plus modestes.

par n'être même plus tenable, comme l'indique la Justice: l'échec remarquable de la judiciarisation du conflit illustre la division puis la faiblesse des institutions étatiques. Parallèlement à la requalification de la grève étudiante comme «boycott», certains (étudiants et institutions) demandent à la Cour supérieure une injonction provisoire visant à garantir l'accès aux salles de cours, en dépit des mandats de grève. Les premières demandes d'injonction donnent lieu à une réaction diversifiée des juges avant que, vers le 30 avril 2012, les demandes ne soient centralisées: le juge en chef de la Cour supérieure homogénéise leur traitement en validant la lecture en termes de boycott et en accordant l'injonction (Ataogul *et al.*, 2013). Le remède est cependant à peine mieux que le mal: en dépit des efforts des cadres des établissements et de la présence policière pour assurer l'exécution des injonctions, les conflits se multiplient sur plus d'un mois aux portes de certains établissements qui doivent fermer leurs portes (Université du Québec en Outaouais [UQO], Collège Lionel-Groulx<sup>13</sup>). L'échec de la solution judiciaire est entériné au début mai par le juge en chef de la Cour supérieure, qui, inquiet de l'explosion des conflits, des désobéissances et des outrages au tribunal, fait appel au ministre de la Justice pour remplacer par des solutions politiques les solutions juridiques inefficaces: la situation «mine la crédibilité du système judiciaire» (Teisceira-Lessard, 2012a).

Entre-temps, la crise est entrée dans une nouvelle phase que l'on peut considérer comme une crise globale (puisque tous les acteurs québécois sont concernés) et qui atteint son apogée le 18 mai avec l'adoption de la loi spéciale («loi 12», aussi dite 78<sup>14</sup>). Car si le pragmatisme a fait long feu lors des négociations, l'incapacité de l'État à faire respecter les injonctions mine la posture répressive du gouvernement. Bref, comment se positionner lorsque ni la carotte ni le bâton ne sont efficaces? Le gouvernement joue alors son va-tout avec la loi spéciale, censée résoudre la crise à la fois au sein des établissements et de l'espace public. Or, déjà fragilisée par nombre de réserves exprimées par divers acteurs sociaux face à la gestion du conflit<sup>15</sup>, la légitimité des options gouvernementales est encore mise en question par l'irruption spontanée des tintamarres, qui saisissent nombre

- 
13. À l'UQO, des troubles éclatent après l'injonction du 16 avril (17 et 18 avril; mois d'avril: 151 arrestations), débouchant sur l'annulation des cours le 19 avril à la suite du constat de l'échec de la mise en œuvre de moyens raisonnables.
  14. En fait, la loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent.
  15. Nombre d'organismes se sont déjà inquiétés de la répression, du refus de négocier de la part du gouvernement ou ont directement pris parti pour les organisations étudiantes. Outre des syndicats (professeurs, Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université [FQPPU], CSN, FIQ, certains avocats et juristes, etc.), rappelons les groupes politiques et communautaires (dans la lutte contre la pauvreté, les droits en santé mentale, etc.), des personnalités (artistiques, syndicales, intellectuelles, par l'entremise de pétitions et autres manifestes), certaines commissions scolaires, etc.

de villes du Québec et semblent indiquer – les apparences comptent ici – que le gouvernement ne peut plus guère compter sur le soutien de la «majorité silencieuse», ou, tout au moins, ni sur son soutien ni sur son silence. L'échec du dialogue débouche donc sur une nouvelle étape de la crise: celle-ci apparaît comme globale, avec une société qui semble se diviser, se décomposer ou se fluidifier en «multilogue». Dès lors, en vertu de cet éclatement et des dispositions de la nouvelle loi, on entre dans une «drôle de crise» où, en dépit de l'apaisement (les conflits se font rares, au-delà de quelques évènements montréalais), rien n'est réglé. Il faudra attendre l'annonce du déclenchement des élections en août pour que la leçon devienne évidente: le règlement de la crise du Printemps érable passera par l'«Automne libéral» (De Briey, 2012).

## Conclusion

Le Printemps érable a représenté une crise du modèle québécois de développement: le conflit s'est étendu progressivement, depuis les négociations sectorielles (crise sectorielle), jusqu'à fragiliser les grandes fonctions de l'État (légitimité, ordre public, crise politique), voire son insertion sociale (crise sociale ou sociétale). Plus que par les maladresses individuelles des uns et des autres<sup>16</sup> ou la lutte entre néolibéralisme et progressisme, il est tentant de voir dans cette configuration fluide une sorte de «tempête parfaite», issue d'une conjonction assez étonnante d'évènements et de stratégies, où les uns et les autres ont tenté de se mouvoir avec plus ou moins de succès. Cette relative indétermination du conflit, sa fluidité, autorise une première conclusion sur les dynamiques politiques de la crise.

Pour employer l'image d'A. Gramsci à l'échelle événementielle et sectorielle, cette crise a donné lieu au passage d'une «guerre de position» dans les mécanismes du modèle québécois à une «guerre de mouvement» dans l'espace public. Or, elle a représenté une contestation remarquablement réussie pour les mouvements étudiants et un fiasco non moins remarquable pour le gouvernement. Les premiers ont régulé de manière efficace leurs vives concurrences traditionnelles et de facto instauré une complémentarité spectaculaire pour pérenniser la contestation à différents niveaux. Le second a clos les arènes de négociation et, dans une sorte de logique de l'entonnoir, réduit symboliquement et pratiquement les possibilités de sortie de crise. L'essentiel est sans doute que, bien au-delà

---

16. Parmi beaucoup d'autres, rappelons seulement la plaisanterie de Jean Charest le 20 avril 2012 durant la manifestation au Salon de l'emploi «dans le Nord, autant que possible», mal reçue par les manifestants, ou les propos échangés sur l'organisation du Grand Prix du Canada à Montréal.

des gains et des pertes, les deux logiques se sont structurées l'une l'autre (disons-le autrement: le succès du mouvement trouve sous cet angle sa clé dans la stratégie du gouvernement). Plus profondément, cette dialectique a eu des effets inverses sur les protagonistes: alors que le mouvement étudiant est entré fragmenté dans le conflit, il en est sorti plus unifié; alors que le gouvernement s'appuyait sur des arrangements sectoriels solides, ceux-ci se sont progressivement fragilisés, jusqu'à compromettre rien de moins que la crédibilité de l'État (les décisions de la Justice).

Cependant, plus profondément, cette crise interroge aussi la notion même de compromis sociaux et le rôle que les institutions occupent dans leur consolidation. Le modèle québécois de développement a connu une crise sévère, lorsque la remise en cause des compromis antérieurs dans le secteur de l'enseignement supérieur a fait éclater les modes routiniers d'intermédiation des intérêts, fluidifiant et démultipliant les scènes de négociation et de conflit. Il reste cependant à s'interroger sur la portée exacte de cette crise. Parmi les diverses interprétations du modèle québécois, certains travaux rappellent l'intérêt d'une certaine sociologie des profondeurs, des structures et de l'économie (Bouchard et Lévesque, 2010), au-delà des revendications, des intérêts et des groupes: le modèle québécois est aussi un mode d'insertion et de transformation d'une société particulière dans les mécanismes du capitalisme nord-américain, qui a su trouver des voies originales de production et de redistribution de la richesse (Rigaud *et al.*, 2010). Il nous semble que cette approche pourrait à la fois remédier à la disparition mystérieuse de l'économie politique dans les études sur l'action collective (McAdam et Boudet, 2012) et constituer une contribution intéressante aux débats actuels sur la diversité du capitalisme qui, trop souvent, font peu de place aux mouvements sociaux.

En définitive, il est certes possible d'interpréter toutes ces dynamiques de manière «mouvement-centrique», comme révélatrices d'un «mouvement social en réseau» fortement opposé aux cadres institutionnels en place, puisque le Printemps érable en possède plusieurs caractéristiques (voir Castells, 2013, p. 218-237). Mais il est aussi possible d'en faire une interprétation élargie, en associant institutions et mobilisations: les «mouvements en réseau» récents naissent souvent en réaction à des sociétés, secteurs ou enjeux dont les citoyens sont rigoureusement exclus et dont la fermeture est censée garantir la paix sociale. Toutes proportions gardées et pour le seul dossier de l'enseignement supérieur au Québec, le Printemps érable confirme, par l'absurde, l'échec du gouvernement par le déficit démocratique – et le marché.

## Bibliographie

- Asselin, O. (2012). « Carré rouge. Le destin politique d'une forme colorée », *Theory & Event*, vol. 15, n° 3.
- Association pour une solidarité syndicale étudiante – ASSÉ (2005). *Recueil de textes sur l'histoire du mouvement étudiant québécois*, Montréal, ASSÉ.
- Ataogul, S. et al. (2013). *Grève étudiante. Perspectives juridiques et historiques*, Association des juristes progressistes.
- Beauregard-Langelier, H. (2007). *La lutte contre les coupures de 103 millions de dollars dans l'aide financière aux études*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales, Cahier MS 0702.
- Blouin-Genest, G. (2012). « Le (dé)goût d'un printemps : la construction sociale de la violence et de l'extrémisme politique lors du conflit étudiant québécois », *Cultures et conflits*, vol. 26, n° 87, p. 160-166.
- Boltanski, L. (1982). *Les cadres: la formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit.
- Bonenfant, M., A. Glinoyer et M.-E. Lapointe (2013). *Le printemps québécois: une anthropologie*, Montréal, Écosociété.
- Bouchard, M.-J. et B. Lévesque (2010). *Économie sociale et innovation. L'approche de la régulation, au cœur de la construction québécoise de l'économie sociale*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), coll. « Études théoriques », n° ET 1103.
- Brunelle, C., L.-P. Lampron et M. Roussel (2012). « La liberté d'expression en contexte de crise: le cas de la grève étudiante », *Les cahiers de droit*, vol. 53, n° 4, p. 831-859.
- Canet, R. (2008). « L'éclosion d'une culture politique participative: l'expérience du Forum social québécois », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 21, n° 1, p. 84-103.
- Castells, M. (2013). *Networks of Outrage and Hope: Social Movements in the Internet Age*, Cambridge, Polity Press.
- Clain, O. et al. (2012). « Le Printemps québécois, les racines d'une résistance », *Transform!*, n° 11, p. 196-206.
- CLASSE (2012). « Cahier de préparation pour les délégations – version finale », *Bloquons la hausse*, <<http://www.bloquonslahausse.com/wp-content/uploads/2012/01/Cahier-de-Congres-CLASSE-31-mars-et-1er-avril.pdf>>, consulté le 9 janvier 2015.
- Conseil supérieur de l'éducation (2008). *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, Québec, Gouvernement du Québec.
- De Briey, L. (2012). « Printemps d'érable, automne libéral? », *Politique*, n° 76, p. 27-33.
- Della Porta, D. (2008). « Research on social movements and political violence », *Qualitative Sociology*, vol. 31, n° 3, p. 221-230.
- Dobry, M. (1983). « Mobilisations multisectorielles et dynamique des crises politiques: un point de vue heuristique », *Revue française de sociologie*, vol. 24, n° 3, p. 395-419.
- Dupuis-Déri, F. (dir.) (2013). *À qui la rue? Répression policière et mouvements sociaux*, Montréal, Écosociété.
- Favre, P. (2009). « Manifestation », dans O. Fillieule, L. Mathieu et C. Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 341-347.
- Hardt, M. et A. Negri (2004). *Multitude: guerre et démocratie à l'âge de l'Empire*, Paris, La Découverte.

- Hassenteufel, P. (1995). « Les groupes d'intérêt dans l'action publique: l'État en interaction », *Pouvoirs: Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n° 74, p. 155-168.
- Julien, F. (2012). « Le Printemps érable comme choc idéologique », *Cultures et conflits*, n° 87, p. 152-159.
- Lacoursière, B. (2008). « Le retour à un mouvement étudiant combatif et démocratique », dans F. Dupuis-Déri (dir.), *Québec en mouvements: idées et pratiques militantes contemporaines*, Montréal, Lux, p. 71-95.
- Lacroix, R. et M. Trahan (2007). *Le Québec et les droits de scolarité universitaire*, Montréal, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).
- Lévesque, B. (2002). « Le modèle québécois: un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société? », *Interventions économiques*, n° 29, <<http://interventionseconomiques.revues.org/1012>>, consulté le 9 janvier 2015.
- Mathieu, L. (2007). « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, n° 77, n° 1, p. 131-151.
- McAdam, D. et H. Boudet (2012). *Putting Social Movements in Their Place: Explaining Opposition to Energy Projects in the United States, 2000-2005*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – MELS (2010). *L'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec. Document d'appui à la réflexion*, Rencontres des partenaires en éducation, 6 décembre 2010, Québec, Gouvernement du Québec.
- Montpetit, É. (2003). « Les réseaux néocorporatistes québécois à l'épreuve du fédéralisme canadien et de l'internationalisation », dans A.-G. Gagnon (dir.), *Québec: État et société*, tome 2, Montréal, Québec/Amérique, p. 191-207.
- Offe, C. (1989). « Reflections on the institutional self-transformation of movement politics: A tentative stage model », *Hitotsubashi Journal of Social Studies*, vol. 21, n° 1, p. 179-195.
- Offerlé, M. (1998). *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien.
- Poirier St-Pierre, R. et P. Éthier (2013). *De l'école à la rue: dans les coulisses de la grève étudiante*, Montréal, Écosociété.
- Rigaud, B. et al. (2010). « Les complémentarités institutionnelles du modèle québécois de développement », *Recherches sociographiques*, vol. 51, n°s 1-2, p. 13-43.
- Seymour, M. (2013). *Une idée de l'université. Propositions d'un professeur militant*, Montréal, Boréal.
- Sommier, I. (2001). *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, coll. « Domino ».
- Sommier, I. (2003). *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, coll. « Champs ».
- Sterne, J. (2012). « Quebec's casseroles: on participation, percussion and protest », *Theory & Event*, vol. 15, n° 3, <[http://muse.jhu.edu/journals/sheery\\_and\\_event/v015.35.sterne.html](http://muse.jhu.edu/journals/sheery_and_event/v015.35.sterne.html)>, consulté le 9 janvier 2015.
- Teisceira-Lessard, P. (2012a). « Injonctions: le travail des tribunaux est perturbé », *La Presse*, 14 mai.
- Teisceira-Lessard, P. (2012b). « "Les casseurs du 19 mai à Montréal ont mis le feu à Montréal", dit Gérald Tremblay », *La Presse*, 20 mai.
- Teisceira-Lessard, P. (2012c). « Fissures dans le mouvement étudiant », *La Presse*, 28 mai.
- Thériault, C. (2012). « Le Cégep de Rimouski se désaffilie de la FECQ », *Le Soleil*, 3 décembre.
- Tilly, C. (1986). *The Contentious French*, Cambridge, Belknap Press.

# 10



## LA GRATUITÉ À L'UNIVERSITÉ

**Michel Seymour**

Le principe de la gratuité scolaire à l'université doit, pour être compris, être replacé dans le contexte des grandes orientations politiques, juridiques et philosophiques de notre temps. Cet objectif respecte tout d'abord l'esprit du rapport Parent, dans lequel il était affirmé que la gratuité universitaire est « un objectif souhaitable à long terme » (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 1964, p. 210 et 238). Le principe de la gratuité universitaire respecte aussi la signature du Canada au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels<sup>1</sup> dans lequel on peut lire que « l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ». Enfin, le principe s'accorde avec l'une des normes fondamentales de justice introduites par le plus grand philosophe politique du XX<sup>e</sup> siècle, John Rawls. Dans les pages qui suivent, je voudrais approfondir l'idée de la gratuité universitaire et la confronter à la conjoncture politique québécoise.

---

1. Voir Nations Unies, *Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, ratifié par 160 pays et entré en vigueur en 1976, article 13c.

Je commencerai par expliciter en quoi consiste le principe d'accessibilité à l'université. Je le ferai en m'inspirant de Rawls et de son principe de juste égalité des chances. Je montrerai ensuite que, si l'on accepte un principe d'égalité des chances à l'université, on est pour ainsi dire forcé de conclure qu'il faut se donner comme objectif l'atteinte de la gratuité à l'université. Je répondrai ensuite à certaines critiques formulées par Pierre Fortin et j'examinerai certaines solutions alternatives envisagées par Luc Godbout et Jocelyn Maclure. Au terme de cette réflexion, le lecteur sera en mesure d'apprécier l'importance d'une norme comme celle de la gratuité scolaire à l'université.

## 1. L'héritage de Rawls

Pour approfondir la réflexion sur les enjeux entourant la conception de l'université et la hausse des droits de scolarité, il est essentiel de s'attarder à la contribution du philosophe John Rawls. Ce penseur n'est pas choisi au hasard. Il est l'un des plus grands théoriciens de la justice au monde. La contribution de ce philosophe américain de l'Université Harvard, né en 1921 et décédé en 2002, est déjà en soi exemplaire. Avec la publication de son livre intitulé *Théorie de la justice*, paru pour la première fois en 1971 (Rawls, 1987), il ne serait pas exagéré de dire que Rawls a transformé de fond en comble la philosophie politique au xx<sup>e</sup> siècle.

Dans le contexte du débat sur les droits de scolarité, Rawls doit retenir notre attention surtout à cause de la place centrale qu'il accorde dans son système au principe de juste égalité des chances. En plus des deux principes de liberté affirmant les libertés de base (liberté d'expression, d'association, de conscience, etc.) et les libertés politiques (droit de vote, droit d'éligibilité, droit de contribuer au financement des partis politiques, etc.), Rawls admet aussi deux principes liés à la notion d'égalité. Il s'agit de la juste égalité des chances et du principe de différence. Le principe de différence admet le caractère juste de certaines différences socioéconomiques seulement si, par leur existence même, on s'assure d'une plus grande richesse produite et pouvant être distribuée. Autrement dit, la différence socioéconomique est juste seulement si elle engendre plus de richesse à transférer aux plus démunis. Le surplus de richesse occasionné par l'existence de meilleurs salaires doit impérativement être distribué et doit servir à améliorer au maximum le sort des plus démunis. C'est pourquoi on caractérise souvent ce principe en disant qu'il s'agit d'un principe « maximin ». C'est un principe qui vise à maximiser le minimum détenu par les moins fortunés. Il ne faut pas leur assurer seulement une distribution partielle, il faut leur assurer un maximum. Sans ce principe, les différences socioéconomiques cessent d'être justes.

Dans un article de 1967, Rawls écrit :

L'égalité des chances est un ensemble d'institutions qui assure une éducation égale de même qu'un accès à la culture pour tous et qui laisse ouverte la concurrence pour les postes sur la base des qualités raisonnablement liées à la performance, et ainsi de suite. Ce sont ces institutions qui sont mises en péril lorsque les inégalités et la concentration de la richesse atteignent une certaine limite<sup>2</sup>.

Ici, on voit comment la juste égalité des chances et le principe de différence sont imbriqués l'un dans l'autre. Il faut que chacun développe ses talents pour produire de la richesse à distribuer et il faut distribuer de la richesse (et donc empêcher sa concentration) notamment pour financer l'égalité des chances.

Rawls ne saurait mieux dire. Ses propos de 1967 sont toujours d'une actualité criante. Dans le contexte d'une économie mondialisée où s'observent des écarts croissants entre les plus riches et les plus pauvres, la concentration du capital, des moyens de production et des pouvoirs de décision dans les mains d'un petit nombre tend à ébranler les modèles égalitaristes, et au premier chef, le principe de juste égalité des chances. Dans le contexte qui est le nôtre, nous faisons justement face à cet important défi. Les gouvernements s'endettent pour stimuler l'économie dans le contexte d'une crise économique engendrée par le dérèglement financier qui a lui-même été provoqué par les plus riches de la société (le 1 %). Et les gouvernements tentent ensuite de résorber leurs déficits en augmentant les tarifs, ce qui touche 99 % de la population et affecte des secteurs névralgiques comme la santé et l'éducation.

L'important est toutefois de noter ici à quel point le principe de juste égalité des chances est intimement lié à la sphère de l'éducation. Rawls n'a jamais modifié ce point de vue initial. La même idée est reprise dans *Théorie de la justice* en 1971. Il écrit :

Ceux qui ont des capacités et des talents semblables devraient avoir des chances semblables dans la vie. De manière plus précise, en supposant qu'il y a une répartition des atouts naturels, ceux qui sont au même niveau de talent et de capacité et qui ont le même désir de les utiliser devraient avoir les mêmes perspectives de succès, ceci sans tenir compte de leur position dans le système social. Dans tous les secteurs de la société, il devrait y avoir des perspectives à peu près égales de culture et de réalisation pour tous ceux qui ont des motivations

---

2. «Equality of opportunity is a set of institutions which assures equally good education and chances of culture for all and which keeps open the competition for positions on the basis of qualities reasonably related to performance, and so on. It is these institutions which are put in jeopardy when inequalities and concentrations of wealth reach a certain limit» (Rawls, 1999, p. 143; traduction libre).

et des dons semblables. Les attentes de ceux qui ont les mêmes capacités et les mêmes aspirations ne devraient pas être influencées par leur classe sociale (Rawls, 1987, p. 104).

Il s'agit en somme de faire en sorte qu'aucun facteur arbitraire ne vienne s'interposer dans l'accès à l'emploi et à l'éducation. En particulier, la classe sociale à laquelle on appartient ne devrait pas être déterminante. C'est la raison pour laquelle Rawls écrit qu'il faut viser à « empêcher les accumulations excessives de propriété et de richesse et à maintenir des possibilités égales d'éducation pour tous. Les chances d'acquérir de la culture et des compétences techniques ne devraient pas dépendre de notre situation de classe et ainsi le système scolaire, qu'il soit public ou privé, devrait être conçu de manière à aplanir les barrières de classe » (Rawls, 1987, p. 104). On rencontre la même idée en 2001. Rawls écrit : « Dans toutes les parties de la société, ceux qui sont doués et motivés de la même manière doivent avoir à peu près les mêmes perspectives d'éducation et de réussite » (Rawls, 2004, p. 71).

Des écrits de Rawls, on peut retenir qu'il défend un principe d'accessibilité. Et puisque la réussite sociale dans un emploi commande à notre époque des études universitaires, il est clair que l'accessibilité entendue au sens de Rawls ne vaut pas que pour les études primaires et secondaires, mais aussi pour l'éducation supérieure.

Dans mon livre, le principe de la juste égalité des chances est aussi caractérisé à partir de cinq idées : une égalité formelle, une égalité de traitement, un seuil d'égalité de traitement, un traitement au mérite, des mesures antidiscriminatoires et un interventionnisme auprès des étudiants en difficulté (Seymour, 2013, p. 24-29).

## 2. De l'accessibilité à la gratuité

Mais l'accessibilité doit-elle aller de pair avec la « gratuité » à l'université ? Pas nécessairement. Pour tirer cette conclusion, il faut démontrer en plus que les droits de scolarité nuisent à l'accessibilité. Qu'en est-il exactement ? L'an dernier, les partisans de la hausse prétendaient que celle-ci n'avait aucun effet sur l'accessibilité. C'était même l'un de leurs principaux arguments. La première raison de mettre en doute cette hypothèse est que selon une conception très répandue de l'économie, la loi de l'offre et de la demande suppose une corrélation étroite entre le prix d'un produit et le nombre de ses consommateurs. Selon cette logique, des prix plus élevés vont de pair avec une plus grande rareté de consommation. Alors forcément, si l'éducation supérieure coûte plus cher, les « clients étudiants » seront moins nombreux à consommer ce produit.

Un autre argument qui prouve les répercussions négatives des droits de scolarité sur l'accessibilité est étonnamment venu du gouvernement Charest lui-même. La proposition gouvernementale était d'associer la hausse à une amélioration du système de prêts et bourses. La question qu'on pouvait se poser est : pourquoi améliorer le système de prêts et bourses si la hausse n'a aucun effet sur l'accessibilité ? Il semble au contraire que s'il faut améliorer les prêts et les bourses aux étudiants, c'est justement pour neutraliser les contrecoups négatifs de la hausse sur l'accessibilité. Autrement dit, la politique gouvernementale semblait entrer en tension si ce n'est en flagrante contradiction avec l'une de ses principales affirmations.

Voici un troisième argument démontrant l'effet négatif des droits de scolarité sur l'accessibilité. On sait maintenant, grâce aux travaux du professeur Ross Finnie, que les droits de scolarité nuisent à l'accessibilité<sup>3</sup>. En Ontario, 39 % des jeunes dont les parents ont un revenu oscillant entre 5000\$ et 25000\$ vont à l'université, alors que 62 % des étudiants dont les parents ont un revenu de 100000\$ et plus la fréquentent. Au Québec, on passe de 18 % à 55 % pour les mêmes groupes. Des données révèlent les mêmes disparités d'accès entre riches et pauvres dans les provinces de l'Atlantique et dans les provinces de l'Ouest : le taux de fréquentation entre les plus pauvres et les plus riches passe de 28 % à 82 % dans les provinces atlantiques et de 33 % à 54 % dans les provinces de l'Ouest. Le coût des études postsecondaires est un obstacle plus grand pour les pauvres que pour les riches.

Ces chiffres indiquent l'existence d'une corrélation entre les droits de scolarité et l'accessibilité. Ils ne permettent pas d'établir hors de tout doute une relation de cause à effet. Mais ils disent quand même que la proportion des étudiants appartenant à des familles riches allant à l'université est plus grande que la proportion des étudiants appartenant à des familles pauvres. Il semble alors raisonnable d'inférer que, si ça coûte plus cher, les étudiants pauvres seront moins enclins à aller à l'université que les étudiants riches. D'aucuns diront même que cela relève du sens commun. Mais le fait est que le gouvernement, les directions universitaires et certains chroniqueurs et éditorialistes ont insisté pendant de longs mois pour dire qu'aucun lien ne pouvait être établi entre les droits de scolarité et l'accessibilité. C'est la raison pour laquelle il faut s'arrêter longuement sur cette question, même si la réponse semble être évidente.

---

3. En ce qui a trait au collège, le Québec est un chef de file au Canada. L'accès au niveau collégial (général et professionnel) est de 40 % au Québec, contre 36 % en Ontario, 26 % dans les provinces de l'Ouest et 25 % dans les provinces atlantiques, puisque le niveau collégial n'est que « professionnel » dans ces autres provinces.

Il ne s'agit pas de prétendre que l'effet négatif sur l'accessibilité est seulement fonction de droits de scolarité élevés. D'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte. Par exemple, une culture de l'endettement peut favoriser l'accès aux études même si elles sont plus coûteuses. Ainsi, au Canada et aux États-Unis, où les droits de scolarité sont élevés, il y a une proportion plus grande de pauvres qu'au Québec qui accèdent à l'université. Mais il y a aussi plus d'endettement qu'au Québec. La culture de l'endettement aux États-Unis a d'ailleurs entraîné une dette universitaire de mille milliards de dollars. Un défaut de paiement de cette dette pourrait avoir sur les banques un effet similaire aux retombées du défaut de paiement de la dette hypothécaire de 2008.

Il se peut aussi que la volonté d'accéder à des études universitaires puisse être motivée par des facteurs « culturels ». Certains ont, par exemple, prétendu que si la vaste majorité des anglophones et allophones québécois étaient convaincus de l'importance du baccalauréat comme condition minimale pour accéder à un emploi de qualité, la motivation des Québécois francophones était beaucoup moins grande. La perception de la formation universitaire et de son utilité pour l'accès à l'emploi serait beaucoup moins grande chez les francophones. Mais cette explication « culturelle » peut tirer son origine d'expériences négatives vécues historiquement par les francophones. Les enfants de familles pauvres ont historiquement été éduqués dans un contexte socioéconomique exigeant un accès rapide à l'emploi, immédiatement après les études secondaires. En somme, les conditions socioéconomiques défavorisant les familles pauvres seraient à l'origine de la perception négative de l'utilité des études universitaires.

En outre, il se peut aussi que dans les quartiers pauvres où la formation risque souvent d'être déficiente et l'encadrement des étudiants insuffisant, les citoyens ne retiennent pas grand-chose de positif de leurs études primaires et secondaires, et cela contribuerait à expliquer leur réticence à s'engager dans des études supérieures. Autrement dit, ce serait l'échec à appliquer le principe d'égalité des chances au niveau des études primaires et secondaires qui expliquerait la réaction culturelle négative des francophones à l'égard de la formation universitaire. À mon avis, cela n'est pas une raison pour renoncer à appliquer le principe à l'université, et c'est davantage une raison pour appliquer le principe aussi au niveau des études primaires et secondaires!

L'une des versions les plus souvent admises de l'argument selon lequel les droits de scolarité n'ont aucune influence sur l'accessibilité concerne justement le Québec. Notre province est celle qui, au Canada, demande la contribution la plus faible des étudiants aux études universitaires. Et pourtant, l'accessibilité aux études universitaires serait moins grande au Québec. Mais ceux qui ont fait cette affirmation n'ont pas tenu compte

d'une différence majeure entre le Québec et les autres provinces. Dans les autres provinces canadiennes, l'accès à l'université survient immédiatement après les études secondaires. Au Québec, les étudiants doivent passer par des études collégiales. Cette différence explique en grande partie le différentiel qui existe entre le Québec et les autres provinces. Car lorsqu'on tient compte de l'accès à des études postsecondaires, on est obligé de constater que l'accès à de telles études est plus grand au Québec que partout ailleurs au Canada.

### 3. La solution de Pierre Fortin

Comme on le voit, l'argument selon lequel les droits de scolarité n'ont pas d'effet négatif sur l'accessibilité ne tient pas la route. Mais, de toute façon, les partisans de la hausse ou de l'indexation n'invoquent plus cet argument maintenant. Au contraire, on essaie de se servir de ces répercussions négatives des droits de scolarité sur l'accessibilité comme pour refuser le gel dans une perspective de gratuité universitaire. À l'émission *24 heures en 60 minutes* animée par Anne-Marie Dussault, le 28 janvier 2013, Pierre Fortin prétendait que la gratuité ferait entrer entre 22 000 et 27 000 étudiants nouveaux sur les campus.

Il a émis cette hypothèse sans doute exagérée pour être en mesure de conclure que la gratuité coûterait trop cher au gouvernement. L'abolition des droits de scolarité entraînerait une perte de revenu de 600 millions de dollars, et l'ajout de 24 000 nouveaux étudiants exigerait une hausse de 400 millions dans le budget de fonctionnement des universités. Bref, il en coûterait un milliard de dollars au gouvernement pour financer la gratuité. C'est faire peser un fardeau trop lourd sur les finances publiques québécoises. Il faut donc renoncer à la gratuité scolaire. *Or so it seems.*

Pierre Fortin exagère sans doute l'influence de la gratuité sur l'accessibilité. Il est difficile d'évaluer comme il le fait les conséquences d'une politique de gratuité universitaire. On ne voit pas comment mesurer aussi précisément l'arrivée massive de nouveaux étudiants sur le marché universitaire découlant d'une politique de gratuité.

On peut d'ailleurs lui reprocher à ce propos un certain nombre de choses. Fortin semble oublier que les étudiants étrangers devraient toujours payer des droits de scolarité. Il ignore aussi le fait que la mise en place de la gratuité pourrait se faire progressivement. Enfin et surtout, il ne tient pas compte de la proposition faite par les associations étudiantes et les syndicats. Il s'agissait d'appliquer le gel dans une perspective de gratuité scolaire, et non la gratuité en tant que telle. Les coûts impliqués dans le gel étaient minimes et, pourtant, étant donné l'inflation, le fait

de geler les droits de scolarité revenait à les réduire. Le gel était donc une solution accessible, peu coûteuse, qui respectait la norme idéale de la gratuité, puisqu'il nous permettrait de nous en rapprocher constamment. Il constituait une base de compromis raisonnable. Fortin oublie donc de dire que la solution qui était à la disposition des libéraux et des péquistes était le gel dans une perspective de gratuité. Il s'est engagé dans une caricature de la position des étudiants pour mieux faire passer l'idée d'une indexation des droits de scolarité. Le gel n'entraîne pas les coûts caricaturaux décrits par Fortin. Le gel peut rester en place pendant une très longue période avant que l'on fasse carrément le saut et qu'on applique intégralement la gratuité.

L'important pour mon propos est toutefois ici de noter que, dans son argument, Fortin reconnaît que les droits de scolarité ont un effet sur l'accessibilité. Il reconnaît que sans frais de scolarité, un très grand nombre d'étudiants accéderont à l'université. Cela prouve qu'en fin de compte, les droits de scolarité influencent l'accessibilité.

Les partisans de la hausse ou de l'indexation semblent donc maintenant admettre qu'il existe un effet des droits de scolarité sur l'accessibilité. Mais, puisque la norme d'accessibilité doit être reconnue et qu'elle correspond au principe de juste égalité des chances, il faut alors réduire et éventuellement éliminer les droits de scolarité pour être juste. Ainsi, dans une perspective rawlsienne, il faut conclure que la seule mesure qui soit équitable et qui assure la juste égalité des chances, c'est la gratuité ou le gel dans une perspective de gratuité.

L'objectif de la gratuité à l'université s'appuie donc non seulement sur des assises politiques (rapport Parent) et juridiques (le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), mais aussi sur des assises philosophiques solides.

La gratuité est implantée déjà dans une vingtaine de pays. Ce n'est donc pas une pure utopie. En outre, seulement le tiers des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) affiche des droits de scolarité de plus de 1500\$ US pour les universités publiques. Pour les autres universités, l'objectif de la gratuité n'est donc pas hors d'atteinte.

M. Fortin pense toutefois que la gratuité universitaire est hors de notre portée au Québec. Il convient donc de poursuivre la réflexion concernant sa position contre la gratuité. Il croit qu'au nom de l'équité, il faut refuser la gratuité parce que les impôts demandés aux diplômés seraient injustes. Pour faire cette affirmation, M. Fortin doit supposer que les sommes requises pour financer la gratuité doivent être puisées exclusivement à partir de hausses d'impôt exigées aux diplômés. En révélant l'injustice que cela représenterait

pour ces citoyens, il croit ainsi être en mesure de faire une démonstration par l'absurde. Les hausses d'impôt requises sont tellement grandes que cela deviendrait inéquitable.

Mais le financement de la gratuité peut être réalisé par d'autres mesures et pas seulement par l'impôt. Ensuite, on peut imaginer l'ajout de plusieurs paliers d'impôt additionnels pour mieux répartir le fardeau fiscal, pour que l'effort fiscal ne repose pas sur la classe moyenne. Il s'agirait en somme de restaurer les 16 paliers d'impôt qui furent jadis la norme. On peut aussi proposer un effort fiscal supplémentaire aux entreprises, qui profitent largement de l'expertise des diplômés. En ce sens, on pourrait restaurer la taxe sur le capital. Enfin, on peut aussi penser que les diplômés retournent à la société ce qu'ils doivent non seulement par leur contribution à un impôt progressif, mais aussi en exerçant une profession qui est au service du bien commun. Il n'est alors peut-être pas nécessaire d'exiger le remboursement d'une somme identique au coût de formation. Cette exigence est inventée de toute pièce par M. Fortin pour mieux servir les fins de sa démonstration.

On l'a dit, l'argument de M. Fortin semble supposer que l'impôt est le seul moyen de financer la gratuité universitaire. C'est de cette manière qu'il parvient à des hausses d'impôt apparemment excessives qui le font reculer devant cette solution alternative. Mais, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, il n'y a pas que l'impôt pour nous aider à financer les universités. Il faut voir s'il n'y a pas de meilleure façon de ventiler les sommes attribuées à l'éducation supérieure. Il convient de se demander, par exemple, s'il n'y a pas un déséquilibre entre le financement du fonds de fonctionnement, du fonds des immobilisations et du fonds de la recherche. Y a-t-il un mauvais financement? M. Fortin, lui, semble supposer qu'il n'y en a pas. Mais comment expliquer alors cette étude produite par le gouvernement du Québec en 2011, dans laquelle il est démontré que, globalement, l'ensemble des dépenses par étudiant universitaire est plus important au Québec que partout ailleurs au Canada (MELS, 2011)? Selon cette étude, les dépenses faites dans les universités (incluant le fonds de fonctionnement, le fonds de recherche, le fonds des immobilisations et le fonds de fiducie) atteignent au Québec 1,94 % du produit intérieur brut (PIB), alors qu'elles se situent à 1,58 % pour le Canada sans le Québec (MELS, 2011, p. 2, tableau 1). Les dépenses par étudiant atteignent 29 242 \$ au Québec et seulement 28 735 \$ au Canada sans le Québec (MELS, 2011, p. 2, tableau 2). Ces faits tendent à montrer qu'il existe un déséquilibre au Québec entre le fonds de fonctionnement et les autres fonds. Une hypothèse plausible à examiner est que le fonds des immobilisations occupe la part du lion dans le financement universitaire.

En terminant, une remarque s'impose concernant l'affirmation de M. Fortin au sujet de l'effet négatif de la gratuité sur l'attrition. M. Fortin croit que la gratuité va accroître le problème du décrochage. Si l'accès aux études universitaires est facile, cela va faire entrer dans le système des personnes qui ne seront pas très motivées à poursuivre et terminer leurs études. Mais il existe des études qui tendent au contraire à montrer que les étudiants bénéficiant d'un financement intégré sont plus susceptibles de terminer leurs études à temps. Ceux qui, au contraire, ont à travailler pour payer leurs frais de scolarité sont plus susceptibles de mettre beaucoup de temps avant de terminer leurs études et ils finissent souvent par les abandonner pour cette raison. Il y a d'ailleurs différentes formes d'attrition. L'attrition provoquée par les obstacles financiers est injustifiée et inacceptable. L'attrition causée par l'incapacité de remplir les exigences du curriculum est normale et acceptable.

La démonstration par l'absurde que M. Fortin tente de faire échouer donc lamentablement. Si les hausses d'impôt requises semblent trop fortes, c'est parce que M. Fortin examine cette proposition comme si c'était une solution permettant de résoudre tous les maux, à l'exclusion des correctifs apportés à la ventilation des sommes investies dans l'enseignement supérieur. Elle échoue d'autant plus lamentablement qu'elle fait fi de la véritable position adoptée par les associations étudiantes à l'occasion du Sommet sur l'enseignement supérieur (hiver 2013). Répétons-le, les étudiants demandaient le gel dans la perspective de la gratuité et non la gratuité elle-même.

#### 4. La solution de Luc Godbout

Certains estiment toutefois qu'une solution meilleure peut et doit être envisagée. Que dire de pistes de solution telles que l'indexation des droits de scolarité, une baisse du crédit d'impôt, la bonification du système de prêts et du système de bourses, de même que le remboursement proportionnel aux revenus (RPR) et l'utilisation du régime enregistré d'épargne-études (REEE)? Pourquoi ne pas envisager cet éventail de mesures comme solution alternative?

Cette solution a été avancée par le fiscaliste Luc Godbout (2012) lors du colloque organisé par la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) à l'automne 2012. À une question posée, Godbout confirma que cette solution était inspirée par une logique de l'utilisateur-payeur. L'université offrirait des services qui servent les intérêts individuels de ceux qui en profitent. Or, contrairement à ce que Godbout avance, la logique de l'utilisateur-payeur ne doit pas être appliquée

à l'université. L'université existe dans l'intérêt public, elle est au service du bien commun et elle sert à réaliser l'égalité des chances. Tous les citoyens bénéficient de l'université. C'est grâce à elle qu'il existe des ingénieurs, des comptables, des psychologues, des éducateurs, des avocats, des médecins, des pharmaciens et des infirmières.

Il faut plutôt s'appuyer sur une conception hybride de l'université. Il s'agit en l'occurrence tout d'abord d'une institution servant l'intérêt collectif, qui est au service du bien commun et qui sert à appliquer le principe de juste égalité des chances; et elle est ensuite une occasion pour les étudiants de se réaliser comme personnes et de trouver un emploi correspondant à leurs talents. Bien sûr, l'étudiant en retirera certains bénéfices, mais il remboursera la société par l'impôt qu'il paiera. Pour tenir compte des bénéfices personnels (un emploi lucratif) qui résultent de l'obtention d'un diplôme, pas besoin d'imposer des droits de scolarité; le futur travailleur universitaire contribuera en payant plus d'impôts. Il faut donc compter sur un système d'impôt progressif et rétablir les 16 paliers d'imposition.

Il est vrai que les détenteurs d'un baccalauréat gagneront beaucoup plus pendant leur vie active que les détenteurs d'un diplôme d'études secondaires (entre 600 000\$ et 800 000\$ selon les études). Il ne semble pas déraisonnable à première vue d'en inférer que, du point de vue de l'équité, les bénéficiaires devraient payer une partie des coûts de leur éducation. L'étudiant paie présentement un peu moins de 13 % de coûts de son diplôme universitaire, le reste étant assumé majoritairement par l'État – près de 65 % si l'on additionne la part des deux gouvernements.

Mais cet argument ne tient pas la route non plus. Si les étudiants gagnent plus en raison de leurs études universitaires, ils paieront plus d'impôts. À salaire égal, ils doivent payer en fonction d'un même taux d'imposition. Il serait injuste, à salaire égal, de faire payer plus d'impôts à ceux qui ont fait des études universitaires. Mais c'est pourtant une conséquence qui découle de l'idée que les étudiants doivent payer pour leurs frais de scolarité en plus de payer un impôt qui est fonction de leur salaire.

En outre, il est difficile de comprendre l'engouement de Luc Godbout pour le remboursement proportionnel au revenu. Il existe déjà une formule bien établie permettant de payer en proportion du revenu, et c'est l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le revenu est une sorte de RPR.

Enfin, l'auteur semble privilégier le scénario de l'indexation. Pourtant, l'indexation suppose que le montant actuel est juste; or il n'est pas juste. Elle présuppose la logique de l'utilisateur-payeur. Elle suppose que la solution au financement des universités passe par la contribution des étudiants. Elle suppose que les étudiants ne font pas leur juste part si l'on gèle les droits. Elle ignore la responsabilité des administrations publiques.

Elle suppose que l'entreprise privée ne doit pas être taxée. Enfin, elle ne constitue pas une solution stable parce qu'elle ne repose sur aucun principe de justice.

## 5. La solution de Jocelyn Maclure

Jocelyn Maclure ne s'en prend pas à l'objectif de la gratuité universitaire, qui serait selon lui raisonnablement satisfaisant si les finances publiques du Québec étaient saines. Mais les taxes, tarifs et impôts en vigueur ne suffisent pas 1) à payer l'ensemble des services publics et des politiques sociales auxquels les citoyens québécois sont attachés, 2) à investir davantage dans les universités pour qu'elles demeurent compétitives et 3) à éliminer le déficit et réduire le poids de la dette publique. C'est la raison pour laquelle Maclure (2012) propose de hausser légèrement la contribution des étudiants.

Mais l'on se demande comment Maclure arrive à cette conclusion. Comme tant d'autres, il se focalise sur les étudiants, comme si aucune autre solution n'était à notre disposition. Puisque les finances publiques du Québec sont difficiles, on pourrait, par exemple, proposer :

- 1) de rétablir les 16 anciens paliers d'impôt;
- 2) de rétablir les transferts fédéraux pour l'éducation supérieure à la hauteur de 1995;
- 3) de rétablir la taxe sur le capital et donc une contribution accrue de l'entreprise, qui profite de l'université inscrite dans une économie du savoir;
- 4) d'imposer des redevances aux minières sur l'exploration et l'exploitation du minerai;
- 5) de lutter contre l'évasion fiscale et le travail au noir (une perte de 3,5 milliards de dollars par année selon le gouvernement du Québec);
- 6) d'exiger de la Caisse de dépôt et placement qu'elle investisse au Québec.

Pourquoi envisager un tel éventail de mesures? La réponse est qu'il ne faut pas faire porter sur le dos des étudiants la responsabilité de la crise du financement des universités. Il ne faut pas non plus léguer aux générations futures une dette universitaire privée, en plus de la dette publique.

Maclure ne l'entend pas de cette façon. Selon lui, il est certes impé-  
ratif, par exemple, de geler les tarifs des frais de garde pour les familles  
moins bien nanties – du moins si l'on veut créer des conditions rendant  
la mobilité sociale possible –, mais il ne voit pas comment il pourrait  
s'opposer à payer plus que 35\$ par semaine pour que sa fille puisse  
fréquenter un centre de la petite enfance (CPE). Il devrait selon Maclure  
y avoir un différentiel dans les coûts qui refléterait le différentiel des  
revenus. Dans tous les cas, si l'on s'y oppose, cela ne peut être au nom  
de la justice sociale. Il se peut fort bien que l'on doive un jour ou l'autre  
augmenter les impôts et ajouter des paliers d'imposition. Mais ce n'est  
pas une panacée. C'est dans ce contexte qu'il se pose la question suivante :  
« Pourquoi ne pas mettre en œuvre, avant cela, des mesures ciblées qui  
feraient en sorte que des contribuables paieraient un peu plus pour des  
services qui ont pour eux une grande valeur ? » Mais la valeur des services  
universitaires ne se mesure pas seulement à partir de l'utilisation qu'en  
ont faite les diplômés. Ceux qui apprécient les bénéfices apportés par  
les ingénieurs, comptables, psychologues, éducateurs, avocats, médecins,  
pharmaciens et infirmières apprécient aussi par le fait même l'université.  
Ils reconnaissent les bénéfices que l'université leur apporte. On peut sans  
doute imaginer des citoyens qui ne bénéficient d'aucun de ces services.  
Mais il faut comprendre l'impôt sur le revenu comme une sorte de police  
d'assurance collective obligatoire imposée à tous les citoyens, parce que  
tous reconnaissent que la probabilité est élevée qu'un jour ou l'autre  
ils profitent de l'un ou l'autre de ces services.

L'université n'est pas un produit de luxe. C'est un service public, utile  
à la collectivité entière et au service du bien commun. Si l'on a des sous  
pour payer plus de « taxes » pour des services, alors ces sous pourraient  
tout aussi bien être perçus sous forme d'impôt. L'argument de Maclure  
que les plus riches peuvent payer plus cher pour obtenir ces services peut  
parfaitement être récupéré dans le cadre de la présente analyse. Car c'est  
précisément par l'impôt que cet argent peut être perçu auprès des plus  
fortunés de la société. On retire sans doute des avantages personnels de  
notre formation. Notre salaire est plus grand que sans diplôme. Mais cette  
situation est juste si l'on a plus d'impôts à payer.

Toujours selon Maclure, le véritable combat pour l'accessibilité à  
l'université se joue « en amont », selon la formule maintenant consacrée,  
c'est-à-dire de la petite enfance jusqu'à l'école secondaire. Au Québec, 30 %  
des jeunes n'obtiennent pas leur diplôme d'études secondaires avant l'âge  
de 20 ans. Selon Maclure, c'est là que l'effort le plus grand doit être fait.

Mais pourquoi au nom d'une injustice en amont maintiendrait-on  
une injustice en aval ? Car il y a bel et bien en ce moment une injustice  
à l'entrée de l'université, si l'on en croit Pierre Fortin lorsqu'il affirme

que la gratuité ferait entrer tout de suite entre 22 000 et 27 000 nouveaux étudiants! Il serait étrange de fermer les vannes au niveau universitaire sous prétexte qu'elles sont fermées au primaire et au secondaire. Ouvrons toutes grandes les vannes et à tous les niveaux!

Au total, je ferais trois reproches à Maclure.

Je lui reprocherais tout d'abord d'appliquer incorrectement le principe de différence rawlsien à la sphère de l'éducation. Plus précisément, je soutiens qu'il viole l'ordre lexical d'application des principes. Maclure soutient en effet que le paiement différencié des frais de scolarité en fonction du revenu est fidèle à l'esprit de la justice sociale rawlsienne. C'est une façon de dire qu'une sorte de principe de différence peut s'appliquer à l'intérieur même de la sphère de l'éducation. Je contesterais cette interprétation. Pour bien comprendre le sens de mon objection, il faut savoir que, pour Rawls, le principe d'égalité des chances n'est pas accidentellement réalisé dans la sphère de l'éducation, car en réalité cette dernière est le moyen dans lequel se trouve réalisé le principe. On pourrait dire que le principe s'incarne essentiellement dans la sphère de l'éducation. C'est que, d'une manière générale et dans le respect de la hiérarchie des principes, il est selon Rawls incorrect d'appliquer le principe de différence dans des sphères où les autres principes n'ont pas encore été réalisés. L'ordre lexical des principes de justice suppose « que l'on satisfasse d'abord le principe classé premier avant de passer au second, le second avant de considérer le troisième, et ainsi de suite » (Rawls, 1987, p. 68).

Par exemple, il serait problématique d'appliquer le principe de différence dans la sphère des droits civiques et politiques (Rawls, 1987, p. 92). Ici, cela voudrait dire que l'on accepterait un traitement différencié entre les individus sur le plan de leurs libertés de base, pourvu que ce soit un désavantage qui leur permettrait d'obtenir des avantages pécuniaires. L'exemple discuté par Rawls est celui de la personne qui accepterait l'esclavage en retour d'une rémunération plus grande. Un autre exemple serait de mettre en place un système de santé à deux vitesses dans lequel on permettrait à des personnes plus riches de se payer un accès plus rapide à des services de santé privés parce qu'elles seraient les seules à pouvoir se les offrir financièrement. Selon ce point de vue, cela serait juste puisque cela permettrait de débloquer les listes d'attente dans le système public au profit des plus démunis. Là encore, il s'agit d'une application éhontée du principe de différence, qui vient heurter cette fois-ci l'égalité de dignité de l'ensemble des citoyens, peu importe leur niveau socioéconomique.

Dans mon livre, je discute aussi de la proposition de Debra Satz selon laquelle il serait avantageux pour les moins fortunés de la société de bénéficier de la richesse produite par les plus fortunés de la société qui ont été en mesure de se payer une éducation de qualité (Satz, 2007, p. 632).

Là encore, il s'agirait d'une application incorrecte du principe de différence, mais cette fois-ci, ce serait dans la sphère où doit s'appliquer en priorité le principe d'égalité des chances. L'argument de Maclure est de la même eau. Il soutient que les plus riches doivent payer davantage pour les services de santé, de garderie ou d'éducation que les plus pauvres. En un sens il a raison, mais il est erroné de penser que cela doit se faire à l'intérieur même de la sphère de l'éducation, qui est le domaine de prédilection d'un principe qui est lexicalement antérieur au principe de différence. L'idée de Rawls est la suivante. Supposons une société bien ordonnée dans laquelle le principe d'égalité des chances a été correctement appliqué. On obtient au terme du processus des citoyens aux talents diversifiés qui peuvent être rémunérés de façon diversifiée en fonction de l'apport de chacun au bien commun. C'est à ce moment que le principe de différence entre en scène. Les plus fortunés devront progressivement payer davantage d'impôts pour minimiser les différences entre eux et les moins fortunés de la société. Les plus fortunés contribueront davantage au bon fonctionnement des institutions que les moins fortunés et cela inclut les établissements d'enseignement supérieur. Mais d'un point de vue lexical, la contribution des uns et des autres doit être faite après que le principe de justice et d'égalité des chances a donné sa pleine mesure dans la sphère de l'éducation. Le principe de différence ne doit donc pas être appliqué dans le secteur de l'éducation supérieure, car ce dernier est l'apanage du principe de juste égalité des chances qui lui est lexicalement antérieur. Telle est ma deuxième critique adressée à Maclure. C'est par un système d'imposition progressif que l'on applique le principe de différence et non par des tarifs différenciés dans l'accès aux études supérieures. Le deuxième reproche est ainsi qu'il concentre trop son attention sur la question des droits de scolarité. Sa position aurait davantage de crédibilité s'il insistait d'abord et avant tout sur d'autres sources de financement comme celles que j'ai indiquées aux points 1) à 6).

Je serai aussi fort bref concernant ma troisième critique. Maclure ignore non seulement les autres sources de financement possibles – points 1) à 6) – en se rabattant presque exclusivement sur la contribution des étudiants, il ignore aussi le fait que l'augmentation des tarifs survient dans le contexte d'une crise économique qui a forcé les gouvernements à s'endetter pour stimuler l'économie. Or cette crise économique a été causée par le comportement éhonté des banques qui ont autorisé des prêts hypothécaires inadmissibles à leurs clients. Maclure devrait donc s'interroger sur l'opportunité d'autoriser une hausse des droits de scolarité qui, inévitablement, se traduira par un endettement étudiant accru et le paiement d'intérêts sur les emprunts. Les bénéficiaires de ces intérêts sur les prêts seront les banques, précisément les acteurs qui ont été à l'origine de la crise économique. Or les propositions de Maclure sont faites dans un vacuum sans tenir compte

de ces enjeux politiques. L'idée générale est qu'il ne faut pas faire porter par la classe moyenne le fardeau de la restauration de l'équilibre budgétaire. Maclure est donc peut-être trop complaisant à l'égard des politiques de droite qui n'hésitent pas à exiger de la classe moyenne un effort accru, alors qu'on épargne les groupes responsables de la crise.

## 6. Les véritables causes de la crise financière des universités

Le débat portant sur la hausse des droits de scolarité est aussi mal orienté parce que la hausse a été la principale mesure proposée pour résoudre le problème de financement des universités. J'ai déjà fait remarquer que cette approche était problématique parce qu'elle visait à résorber une crise engendrée par le milieu financier. L'endettement étudiant, résultant d'une hausse des droits de scolarité, aurait pour effet de forcer les étudiants à payer des frais d'intérêts aux banques. Autrement dit, le milieu financier profiterait de conséquences d'une crise qu'il a lui-même engendrée.

Pour comprendre le caractère problématique d'une attention exclusivement portée sur les droits de scolarité des étudiants, il faut aussi se replacer dans le contexte général de la gestion des finances publiques. Or le problème initial a été causé par le mauvais financement fédéral, qui a détourné les transferts aux provinces au profit d'investissements directs.

Chacun sait que le gouvernement fédéral a, pour équilibrer son budget en 1995, décidé de couper les transferts en éducation postsecondaire aux provinces. Lorsque les surplus budgétaires ont été retrouvés, le gouvernement fédéral a choisi, pour s'assurer d'une plus grande visibilité et d'une mainmise sur l'éducation supérieure, de privilégier le financement direct aux étudiants, aux professeurs, aux chercheurs et aux centres. Ce choix s'est fait aux dépens des transferts, et ce, bien que ceux-ci servent à assurer le financement de base des universités. Cela n'est pas seulement une interprétation de ce qui s'est passé. C'est aussi ce que l'on peut lire dans le budget fédéral de 2006 :

Alors que la part totale de l'aide fédérale est demeurée relativement constante au fil du temps (environ 25 % des dépenses globales réalisées par les établissements d'enseignement postsecondaire), la combinaison des instruments fédéraux a changé. Aujourd'hui, une plus grande proportion de l'aide est fournie par des mesures directes plutôt que par des transferts aux provinces (ministère des Finances, 2006, p. 36).

Le gouvernement fédéral a ainsi choisi pour des raisons politiques d'engendrer des pertes substantielles pour le fonds de fonctionnement des universités au Canada. Ce manque à gagner a été compensé dans le reste du Canada par des hausses des droits de scolarité excessives qui ont entraîné de l'endettement, des notes à la hausse et des diplômes à rabais. Le gouvernement fédéral a troqué l'argent servant au fonctionnement des universités pour faire des investissements directs qui lui assuraient une plus grande visibilité. Il a créé une crise des finances universitaires pour des motifs politiques.

Il y a aussi eu un mauvais financement de la part du gouvernement québécois et des administrations universitaires: le financement de deux hôpitaux universitaires alors que l'on ne pouvait s'en payer qu'un seul, le scandale de l'îlot Voyageur, la multiplication malencontreuse des campus satellites, la volonté d'abandonner le 1420 boulevard Mont-Royal, alors que l'Université de Montréal loue des espaces à grands frais (10 M\$ par année), et que le 1420 répondait à des besoins de 22 000 mètres carrés, etc. En plus de ces décisions maladroites et financièrement coûteuses, on a assisté à une dérive immobilière à la grandeur de la province. Comme en fait foi le rapport SECOR déposé à l'automne 2012, les projets d'infrastructures hors de contrôle ont engagé le gouvernement québécois dans des projets immobiliers de 44 milliards de dollars qui sont mal gérés. Les 18 plus grands projets d'infrastructures accusent en moyenne des dépassements de 78 % par rapport aux estimations budgétaires initiales. Cette dérive explique peut-être pourquoi le gouvernement du Québec n'a pu trouver les fonds nécessaires pour assurer le développement immobilier des universités. Quant aux universités, leur besoin d'espace ne peut justifier le développement de campus satellites à proximité des universités concurrentes. Cette compétition immobilière entre les administrations universitaires a engendré une véritable dérive tentaculaire, coûteuse et appauvrissante pour le fonds de fonctionnement des établissements universitaires.

Selon un rapport de la FQPPU produit en 2010 (Hémond, Maltais et Umbriaco, 2010) et mis à jour en 2012, les directions universitaires, aux prises avec des problèmes d'espace et une enveloppe budgétaire gouvernementale réduite au chapitre des immobilisations, ont dû puiser à même leur fonds de fonctionnement pour financer leurs propres projets d'immobilisations. Le gouvernement et les établissements universitaires se sont ainsi engagés dans des investissements immobiliers qui ont conduit à une dérive: l'îlot Voyageur, les deux hôpitaux universitaires, l'institut Norman-Bethune, le 1420 boulevard Mont-Royal et bientôt, peut-être, la gare de triage d'Outremont. Par voie de conséquence, les universités se sont endettées, ce qui a contribué à réduire la marge de manœuvre financière de leur fonds de fonctionnement.

Il ne s'agit pas des seuls exemples de mauvais financement. Il faudrait aussi parler des salaires mirobolants de certains administrateurs et des dépenses de publicité atteignant 80 millions de dollars sur une période de cinq ans. Il faut aussi, comme Josée Boileau l'a souligné, dénoncer le comportement pingre de l'entreprise privée, qui profite des expertises des diplômés universitaires, mais qui n'investit pas adéquatement dans leur formation.

Si les sommes globalement investies par étudiant universitaire au Québec sont plus élevées que partout ailleurs au Canada et que le fonds de fonctionnement québécois est sous-financé, c'est donc qu'il existe un déséquilibre dans les différents fonds. Par conséquent, il ne faut pas seulement hausser les impôts : il faut aussi mieux répartir les sommes investies dans l'éducation supérieure. Les recteurs répètent en chœur que les fonds ne sont pas des vases communicants et que l'on ne peut se servir des sommes appartenant aux autres fonds pour renflouer le fonds de fonctionnement. Mais rien n'empêche les gouvernements de ventiler autrement en amont les sommes versées aux différents fonds.

C'est l'incurie des gouvernements et des établissements universitaires qui est à l'origine de la crise des finances universitaires. Pourquoi alors s'en prendre aux étudiants ?

## Conclusion

Je suis parti d'un principe d'accessibilité à l'université en m'inspirant du philosophe John Rawls. J'ai par la suite démontré qu'il existait un effet négatif des droits de scolarité sur l'accessibilité. Cet argument a servi de base à la justification d'une norme de gratuité à l'université. J'ai par la suite examiné des critiques et des solutions alternatives proposées par Pierre Fortin, Luc Godbout et Jocelyn Maclure. J'ai montré que la norme de gratuité résistait à ces assauts critiques et était préférable aux scénarios alternatifs envisagés par ces trois auteurs. J'en conclus que la gratuité universitaire a été, est et restera un objectif noble que tout gouvernement social-démocrate digne de ce nom doit défendre, promouvoir et appliquer.

Le gouvernement du Parti québécois (PQ) a pour sa part fait son choix. Il a choisi d'interpréter le vaste mouvement historique de l'an dernier comme ayant été à l'origine d'une « crise » au lieu d'y voir un réveil politique important. Il a choisi de mettre un terme à cette énergie débordante au lieu de s'en servir comme d'un levier. Au lieu de répondre positivement aux espoirs d'une société meilleure et de célébrer l'engagement

politique des citoyens, il s'est positionné en mode de « résolution de conflit ». Ce n'était pas un Printemps érable, c'était un printemps intolérable. Il fallait restaurer l'ordre.

Pour y parvenir, il a choisi la solution du « juste milieu », du « compromis » et de l'« entre-deux ». Sur la question cruciale des droits de scolarité, les forces vives de l'université préconisaient le gel dans une perspective de gratuité scolaire. Les étudiants (Fédération étudiante universitaire du Québec [FEUQ], Fédération étudiante collégiale du Québec [FECQ], Association pour une solidarité syndicale étudiante [ASSÉ], Table de concertation étudiante du Québec [TaCEQ]), les professeurs d'université (FQPPU et autres syndicats), les profs contre la hausse associés à une cinquantaine d'organismes formant La Base (en opposition au Sommet) et les 150 groupes associés à la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics étaient tous d'accord pour mettre un frein aux ponctions effectuées auprès des étudiants. Les syndicats (Confédération des syndicats nationaux [CSN], Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec [FTQ], Centrale des syndicats du Québec [CSQ]) et certains partis politiques (Québec solidaire [QS] et Option nationale [ON]) les ont appuyés. Mais le gouvernement du PQ a choisi d'interpréter le gel comme une mesure instable, génératrice de conflit.

Il a préféré s'appuyer sur un sondage tronqué qui ne laissait place qu'à deux options : pour l'indexation ou pour le gel. Les citoyens ont estimé que s'ils répondaient pour le gel la facture leur serait refilée, et c'est la raison pour laquelle ils se sont montrés favorables à l'indexation. Leur réponse aurait-elle été la même si le choix avait été de faire payer les riches, les entreprises et les banques au lieu de faire payer les étudiants ?

Comme les libéraux avant eux, les péquistes supposent que les droits actuels ne nuisent pas à l'accessibilité, que la somme actuelle est juste et doit simplement être indexée, que les étudiants doivent faire leur juste part, que la solution au financement des universités passe par les étudiants et que les entreprises ne doivent pas être sollicitées davantage. Les mêmes principes animaient les libéraux de Jean Charest.

On assiste aussi au même anti-intellectualisme et au même paternalisme que chez les libéraux en choisissant d'aller de l'avant avec une solution qui est rejetée par les professeurs et les étudiants.

Le PQ a aussi repris le stratagème libéral en ce qui a trait au processus. Les dés étaient pipés. Le gouvernement avait décidé avant le Sommet sur l'éducation supérieure que l'indexation serait la solution. Le débat n'a donc pas eu lieu. En lieu et place, on a eu droit à un vieux truc de négociation qui consiste à mettre sur la table des solutions inacceptables pour feindre

ensuite de réaliser un compromis en les retirant, et ce, afin d'aboutir en fin de compte à la solution que l'on voulait de toute façon faire accepter dès le départ.

Le PQ a ainsi raté son rendez-vous avec l'histoire.

## Bibliographie

- Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (1964). *Rapport*, tome III, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- Fortin, P. (2013). Entrevue avec Anne-Marie Dussault, *24 heures en 60 minutes*, 28 janvier, <[http://www.radio-canada.ca/emissions/24\\_heures\\_en\\_60\\_minutes/2012-2013/Entrevue.asp?idDoc=270578](http://www.radio-canada.ca/emissions/24_heures_en_60_minutes/2012-2013/Entrevue.asp?idDoc=270578)>, consulté le 9 janvier 2015.
- Godbout, L. (2012). «L'université publique et le financement», Conférence prononcée au Sommet de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université, 25 octobre, <[http://www.fqppu.org/assets/files/bibliotheque/colloques/sommet\\_oct\\_2012/luc\\_godbout.pdf](http://www.fqppu.org/assets/files/bibliotheque/colloques/sommet_oct_2012/luc_godbout.pdf)>, consulté le 9 janvier 2015.
- Hémond, É., M. Maltais et M. Umbriaco (2010). *Une nouvelle cohérence à trouver entre vocations, budgets et réalités – Rapport synthèse 2010 sur le Fonds des immobilisations des universités*, Montréal, Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université – FQPPU.
- Maclure, J. (2012). «Le débat sur les droits de scolarité au Québec: les progressistes font-ils fausse route?», *Options politiques*, vol. 33, n° 5, p. 68-70.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – MELS (2011). «L'effort financier pour les universités en 2008-2009: comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes», *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 40, Québec, Gouvernement du Québec.
- Ministère des Finances (2006). *Cibler les priorités: Budget*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- Rawls, J. (1987 [1971]). *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.
- Rawls, J. (1999). «Distributive justice», dans S. Freeman (dir.), *Collected Papers*, Cambridge, Harvard University Press, p. 130-153.
- Rawls, J. (2004). *La justice comme équité*, Montréal, Boréal.
- Satz, D. (2007). «Equality, adequacy and education in citizenship», *Ethics*, vol. 117, n° 4, p. 623-648.
- SECOR (2012). Étude sur la gestion actuelle du plan québécois des infrastructures et sur le processus de planification des projets, présentée à Infrastructure Québec, 12 novembre.
- Seymour, M. (2013). *Une idée de l'université. Propositions d'un professeur militant*, Montréal, Boréal.



# NÉOLIBÉRALISME, DETTE, ASSUJETTISSEMENT

## Étudiant ou entrepreneur de soi?

**Gabriel Nadeau-Dubois**

*Economics are the method. The object is to change the soul.*  
Margaret Thatcher, *Sunday Times* (7 mai 1988).

En mars 2010, le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, s'adresse à des gens d'affaires montréalais. Triomphant, il annonce que son prochain budget sera une véritable «révolution culturelle». Outre l'ironie évidente de la situation et l'effroi qu'une telle déclaration peut susciter – le ministre n'ignore quand même pas que la révolution culturelle désigne un épisode sombre de la Chine communiste, lors duquel intellectuels et universitaires furent humiliés et massacrés par milliers –, il y a dans ces propos un aveu de la radicalité des intentions libérales. L'enjeu officiel de l'affrontement qui vient, c'est une hausse de 75 % des droits de scolarité universitaire, mais le ministre semble ici déjà admettre – près de deux ans avant les premières manifestations! – que ce conflit engage des valeurs autrement plus fondamentales.

«Ne pas engager de combat sans préparation, ou un combat dont l'issue victorieuse ne soit pas certaine. Faire les plus grands efforts pour se bien préparer à chaque engagement et pour s'assurer la victoire dans un rapport de conditions donné entre l'ennemi et nous», notait Mao Zedong dans ses célèbres écrits de stratégie militaire. Raymond Bachand semble avoir retenu cela de son passé d'extrême gauchiste, puisque la préparation de l'affrontement du printemps 2012 a été remarquablement rigoureuse

dans le camp libéral. La mobilisation médiatique qui a précédé l'annonce de la hausse des droits de scolarité en 2010 est en effet saisissante. Un chercheur de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) a calculé qu'entre l'été 2005 – fin de la précédente grève étudiante portant sur une réforme de l'aide financière aux études – et l'annonce de la hausse en mars 2010, pas moins de 143 chroniques et éditoriaux ont traité directement d'une éventuelle hausse des droits de scolarité (Tremblay-Pepin, 2013). Dans le lot, seuls quatre textes s'y opposaient, soit moins d'un texte par année. Au cœur de cette importante offensive idéologique se trouve une idée centrale, qui reviendra d'ailleurs tout au long du printemps 2012 dans le discours gouvernemental: considérant que l'obtention d'un diplôme universitaire garantit en moyenne des revenus supplémentaires à son détenteur, ce dernier devrait consentir à payer davantage pour sa formation. Youri Chassin, chercheur à l'Institut économique de Montréal (IEDM) intervenant de façon régulière sur les tribunes médiatiques pour défendre la hausse des droits de scolarité, compare ainsi le diplôme universitaire à un « billet de loterie toujours gagnant ». La ministre de l'Éducation de l'époque, Line Beauchamp, a elle aussi repris cet argument à sa manière dans l'une des vidéos lancées au début de la mobilisation étudiante par le gouvernement: un diplômé universitaire gagnerait en moyenne 750 000 \$ de plus dans sa vie que celui qui ne détient qu'un diplôme d'études secondaires, martelait-elle. Son collègue du ministère des Finances reformulait quant à lui l'argument: « J'ai de la difficulté à comprendre que quelqu'un qui va faire des centaines de milliers de dollars de plus avec son diplôme universitaire que s'il était diplômé du secondaire n'accepte pas d'investir un peu pour son éducation » (Raymond Bachand, cité dans Lévesque, 2011). Tout au long de la mobilisation des étudiants, leurs détracteurs ont ainsi voulu les convaincre du bien-fondé de l'augmentation qui leur était imposée en présentant, chiffres à l'appui, le coût des études universitaires non pas comme une simple dépense, mais comme un « investissement », dont le rendement serait, de manière générale – la nuance, ici, est importante – de futurs revenus d'emploi supplémentaires. Germain Belzile, chercheur à l'IEDM, résume: « Une autre question à considérer quand on parle d'enseignement supérieure est celle du rendement. Les diplômés universitaires ont généralement, à la fin de leurs études, des revenus bien plus élevés que la moyenne, ce qui compense largement les coûts plus élevés encourus à terme. *L'éducation est un investissement en capital humain*, investissement de surcroît très rentable » (Belzile, 2010). C'est à partir de ce concept clé, celui du « capital humain », que nous nous proposons de réfléchir.

Dans un premier temps, il n'est pas sans intérêt de souligner, comme l'ont fait Éric Martin et Maxime Ouellet dans *Université inc.* (2011, p. 64-67), que l'« argument de l'investissement » est statistiquement fragile. On remarquera en effet que l'affirmation repose sur la rémunération moyenne

des titulaires de diplômes universitaires, moyenne qui cache évidemment des disparités salariales importantes entre les différents diplômés. Pour le dire simplement, les jeunes littéraires n'ont évidemment pas le même rendement sur leur investissement que les jeunes ingénieurs. Cela étant dit, au-delà de cette fragilité factuelle qui a déjà été mise en évidence par plusieurs, il nous semble pertinent ici de relever les fondements idéologiques de cet argument. La récurrence de celui-ci dans le discours du gouvernement libéral de Jean Charest et de ses alliés n'est pas anecdotique, pas plus qu'elle n'est le fruit du hasard. Plus encore, il ne s'agit pas que d'une formule-choc concoctée pour les médias, bien que cela soit en partie le cas<sup>1</sup>. De surcroît, comme nous le verrons, s'il a été présenté comme relevant du sens commun par les partisans de la hausse des droits de scolarité, le concept de capital humain qui sous-tend l'« argument de l'investissement » se révèle en fait être une catégorie prescriptive de certains comportements. En partant du discours tenu par les partisans de la hausse des droits de scolarité universitaire, nous essaierons de voir, en nous référant notamment aux travaux de Michel Foucault et de Maurizio Lazzarato, comment cette mesure, qui peut paraître banale en termes de finances publiques, relève en fait d'un dispositif de gouvernementalité typiquement néolibéral. Partant de là, grâce aux analyses de Pierre Dardot et Christian Laval, il devient possible d'inscrire les hausses de droits de scolarité comme un élément central dans les formes d'assujettissement propres au néolibéralisme.

## 1. Le capital humain comme catégorie idéologique

Dans *Naissance de la biopolitique* (2004), Michel Foucault retrace l'histoire intellectuelle du concept de capital humain. La réflexion des économistes comme Gary Becker et Theodore Schultz qui ont initialement théorisé le concept est relativement simple, rappelle Foucault. Ceux-ci se demandent, paraphrase-t-il,

au fond, pourquoi est-ce que les gens travaillent? Ils travaillent, bien entendu, pour avoir un salaire. Or, qu'est-ce qu'un salaire? Un salaire, c'est tout simplement un revenu. Du point de vue du travailleur, le salaire ce n'est pas le prix de vente de sa force de travail, c'est un revenu. Et alors là les néolibéraux américains se réfèrent à la vieille définition [...] qui disait: un revenu, qu'est-ce que c'est? [...] Un revenu, c'est tout simplement le produit ou le rendement d'un capital. Et inversement, on appellera « capital » tout ce qui peut être d'une manière ou d'une autre source de revenus futurs (Foucault, 2004, p. 230).

---

1. Sur le discours de la « juste part » étudiante comme rhétorique politique s'adressant à la classe moyenne, je me permets de renvoyer le lecteur au quatrième chapitre de mon ouvrage *Tenir tête* (Nadeau-Dubois, 2013).

La boucle est bouclée: le «capital humain» serait ainsi le stock de valeur dont le salaire – actuel ou futur – est le rendement. Comme le souligne Foucault, une telle décomposition de la catégorie de travail en revenu et en capital permet à la théorie économique de réinterpréter en ses propres termes une foule de domaines de l'existence qui lui échappaient auparavant. Dans *La nouvelle école capitaliste* (2011), Christian Laval, relatant les travaux d'un statisticien du début du xx<sup>e</sup> siècle qui cherche à évaluer la valeur d'un individu en intégrant sa formation professionnelle, l'indique aussi: «Sous ses aspects essentiels, l'investissement réalisé dans les capacités professionnelles et dans le capital matériel agit de la même manière. Dans cette mesure, la théorie du capital s'applique à l'homme» (Laval, 2011, p. 163). L'ensemble des facteurs influant sur la performance et la compétence des individus peut donc dorénavant être rationalisé et comptabilisé, intégré au processus de production. Le concept est puissant: la théorie économique peut dorénavant subsumer en une seule catégorie le moindre élément – inné ou acquis – contribuant à la constitution physique ou psychologique de l'individu: culture, affection parentale, habitudes de vie et relations sociales, tout cela et bien plus encore peut être comptabilisé en tant qu'«investissements éducatifs» influant sur la valeur présente et future du capital humain de l'individu, en tant que facteurs permettant de «former [...] ces espèces de compétence-machine qui vont produire du revenu», renchérit Foucault en mars 1979 (repris dans Foucault, 2004, p. 235). C'est encore cette idée qui permet, plusieurs décennies plus tard, à la puissante Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de définir le capital humain comme «les connaissances, les qualifications, les compétences et les autres qualités d'un individu qui favorisent le bien-être personnel, social et économique» (OCDE, s. d.).

Dans cette perspective, il devient évident que l'éducation – de la petite enfance au doctorat – constitue un «investissement éducatif» de première importance. Il ne faut pas chercher ailleurs les origines de l'argument libéral répété sur toutes les tribunes lors du printemps 2012. En effet, un peu plus de trente ans après la leçon de Foucault au Collège de France, l'OCDE, farouche partisane de la privatisation des systèmes d'éducation supérieure, décrivait, dans un document de vulgarisation destiné aux jeunes, le calcul rationnel devant être effectué au moment d'investir dans sa personne à travers l'éducation:

Les individus doivent comparer ces bénéfiques, par exemple, des revenus plus élevés, avec les coûts initiaux d'acquisition de leur capital humain. Ces coûts comprennent les revenus dont ils se sont privés lorsqu'ils étudiaient, ainsi que le prix de leurs études, notamment les droits de scolarité, au secondaire comme à l'université, qui sont élevés dans certains pays. Les familles doivent parfois se saigner aux quatre veines

pour envoyer leur enfant à l'université, et il arrive que les diplômés remboursent leur prêt étudiant plusieurs années encore après être entrés dans la vie active. Cet investissement finit habituellement par être rentabilisé (OCDE, 2012, p. 32).

Il est intéressant de constater que les acteurs politiques mobilisent le concept de capital humain en tant que terme « descriptif ». Effectivement, dans le même rapport, l'organisation internationale prétend décrire adéquatement le calcul qui motive l'individu-investisseur à entreprendre un parcours éducatif :

Les individus investissent consciemment dans leur personne pour améliorer leurs rendements économiques propres. Si quelqu'un étudie la médecine, ce n'est pas seulement dans le but de soigner les gens, c'est aussi parce que les médecins gagnent plus que les balayeurs ; et si un manager se forme à un nouveau système d'inventaire pour mettre à jour ses connaissances professionnelles, c'est également dans l'idée d'être promu et d'obtenir une augmentation de salaire (OCDE, 2012, p. 30).

De la même manière, lorsqu'ils utilisaient le concept de capital humain en 2012 en associant études supérieures et rémunération bonifiée, les partisans québécois de la hausse des droits de scolarité ne faisaient pas que décrire factuellement les effets pécuniaires liés à l'obtention d'un diplôme, ils avaient aussi et surtout la prétention de décrire adéquatement le moteur réel du comportement des étudiants. On ne peut trouver meilleure illustration de cette prétention que sur les lèvres du recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton, qui affirmait avec assurance, quelques mois avant le déclenchement de la grève étudiante : « Les gens ne veulent pas étudier pour étudier. Ils veulent étudier pour travailler » (cité dans Letarte, 2012). Dans *La nouvelle école capitaliste* (2011), le sociologue français Christian Laval souligne le caractère tautologique de ce raisonnement : parce que dans les faits les individus plus instruits bénéficient en moyenne d'une meilleure rémunération, on déduit que cet avantage financier est ce qui motive réellement les individus à s'instruire. Plus encore, on conclut que toute forme d'apprentissage ou d'acquisition de connaissance est désirée en tant que bonification de son capital humain, et donc en vue d'un gain économique ultérieur : « La question que l'économiste pose inclut la réponse : se demander "pourquoi les individus accumulent-ils du capital humain ? Que rapporte le capital humain ?" détermine raisonnement et conclusion », souligne Laval (2011, p. 165). Or on peut raisonnablement avancer que les jeunes entreprennent des études universitaires pour des raisons variées : certains pour nourrir une de leurs passions, d'autres pour faire des découvertes ou pour exercer un métier qui les attire, mais qui n'est pas nécessairement très payant.

## 2. Une prophétie autoréalisatrice

«Le problème, ce n'est pas que les théories sont fausses, c'est qu'elles peuvent devenir vraies», écrivait Hannah Arendt au sujet de la psychologie behavioriste. Dans le cas de celle du discours sur le capital humain, c'est également le cas: en tant que justification des hausses de droits de scolarité, il prend la forme d'une «prophétie autoréalisatrice». À force de le dire et *a fortiori* lorsqu'on le fait, cela devient vrai: les hausses des droits de scolarité tendent à réaliser effectivement le concept de capital humain qui leur servait au départ d'idéologie de légitimation. Autrement dit, les augmentations de droits de scolarité créent les conditions matérielles et psychologiques de réalisation de l'idéologie du capital humain. En effet, l'endettement qui résulte généralement de ces hausses constitue un puissant dispositif d'assujettissement, de normalisation des sujets. La dette, comme l'a montré Maurizio Lazzarato dans *La fabrique de l'homme endetté* (2011), ne peut être réduite à une anecdote économique: le rapport débiteur-créancier est au contraire porteur d'un rapport de pouvoir bien spécifique, et constitue en ce sens une technique de contrôle et de production proprement biopolitique d'une forme spécifique de subjectivité. La dette assujettit. Comme l'écrit Maurizio Lazzarato, le remboursement de la dette (d'études, pouvons-nous ajouter) ne se fait pas qu'en capital et en intérêts, mais également

en comportements, en attitudes, manières d'agir, projets, engagements subjectifs, temps dédié à la recherche d'emploi, temps utilisé pour se former selon les critères dictés par le marché et l'entreprise, etc. La dette renvoie directement à une discipline de vie et à un style de vie qui impliquent un travail sur soi, une négociation permanente avec soi-même, une production de subjectivité spécifique: celle de l'homme endetté (Lazzarato, 2011, p. 81).

Dans le cas de l'endettement étudiant, cela apparaît de manière particulièrement flagrante. Pour le dire simplement, le fait, pour un étudiant, d'être contraint de contracter une dette d'études de plusieurs milliers de dollars et de devoir conséquemment prévoir des décennies de remboursement influe, d'une part, sur son choix de programme d'études – les filières promettant un fort salaire apparaissant comme des investissements beaucoup plus sécuritaires – et, d'autre part et d'une manière plus fondamentale encore, sur le rapport que l'individu entretient avec l'institution éducative, la formation qu'il y reçoit et, par extension, avec ses collègues de classe, ses professeurs, voire soi-même. Les uns deviennent des concurrents, les autres des fournisseurs de service, et l'étudiant se perçoit de plus en plus comme entrepreneur de lui-même. L'étudiant qui se considère du point de vue du capital humain doit sans cesse innover de sa personne, faire des efforts et des choix éclairés par un constant calcul coûts-bénéfices. Dans *La nouvelle raison du monde*, Christian Laval soutient que le premier

commandement de l'éthique du sujet néolibéral est le *self-help*: aide-toi toi-même (Dardot et Laval, 2010, p. 413). L'étudiant conscient de son capital humain s'aide bien de ce qu'il peut, prenant appui sur tout ce qui l'entoure: la connaissance, la culture, l'université, les professeurs, les collègues de classe, tout cela tend à devenir à ses yeux de simples moyens par lesquels il peut faire fructifier son capital humain. C'est son tout « être générique », pour reprendre le mot de Marx dans ses *Manuscrits de 1844*, qui ne lui apparaît plus que comme un ensemble d'informations et de rapports devant être mis au service de la réalisation de son potentiel de valeur. En cas de réussite, on lui promet un grand salaire. En cas d'échec, en revanche, l'avenir est moins rose et c'est sur ses épaules que repose ce risque: les hausses de droits de scolarité et l'endettement qui en résulte procèdent à une privatisation d'un risque nouveau, auparavant pris en charge par une couverture étatique socialisée. Le poids de ce risque nouveau pèse lourd et ce stress incite à certaines conduites, et détourne de certaines à d'autres. Bref, l'endettement corsète l'esprit, fait en sorte que l'étudiant intègre des principes de performance dans son rapport à soi et aux autres. L'étudiant-investisseur-en-lui-même est ainsi incité à adopter des comportements visant à réaliser la valeur de son potentiel économique, à réfléchir ses actes en termes d'efficacité et de rentabilité. Véritable entrepreneur de lui-même, l'étudiant endetté s'ouvre des débouchés potentiels; se trouve des contacts payants; gère le plus efficacement possible son horaire personnel, dans un écartèlement de plus en plus difficile, mais de plus en plus rentable, entre travail salarié et études; regarde ses collègues avec suspicion; est prêt à tout pour obtenir le meilleur score possible. La dette forme la jeunesse, et pas n'importe comment. Noam Chomsky vulgarise ainsi l'effet de l'endettement massif des étudiants américains auxquels il enseigne:

Les étudiants qui doivent s'endetter sévèrement afin de poursuivre leurs études peuvent difficilement penser changer la société. Quand tu enfermes quelqu'un dans un système de dettes, il ne peut plus consacrer de temps à penser. Les hausses de frais de scolarité sont en soi une discipline scolaire et, lorsqu'ils arrivent à la graduation, non seulement les étudiants sont lourdement endettés, mais ils ont aussi intériorisé cette culture disciplinaire. Ce qui fait d'eux des composantes efficaces de l'économie basée sur la consommation (cité dans Chénier, 2013).

Bref, on peut affirmer, avec Christian Laval, que l'idée de capital humain, loin de décrire fidèlement les ressorts profonds des choix individuels des étudiants, est bien plus prescriptive de certaines conduites: il s'agit d'un discours qui – qu'il s'incarne dans des pratiques discursives ou matérielles – vise à révolutionner la façon d'être des sujets sans nier leur liberté, mais plutôt, pour emprunter l'expression foucauldienne, en « conduisant les conduites » par un jeu plus ou moins subtil de suggestions, d'incitations et de désincitations. L'endettement n'emprisonne pas l'individu, mais il aménage son espace de liberté d'une certaine

manière: «Vous êtes libre dans la mesure où le mode de vie (consommation, emploi, dépenses sociales, impôts, etc.) est compatible avec le remboursement», résume Lazzarato (2011, p. 28). En ce sens, la dette – notamment la dette d'études – procède bel et bien d'une forme de pouvoir biopolitique impliquant la production d'une forme spécifique de subjectivité, au sens où l'entendait Michel Foucault.

### 3. L'exemple américain

Ces préoccupations peuvent sembler théoriques et vaporeuses. Or, bien au contraire, elles tendent actuellement à se réaliser très concrètement. À cet égard, l'exemple du système universitaire américain reste emblématique. Selon le dernier rapport de l'OCDE sur les systèmes éducatifs des pays développés (OCDE, 2012), les États-Unis restent le pays où les études universitaires sont les plus chères au monde. Dans une ironie superbe, le 22 mars 2012, alors que 200 000 étudiants québécois défilaient dans les rues de Montréal contre une augmentation de 75 % de leurs frais de scolarité, le magazine *Forbes* annonçait à leurs vis-à-vis américains que leur dette étudiante venait de dépasser le cap du trillion de dollars (Nance-Nash, 2012). Dans un article du *Monde diplomatique*, le professeur Christopher Newfield (2012) de l'Université de Californie de Santa Barbara rappelle quelques chiffres: depuis 2012, le volume des dettes étudiantes dépasse celui des achats par carte de crédit et le taux de défaut de paiement dépasse maintenant les 11 %. Ce n'est pas étonnant: en dix ans, le nombre d'étudiants endettés de plus de 40 000 \$ a été multiplié par dix. Et cela se poursuit, puisque les droits de scolarité continuent à augmenter à un rythme deux à quatre fois plus rapide que l'inflation. Là-bas, les pronostics de Lazzarato semblent se confirmer, comme le montre l'ancien journaliste du *New York Times* et récipiendaire du prix Pulitzer, Chris Hedges, dans son ouvrage *L'empire de l'illusion* (2012). Les contrecoups de cette situation sur les choix de programmes sont clairs, soit un exode important des départements d'humanités vers les départements liés au monde des affaires. En 2009, la proportion des diplômés de premier cycle délivrés dans les domaines de sciences humaines, d'arts et de lettres dans les universités américaines a atteint 8 %, soit la moitié de ce qu'elle était à la fin des années 1960 (Hedges, 2012, p. 143). Simultanément, les formations liées au monde des affaires ont subi une hausse marquée, l'administration des affaires dépassant même les sciences de l'éducation comme domaine le plus populaire chez les étudiants: entre 1971 et 2009, elles sont passées de 13,6 % à 21,7 % des diplômés de premier cycle (Hedges, 2012, p. 143). Les sciences de l'éducation ont quant à elles connu le destin inverse, glissant de 21 % à 8,2 % des diplômés de premier cycle. En 2008-2009 seulement, le nombre de postes

de professeurs offerts dans les départements d'anglais, de littérature et de langues étrangères a chuté de 21 % par rapport à l'année scolaire précédente. Il s'agit, selon l'Association américaine des langues modernes, de la diminution la plus importante en 34 ans. Dans plusieurs universités, la cause de ce déséquilibre est simple, rapporte Chris Hedges : les cours ne répondant pas strictement aux critères des formations professionnelles sont marginalisés, voire abolis, puisqu'ils sont massivement abandonnés par les étudiants.

Parallèlement, note le journaliste, deux études, en 2006 et 2007, font état d'une augmentation importante des cas de corruption institutionnelle : en recoupant les listes des donateurs des universités et les listes des admissions, on déduit aisément qu'il est dorénavant possible de s'acheter littéralement des places dans les grandes universités de la *Ivy League*. Pendant ce temps, les résultats moyens des étudiants américains aux évaluations ont subi une augmentation anormale dans les dernières années : dans un article publié par le *London Review of Books* en 2011, le professeur Howard Hotson de l'Université Oxford note une curieuse mais forte corrélation entre les notes des étudiants et le montant des droits de scolarité. Alors que la moyenne gravitait traditionnellement autour de C, les plus grandes institutions affichent maintenant des moyennes surprenantes de A- (Hotson, 2011, p. 20). Une augmentation anormale qui, selon le professeur, doit être imputée au clientélisme inhérent aux hausses de droits de scolarité, à la privatisation et à la mise en compétition des universités entre elles : dans un contexte où les étudiants déboursent 200 000 \$ pour leur diplôme dans une université de la *Ivy League*, ils s'attendent en retour à ce que l'établissement soit « de qualité ». Ignorer cette demande de la part de la « clientèle étudiante » mènerait inévitablement à une baisse de la marque réputationnelle de l'établissement, souligne le professeur, entraînant une baisse de fréquentation. Si les notes sont si fortement corrélées au montant des droits de scolarité, c'est parce que le rapport qui s'installe entre l'université et l'étudiant est de nature commerciale. Le client a toujours raison : lorsqu'on arrime la survie des établissements à la satisfaction étudiante en privatisant leur financement, rien n'empêche ceux-ci de remplir tout simplement les attentes de la clientèle pour des notes de plus en plus hautes.

#### 4. Dette et néolibéralisme

Cela dit, une question reste entière : en quoi les mécanismes d'endettement étudiant peuvent-ils être qualifiés de typiquement néolibéraux ? Premièrement, parce que les réformes des systèmes éducatifs prônées par les instances internationales et appliquées par les gouvernements depuis les années 1980 s'inscrivent dans une transformation en profondeur

du rapport des individus à l'État et de ses services publics en général, soit le passage d'assurances collectives étatiques socialisant les risques à des mécanismes de responsabilisation individuelle. Au Québec par exemple, le système universitaire a été fondé sur une conviction forte, que le rapport Parent formulait clairement: «Le bénéfice social des études universitaires a plus de poids que le bénéfice individuel.» C'est dans cet esprit – et en cohérence avec l'idée selon laquelle l'éducation supérieure était un droit social devant être garanti par des institutions publiques – que les droits de scolarité ont été gelés en 1968 par le gouvernement du Québec, en tant que mesure transitoire vers la gratuité scolaire intégrale à tous les niveaux. Avec les réformes néolibérales en cours depuis quelques décennies, c'est de plus en plus sur les épaules des individus que repose la responsabilité d'épargner pour leurs études, et la participation de l'État au financement de l'éducation est présentée par l'élite politique comme un «cadeau» ou une «chance». Cela bouleverse profondément le rapport que les individus entretiennent avec l'institution universitaire, voire avec l'État lui-même: d'un rapport fait de droits sociaux garantis collectivement, on passe à un rapport individualisé reposant sur la responsabilisation des étudiants, quand ce n'est pas sur leur culpabilisation pure et simple lié aux faits qu'ils étudieraient «au crochet de la société». Lazzarato (2011, p. 99) abonde dans ce sens:

Lorsque les droits sociaux [le droit à l'éducation garanti par la gratuité scolaire ou de bas droits de scolarité, pourrait-on donner comme exemple] se transforment en dette sociale et en dette privée, et l'utilisateur en débiteur dont le remboursement réside dans l'adoption de comportements conformes, le fonctionnement des relations subjectives entre les institutions «créditrices» qui distribuent les droits et les «débiteurs» qui bénéficient des allocations ou des services change radicalement [...]

Lorsque le ministre des Finances insiste pour dire que «le contribuable québécois paie une fortune pour les universités» (Raymond Bachand, cité dans Radio-Canada, 2012) et que «les étudiants doivent faire leur juste part», c'est bien un sentiment de responsabilité, voire de culpabilité, qu'il cherche à éveiller chez les étudiants auxquels il s'adresse: des affects puissants, destinés à orienter le comportement des sujets et à rendre leurs esprits disponibles à accepter une hausse des droits de scolarité et une dette d'étude importante. Or, pour que ces rapports de pouvoir fonctionnent, ajoute Lazzarato (2011, p. 100), «il faut sortir de la logique des droits individuels et collectifs et entrer dans la logique des crédits [les investissements en capital humain]». Voilà précisément le rôle joué par les hausses des droits de scolarité et les autres réformes néolibérales de privatisation et de tarification des services publics telles que promues et appliquées par les États des pays développés depuis au moins trente ans.

Évidemment, une telle analyse nécessite de prendre ses distances avec les définitions officielles du néolibéralisme en tant que « recul » du rôle de l'État dans la société au profit d'un élargissement des domaines régis par le marché. À cet égard, nous retiendrons les travaux de Pierre Dardot et Christian Laval dans *La nouvelle raison du monde* (2010), qui prennent leur contre-pied de ces définitions orthodoxes du néolibéralisme pour leur opposer une compréhension profonde. Le néolibéralisme, loin de signifier la fin de l'interventionnisme étatique, naît d'un aveu de la part des économistes : le marché, loin d'être vu comme une dynamique naturelle dans laquelle l'État devrait interférer le moins possible, est au contraire compris ouvertement comme une réalité construite socialement, à la fois par l'intervention de l'État et par l'application d'un cadre légal spécifique (Dardot et Laval, 2010, p. 457). S'éloignant radicalement des économistes classiques et de leur limitation du rôle de l'État au traditionnel « veilleur de nuit », le néolibéralisme lui confère un rôle « actif » dans la création, la délimitation et l'arbitrage des espaces de concurrence : il doit « mettre en place l'ordre-cadre à partir de ce principe constituant de la concurrence, superviser le cadre général et veiller à son respect par tous les agents économiques » (Dardot et Laval, 2010, p. 458). Plus encore – et cela est la radicale nouveauté du néolibéralisme –, c'est l'action publique qui doit elle-même dorénavant se conformer aux principes de concurrence que l'État promet, ce qui implique donc la « transformation de l'action publique en sphère régie, elle aussi, par des règles de concurrence et soumise à des contraintes d'efficacité semblables à celles que connaissent les entreprises privées » (Dardot et Laval, 2010, p. 354). L'État n'intervient donc pas moins, il intervient peut-être même davantage, mais il intervient surtout différemment. Il ne cherche plus à prodiguer des services comme à l'époque de l'État-providence, mais plutôt à créer de toutes pièces, par des interventions coercitives constantes, des situations de mise en concurrence dans tous les secteurs de la vie sociale ainsi qu'à adapter les individus à cette nouvelle réalité à l'aide de dispositifs de « conduite des conduites ». Pour le dire simplement, le néolibéralisme ce n'est pas tant « moins d'État » et « plus de marché » qu'une privatisation intérieure de l'État et des institutions publiques par l'érection des principes du marché comme présidant à leur organisation et à leur intervention dans la société. Dardot et Laval (2010, p. 458) abondent dans le même sens : « L'État est désormais tenu de se regarder lui-même comme une entreprise, tant dans son fonctionnement interne que dans sa relation aux autres États. Ainsi, l'État, auquel il revient de construire le marché, a en même temps à se construire selon les normes du marché. » Cette universalisation de la norme concurrentielle implique aussi, on l'a vu, une forme de gouvernementalité prolongeant la logique entrepreneuriale jusque dans des formes de « gouvernement de soi ». Les auteurs résument : « L'entreprise

est promue au rang de modèle de subjectivation: chacun est une entreprise à gérer et un capital à faire fructifier » (Dardot et Laval, 2010, p. 458). D'où les politiques de privatisation du risque.

Le système d'éducation québécois et les secousses qu'il a connues au printemps 2012 tendent d'ailleurs à confirmer cette thèse. En effet, la marchandisation progressive des universités québécoises ne se traduit pas en un allègement des structures administratives et réglementaires. Bien au contraire, leur arrimage progressif au marché est synonyme d'une enflure bureaucratique et procédurale sans précédent. Si l'on prend l'exemple de l'Université de Montréal, l'IRIS (Martin et Tremblay-Pepin, 2011, p. 10) a montré dans une publication de mai 2011 que le personnel administratif (cadres et professionnels) y est passé, entre 2000 et 2008, de 10 % à 15 % du personnel. En contrepartie, la proportion des professeurs a diminué, passant de 26 % du personnel total de l'université en 2000 à 22 % en 2008. Même scénario à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), pour la période de 2000 à 2006: la masse salariale des professeurs n'a augmenté que de 19 %, alors que celle du personnel de gestion a bondi de 30 %. Bref, de plus en plus de bureaucrates et de moins en moins de professeurs. Introduire la quantité dans le royaume de la qualité, faire entrer une institution vieille de plusieurs siècles comme l'université dans le moule de la concurrence marchande, cela ne se fait pas facilement: il faut des lois, des règlements, des procédures, des employés pour les appliquer et d'autres encore pour en évaluer l'efficacité. Il faut briser des habitudes, changer les structures internes pour éroder le pouvoir des professeurs, quitte à appeler la loi (voire la police) en renfort lorsque la résistance institutionnelle est trop grande. On l'a vu au printemps 2012: il n'y a rien de « naturel » pour les universités, leurs professeurs et leurs étudiants dans la logique de la concurrence entrepreneuriale que les libéraux ont voulu imposer à l'enseignement supérieur. Les néolibéraux savent qu'ils sont les pilotes d'un programme révolutionnaire, qui nécessite un remodelage radical des institutions publiques – à commencer par l'État lui-même –, opération qui, par moments, s'avère coercitive, voire excessivement violente pour les individus et les groupes dont il s'agit de révolutionner les représentations. C'est bien ce qu'admettait Raymond Bachand lorsqu'il parlait de « révolution culturelle ». Or peu de révolutions se font sans heurts: si nous avons été chanceux en 2012 de ne pas avoir été témoins d'un décès, il convient de rappeler que la réforme éducative des libéraux a fait naître la plus grande vague d'arrestations de l'histoire du Québec, avec plus de 3500 arrestations selon la Ligue des droits et libertés. Comme quoi le marché mondial de l'éducation supérieure n'est pas si « naturel » que cela.

## 5. Des défis pour les mouvements étudiants

Les transformations actuelles de l'éducation supérieure ne laissent pas les organisations étudiantes indemnes. C'est en effet dans le contexte de sa marchandisation grandissante qu'il faut comprendre les discours de plus en plus foisonnants sur l'« excellence » et la « qualité » de l'éducation. Comme on l'a déjà souligné, le démantèlement des mécanismes institutionnels garantissant l'accessibilité à l'éducation et hérités du compromis social-démocrate (en premier lieu les droits de scolarité peu élevés) provoque une privatisation du risque lié à la décision d'entreprendre des études : c'est dorénavant à l'étudiant d'évaluer la rentabilité de ses placements éducatifs. En cas de mauvaise évaluation du risque, le prix à payer est élevé. Ainsi, parallèlement aux augmentations massives des droits de scolarité des dernières années et à la constitution d'un espace européen de l'enseignement supérieur par l'entremise du processus de Bologne à la fin des années 1990, on a vu progressivement apparaître des mécanismes dits d'assurance-qualité, visant à certifier la « qualité » des différents programmes et établissements. Comme le soulignent Éric Martin et Maxime Ouellet dans leur étude sur la question (2012, p. 14), dans le contexte de l'actuelle constitution d'un marché international de l'éducation supérieure une telle réalité se comprend facilement : des instances indépendantes sont requises pour estimer, contrôler et évaluer les services offerts par les différentes universités dans le monde. Pour l'étudiant, ces mécanismes jouent exactement le rôle des agences de notation pour les spéculateurs boursiers venant fournir l'information nécessaire à une décision d'investissement éclairée : « Ultiment, le terme "qualité" renvoie [...] à l'idée du *value-for-money*, c'est-à-dire que les consommateurs d'éducation qui cherchent à faire fructifier leur "capital humain" doivent "en avoir pour leur argent" lorsqu'ils choisissent une formation sur la base de la "réputation" d'investissement rentable qui lui est accolée », résumant les deux chercheurs. Ce n'est donc pas par hasard si, de manière contemporaine aux hausses de droits de scolarité, on assiste de la part de plusieurs organisations étudiantes d'ici et d'ailleurs à des revendications de plus en plus insistantes pour la mise en place de processus d'évaluation de la qualité – pour ne pas dire de la valeur réputationnelle – des enseignements dispensés par les universités. Hauts droits de scolarité, endettement et systèmes d'assurance-qualité se marient ici dans un mécanisme de signal-prix qui vise à arrimer aux injonctions des marchés le comportement de celui qui investit dans son capital humain. L'aspect normalisateur de l'endettement se voit donc renforcé par ces courroies de transmission qui permettent d'harmoniser – dans un flux tendu – les choix des étudiants avec les demandes du marché du travail. Pris à la gorge par les dettes, ces derniers n'ont d'autres choix que d'étudier dans les domaines qui, à ce moment précis, répondent aux critères de « qualité », c'est-à-dire d'employabilité.

Les mouvements étudiants, au Québec comme partout dans le monde, se sont historiquement divisés sur plusieurs axes, un peu à l'image du mouvement syndical : rapport à l'État, réformisme ou lutte révolutionnaire, etc. Les débats qui ont lieu au Québec depuis la fin de la grève étudiante du printemps 2012, notamment ceux entourant la création d'un éventuel « Conseil des universités » devant évaluer les programmes offerts dans les établissements de la province, semblent indiquer une nouvelle ligne de fracture au sein du mouvement. Que feront les organisations étudiantes ? Décideront-elles de jouer le jeu du « capital humain » jusqu'au bout en réclamant des mécanismes d'assurance-qualité pour s'assurer de la rentabilité de leur investissement ? Ici comme ailleurs, cette tendance se fait sentir. Or, en se contentant de réclamer des évaluations de la qualité, elles penseront peut-être défendre le bien commun, mais elles ne feront en réalité que rendre plus efficace la mécanique de l'université néolibérale. Si les étudiants veulent défendre l'institution universitaire, son esprit et les valeurs dont elle est la gardienne – liberté de l'enseignement, recherche de la vérité, partage des savoirs –, il faudra faire bien plus et s'en prendre directement aux réformes néolibérales de l'enseignement. Il en va – pour parler comme Thatcher – du salut de leur âme.

## Bibliographie

- Belzile, G. (2010). *La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires ?*, Institut économique de Montréal, Montréal, coll. « Notes économiques », <[http://www.iedm.org/files/juin2010\\_fr\\_0.pdf](http://www.iedm.org/files/juin2010_fr_0.pdf)>, consulté le 28 janvier 2015.
- Chénier, J.-F. (2013). « Travail, consomme pis ferme ta gueule », *Voir.ca*, 24 mars, <<http://voir.ca/jean-felix-chenier/2013/03/04/travaille-consomme-pis-ferme-ta-gueule/>>, consulté le 9 janvier 2015.
- Dardot, P. et C. Laval (2010). *La nouvelle raison du monde : essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte.
- Foucault, M. (2004 [1978-1979]). *Naissance de la biopolitique*, Paris, Seuil.
- Hedges, C. (2012). *L'empire de l'illusion*, Montréal, Lux.
- Hotson, H. (2011). « Don't look to the Ivy League », *London Review of Books*, vol. 33, n° 10, 19 mai, p. 20.
- Laval, C. (2011). *La nouvelle école capitaliste*, Paris, La Découverte.
- Lazzarato, M. (2011). *La fabrique de l'homme endetté : essai sur la condition néolibérale*, Paris, Éditions Amsterdam, p. 81.
- Letarte, M. (2012). « Université de Montréal – Une troisième avenue pour les partenariats », *Le Devoir*, 28 janvier.
- Lévesque, L. (2011). « Bachand défend ses hausses de droits de scolarité ; les étudiants manifestent », *La Presse*, 19 mars.
- Martin, É. et M. Ouellet (2011). *Université inc. : des mythes sur la hausse des frais de scolarité et l'économie du savoir*, Montréal, Lux.

- Martin, É. et M. Ouellet (2012). « Les mécanismes d'assurance-qualité dans l'enseignement supérieur », Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, <<http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2012/11/Assurance-qualite-web.pdf>>, consulté le 9 janvier 2015.
- Martin, É. et S. Tremblay-Pepin (2011). « Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité? », Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, <<http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2011/11/brochure-faut-il-vraiment-augmenter.pdf>>, consulté le 9 janvier 2015.
- Nadeau-Dubois, G. (2013). *Tenir tête*, Montréal, Lux.
- Nance-Nash, S. (2012). « Student loan debt: \$1 trillion and counting », *Forbes*, 22 mars, <<http://www.forbes.com/sites/sherylnancenash/2012/03/22/student-loan-debt-1-trillion-and-counting/>>, consulté le 9 janvier 2015.
- Newfield, C. (2012). « La dette étudiante, une bombe à retardement », *Le Monde diplomatique*, septembre, <<http://www.monde-diplomatique.fr/2012/09/NEWFIELD/48135>>, consulté le 9 janvier 2015.
- Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE (2012). « Regards sur l'éducation: les indicateurs de l'OCDE », <<http://www.ocde.org/fr/edu/rse2012.htm>>, consulté le 9 janvier 2015.
- Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE (s. d.). « La valeur des gens », <<http://www.ocde.org/fr/lesessentiels/38081744.pdf>>, consulté le 9 janvier 2015.
- Radio-Canada (2012). « Des milliers d'étudiants en grève », *Radio-Canada.ca*, 15 février, <[http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/02/14/001-droits\\_scolarite-greve-etudiante.shtml](http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/02/14/001-droits_scolarite-greve-etudiante.shtml)>, consulté le 9 janvier 2015.
- Tremblay-Pepin, S. (2013). « Les médias et la hausse des frais de scolarité de 2005 à 2010 – 1<sup>re</sup> partie », Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 4 février, <<http://www.iris-recherche.qc.ca/blogue/les-medias-et-la-hausse-des-frais-de-scolarite-de-2005-a-2010-%E2%80%931ere-partie>>, consulté le 9 janvier 2015.





12

## LES ESPACES DE LA GRÈVE ÉTUDIANTE DE 2012

**Paul Leduc Browne<sup>1</sup>**

Dans une intervention dans le débat autour de la grève étudiante de 2012, Dominic Desroches (2012) soulignait l'idée que les manifestations constantes et multiples dans les rues de Montréal et d'autres villes québécoises non seulement ne nuisaient pas au gouvernement, mais lui étaient même profitables. En effet, elles auraient servi sa cause en lui permettant d'identifier un ennemi, de le stigmatiser et de se servir de lui pour détourner l'attention d'enjeux électoraux potentiels, comme la corruption. Nettement plus puissant et rusé que ses adversaires étudiants, contrôlant le discours et l'image médiatique, le gouvernement aurait « fait marcher » le mouvement étudiant, à la fois en le poussant à sortir dans la rue par son mépris et en le laissant se bercer de l'illusion que c'était bien dans la rue qu'était le pouvoir. Or le gouvernement n'aurait jamais perdu le contrôle de la rue non plus, se servant des scènes que les forces policières y orchestraient pour renforcer sa propre marque positive et la réputation négative des étudiants et des étudiantes. L'utilisation stratégique de l'espace par le gouvernement lui aurait ainsi assuré la supériorité par rapport à son adversaire.

---

1. L'auteur remercie Caroline Patsias et Louise Briand pour leurs précieux commentaires au sujet d'une première ébauche de ce texte. Il porte toutefois l'entière responsabilité pour toute erreur ou toute omission possible.

Le lendemain de la parution de l'article de Desroches, l'anarchiste américaine Cindy Milstein, qui résidait à Montréal pendant la grève, marquait la cinquantième manifestation nocturne consécutive dans cette ville en publiant sur son blogue un billet lyrique intitulé : « Open the Window : There's a World » (Milstein, 2012). S'inspirant d'un graffiti lu dans la rue, « Ouvrez la fenêtre : il y a un monde », l'auteure évoquait le rêve de changer le monde en abolissant toutes les barrières, toutes les séparations – nations, provinces, propriétés, enclos. Elle y opposait les « millions d'ouvertures » qui seraient apparues aux yeux de celles et de ceux qui marchaient à Montréal, les liant aux carrés rouges omniprésents, symboles de la quête de justice qui pousserait les gens de partout à se réunir pour proclamer qu'ils en ont assez. Finalement, écrivait-elle, les gens sortaient manifester dans la rue pour s'opposer à la hausse des droits de scolarité, à l'austérité, aux lois répressives – mais au fond « simplement pour se réapproprier le sens commun de la vie » où, en référence aux objets qu'on ne peut plus avoir avec soi dans l'avion depuis le 11 septembre 2001, « le dentifrice nettoie les dents, l'eau maintient nos corps en santé, les chaussures nous protègent les pieds et les petits carrés rouges nous rendent heureux » (traduction libre).

Un même phénomène observé simultanément par deux témoins avertis fit ainsi l'objet de deux interprétations fort différentes. Milstein évoquait ce profond désir de vivre sa vie et de s'épanouir librement, cette puissante pulsion utopique au cœur de la critique sociale, cette énergie qui anime les peuples et les individus au-delà de toutes les cloisons que les États mettent en place pour les séparer. Dominic Desroches montrait comment les acteurs peuvent attribuer des sens diamétralement opposés à un même geste. Son interprétation campait toutefois le conflit dans le cadre de l'ordre existant, avec ses structures et son fonctionnement. Le gouvernement y apparaissait comme le vainqueur inévitable, malgré ses moments d'hésitation, malgré ses revers. Desroches voyait le mouvement étudiant baigner dans l'idéologie; mais les paroles de Cindy Milstein rappellent précisément que cet imaginaire révolutionnaire déborde toujours tous les calculs du statu quo et conteste l'idéologie de l'inévitabilité de celui-ci. Or la dimension utopique est irréductible à la fausse conscience (Bloch, 1976).

La comparaison de ces deux positions ne dégage pas le contraste seulement entre des lectures opposées d'un même phénomène – l'opposition entre le poids du passé, l'inertie des institutions et la violence des pouvoirs établis d'un côté; le désir de liberté, la volonté de changement et la puissance de l'espoir de l'autre –, mais aussi entre des représentations de l'espace opposées. D'une part, l'espace du monde tel qu'il est, dominé et découpé par la propriété privée, l'espace où les États alignent

leurs frontières, leurs murs et leurs barbelés, leurs prisons et leurs places fortes, mais aussi divisent leurs territoires en zones ouvertes et fermées, en lieux inégalement accessibles, selon une pensée militaire et administrative (Graham, 2011). D'autre part, l'espace du désir, l'aspiration à démolir toutes les séparations, toutes les barrières et toutes les interdictions. C'est la résistance à l'État, au capitalisme, au patriarcat, au racisme, à l'hétéronormativité: c'est le creuset de toutes les aspirations à vivre autrement. La grève a mis en scène des représentations de l'espace opposées et sans symétrie entre elles – le statu quo était de prime abord beaucoup plus fort que l'utopie –, mais le renversement de cette asymétrie en était précisément une dimension explicite et fondamentale.

C'est à une réflexion sur ces dimensions spatiales de la grève étudiante que sont consacrées les pages suivantes. Au-delà de la représentation et de la structuration de l'espace selon les axes «ouvert/fermé», «unifié/divisé», on peut de manière plus précise tracer les espaces et les lieux de la grève étudiante en dégageant leurs dimensions stratégiques (la grève générale illimitée) et tactiques (l'occupation de l'espace urbain), politiques (les espaces de décision) et idéologiques (les imaginaires spatiaux), de même que les échelles du conflit et la transition entre échelles. Un fil rouge traverse toute cette analyse, à savoir l'opposition entre l'hétéronomie et l'autonomie, entre la délégation et la participation, entre la représentation et la présence (ou la participation directe). La réflexion se déploiera en quatre temps, quatre moments de longueurs inégales dans le temps, mais qui constituent aussi quatre représentations de la spatialité de la grève étudiante: une caractérisation générale de la spatialité stratégique et tactique du combat étudiant de l'automne 2011 au printemps 2012; l'examen d'un moment caractéristique, mais peu étudié, de la grève étudiante, la «semaine rouge» à l'Université du Québec en Outaouais (du 16 au 19 avril 2012); le changement d'échelle provoqué par la «loi 12» et ses répercussions dans un élargissement de la lutte populaire (mai et juin 2012); le moment de la campagne électorale provinciale (août et septembre 2012).

## **1. Spatialité stratégique et tactique du combat étudiant**

Le mouvement étudiant de 2012 souleva des questions fondamentales quant aux structures de domination dans la société québécoise, soulignant l'érosion des services publics, mais aussi les rapports de genre, la question de l'environnement, la situation des Premières Nations et le pillage des biens publics.

En novembre 2011, dans la période de mobilisation menant au déclenchement de la grève, un éditorial dans la revue *Ultimatum* de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) présentait la grève générale étudiante comme le fer de lance et l'«étincelle» d'un renouveau de la gauche et de la pratique politique elle-même (Larue-Bourdages, 2011). Le Manifeste de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) déclarait à l'été 2012: «Ce qui a commencé comme une grève étudiante est devenu une lutte populaire: la question des frais de scolarité nous aura permis de toucher à un malaise plus profond» (CLASSE, 2012).

Il est évident néanmoins que la lutte étudiante visait en premier lieu la hausse des droits de scolarité imposée par le gouvernement Charest. Ce n'est pas par hasard que l'ASSÉ se donna comme mot d'ordre: «Ensemble, bloquons la hausse!» Même si une partie au moins du mouvement étudiant envisageait d'emblée une lutte générale contre le néolibéralisme, en tant que mouvement étudiant il devait nécessairement se mobiliser d'abord autour d'enjeux touchant directement sa base, à la fois en raison de sa situation présente (l'endettement étudiant, notamment) et de l'histoire du mouvement.

La stratégie adoptée en fonction de cet objectif était la grève générale illimitée (GGI), seul moyen de pression susceptible d'établir un «rapport de force» avec le gouvernement (Lafrance, 2012; Robert, 2012). En termes spatiaux, la GGI signifiait d'abord la mobilisation des étudiants et des étudiantes en appui à la grève, si possible dans chaque université et collègue du Québec, dans chaque faculté et chaque module. Cela impliquait la tenue d'assemblées étudiantes dans des espaces appropriés, le rassemblement des étudiants et, en cas de vote en faveur du débrayage, le blocage des salles de classe et des établissements postsecondaires pour forcer la levée des cours.

Très tôt, le mouvement a choisi de porter son combat dans la rue au lieu d'occuper les établissements, optant pour une guerre de mouvement plutôt que pour la seule guerre de position (Collectif de débrayage, 2013, p. 69). Les militants et les militantes pouvaient ainsi se soustraire à un siège policier potentiel, aux difficultés logistiques et juridiques que cela pouvait entraîner, et à la perte de l'initiative qui pouvait aussi en découler<sup>2</sup>. En allant dans la rue manifester et entreprendre des actions directes, ils se donnaient des espaces de mouvement et de manœuvre beaucoup plus

---

2. Les occupations peuvent durer tant que l'établissement qui en fait l'objet ne fait pas appel à la police – voir les exemples de l'Université du Québec en Outaouais, de Sussex University, de Cooper Union ou de l'Université de Birmingham (Royaume-Uni) en 2012 et 2013. Le rapport de force initial ainsi que la perception par la direction de l'établissement de l'image publique de celui-ci et de l'occupation sont des facteurs essentiels.

vastes, des possibilités d'initiatives beaucoup plus diverses et innovatrices, et notamment (surtout à Montréal) la possibilité de rassembler des forces venant de plusieurs établissements et milieux. Axé sur l'occupation ponctuelle d'espaces publics divers et variables, l'arsenal tactique alla d'actions légales – rassemblements, défilés, actions créatrices (« La ligne rouge » ou la « Manifestation de droite pour la hausse » du 1<sup>er</sup> avril) – jusqu'à des actions illégales, telles que le blocage du pont Jacques-Cartier à Montréal.

Les espaces de la lutte comprenaient alors les locaux et les terrains des universités et des cégeps, mais aussi des lieux tels que la rue, le pont, le métro, la place publique. Certains endroits étaient d'accès restreint (les lieux des assemblées générales par exemple, mais aussi les cibles d'actions militantes comme la tour de la Bourse et le Salon du Plan Nord au Palais des congrès de Montréal, ou bien le Congrès du Parti libéral à Victoriaville). Il y eut les espaces de décision (de la démocratie représentative et de la démocratie directe) et les espaces imaginés (ceux qui se constituaient physiquement dans la lutte – l'espace ludique de l'action collective libératrice ou l'espace d'intimidation de la « souricière<sup>3</sup> »).

## 2. La semaine d'occupation policière à l'UQO

Lors de la grève étudiante, les tactiques « classiques », tels les piquets de grève, restaient essentielles, comme on l'a vu à l'Université du Québec en Outaouais, au Collège de l'Outaouais et à bien d'autres endroits. Sans le blocage physique des lieux, il était impossible pour le mouvement de grève de forcer la levée des cours, moyen de pression principal.

Les réponses à cette tactique fort efficace furent essentiellement locales pendant plusieurs mois. En effet, le gouvernement refusa de reconnaître la grève étudiante comme telle – ses porte-parole évoquaient plutôt un « boycott » des cours par les étudiants<sup>4</sup>. Devant la revendication étudiante d'un gel des droits de scolarité, le gouvernement n'offrit pas non plus d'ouverture à la négociation (ce qui aurait aussi constitué une forme de reconnaissance), affirmant que la décision avait été prise et qu'il n'était pas

3. Tactique d'encercllement et de détention des manifestantEs par la police (Chua, 2013).

4. « Il s'agit de ne faire aucune concession à la grève, en refusant systématiquement de la nommer comme telle. Les ministres le répètent aux médias, qui acquiescent à l'ordre : il faut, en vérité, parler de "boycott", puisque le droit de grève n'existe officiellement que dans le monde du travail, point à la ligne. Les étudiants qui "font le choix" de ne pas se présenter à leurs cours ont "le droit" de le faire en tant qu'individus, mais nulle part le droit de grève étudiante n'est mentionné dans les textes de loi. En ce sens, une initiative collective de grève étudiante est nécessairement hors-la-loi. Pour deux mois encore, le gouvernement ne dira rien d'autre que cela, pour tout le reste il maintiendra le silence : répondre à la grève serait déjà reconnaître son existence » (Collectif de débrayage, 2013, p. 67-68).

question d'y revenir. Espérant sans doute mater la grève étudiante par l'usure, le gouvernement laissa les établissements postsecondaires, les services de police et les tribunaux répondre à la situation à la pièce, à l'échelle locale. La lutte se déroula ainsi à plus d'une échelle : alors qu'elle avait été lancée comme une campagne nationale, à l'échelle du Québec, le refus du gouvernement de négocier fit en sorte qu'elle se déroula en grande partie à l'échelle locale, dans l'opposition entre les forces qui voulaient bloquer ou faciliter l'accès aux salles de classe.

Dans le vide ainsi créé s'engouffrèrent des petits groupes d'étudiants opposés à la grève, qui eurent recours aux tribunaux pour faire valoir leurs droits individuels de consommateurs et consommatrices de services offerts par les universités et les cégeps. Les tribunaux leur donnèrent raison dans presque tous les cas, sommant les universités et les cégeps de donner les cours et de tout faire pour empêcher les grévistes de bloquer l'accès aux salles de classe. D'une lutte nationale explicitement politique entre les associations étudiantes et le gouvernement, on passa à une lutte locale judiciaire et administrative (mais toujours politique !) impliquant les tribunaux, les services de police, les établissements universitaires et collégiaux, ainsi que les groupes et coalitions pour ou contre la hausse des droits de scolarité (qui pouvaient comprendre des étudiants, des professeurs et enseignants et d'autres citoyens).

À l'Université du Québec en Outaouais (UQO), la grève générale commença le 26 mars 2012 (certains modules étaient déjà en grève depuis plusieurs jours). Les grévistes déployèrent une variété de tactiques afin de forcer la levée des cours : piquets de grève, actions de sensibilisation, occupation de bureaux, etc. Faisant référence à « une perturbation importante des activités d'enseignement<sup>5</sup> », la direction de l'université suspendit les cours au campus de Gatineau pour cinq jours le 28 mars (cette décision fut reconduite les 2 et 11 avril, à la suite de votes en faveur de la poursuite de la grève générale par l'Association générale des étudiantes et des étudiants de l'UQO [AGE-UQO]).

Le vendredi 13 avril, une cinquantaine d'étudiants opposés à la grève obtinrent de la Cour supérieure une injonction provisoire ordonnant à l'UQO « de dispenser ses cours de façon normale » et à l'AGE-UQO « de cesser toute intimidation, piquetage, menaces et manifestations ayant pour effet d'empêcher l'accès aux cours ». L'injonction ordonna en plus aux membres de l'AGE-UQO « de tenir leurs manifestations à au moins 25 mètres des entrées des pavillons de l'UQO » (Cour supérieure, 2012). À partir de ce moment, les événements se précipitèrent. Du 16 au 19 avril,

5. « Il a en effet été observé depuis le début de la semaine une perturbation importante des activités d'enseignement qui rend difficile, voire impossible, dans la très grande majorité des cas, le déroulement normal de ces activités » (UQO, 2012a).

les grévistes entreprirent une suite d'actions, chaque fois contrées par les gardiens de sécurité embauchés par l'UQO et le Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG).

Le 16 avril, 200 personnes occupèrent une partie du pavillon principal de l'université, le pavillon Alexandre-Taché, pendant toute la journée, empêchant les cours de s'y donner. Pendant ce temps, la direction de l'UQO ferma le reste du pavillon à clé, n'y laissant entrer ni professeurs ni étudiants. Le SPVG assiégea la partie du pavillon où se déroulait l'occupation, mais sans pénétrer dans l'édifice. Sous les yeux des journalistes, des badauds et des policiers, un groupe opposé à la hausse des droits de scolarité – personnel enseignant, étudiants, sympathisants – se réunit devant l'entrée du pavillon, espérant contribuer à y maintenir un climat serein, et y forma une chaîne humaine de protection symbolique des étudiants. Un groupe de professeurs tint une conférence de presse pour dénoncer l'injonction prononcée par la Cour supérieure le 13 avril. La journée se termina dans le calme, à la suite d'une entente négociée entre la police et les personnes occupant le pavillon.

Le matin du 17 avril (et de nouveau les 18 et 19), une tentative de renverser l'injonction ayant échoué, la direction de l'université demanda l'assistance du SPVG en vertu de l'article 41 du Code criminel (qui touche la question de la protection d'un bien immeuble contre l'intrusion). L'accès à l'UQO fut soumis à un contrôle étroit: seules les personnes munies d'une carte étudiante ou d'une carte d'employé pouvaient – en principe – entrer dans les pavillons. Toutefois, plusieurs personnes munies d'une carte étudiante ne purent apparemment pas y pénétrer. On rapporta plusieurs cas de profilage politique, des personnes portant le carré rouge, ou l'ayant fait, affirmant qu'elles s'étaient vu refuser l'accès aux pavillons et donc à leurs cours<sup>6</sup>. Dans un geste sans précédent, la police, accompagnée de deux membres de la haute direction de l'université, arrêta en début de journée un éminent professeur, titulaire d'une chaire de recherche du Canada, à quelques pas de son bureau, vers lequel il se dirigeait pour y chercher un livre (Ebacher, 2012; Blouin, 2012a). Une professeure fut littéralement jetée à la porte du pavillon Alexandre-Taché par les membres des forces policières quelques heures plus tard<sup>7</sup>. L'effet d'intimidation fut intense. La présence d'un grand nombre de policiers et de policières à l'intérieur du pavillon sema la frayeur parmi les étudiants et les employés de l'université, notamment lorsque l'escouade antiémeute s'approcha de plusieurs dizaines d'étudiants qui attendaient dans la cafétéria l'heure de leurs cours (Demers, 2012).

6. Certains de ces témoignages ont été captés sur YouTube: <<http://www.youtube.com/watch?v=t-PuifDUwTs&feature=related>>, consulté le 9 janvier 2015.

7. Capté sur YouTube: <<http://www.youtube.com/watch?v=6cJcFhQL-1I&feature=related>>, consulté le 9 janvier 2015.

À la fin de l'après-midi, des centaines d'étudiants qui se tenaient à l'extérieur du pavillon, attendant d'y avoir accès, furent sommés de quitter les lieux, sans quoi, leur dit le vice-recteur à l'administration et aux ressources, ils seraient considérés comme des « intrus »<sup>8</sup>. La police ordonna à ceux et celles qui voulaient par la suite manifester dans la rue de se disperser.

Le matin du 18 avril, un groupe de manifestants réussit à entrer dans le pavillon Alexandre-Taché; la police les repoussa, « rudoyant » une journaliste du journal *Le Droit* qui faisait un reportage (Blouin, 2012b). En raison de cette escarmouche entre la police et les manifestants, les portes du pavillon Alexandre-Taché furent fermées pendant une partie de la matinée. L'attention des grévistes se tourna alors surtout vers l'autre pavillon de l'université. Appuyés par des manifestants venus de Montréal et par d'autres personnes solidaires (Radio-Canada, 2012a), les grévistes se dirigèrent vers l'autre pavillon, mais ils furent pris en souricière par l'escouade antiémeute à proximité du pavillon Lucien-Brault. La police arrêta 161 personnes en les accusant d'une infraction à l'article 500.1 du Code de la sécurité routière. Chacune d'elles fut sommée de payer une amende de 494\$.

Le 19 avril, nouvelle manifestation, une fois de plus appuyée par des renforts venant de Montréal et d'autres villes, du Collège de l'Outaouais et du milieu communautaire. La direction de l'UQO avait publié en début de matinée un communiqué sur son site Internet avertissant le personnel de l'arrivée imminente de la manifestation. Cet avis prévenait ainsi les employés: « Advenant un mouvement de foule à l'intérieur des pavillons du campus de Gatineau, vous devez vous retirer le plus rapidement possible dans vos bureaux ou un autre endroit sécuritaire et fermer la porte à clé pour permettre aux gardiens de sécurité et aux policiers de gérer la situation » (UQO, 2012b). Affolées, plusieurs personnes furent le campus. Tous les services – cafétéria, librairie – étaient déjà fermés. Le pavillon se vida presque entièrement et les portes furent verrouillées.

La manifestation se porta d'abord devant le pavillon Alexandre-Taché. Plusieurs manifestants pénétrèrent dans le pavillon, mais ils furent rapidement expulsés par la police. Plutôt que d'affronter l'escouade antiémeute qui l'attendait devant l'édifice, la manifestation se déroula dans les rues de Gatineau pendant quelques heures. Au milieu de l'après-midi, alors qu'elle continuait devant le pavillon Lucien-Brault, lui aussi verrouillé, 151 personnes réussirent à entrer dans la cafétéria du pavillon par une porte laissée ouverte. La police les y enferma pendant plusieurs heures, avant de les arrêter et de porter contre elles des accusations criminelles (Ebacher et Bélanger, 2012).

---

8. Capté sur YouTube: <<http://www.youtube.com/watch?v=yKxyiHHBzxU&feature=related>>, consulté le 9 janvier 2015.

Pour les personnes qui les avaient vécus, ces quatre jours ont semblé quatre mois. Le bilan : occupation, escarmouches à l'intérieur et à l'extérieur du pavillon Alexandre-Taché, manifestations, 312 arrestations, un pourcentage important de cours annulés, des pavillons verrouillés à de nombreuses reprises, du profilage des étudiants – et, à la fin de la quatrième journée (le 19 avril), levée des cours officielle par la direction de l'UQO.

La semaine suivante, la direction de l'UQO est retournée devant la Cour supérieure. Elle annonça qu'elle avait conclu une entente avec les personnes qui avaient obtenu l'injonction le 13 avril selon laquelle les cours devaient être donnés afin de terminer le trimestre, mais que cela se ferait en ligne, de manière virtuelle. Dans les jours qui suivirent, la direction de l'université mit en place des dispositions et un calendrier pour gérer la fin du trimestre dans ces conditions. En fait, l'UQO n'avait pas les moyens technologiques nécessaires pour offrir tous les cours en ligne ou pour compenser réellement l'impossibilité de réunir les étudiants en classe – on ne pouvait ni diffuser les cours magistraux des enseignants, ni mener des discussions de classe en temps réel, ni réaliser des travaux de groupe dans l'espace virtuel.

Les journées du 16 au 19 avril ont démontré que des grévistes assez déterminés et soutenus par de bons alliés étaient capables de forcer la direction de l'université et la police à fermer les pavillons et à annuler les cours. (Belle ironie : la direction de l'université et la police verrouillaient les portes et levaient les cours au nom du respect d'une injonction ordonnant l'ouverture des pavillons et la tenue des cours!) Pour combien de temps, toutefois, les grévistes auraient-ils pu mener une telle lutte? On ne peut pas le savoir, mais pas indéfiniment. Les 311 personnes arrêtées les 18 et 19 avril furent assujetties à des conditions de libération très restrictives, qui rendaient impossibles non seulement leur participation à des lignes de piquetage ou des manifestations, mais même leur présence à l'UQO pour les assemblées générales de l'AGE-UQO (Ligue des droits, 2013). Le caractère musclé des interventions policières et la répression judiciaire auraient avec le temps cassé la résistance étudiante. Par contre, chaque journée additionnelle de perturbation ternissait davantage la réputation de l'UQO. Après une semaine d'affrontements, on semblait en être arrivé à une impasse<sup>9</sup>.

Les grévistes ne purent pas contrer la tactique des cours en ligne. Même si la grève continua officiellement à l'UQO jusqu'en septembre 2012, ce changement d'espace rendit caduc le principal moyen de pression (le blocage des salles de classe) au mois d'avril. De l'espace physique des locaux, des corridors, des pavillons et des rues, on passait à l'espace virtuel

9. Un équilibre semble s'établir au moment où l'autorité ne juge pas sa violence répressive justifiable au-delà d'un certain seuil et où les contestataires ne peuvent plus intensifier davantage leurs actions.

de Moodle (la plateforme numérique des « cours en ligne »). À l'espace relationnel du collectif étudiant dans son rapport à l'institution se substituait l'espace relationnel de deux individus – l'étudiant et l'enseignant –, tous deux dépourvus d'options devant le poids des politiques, des règlements et des conventions collectives de travail. En isolant ainsi l'étudiant et l'enseignant, la tactique des cours en ligne neutralisait la tactique des lignes de piquetage.

Il s'agissait néanmoins d'une impasse, parce que les cours n'avaient pas vraiment lieu. L'UQO décida d'ailleurs d'annuler tout le trimestre d'été à son campus de Gatineau. L'université sortait perdante de la lutte – et cela de plusieurs points de vue. Jusqu'à l'octroi de l'injonction le 13 avril, la direction de l'UQO et les grévistes s'entendaient sur le principe que la grève était une querelle entre le mouvement étudiant et le gouvernement du Québec, donc une lutte à l'échelle provinciale. À partir du 13 avril, le conflit se déplaça aussi au sein de l'UQO, à l'échelle de l'établissement. Un an plus tard, l'UQO restait divisée par l'injonction, le recours de la direction (elle-même apparemment divisée) à l'intervention de la police et les gestes d'intimidation qui s'ensuivirent<sup>10</sup>.

### 3. Le changement d'échelle emmené par la « loi 12 » et l'élargissement de la lutte

La guerre mobile d'interruption des cours et, dans certaines villes, des flux urbains routiniers fut un succès pendant un temps, mais surtout à Montréal, en raison d'une part du très grand nombre d'effectifs de la grève et d'autre part de l'importance stratégique de la métropole. À l'UQO, l'injonction fut bafouée par la guerre de mouvement pendant plusieurs jours, au point où la police sembla avouer qu'elle ne pouvait empêcher les grévistes de bloquer l'accès aux cours qu'en verrouillant elle-même l'université. Après le coup de théâtre des « cours en ligne », ni la guerre de position ni la guerre de mouvement n'étaient encore efficaces. Par contre,

10. Il est intéressant dans ce contexte de relever les propos du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Denis Dubé, interviewé par un journaliste le 18 avril (St-Pierre, 2012) : « La judiciarisation des rapports dans le monde universitaire est un problème très très grave. C'est épouvantable ce qu'on vit. Mettre des policiers dans une université... Ça me donne des frissons partout. L'université et la police, c'est deux univers. Ici, c'est un univers de liberté, de confrontation des idées, de libre expression, de libre circulation. On a tellement l'impression de ne plus être chez nous. Ça ne peut plus durer. [...] On s'est donné des règles à l'interne. C'est sûr que ce n'est pas parfait, mais la présence du monde judiciaire dans ça, c'est très inquiétant. On n'est pas dans une logique criminelle. Ce sont des rapports collectifs d'une société, qui sont ceux d'une université qui s'est donné des règles très démocratiques. On vient se faire brasser avec ces injonctions-là. C'est une méchante perturbation. »

l'université elle-même se dénaturait complètement : l'UQO resta en grande partie vide d'étudiants d'avril à septembre – l'exception étant la venue de Gabriel Nadeau-Dubois à l'UQO, qui attira plus de 300 personnes au mois d'août, visite que la direction de l'université avait essayé sans succès de bloquer (Orfali, 2012; Lamontagne, 2012; Radio-Canada, 2012b).

Desroches (2012) a sans doute raison d'affirmer que les manifestations dans la rue ne menaçaient pas le pouvoir mais lui étaient utiles, en offrant un ennemi de l'ordre public qui détournait l'attention du grand public des faiblesses du gouvernement. Cependant, la force et la ténacité du mouvement étudiant – 100 manifestations nocturnes de suite à Montréal, trois manifestations mensuelles consécutives rassemblant plus de 200 000 personnes (en comptant celle de la Journée de la Terre le 22 avril), de nombreuses journées où plusieurs actions avaient lieu en même temps – contrecarraient cela, dans la mesure où elles créaient l'impression que le gouvernement n'arrivait pas à gérer la situation et révélaient l'incapacité de celui-ci à triompher une fois pour toutes. Le fiasco des négociations entre le gouvernement et les associations étudiantes au début du mois de mai affaiblit certainement la crédibilité et la légitimité du gouvernement encore plus.

Voilà sans doute pourquoi, même si le gouvernement refusa longtemps de reconnaître que les étudiants étaient en grève, il finit par avoir recours à une loi spéciale antisyndicale classique pour essayer de briser le mouvement étudiant : la « loi 12<sup>11</sup> » (Québec, 2012). Comme beaucoup d'encre a coulé à son sujet (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2012; Ligue des droits, 2013; Frappier, Poulin et Rioux, 2012), il suffit ici de rappeler quelques-uns de ses éléments principaux. La loi suspendit les sessions, mais décréta les dates et les conditions de leur reprise; elle mit de côté les conventions collectives des personnels enseignants en dictant certaines de leurs conditions de travail; elle imposa des restrictions à la liberté de manifester; elle limita la liberté d'expression; et elle menaça les associations étudiantes ainsi que les syndicats dans les établissements universitaires et collégiaux d'amendes ruineuses au cas où elles ou leurs membres contreviendraient aux articles de cette loi ou y inciteraient d'autres personnes.

C'est ici que le caractère décisif de la question des échelles est apparu le plus clairement. Le débrayage dans des universités et des collèges pris un à un, c'est-à-dire la mobilisation à l'échelle locale, eut un effet toujours plus grand à l'échelle nationale durant les premiers mois de la grève. Mais le refus par le gouvernement de reconnaître la grève et de la combattre

---

11. Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent.

ouvertement et directement à l'échelle provinciale eut des répercussions directes à l'échelle locale, lorsque des individus allèrent devant les tribunaux demander des injonctions pour franchir les lignes de piquetage. Or, dès que le gouvernement reconnut dans ses actes que la grève en était bel et bien une en faisant voter la «loi 12» et qu'il déplaça ainsi le terrain de lutte de l'échelle locale à l'échelle provinciale de nouveau, il provoqua une mobilisation intense et inattendue d'une population beaucoup plus nombreuse et diversifiée à travers la province.

Dès ses débuts, la grève étudiante de 2012 fut marquée par des gestes ludiques extraordinaires, mais aussi par le déploiement important de dispositifs disciplinaires, accompagné d'un discours médiatique qui la dépeignait comme le comportement capricieux d'une génération irresponsable avide de gratification et allergique au travail (Brisson, 2012). L'imposition de la «loi 12» provoqua pendant un moment une intensification de la «fiction de la fête» qui animait la grève, mais aussi du «rêve politique» du contrôle<sup>12</sup>. Présent dans chaque souricière, ce rêve politique trouva sans doute son point culminant lors de la fin de semaine du Grand Prix du Canada, lorsque le Service de police de la Ville de Montréal procéda à des «arrestations préventives» de dizaines de citoyens (Lalonde et Dallaire-Ferland, 2012; Théorêt, 2012). Le côté ludique apparut notamment lors des maNUfestations, où des centaines de personnes défilèrent nues ou presque dans les rues de Montréal, notamment à l'occasion du Grand Prix. Se moquant des tabous quant à la nudité en public, les maNUfestants opposèrent leurs corps dévêtus et leur vulnérabilité aux membres des forces policières armés, casqués et masqués qui les talonnaient. Suspension de l'interdit, ce geste exigeait la transparence d'un gouvernement entouré d'allégations de corruption. En même temps, il fut une tentative de rendre visibles, par la métaphore, un certain nombre d'enjeux: le sexisme, l'asymétrie du pouvoir, etc. (Delvaux, 2012). L'opposition entre individus armés et personnes nues aurait pu rappeler des scènes horribles de l'histoire (l'infâme prison d'Abou Ghraib, par exemple). Dénuder, dans ces situations, est une manière de porter atteinte à la dignité de la personne, à son identité, à son humanité. Or, dans les maNUfestations, cette situation semblait inversée: les policiers cachés derrière leurs masques et leurs casques semblaient impuissants devant ces gens nus qui affirmaient leur liberté et leur dignité.

12. L'opposition entre la dérive disciplinaire et le mouvement ludique rappelle Foucault (1975, p. 199-200): «Il y a eu autour de la peste toute une fiction littéraire de la fête: les lois suspendues, les interdits levés, la frénésie du temps qui passe, les corps se mêlant sans respect [...] Mais il y a eu aussi un rêve politique de la peste, qui en était exactement l'inverse [...] La peste comme forme à la fois réelle et imaginaire du désordre a pour corrélatif médical et politique la discipline. Derrière les dispositifs disciplinaires se lit la hantise des "contagions", de la peste, des révoltes, des crimes, du vagabondage, des désertions, des gens qui apparaissent et disparaissent, vivent et meurent dans le désordre.»

La «loi 12» eut particulièrement comme effet d'élargir la base de la résistance bien au-delà des étudiantES. Lors des manifs-casserolés, des dizaines de milliers de QuébécoisES descendirent dans la rue participer à des tintamarres en guise de protestation contre la «loi 12» et les politiques néolibérales. Les manifs-casserolés débutèrent vers le moment où le maire de Montréal disait redouter une perturbation par les manifestations étudiantes des grands festivals qui marquent la période estivale dans la métropole québécoise. En fait, les Montréalais, tout comme les citoyens de nombreuses autres villes, venaient de se doter de nouveaux festivals, à savoir les grandes fêtes populaires nocturnes consacrées au concert des casserolés.

Quelle que fût par ailleurs la qualité du spectacle offert par les festivals institutionnalisés, ils différèrent fondamentalement de la fête populaire des casserolés. Celle-ci incarna l'autonomie créative et collective du peuple, alors que ceux-là représentèrent l'hétéronomie du consumérisme, de la masse des individus achetant une culture marchandisée. Les festivals institutionnalisés peuvent engendrer le plaisir, faire danser, voire rêver – mais on les fréquente en tant que récepteur et réceptrice d'un produit dont on fait l'acquisition. La fête populaire des casserolés, par contre, fut l'acte de groupes qui composaient et recomposaient spontanément et différemment tous les soirs les temps et les lieux de l'action, jouant des variations de thèmes esquissés les journées précédentes, mais y ajoutant chaque fois des mélodies et des harmonies nouvelles. Ce faisant, la collectivité elle-même se composait et se recomposait quotidiennement, donnant forme à son «rêve général illimité». Au processus économique de la consommation culturelle à l'échelle de l'individu s'opposait l'acte de production politique d'une nouvelle culture à l'échelle du quartier, de la ville et de la nation.

Dire que ces actions avaient un caractère ludique ne signifie pas qu'il s'agissait de moments sans effort, sans angoisse ou sans peur. Il s'agit plutôt de souligner la rupture que ces actions incarnaient par rapport à la vie quotidienne, avec ses espaces cloisonnés, ses routines, ses hiérarchies. Dans ces actions politiques, les gens rassemblés par centaines, voire par centaines de milliers, vivaient des moments hors du commun, des moments où les normes de la vie quotidienne (ne pas se promener nu ou presque, ne pas faire de bruit, obéir à l'autorité) étaient mises de côté, où des rapports de confiance s'installaient entre inconnus, où l'égalité régnait entre toutes et tous.

Cindy Milstein (2012) exprime de manière lyrique cette vision d'un monde sans frontières, donc sans distinctions, qui naîtrait dans l'occupation de l'espace public par les masses en vue de la création (à tout le moins ponctuelle) de nouveaux espaces communs décroisonnés socialement et spatialement. On peut parler, du moins pour certaines personnes

et à certains moments, de véritable fusion extatique de l'individu dans le groupe où l'action commune de résister devient l'occasion d'une nouvelle intimité collective<sup>13</sup>.

On vit ainsi s'opposer dans l'imaginaire de la grève étudiante une puissante et ludique aspiration à l'autonomie, contrée par les appareils idéologiques et répressifs de l'État québécois qui défendaient des institutions sociales, économiques et politiques fondées sur l'hétéronomie. Le « Collectif de débrayage » traduit cet imaginaire dans son livre *On s'en câlisse*, lorsqu'il définit l'enjeu de la grève comme le faire-grève, entendu comme une rupture avec tout système, toute structure, toute situation d'hétéronomie<sup>14</sup>. Selon ce récit de la grève, le sens profond et véritable du mouvement social de 2012 aurait été de rendre inopérant tout le système social. La grève aurait connu ses moments forts et sa période de succès pendant le temps où les grévistes gardaient l'initiative dans leur lutte contre l'État, où ils contraignaient constamment celui-ci à réagir à leurs gestes.

#### 4. La campagne électorale provinciale

Si le débrayage étudiant et citoyen rendit « inopérants » plusieurs dispositifs du Pouvoir, celui-ci trouva dans le déclenchement d'une campagne électorale le moyen d'administrer le coup de grâce à la grève. En effet, les élections comptent parmi les mécanismes par excellence « qui partout entretiennent la distance entre les êtres et leurs destins<sup>15</sup> ».

Le modèle libéral du gouvernement représentatif est fondé sur le principe que le peuple ne peut se gouverner directement et qu'il faut qu'un agent soit présent en l'absence du peuple pour gouverner à sa place. Les électeurs et électrices vont aux urnes une fois tous les quatre ou cinq ans pour choisir des représentants ou des représentantes qui vont légiférer en leur absence. Il s'agit d'un système où les électeurs et électrices cèdent leur droit de se gouverner à ce gouvernement « représentatif », qui exerce ce droit sur eux et sur elles.

- 
13. La résistance, propulsée par la colère et la peur, engendre une puissante charge utopique. Elle ne se produit pourtant pas sans effort, sans combat, sans courage et sans blessure. Tout au long de l'année 2012, des militants ont publié sur des blogues ou dans les médias sociaux des récits de la souffrance qu'elles et ils ont vécue pendant la lutte.
  14. « Faire-grève, ou débrayer, c'est-à-dire interrompre la transmission entre les roues et le moteur, immobiliser sa course. La grève est débrayage en tant qu'elle suspend le fonctionnement de la machine sociale et en fracture la trajectoire » (Collectif de débrayage, 2013, p. 12).
  15. « Se mettre en grève, c'est se mettre en démobilitation; désactiver les mécanismes qui partout entretiennent la distance entre les êtres et leurs destins; rendre inopérants les dispositifs, les faire tourner à vide » (Collectif de débrayage, 2013, p. 12).

La démocratie représentative libérale reproduit et applique l'idéologie bourgeoise de la séparation : séparation des milieux de vie et des milieux de décision politique ; séparation des individus représentés et des représentants plénipotentiaires ; séparation des membres du peuple atomisé, simple somme d'individus abstraits, homogènes, qui sont supposément à leur plus rationnel lorsqu'ils communient en solitude avec leur conscience.

C'est tout le contraire de l'esprit de la grève étudiante, tout axé qu'il était sur l'implication directe de chacun à des processus de démocratie participative, au sein desquels toutes les décisions devaient être prises par l'ensemble et où les élus ne devaient être que des exécutants et des porte-parole, non des décideuses et des décideurs. Il s'agissait d'une soif de participation au sens fort, où il ne suffisait pas de voter une fois et de laisser d'autres décider par la suite, mais où la contribution et la responsabilité de chacun étaient essentielles – sur les plans à la fois des principes et de la logistique (car un mouvement radical des masses étudiantes et populaires, en l'absence de ressources financières et médiatiques importantes, ne peut compter que sur la volonté collective et massive d'agir jusqu'au bout).

La campagne électorale renversa le changement d'échelle effectué par la « loi 12 » : alors que celle-ci raviva et élargit la résistance en transférant la cible de la résistance de l'échelle locale à l'échelle nationale, les élections, même si elles étaient « provinciales », ramenèrent le foyer de l'action à l'échelle de l'individu marquant son bulletin dans l'isoloir. Dans un sens, les élections eurent pour la grève dans son ensemble un effet analogue à la tactique des cours en ligne à l'UQO : elles opéraient un changement d'échelle, ramenant la lutte à l'action de l'individu exerçant son droit de vote (comme les cours en ligne renvoyaient tout le fardeau de la résistance au choix de l'étudiant individuel de remettre ses travaux ou non).

Les électeurs et les électrices avaient beau se trouver dans l'« isoloir », ils subissaient une campagne de propagande intense. À l'ère des communications de masse, les campagnes électorales sont de vastes exercices de marketing, où les votants font figure de consommateurs et de consommatrices, simple multitude d'individus séparés, comme Schumpeter l'avait noté (1946 ; voir aussi Offe, 1984). Les partis politiques ciblent des gammes de « produits électoraux » susceptibles de plaire à des marchés de votants variés. La coalition d'intérêts présentée lors des élections peut alors ressembler plus à une somme bigarrée de promesses ciblant des groupes ayant peu en commun qu'à un regroupement idéologiquement et socialement cohérent. La cohérence est néanmoins très présente dans l'idéologie libérale et marchande qui sous-tend tout ce système.

Par ailleurs, un système de scrutin majoritaire uninominal à un tour comme celui du Canada a historiquement eu tendance à produire un régime à deux partis dominants qui essaient de créer de grandes coalitions d'intérêts et à graviter vers le centre de l'échiquier politique, afin de s'attirer l'appui du plus grand nombre possible d'électeurs et électrices. Les partis politiques dont l'objectif est un changement systémique profond auront tendance à être marginalisés. Dans ce contexte, il n'y avait pas de place dans le débat électoral pour une discussion des grands principes avancés pendant la grève (par exemple, mais pas exclusivement, dans le Manifeste de la CLASSE [2012]). Dans l'espace discursif de la campagne électorale, la grève se voyait ramenée à sa revendication initiale – l'annulation de la hausse des droits de scolarité – et celle-ci était quelque peu noyée dans le débat sur la prestation du Parti libéral au pouvoir et les plateformes des autres partis.

Il était clair aussi que le parti politique qui remporterait les élections se targuerait d'avoir un mandat du peuple qui aurait plus de légitimité politique que les mandats des associations étudiantes en grève. La réélection du Parti libéral signifierait ainsi une défaite claire et nette du mouvement de grève. Entamer le trimestre d'automne en grève, à quelques jours des élections, impliquerait des affrontements avec les forces de l'État et pourrait jouer en faveur du Parti libéral. Retourner en classe semblait un moyen d'empêcher ce résultat. Après six mois de grève, un été pendant lequel plusieurs avaient décroché de la lutte, ainsi qu'une campagne électorale qui avait détourné l'attention vers d'autres enjeux, les forces des grévistes s'étaient éparpillées et épuisées quelque peu. L'élection du Parti québécois, qui avait promis de geler les droits de scolarité, permettait au mouvement étudiant de proclamer la victoire (Reynolds, 2012), même si celle-ci ne ressemblait pas à l'atteinte des objectifs plus vastes évoqués l'hiver précédent. On pouvait se dire qu'on avait gagné quelque chose après tant de sacrifices, alors que la défaite du néolibéralisme ne semblait pas à portée de main.

Faut-il se réjouir de ce qui fut atteint ou plutôt se lamenter des possibilités qui ne se sont pas réalisées? Il faut en tout cas en rendre compte. Shakespeare dit qu'il y a une marée dans les affaires humaines. Si la grève fut comme une marée, le reflux était inévitable. Comme la marée, toutefois, la grève reviendra – sous une forme ou une autre. Dans un éditorial de la revue de l'ASSÉ en juillet 2012, le conseil exécutif de la CLASSE affirmait avec raison: «La grève étudiante se terminera bien un jour, mais la lutte populaire qui a commencé ce printemps se poursuivra sous d'autres formes. Il appartient maintenant à toute la population du Québec d'incarner le changement» (Conseil exécutif de la CLASSE, 2012). Le mouvement étudiant ne pouvait écrire toute l'histoire à lui seul. D'autres y ajouteront des chapitres, et il en réécrira lui aussi.

## Bibliographie

- Bloch, E. (1976). *Le principe espérance*, tome 1, Paris, Gallimard.
- Blouin, J. (2012a). « Crise étudiante: un prof de l'UQO arrêté réclame une enquête », *Le Droit*, 27 septembre, <<http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/education/201209/27/01-4578069-crise-etudiante-un-prof-de-luqo-arrete-reclame-une-enquete.php>>, consulté le 23 juillet 2013.
- Blouin, J. (2012b). « Une journaliste du *Droit* rudoyée », *Le Droit*, 18 avril, <[http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/education/201204/18/01-4516600-une-journaliste-du-droit-rudoyee.php?utm\\_categorieinterne=traffidriviers&utm\\_contenuinterne=cyberpresse\\_vous\\_suggere\\_4516478\\_article\\_POS4](http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/education/201204/18/01-4516600-une-journaliste-du-droit-rudoyee.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4516478_article_POS4)>, consulté le 23 juillet 2013.
- Brisson, P.-L. (2012). *Après le printemps*, Montréal, Poètes de brousse.
- Chua, J. (2013). « Deconstructing police kettling and the body politic », *rabble.ca*, 17 juillet, <<http://rabble.ca/columnists/2013/07/deconstructing-police-kettling-and-body-politic>>, consulté le 17 juillet 2013.
- CLASSE (2012). « Nous sommes avenir. Le Manifeste de la CLASSE », <<http://www.bloquonslahausse.com/laclasse/manifeste/>>, consulté le 18 juillet 2013.
- Collectif de débrayage (2013). *On s'en câlisse: histoire profane de la grève. Printemps 2012*, Québec, Montréal, Sabotart.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2012). *Commentaires sur la Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent (L.Q. 2012, chapitre 12)*, Québec, juillet.
- Conseil exécutif de la CLASSE (2012). « Nous sommes l'histoire », *Ultimatum*, vol. 12, n° 1, p. 2.
- Cour supérieure (2012). Ordonnance d'injonction provisoire, Cour supérieure, District de Hull, sous la présidence de l'honorable Suzanne Tessier, dans le cas d'Ugo de Montigny *et al.* contre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais, 13 avril, n° 550-17-006496-127.
- Delvaux, M. (2012). « Les MaNUfestantes », *À bâbord*, n° 46, <<http://www.ababord.org/spip.php?article1527>>, consulté le 19 juillet 2013.
- Demers, S. (2012). « Un mardi 17 avril, à l'Université du Québec en Outaouais », *Carnets québécois de pédagogie critique*, <[http://pedagogiecritique.blogspot.ca/2012\\_06\\_01\\_archive.html](http://pedagogiecritique.blogspot.ca/2012_06_01_archive.html)>, consulté le 20 juillet 2013.
- Desroches, D. (2012). « Un gouvernement qui nous fait marcher », *PoliticoGlobe*, 11 juin, <<http://www.politicoglobe.com/2012/06/un-gouvernement-qui-nous-fait-marcher-petite-theorie-des-otages-mediatico-politiques/>>, consulté le 3 septembre 2012.
- Ebacher, L.-D. (2012). « Nouvelle journée tendue à l'UQO », *Le Droit*, 17 avril, mis à jour le 18 avril, <<http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/actualites-regionales/201204/17/01-4516085-nouvelle-journee-tendue-a-luqo.php>>, consulté le 23 juillet 2013.
- Ebacher, L.-D. et M. Bélanger (2012). « 151 arrestations: confrontation prévisible à l'UQO », *Le Droit*, 19 avril, <[http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/education/201204/19/01-4516948-151-arrestations-confrontation-previsible-a-luqo.php?utm\\_categorieinterne=traffidriviers&utm\\_contenuinterne=cyberpresse\\_lire\\_aussi\\_4516478\\_article\\_POS1](http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/education/201204/19/01-4516948-151-arrestations-confrontation-previsible-a-luqo.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_lire_aussi_4516478_article_POS1)>, consulté le 23 juillet 2013.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

- Frappier, A., R. Poulin et B. Rioux (2012). *Le printemps des carrés rouges. Lutte étudiante, crise sociale, loi liberticide, démocratie de la rue*, Montréal, M éditeur.
- Graham, S. (2011). *Cities Under Siege. The New Military Urbanism*, Londres, Verso.
- Lafrance, X. (2012). «Viser juste. Le rapport de force expliqué», *Ultimatum*, hiver, p. 29-30.
- Lalonde, C. et R. Dallaire-Ferland (2012). «Carrés rouges, vos papiers!», *Le Devoir*, 12 juin, <<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/352102/record-un-petit-voyage-en-metro-avec-un-carre-rouge>>, consulté le 25 juillet 2013.
- Lamontagne, C. (2012). «La CLASSE s'arrêtera à l'UQO», *Le Droit*, 27 juillet, <<http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/education/201207/26/01-4559861-la-classe-sarretera-a-luqo.php>>, consulté le 27 juillet 2013.
- Larue-Bourdages, M. (2011). «L'organisation et la lutte. Remèdes au cynisme politique et à la corruption», *Ultimatum*, vol. 11, n° 2, p. 2.
- Ligue des droits (2013). *Répression, discrimination et grève étudiante: analyse et témoignages*, rapport de la Ligue des droits et libertés, de l'Association des juristes progressistes et de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante, avril.
- Milstein, C. (2012). «“Open the Window: There's a World”, Montreal, Night 50», *Outside the Circle*, 12 juin, <<http://cbmilstein.wordpress.com/2012/06/12/open-the-window-theres-a-world-montreal-night-50/>>, consulté le 12 juin 2012.
- Nagy, P. et M. Petitclerc (2012). «La grève est étudiante, la lutte est populaire», *Revue du MAUSS permanente*, 5 juin, <<http://www.journaldumauss.net/spip.php?article902>>, consulté le 8 août 2012.
- Offe, C. (1984). «Competitive party democracy and the keynesian welfare state», dans *Contradictions of the Welfare State*, Cambridge, MIT Press.
- Orfali, P. (2012). «L'UQO ferme la porte à la CLASSE», *Le Droit*, 20 juillet, <<http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/education/201207/19/01-4557282-luqo-ferme-la-porte-a-la-classe.php>>, consulté le 27 juillet 2013.
- Québec (2012). *Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent: RLRQ, chapitre 12*, Assemblée nationale du Québec, trente-neuvième législature, deuxième session, présenté, adopté et sanctionné le 18 mai 2012, Éditeur officiel du Québec.
- Radio-Canada (2012a). «Les personnes arrêtées sont finalement relâchées après une journée de manifestation à l'UQO», *Radio-Canada.ca*, 18 avril, <<http://www.radio-canada.ca/regions/ottawa/2012/04/18/003-greve-mercredi-cegep.shtml>>, consulté le 11 août 2013.
- Radio-Canada (2012b). «La CLASSE présente son manifeste à l'UQO», *Radio-Canada.ca*, 3 août, <<http://www.radio-canada.ca/regions/ottawa/2012/08/03/001-classe-uqo-conference.shtml>>, consulté le 27 juillet 2013.
- Reynolds, J. (2012). «On a bloqué la hausse!», *Ultimatum*, vol. 12, n° 3, octobre, p. 1.
- Robert, M. (2012). «Grève générale illimitée: un choix nécessaire», *Ultimatum*, hiver, p. 32-33.
- St-Pierre, G. (2012). «“On a l'impression de ne plus être chez nous” – Denis Dubé, vice-recteur», *Le Droit*, 18 avril, <<http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/education/201204/18/01-4516678--on-a-limpression-de-ne-plus-etre-chez-nous-denis-dube-vice-recteur.php>>, consulté le 28 janvier 2015.
- Schumpeter, J. (1946). *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot.
- Théorêt, J. (2012). «Pourquoi m'a-t-on arrêtée?», *Le Devoir*, 12 juin, <<http://www.ledevoir.com/societe/justice/352188/pourquoi-m-a-t-on-arretee>>, consulté le 27 juillet 2013.

Université du Québec en Outaouais – UQO (2012a). «La direction de l’UQO annonce la suspension temporaire des activités d’enseignement au campus de Gatineau», communiqué de presse, 28 mars, <<http://services.uqo.ca/UQO.Publication.ExploraPub/index.aspx?AfficherSommaire=false&cdmediapubli=PORTA&cdtypepubli=NOUV%20&nopubli=6418>>, consulté le 22 juillet 2013.

Université du Québec en Outaouais – UQO (2012b). «Aux membres de la communauté universitaire (Gatineau)», communiqué, 19 avril, <<http://services.uqo.ca/UQO.Publication.ExploraPub/index.aspx?AfficherSommaire=false&cdmediapubli=PORTA&cdtypepubli=NOUV%20&nopubli=6452>>, consulté le 22 juillet 2013.





# ANNEXE

## Le mouvement étudiant québécois du printemps 2012 : chronologie des événements

**Gabrielle Lemarier-Saulnier**

Cette chronologie a été constituée par des informations recueillies dans les médias Canada NewsWire (CNW), *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec*, *Le Devoir*, le groupe *La Presse, Voir, Métro*, *La Presse canadienne* ainsi que Radio-Canada. Plus de 775 articles écrits par plus de 90 auteurs ont été consultés sur la période entre le mois de février 2010 et le mois d'août 2012.

### Liste des sigles

- AGIDD-SMQ Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
- ASSÉ Association pour une solidarité syndicale étudiante
- CAQ Coalition Avenir Québec
- CCMM Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- CLASSE Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante
- COFAQ Confédération des organismes familiaux du Québec

- CREPUQ** Conférences des recteurs et des principaux des universités du Québec  
**CSN** Confédération des syndicats nationaux  
**CSQ** Centrale des syndicats du Québec  
**CTROC** Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires  
**FAE** Fédération autonome de l'enseignement  
**FAFMRQ** Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec  
**FCCQ** Fédération des chambres de commerce du Québec  
**FEUQ** Fédération étudiante universitaire du Québec  
**FECQ** Fédération étudiante collégiale du Québec  
**FFQ** Fédération des femmes du Québec  
**FIQ** Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec  
**FNEEQ-CSN** Fédération nationale des enseignants et enseignantes  
**FQPPU** Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université  
**FRAPRU** Front d'action populaire en réaménagement urbain  
**FSSS-CSN** Fédération de la santé et des services sociaux-CSN  
**FTQ** Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec  
**GASP** Groupe actions solutions pauvreté  
**IREC** Institut de recherche en économie contemporaine  
**MELS** Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
**MESRQ** Mouvement des étudiants socialement responsables du Québec  
**PLQ** Parti libéral du Québec  
**PQ** Parti québécois  
**QS** Québec solidaire  
**RRASMQ** Regroupement en ressources alternatives en santé mentale du Québec  
**SAQ** Société des alcools du Québec  
**SPVM** Service de police de la Ville de Montréal  
**TaCEQ** Table de concertation étudiante du Québec  
**UQAC** Université du Québec à Chicoutimi  
**UQAM** Université du Québec à Montréal  
**UQO** Université du Québec en Outaouais

## Chronologie

### 2005

- Grève étudiante en lien avec la modification de l'aide financière aux études (103 millions de dollars de bourses sont convertis en prêts).

### 2007

- Le gouvernement libéral de Jean Charest dégèle les droits de scolarité, dégel correspondant à une hausse de 50\$ par session.

### 2010

#### DÉCEMBRE

- 6** ▪ Rencontre entre le gouvernement et ses partenaires de l'éducation. Les syndicats étudiants se retirent face à la position ferme du gouvernement en faveur de la hausse des droits de scolarité. Les syndicats et les syndicats étudiants considèrent que les dés sont pipés.

### 2011

#### MARS

- 17** ▪ Dépôt du budget du gouvernement Charest incluant la hausse des droits de scolarité et une bonification des prêts et bourses. Annonce appuyée par le monde des affaires et le recteur de l'Université de Montréal.
- 18**  
MARS ▪ Manifestation étudiante dénonçant le budget proposé la veille par le ministre des Finances. Le ministre Raymond Bachand défend le principe de « juste part ».
- 21**  
MARS ▪ Perturbation de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec (PLQ) par la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) à L'Île-Perrot.
- 28**  
MARS ▪ Perturbation du colloque du PLQ (Gatineau) par la FECQ.
- 31**  
MARS ▪ 50 000 étudiants en journée de grève.  
▪ Manifestation de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) contre la hausse, 2000 participants sous surveillance policière. Une vingtaine de manifestants s'introduisent dans les bureaux de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ); utilisation de bombes lacrymogènes et de matraques, cinq arrestations.

## AVRIL

- 3** ▪ Manifestation de quelque 200 personnes de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), de la FECQ et d'autres organisations au colloque du PLQ (Boucherville), avec présence policière. La ministre Line Beauchamp oppose une fin de non-recevoir aux revendications, qualifiant les manifestants de groupe marginalisé; le premier ministre Charest soutient que son gouvernement est ouvert aux discussions.

## SEPTEMBRE

- 29** ▪ Manifestation au Saguenay, qui est la première d'une longue série se déroulant au Bas-Saint-Laurent, en Estrie, à Montréal et dans la Capitale-Nationale. L'idée de la mauvaise gestion des universités plutôt qu'un sous-financement est avancée par la FEUQ.

## OCTOBRE

- 25** ▪ La FEUQ soutient que la bonification du système de prêts et bourses annoncée par le gouvernement lors du budget en février sera payée par les étudiants eux-mêmes.

## NOVEMBRE

- 4** ▪ Alliance des grandes centrales syndicales (Centrale des syndicats du Québec [CSQ], Confédération des syndicats nationaux [CSN] et Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec [FTQ]) pour soutenir les étudiants lors de la manifestation du 10 novembre.

- 6**  
NOV. ▪ Soutien aux étudiants par la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et la Fédération des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN).

- 10**  
NOV. ▪ Le Parti québécois (PQ) dépose une motion à l'Assemblée nationale pour rappeler l'importance de l'accessibilité aux études supérieures; le gouvernement Charest qualifie l'initiative d'opportunisme politique.
- Manifestations contre la hausse, partout au Québec (entre 12 000 et 30 000 personnes à Montréal); participation d'une dizaine de députés, dont Nicolas Girard (PQ) et Amir Khadir (Québec solidaire [QS]), et de centrales syndicales.
- 200 000 étudiants en journée de grève dans la province.

- 11**  
NOV. ■ Le gouvernement du Québec achète les mots «FECQ», «ASSÉ», «grève étudiante» et «manifestation étudiante» sur Google pour les mener vers le site <<http://droitsdescolarite.com>>, site gouvernemental expliquant la hausse; action dénoncée par le PQ.
- L'ASSÉ ouvre la porte à une grève générale illimitée.
- 15**  
NOV. ■ La FECQ achète les termes «corruption», «collusion», «frais de scolarité», «Jean Charest», «Line Beauchamp» et «Damien Arsenault» sur Google; création du site <<http://linebeauchamp.com>>, calqué sur le site gouvernemental, qui expose les arguments contraires à la hausse et encourage les gens à épuiser le budget publicitaire du Ministère et du site <<http://droitsdescolarite.ca>>.
- La FECQ soutient qu'elle s'invitera à l'élection partielle dans Bonaventure.

## DÉCEMBRE

- 3** ■ Création de la Coalition large de l'ASSÉ (CLASSE), qui représente au 27 janvier 2012 plus de 60 000 membres.

## 2012

### JANVIER

- 19** ■ La FEUQ publie une étude portant sur l'endettement étudiant et la nécessité de travailler en marge des études.
- 23**  
JANV. ■ L'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) publie une étude qui démontre que la hausse coûterait 76,5 millions de plus en raison des crédits d'impôt et de la bonification de l'aide financière, en plus de poser des questions quant à l'accessibilité aux études et aux effets de l'endettement.
- Appui de la CSN au mouvement contre la hausse, arguant que le gouvernement nuit à l'accessibilité aux études.
- 24**  
JANV. ■ La FEUQ et la FECQ envisagent la grève générale, mais elles ne sont pas prêtes à suivre l'ASSÉ, qui envisage une grève générale illimitée dès la fin février.
- Un plan d'action est proposé, qui se conclura par une grande manifestation le 22 mars 2012.

**27**  
JANV.

- Blocage des bureaux du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) par la CLASSE; l'intervention policière est suivie d'une enquête interne du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).
- Demande officielle des associations étudiantes pour rencontrer la ministre, sans succès.

**FÉVRIER****2**

- La ministre Beauchamp dénonce un message qu'elle associe à la violence sur un tract à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

**7**  
FÉVR.

- Premier vote de grève (Collège de Valleyfield).

**9**  
FÉVR.

- Un groupe de manifestants accueille les députés libéraux à Victoriaville pour leur congrès.

**13**  
FÉVR.

- 500 membres de l'Association des chercheuses et chercheurs étudiants en sociologie et du Mouvement des étudiants et étudiantes en service social de l'Université Laval déclenchent une grève générale illimitée.

**14**  
FÉVR.

- Déclenchement d'une grève générale illimitée de plus de 11 000 étudiants de l'UQAM et de l'Université Laval.
- La CLASSE adopte un mot d'ordre de grève, alors que les autres associations étudiantes n'ont pas de mot d'ordre.
- Des études du centre de recherche Simone-de-Beauvoir de l'Université de Concordia et du comité d'accessibilité aux études des Universités du Québec démontrent les effets néfastes de la hausse sur l'accessibilité aux études et l'endettement étudiant.

**15**  
FÉVR.

- La ministre Beauchamp estime que le gouvernement a gagné la bataille de l'opinion publique et le ministre Bachand réitère les gains financiers apportés par une hausse des droits de scolarité (hausse de 850 millions pour les universités).
- Le PQ soutient les étudiants; la Coalition Avenir Québec (CAQ) appuie la hausse; QS soutient la gratuité scolaire de la maternelle à l'université.
- La ministre Beauchamp rappelle que seulement 2 % des étudiants sont en grève et qu'ils seront les premiers touchés par les perturbations.

- La CLASSE se considère en grève, alors que la FEUQ et la FECQ attendent qu'une majorité de leurs membres le soient pour se dire en grève.

**16**  
FÉVR.

- Lettre de la ministre Beauchamp aux cégeps rappelant les droits et les devoirs des établissements d'enseignement et suggérant au corps enseignant de donner les cours malgré un potentiel mouvement de grève.
- Grabuge au Cégep du Vieux Montréal; 37 arrestations et comparutions devant la justice.
- Manifestation commune (étudiants et milieu communautaire) organisée par la Coalition contre la privatisation des services publics dans le centre-ville de Montréal. Il y est dénoncé la hausse des droits de scolarité, mais aussi toute forme de hausse des services publics, dont les tarifs d'Hydro-Québec. Les forces policières utilisent les matraques et du poivre de cayenne à la suite de grabuge; le ministre Bachand rappelle que les étudiants ont le droit de manifester, mais qu'ils ne doivent pas nuire aux travailleurs et aux travailleuses.

**17**  
FÉVR.

- Par l'entremise d'un communiqué, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) dénonce le climat de violence dans le conflit, donnant l'exemple de la manifestation du 27 janvier. Elle demande au ministre de la Sécurité publique de faire respecter les droits civils et aux forces policières de renoncer à la force excessive lors des manifestations.

**20**  
FÉVR.

- Plus de 31 000 personnes en grève et un peu plus de 20 000 étudiants votent pour une grève générale illimitée.
- Une bonification des prêts et bourses équivalente à la hausse est promise par J. Charest pour assurer l'accessibilité aux études.
- Le Mouvement des étudiants socialement responsables du Québec (MESRQ) soutient que la gratuité n'est pas possible, alors que la CLASSE propose des solutions alternatives pour permettre la gratuité scolaire et assurer l'accessibilité pour tous.
- Manifestation d'un peu plus de 3 000 personnes à Montréal organisée par la CLASSE.

**21**  
FÉVR.

- Plus de 36 000 personnes en grève.

**22**  
FÉVR.

- La CSN déplore le peu d'ouverture du gouvernement et l'attitude de certaines directions d'université.

**23**  
FÉVR.

- Dénonciation par la FEUQ des liens étroits entre les porte-parole du MESRQ et le PLQ.
- Près de 48500 étudiants en grève.
- Manifestation, liée à la CLASSE, de quelques milliers de manifestants, qui se termine par le blocage du pont Jacques-Cartier dans les deux sens de la circulation durant l'heure de pointe.
- Les administrations de certaines universités montréalaises demandent aux professeurs de continuer les activités durant la grève, situation dénoncée par les associations étudiantes.

**24**  
FÉVR.

- Les associations demandent des explications sur les liens entre le MESRQ et le PLQ. La ministre Beauchamp et l'aile jeunesse du PLQ démentent être derrière la création du MESRQ.

**25**  
FÉVR.

- Manifestation devant le bureau de la ministre Beauchamp dans Montréal-Nord pour son anniversaire.
- De passage à Trois-Rivières, le premier ministre Charest réitère que les contribuables paient cher pour les études postsecondaires et que, selon le principe d'équité, les étudiants doivent faire leur juste part.

**27**  
FÉVR.

- Le mot « grève » est remis en doute par une chronique du journal *La Presse*.
- Première injonction du mouvement, avec le dépôt d'une mise en demeure contre les associations étudiantes mentionnant que le piquetage est illégal, et demande d'une compensation de 800\$ pour la perte de cours.

**28**  
FÉVR.

- La FEUQ tente de joindre le gouvernement pour discuter lors des consultations prébudgétaires; le gouvernement soutient que la hausse est une décision budgétaire non modifiable.

**29**  
FÉVR.

- Manifestation devant la permanence du PLQ où a lieu la rencontre du Conseil des ministres à Montréal.

## MARS

**1<sup>er</sup>**

- Manifestation devant l'hôtel du Parlement à Québec (3 000 à 8 000 personnes); la foule est dispersée par des gaz lacrymogènes.
- 84 000 étudiants en grève générale illimitée.

**2**  
MARS

- La FEUQ demande à ses 80 000 membres de débrayer.

- 5**  
MARS
- 125 000 étudiants en grève générale illimitée.
- 7**  
MARS
- Une centaine de manifestants s'introduisent dans les bureaux de Loto-Québec et de la CREPUQ.
  - Un étudiant est gravement blessé à l'œil par une bombe assourdissante lancée par un policier lors d'une manifestation et deux autres sont blessés légèrement aux bras.
  - J. Charest demande aux manifestants de donner leur itinéraire à la police et refuse la demande de la FEUQ de dénoncer la violence policière contre les étudiants. Il réitère que la hausse permet d'avoir des cours de qualité et que les contribuables font déjà la plus grande part de l'effort financier par l'entremise des impôts.
- 8**  
MARS
- 160 000 étudiants en grève.
  - À la suite des manifestations et des affrontements entre les étudiants et les forces policières, J. Charest défend le travail de la police et demande aux étudiants un peu de retenue; le PQ somme le gouvernement de dialoguer; le SPVM dit avoir suivi les procédures; la CAQ encourage le gouvernement à tenir la ligne dure, mais à ouvrir le dialogue.
  - Lettre d'enseignants et de professeurs des cégeps et des universités dénonçant l'attitude déplorable et inquiétante du gouvernement face aux étudiants; remise au député Gilles Robert (PQ).
- 9**  
MARS
- La FEUQ déplore la directive du gouvernement Charest aux universités rappelant qu'elles sont tenues de donner leurs cours.
  - Le gouvernement Charest impose une pénalité de deux millions de dollars à l'Université Concordia pour les trois millions en primes à cinq cadres supérieurs.
- 11**  
MARS
- Les étudiants reçoivent l'appui de plusieurs artistes lors de la Soirée des Jutra (Philippe Falardeau, Emmanuel Bilodeau, Sylvie Moreau, Yves P. Pelletier).
- 12**  
MARS
- Dans une lettre ouverte dans *La Presse*, Michel Leblanc, président et chef de direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), donne son appui au gouvernement en précisant que la hausse des droits de scolarité est un investissement pour les étudiants.

- Le ministre Bachand défend la hausse en utilisant le concept d'utilisateur-payeur et le Plan Nord comme un moyen de financer la part de l'État.
- Les étudiants reçoivent l'appui officiel des syndicats membres de la CSN, qui dénoncent le jeu du gouvernement.

**14**  
MARS

- Départ d'un des leaders du MESRQ.
- Publication du manifeste *Nous sommes tous étudiants – Manifeste des professeurs contre la hausse*; 1 600 professeurs avaient signé le manifeste en date du 14 mars 2012, 1 700 en date du 15 mars 2012. Les appuis ont aussi été entendus chez des personnalités connues comme Guy Rocher, Georges Leroux et Christian Nadeau.

**15**  
MARS

- Manifestation de 200 personnes sous haute surveillance devant l'hôtel de ville de Sherbrooke où la ministre Beauchamp et J. Charest ont une rencontre; la ministre réitère que les étudiants subiront les contrecoups de leur grève.
- Manifestation contre la brutalité policière, 226 arrestations.

**16**  
MARS

- La FIQ réitère son appui au mouvement et encourage ses membres à se mobiliser lors des actions contre la hausse.
- Appuis de la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN (FSSS-CSN), de l'Association des professionnels de l'enseignement au collégial.
- La moitié des cégeps est en grève (25 sur 48) et environ 40 % des universités (175 000 étudiants).

**17**  
MARS

- Perturbation d'un souper privé de J. Charest au Pied de cochon; la CLASSE ne dénonce pas ce geste.

**18**  
MARS

- Quatre manifestations familiales pour sensibiliser la population autre qu'étudiante à la hausse des droits de scolarité (Montréal [30 000 personnes], Québec, Sherbrooke et Alma).
- La ministre Beauchamp réitère à *Tout le monde en parle* qu'elle ne bougera pas et qu'elle n'entend pas ouvrir le dialogue avec les étudiants, et encore moins avec la CLASSE. Gabriel Nadeau-Dubois aurait participé à une manifestation dans le bureau de la ministre.
- La CLASSE soutient que les universités ne sont pas en sous-financement, mais qu'elles sont mal gérées et que la ministre Beauchamp ne peut annuler le semestre d'hiver 2012.

- La Coalition étudiante pour l'association libre (CEPAL) adresse une mise en demeure aux associations étudiantes pour atteinte au droit d'assister à un cours.
- 136 associations formant la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics réaffirment leur appui aux étudiants.
- La Fédération des femmes du Québec (FFQ) considère la hausse comme une entrave à l'égalité homme-femme.

**19**  
MARS

- La CLASSE refuse de condamner la violence, mais ne l'encourage pas.
- Paul Gérin-Lajoie (ministre responsable de l'Enseignement [1964-1966] sous le gouvernement de Jean Lesage) récusé le mouvement étudiant et stipule qu'il n'est pas possible d'avoir la gratuité scolaire; il encourage une modulation des coûts selon les facultés et une bonification des prêts et bourses.

**20**  
MARS

- Blocage de l'autoroute 10 et du pont Champlain à Montréal par des manifestants; la ministre Beauchamp les accuse de nuire aux travailleurs et travailleuses, alors que le ministre Robert Dutil qualifie ce geste de dangereux, d'illégal et d'intolérable en société démocratique; 80 personnes reçoivent des contraventions de 494\$.
- *Sit-in* de 200 personnes devant l'hôtel du Parlement pendant plusieurs heures.
- Dépôt du budget du gouvernement Charest; les associations étudiantes dénoncent le refus de dialoguer du gouvernement et les compressions dans les fonds de recherche.

**21**  
MARS

- Une vigile étudiante est postée devant les bureaux du MELS à Montréal.
- Le gouvernement a dépensé 200 000\$ pour les publicités démontrant les modifications du système de prêts et bourses; des artistes se joignent à la CLASSE pour faire une vidéo diffusée sur le Web.
- Pauline Marois accuse Jean Charest de se faire du capital politique sur le dos des étudiants en grève. Elle lui demande d'ouvrir le dialogue et encourage les étudiants dans leur lutte.

**22**  
MARS

- 310 000 étudiants en grève sur 400 000 étudiants (plus de 78 %).
- Manifestation nationale à Montréal, réunissant entre 100 000 et 200 000 personnes.

- La FEUQ et la FECQ, accompagnées par la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) et la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), estiment que le budget Bachand va alourdir le fardeau de la classe moyenne, qui devra supporter la hausse.
- La ministre Beauchamp évoque les conséquences du boycott chez les étudiants et stipule que la date butoir se rapproche avant que la grève ne finisse par « perturber [leur] propre vie ».
- Appui du Collectif pour un Québec sans pauvreté aux étudiants.
- Appui de la Commission scolaire de Montréal au mouvement étudiant; 5 000 élèves du secondaire sont attendus pour la manifestation.
- Appui de Jacques-Yvan Morin, ancien ministre de l'Éducation dans le gouvernement Lévesque, prônant le gel.

**24**  
MARS

- La ministre Beauchamp réitère qu'il n'y aura pas d'annulation de session, et refuse toujours de négocier ou de discuter. Elle souligne que les contribuables sont conscients qu'ils doivent faire leur juste part.

**26**  
MARS

- La FEUQ et la FECQ dévoilent un plan d'action (comprenant des pressions dans les circonscriptions gagnées de justesse par les libéraux); la CLASSE promet une intensification des actions et des perturbations économiques; les associations étudiants disent faire front commun.
- 200 000 étudiants sont en grève.
- Manifestation devant les bureaux de la Fédération des cégeps; la fin de manifestation est dispersée par la police à l'aide de bombes lacrymogènes, une vitrine est fracassée.

**27**  
MARS

- Cri d'alarme des chambres de commerce de Montréal et de Québec sur le fait que le prolongement des sessions causerait une pénurie de main-d'œuvre pour l'été.
- La porte-parole de l'opposition en matière d'éducation, Marie Malavoy (PQ), dépose une motion demandant au gouvernement libéral de dialoguer avec les étudiants et accuse la ministre d'encourager le conflit.
- Blocage des entrepôts de la Société des alcools du Québec (SAQ) par la CLASSE; affrontement avec les corps policiers.

**28**  
MARS

- Manifestation de la CLASSE d'un peu plus de 300 personnes sans itinéraire et critiquant les fédérations étudiantes à Montréal.
- Les forces policières interviennent avec des gaz irritants.
- Blocage de la permanence du PLQ à Montréal.
- Manifestation devant la résidence de J. Charest à Québec.
- Le Groupe actions solutions pauvreté (GASP) appuie le mouvement et demande au gouvernement d'ouvrir le dialogue avec les étudiants.

**29**  
MARS

- La CAQ suggère que le gouvernement aide les municipalités à absorber les coûts liés au mouvement étudiant et propose un remboursement des prêts étudiants proportionnel au revenu.
- Proposition de discussion du gouvernement Charest, à la condition d'exclure le gel des droits et la gratuité scolaire des discussions, mais incluant une possible modification des prêts et bourses; rejet des associations de la responsabilité des fins de non-recevoir à l'égard de toutes les propositions.
- 1500 manifestants masqués bloquent le centre-ville de Montréal; FEUQ et FECQ se désolidarisent de la manifestation et la CLASSE dit ne pas l'avoir organisée, mais reconnaît avoir transmis l'information.

**30**  
MARS

- Les associations étudiantes rejettent la proposition de discussion du gouvernement excluant la hausse: la CLASSE refuse la discussion et dénonce la fermeture du gouvernement; la FEUQ veut une discussion ouverte sur tous les aspects; la FECQ ne renoncera pas au gel; les trois associations étudiantes soutiennent que, si elles reçoivent une offre intéressante, elles la soumettront à leurs membres.
- La Table des partenaires universitaires réitère son appui aux étudiants et rappelle son analyse de la rencontre de décembre 2010; les associations étudiantEs n'ont pas été les seules à partir et les discussions étaient idéologiquement orientées par le gouvernement.

**31**  
MARS

- La Fédération des cégeps redoute le congé de Pâques; il s'agit de la date butoir pour la reprise d'une session respectant la loi, c'est-à-dire comptant 82 jours.

## AVRIL

- 2** ▪ Reprise des cours au Collège d'Alma à la suite d'une injonction gagnée pour cause de vote non conforme aux règlements de l'assemblée générale.
- Manifestation de la CLASSE à Sherbrooke; 77 300 grévistes ont des mandats de grève jusqu'à proposition intéressante du gouvernement.
- 3**  
AVRIL ▪ Un étudiant de l'Université Laval gagne son injonction et aura libre accès à ses cours, mais sans interdiction de piquetage; dénonciation par la FNEEQ-CSN.
- 4**  
AVRIL ▪ 199 000 étudiants sont en grève; 90 000 ont déjà voté un non-retour en classe tant qu'il n'y aura pas d'offre officielle chiffrée.
- Une centaine de manifestants entrent dans l'hôtel Fairmont Le Reine Elisabeth.
- 80 arrestations à Montréal lors d'une manifestation.
- 5**  
AVRIL ▪ Proposition de la ministre Beauchamp et du ministre Bachand de bonifier les prêts (prêts pour toute personne dont les parents ont un revenu inférieur à 100 000 \$; la contribution parentale n'est plus calculée pour les parents ayant un revenu de 60 000 \$ et moins) et d'adopter un remboursement proportionnel au revenu (RPR); les coûts engendrés seront transférés aux universités, qui devront couvrir seules les 21 millions de dollars supplémentaires; les partis de l'opposition n'approuvent pas ces offres; la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) appuie l'offre du gouvernement.
- Appui de l'Alliance des professeurs de Montréal aux étudiants et dénonciation de l'offre par la CSQ, qui juge que le gouvernement ne répond pas aux revendications étudiantes et que les propositions vont profiter aux institutions bancaires.
- 6**  
AVRIL ▪ Les trois associations étudiantes rejettent la proposition gouvernementale de bonification du régime des prêts et bourses de la ministre.
- Alliance des trois associations pour faire front commun contre le gouvernement.
- Ouverture de discussions avec le bureau de la ministre pour avoir une rencontre la semaine suivante.
- Injonction provisoire à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) interdisant les manifestations à moins de 25 mètres de l'établissement.

- 10**  
AVRIL
- J. Charest soutient que les étudiants en grève sont une minorité (35 %) et qu'ils sont en boycott et non en débrayage.
- 11**  
AVRIL
- QS propose de taxer les institutions financières pour régler le sous-financement des universités.
  - G. Rocher appuie la lutte étudiante et milite pour la gratuité scolaire.
  - Du Brésil, J. Charest dénonce toute forme d'intimidation dans le mouvement étudiant et compare le climat d'intimidation à celui qui règne dans le milieu de la construction; il soutient que le mouvement étudiant n'est pas un enjeu électoral.
  - La ministre Beauchamp affirme que les universités et les cégeps doivent donner leurs cours avec ou sans étudiants; elle dit que les étudiants ne veulent pas prendre leurs responsabilités sur le plan financier; les organisations FEUQ et FECQ dénoncent le mot d'ordre de la ministre aux universités et aux cégeps.
- 12**  
AVRIL
- 500 professeurs d'université expriment leur appui aux étudiants et dénoncent l'indifférence du gouvernement.
- 13**  
AVRIL
- Le bureau de circonscription de la ministre de l'Éducation est vandalisé; dans la vague d'arrestations, deux journalistes sont arrêtés, puis relâchés.
  - La Fédération des cégeps demande aux étudiants de rentrer en classe; la CLASSE dénonce cet appel.
  - La FECQ et la CLASSE soutiennent que le gouvernement encourage la violence en souhaitant casser le mouvement de grève et en refusant de dialoguer. Le ministre Dutil appelle tous les leaders de la société québécoise, étudiants et au-delà, à dénoncer la violence.
  - Un étudiant en arts visuels de l'Université Laval gagne son injonction afin d'avoir accès à ses cours.
- 14**  
AVRIL
- Manifestation « Pour un printemps québécois » soulignant les neuf ans du gouvernement Charest; 40 000 personnes.
- 15**  
AVRIL
- La ministre Beauchamp tend la main à la FEUQ en conférence de presse en proposant de mettre sur pied une commission indépendante sur la gestion des universités. Elle fait valoir que son invitation vaut aussi pour la FECQ (mais qu'elle reste sceptique face à la discussion avec la CLASSE); les membres de la FEUQ votent à l'unanimité la présence de la CLASSE à la commission indépendante sur la gestion des universités.

**16**  
AVRIL

- La CLASSE se dissocie des actes de violence, mais refuse de les condamner.
- La Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ; 70 000 membres) s'interroge sur son exclusion de la commission indépendante sur la gestion des universités et fait connaître son intérêt à y participer.
- La ministre Beauchamp exclut la CLASSE (47 % des grévistes) du projet de commission indépendante sur la gestion des universités tant que celle-ci n'aura pas dénoncé la violence; la FECQ exige la participation de la CLASSE.

**17**  
AVRIL

- Des avocats, juristes et professeurs de droit dénoncent la judiciarisation du conflit, affirment que cela va en l'encontre de la Charte des droits et libertés de la personne et dénoncent la position inconfortable du corps enseignant.

**18**  
AVRIL

- Le gouvernement somme les étudiants de dénoncer la violence pour ouvrir des discussions.
- 176 000 étudiants sont en grève générale illimitée.

**20**  
AVRIL

- Manifestation au Palais des congrès de Montréal contre le Salon du Plan Nord; affrontements violents entre membres des forces policières et étudiants; J. Charest prononce des propos controversés faisant un lien entre les emplois dans le Nord dans le cadre du Plan Nord et les manifestants.
- La CSN presse le gouvernement de rencontrer les associations étudiants.

**22**  
AVRIL

- La CLASSE, à la suite de son congrès, dénonce la violence, mais cautionne la désobéissance civile comme moyen de faire avancer la société.
- Manifestation pour le Jour de la Terre à Montréal; entre 150 000 et 300 000 personnes y participent.

**23**  
AVRIL

- La ministre Beauchamp invite les associations étudiants à la discussion, à la condition qu'il y ait une trêve de part et d'autre mettant fin aux perturbations sociales ou économiques; des discussions de 48 heures ont lieu; les associations étudiantes demandent que la question des droits de scolarité soit abordée.
- Une vingtaine d'étudiantEs de Rimouski brandissent des drapeaux blancs devant le bureau du MELS de Rimouski.
- 185 000 étudiants sont en grève.

**24**  
AVRIL

- Exclusion de la CLASSE des discussions par la ministre Beauchamp à la suite d'une action militante du Black Bloc le 24 avril; suspension des discussions.
- Première manifestation nocturne de 4000 personnes (en réaction à l'exclusion de la CLASSE); arrestations.
- La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dénonce la fermeture du gouvernement et la violence policière face aux grévistes.

**26**  
AVRIL

- Arrestation de 80 personnes à Québec durant une manifestation de la CLASSE en journée, selon un motif de sécurité routière.
- Arrestation ciblée de 30 personnes lors de la manifestation illégale nocturne.

**27**  
AVRIL

- Sept cégeps annulent leur session d'été.
- 176 701 étudiants sont en grève.
- Convocation des médias par J. Charest et nouvelle proposition aux étudiants (étalement de la hausse sur sept ans, élargissement de l'accès aux prêts et bourses, RPR, conseil de surveillance des universités); offre jugée inacceptable par les associations étudiantes; la ministre Beauchamp leur reproche de rester campées sur leurs positions.

## MAI

**1<sup>er</sup>**

- Dépôt d'une contre-offre de la FEUQ-FECQ à la ministre Beauchamp: création d'un comité de surveillance des universités, gel des droits de scolarité au niveau de 2012, limitation à 3 % des dépenses périphériques aux missions des universités, analyse des relations entre entreprises et universités, moratoire sur le financement des universités et sur la construction de nouveaux campus.

**2**  
MAI

- Le ministre Bachand déclare compter sur les élections dans la prochaine année plutôt que sur la discussion pour régler le conflit.
- J. Charest demande des votes secrets dans les délibérations étudiantes.
- Marche nocturne et *sit-in* devant la résidence personnelle de J. Charest.
- Une pétition est déposée à l'Assemblée nationale pour demander un moratoire sur la hausse des droits de scolarité.

**3**  
MAI

- Discussion entre J. Charest, le président de la Fédération des cégeps et le président de la CREPUQ.
- Rejet de l'offre du gouvernement par la CLASSE; L. Beauchamp accuse la CLASSE de camper sur ses positions de gratuité scolaire et rejette sa proposition de financement par la taxation des banques.
- Le PQ propose d'annuler la hausse, mais prône l'indexation au coût de la vie en cas d'élections.

**4**  
MAI

- Manifestation violente à Victoriaville en marge du conseil général du PLQ; les membres des forces policières utilisent la force; 2000 manifestants; 12 blessés, dont deux grièvement.
- Convocation par J. Charest des associations étudiantes, des centrales syndicales, des recteurs, de la Fédération des cégeps, du négociateur en chef du gouvernement, des ministres Line Beauchamp et Michelle Courchesne pour ouvrir des pourparlers afin d'obtenir une entente de principe; discussions pendant 24 heures sans aborder les droits de scolarité; entente de diminution des frais institutionnels, potentiellement équivalente à la hausse si les étudiants arrivent à prouver des lacunes de gestion.

**5**  
MAI

- 170 000 étudiants sont en grève.
- Après 23 heures consécutives de négociations, les parties en viennent à une entente de principe; l'entente soutient la hausse, mais les économies dans la gestion des universités pourraient servir à diminuer les frais afférents.

**7**  
MAI

- J. Charest stipule que le conflit perdure par la faute des étudiants et soutient que la police fait son travail.
- La CLASSE estime que des éléments abordés et décidés lors de la rencontre du 5 mai ne font pas partie du document final.

**9**  
MAI

- Les partis de l'opposition (PQ et QS) et la CLASSE demandent une enquête publique indépendante sur les interventions policières du 4 mai; la Ligue des droits et libertés dénonce les projectiles lancés vers les policiers et policières.
- Le ministre Dutil ferme la porte à une enquête publique et encourage l'utilisation des mécanismes traditionnels de contrôle de la déontologie policière; il dénonce la rudesse contre les membres des corps policiers; la Sûreté du Québec (SQ) défend ses interventions.

- 10**  
MAI
- Utilisation de bombes fumigènes dans le métro de Montréal; le maire appelle au dialogue.
  - La ministre Beauchamp est prête à clarifier l'entente du 5 mai.
  - La CLASSE rejette l'entente du 5 mai avec le gouvernement.
- 11**  
MAI
- La FEUQ et la FECQ rejettent la proposition du gouvernement du 5 mai.
- 12**  
MAI
- La TaCEQ rejette l'offre du gouvernement du 5 mai.
  - Gilles Duceppe appuie les carrés blancs (prônant une trêve).
- 13**  
MAI
- Certains cégeps forcent le retour en classe.
- 14**  
MAI
- 21<sup>e</sup> manifestation nocturne consécutive; se termine en rassemblement illégal.
  - 170 000 étudiants sont en grève après 13 semaines.
  - Démission de L. Beauchamp, remplacée par M. Courchesne; L. Beauchamp explique sa décision par le manque de volonté des associations étudiantes; sa démission a été précédée d'une discussion entre le gouvernement et les associations étudiantes.
  - François Rolland, juge en chef de la Cour supérieure du Québec, demande le respect des injonctions par les étudiants.
- 15**  
MAI
- J. Charest affirme qu'il ne fera pas de compromis et qu'il regarde toutes les options.
  - G. Nadeau-Dubois est poursuivi pour outrage au tribunal.
- 16**  
MAI
- J. Charest annonce que son gouvernement va déposer une loi pour mettre fin au conflit.
  - Après avoir dénoncé le durcissement des positions des étudiants, J. Charest annonce une loi spéciale (projet de loi n° 78, qui deviendra la «loi 12») qui veut permettre à tous et toutes d'avoir accès à leurs cours.
  - Demande du Barreau du Québec à ne pas régler le conflit par une loi spéciale, mais par les pourparlers; dénonciation du projet de loi n° 78 par la CSN, la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) et la FNEEQ-CSN.
- 17**  
MAI
- Présentation du projet de loi n° 78 par J. Charest à l'Assemblée nationale; suspension du trimestre dans les cégeps et les universités touchés par la grève; lourdes amendes pour les manifestants et restrictions apportées au droit de manifester.

- 18**  
MAI
- Adoption du projet de loi n° 78; les associations étudiantes dénoncent cette loi.
  - «Opération Québec» par le groupe Anonymous.
  - Adoption du règlement municipal montréalais interdisant le port du masque.
  - Manifestation montréalaise nocturne; plus de 10 000 personnes dénoncent la loi spéciale.
  - Appuis populaires à Montréal par des manifestations à 20 h tous les soirs avec des casseroles («tintamarres»); le mouvement des casseroles s'étend largement au Québec.
- 22**  
MAI
- 100<sup>e</sup> jour de grève.
  - La CLASSE affirme qu'elle n'entend pas respecter la loi spéciale.
  - Manifestation à grande échelle à Montréal; 250 000 personnes y participent malgré la pluie.
- 23**  
MAI
- Ouverture de la ministre Courchesne à discuter, mais sans possibilité d'aborder un moratoire.
- 24**  
MAI
- Arrestations massives à Québec et Montréal (près de 700 personnes).
- 25**  
MAI
- Attaques des sites Internet de l'Assemblée nationale, de la Sécurité publique, de la Déontologie policière, du PLQ, du SPVM et du MELS; attaques revendiquées par Anonymous.
  - Dépôt de deux requêtes, principalement par les syndicats et les associations étudiantes pour faire annuler la «loi 12».
- 27**  
MAI
- Discussions officielles entre la ministre Courchesne et les représentants étudiants; la CLASSE demande l'abrogation de la «loi 12» et le gel des droits de scolarité pour ouvrir les discussions; J. Charest se présente aux négociations durant une trentaine de minutes.
- 28**  
MAI
- Circulation de vidéos montrant des abus policiers de «l'agente 728»; celle-ci sera retirée des interventions lors des manifestations.
  - Reprise des négociations entre le gouvernement et les associations étudiantes.
- 30**  
MAI
- Troisième journée de négociations entre la ministre Courchesne et les représentants étudiants; les droits de scolarité font partie des discussions.

- 31**  
MAI
- Après quatre jours de négociations, la ministre déclare les discussions dans l'impasse.

## JUIN

- 1<sup>er</sup>**
- Le président du Conseil du patronat appelle à une trêve pour sauver la saison touristique au Québec; les syndicats dénoncent la légèreté avec laquelle le gouvernement a géré le conflit.

- 2**  
JUIN
- Entre 5 000 et 7 000 personnes manifestent dans les rues de Montréal.
  - Éliane Laberge devient présidente de la FECQ, le mandat de Léo Bureau-Blouin ayant pris fin.

- 7**  
JUIN
- Entre 2 000 et 3 000 personnes manifestent contre le Grand Prix du Canada à Montréal.
  - A. Khadir (QS) dépose une pétition de 11 000 noms recueillis par la Ligue des droits et libertés à l'Assemblée nationale pour la demande d'une enquête publique indépendante sur les interventions policières lors du conflit étudiant.

- 8-10**  
JUIN
- Haute surveillance policière pour le Grand Prix et refoulement des gens arborant le carré rouge sur les lignes de métro conduisant au site; 83 arrestations (12 le 8 juin, 28 le 9 juin et 43 le 10 juin).

- 11**  
JUIN
- Élection partielle dans Argenteuil (circonscription libérale) gagnée par le PQ.

- 13**  
JUIN
- Soutien de l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) et du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) aux étudiants.

- 15**  
JUIN
- Négociations entre les syndicats des enseignants et professeurs et le gouvernement sur la reprise des cours.

- 17**  
JUIN
- Le PLQ publie sur son site Internet une vidéo de J. Charest expliquant qu'il prend de bonnes décisions pour le Québec.

- 18**  
JUIN
- La FECQ lance un ultimatum au gouvernement pour aller en médiation.

**19**

JUN

- Le maire de Québec, Régis Labeaume, fait adopter un règlement obligeant la divulgation de l'itinéraire d'une manifestation, interdisant la participation ou la présence à un rassemblement dans un lieu public de 23 h à 5 h et imposant l'interdiction de gêner la circulation sur un passage piétonnier ou une place publique.

**22**

JUN

- Entre 10 000 et 20 000 personnes manifestent à Montréal.

**JUILLET****14**

- La ministre Courchesne condamne le fait que les associations étudiantes veulent entreprendre des moyens d'action dans une potentielle campagne électorale; les associations étudiantes annoncent cibler les circonscriptions gagnées de peu par les libéraux en 2008.

**15**

JUIL.

- La CLASSE décide de ne pas donner de mot d'ordre pour les prochains votes de grève et ne se joindra à aucun parti politique durant la campagne.

**22**

JUIL.

- Entre 10 000 et 80 000 personnes manifestent à Montréal.

**AOÛT****1<sup>er</sup>**

- Déclenchement des élections par le gouvernement Charest pour le 4 septembre. La ministre Courchesne ne se représente pas; l'ex-président de la FECQ (L. Bureau-Blouin) se présente pour le PQ dans Laval-des-Rapides.
- Le PLQ perdra ces élections.



## NOTICES BIOGRAPHIQUES

- **Pascale Dufour** est professeure de science politique à l'Université de Montréal et directrice du Centre de recherche sur les politiques et le développement social. Elle s'intéresse aux mouvements sociaux et à l'action collective dans une perspective comparée. Son dernier livre, *Trois espaces de protestation. Canada, Québec, France*, a paru aux Presses de l'Université de Montréal en 2013 et a reçu le prix francophone de l'Association canadienne de science politique. Elle travaille actuellement sur la judiciarisation de la contestation.
- **Jean-Marc Fontan** est professeur au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il est spécialisé dans le domaine de la sociologie économique et travaille sur les thèmes de l'économie sociale, des actions collectives socialement innovantes, de la revitalisation socioterritoriale, de la philanthropie et de la recherche partenariale. Il est membre du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Il dirige les travaux de l'Incubateur universitaire Parole d'excluEs et de la Chaire de recherche stratégique de l'UQAM en méthodologie et épistémologie de la recherche partenariale.

- **Yann Fournis** est docteur en science politique et professeur de science politique à l'Université du Québec à Rimouski (Département Sociétés, Territoires et Développement). Il est membre du groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement territorial de l'Est du Québec (GRIDEQ), du Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), du Centre de recherches sur l'action politique en Europe (CRAPE – UMR 6051) et membre associé au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Ses travaux de recherche portent sur la gouvernance territoriale des régions périphériques, les mobilisations autour des grands projets de développement (éolien, gaz de schiste) et la territorialisation du développement.
- **Koffi Gbenyo** est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques. Il étudie actuellement au doctorat conjoint Université du Québec à Chicoutimi-Université du Québec à Rimouski en développement régional.
- **Cyndie Giroux** est doctorante en développement régional à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Elle est titulaire d'un baccalauréat en sociologie de l'Université Laval, d'un certificat en psychologie et d'une maîtrise en Études et interventions régionales de l'UQAC.
- **Paul Leduc Browne** (D. Phil., Sussex) est professeur titulaire au Département des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais et membre régulier du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Il s'intéresse à la sociologie critique et à la théorie politique appliquée. Il s'interroge plus particulièrement sur les processus du changement social et les forces qui l'endignent.
- **Gabrielle Lemarier-Saulnier** est issue de la formation pluridisciplinaire en développement social à l'Université du Québec à Rimouski. Elle complète dans cette université une maîtrise en développement régional portant sur les revendications du droit à l'espace en milieu rural par l'exemple des écovillages.
- **Isabelle Morin** est titulaire d'une maîtrise en géographie de l'Université de Rennes. Au moment d'écrire ce texte, elle était chargée de projet à la Chaire Université du Québec à Chicoutimi-Cégep de Jonquière sur les conditions de vie, la santé et les aspirations des jeunes (VISAJ) et étudiante au doctorat conjoint Université du Québec à Chicoutimi-Université du Québec à Rimouski en développement régional.

- **Christian Nadeau** enseigne l'histoire des idées politiques et la philosophie morale et politique contemporaine au Département de philosophie de l'Université de Montréal depuis 2002. En plus de ses recherches universitaires sur la démocratie et les justices d'après-guerre, il est l'auteur d'essais destinés à un large public, notamment *Liberté, égalité, solidarité. Refonder la démocratie et la justice sociale* (Boréal, 2013).
- **Gabriel Nadeau-Dubois** complète actuellement une maîtrise en sociologie économique à l'Université du Québec à Montréal, après des études de premier cycle en humanités et en philosophie. Son premier essai de pensée politique, *Tenir tête*, lui a valu le Prix littéraire du gouverneur général du Canada. Il a également dirigé un ouvrage collectif sur la marchandisation de l'éducation, *Libres d'apprendre*, publié en septembre 2014 chez Écosociété. Il est collaborateur à Ricochet et à la radio de Radio-Canada.
- **Geneviève Nootens** est professeure de sciences politiques à l'Université du Québec à Chicoutimi et titulaire, depuis 2005, de la Chaire de recherche du Canada sur la démocratie et la souveraineté. Elle a codirigé, avec Alain-G. Gagnon et André Lecours, *Les nationalismes majoritaires contemporains. Identité, mémoire, pouvoir* (Québec Amérique, 2007). Elle a aussi codirigé avec André Lecours *Dominant Nationalism, Dominant Ethnicity: Identity, Federalism and Democracy* (Peter Lang, 2009) et, avec Ryoa Chung, *Le cosmopolitisme: enjeux et débats contemporains* (Presses de l'Université de Montréal, 2010). Elle est l'auteure de *Désenclaver la démocratie. Des huguenots à la paix des Braves* (Québec Amérique, 2004), de *Souveraineté démocratique, justice et mondialisation* (Liber, 2010) et de *Popular Sovereignty in the West. Politics, Contention and Ideas* (Routledge, 2013).
- **Michel Roche** est titulaire d'un doctorat en science politique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il a enseigné à l'UQAM, à l'Université d'Ottawa et à l'Université McGill avant de devenir professeur au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi. Spécialiste du système politique de la Russie, il s'intéresse également à la question nationale québécoise et aux changements sociaux.

- **Michel Seymour** est professeur titulaire au Département de philosophie à l'Université de Montréal, où il enseigne depuis 1990. Il a publié en 2008 chez Boréal *De la tolérance à la reconnaissance*, qui a obtenu le prix du livre 2009 de l'Association canadienne de philosophie, et le prix Jean-Charles Falardeau de la Fédération canadienne des sciences humaines. En 2001 est paru *Le pari de la démesure* (Hexagone), qui a obtenu le prix Richard-Arès de la revue *L'action nationale* pour le meilleur essai québécois de l'année 2001.
- **Pierre-André Tremblay** (Ph. D. anthropologie, Université Laval) est professeur au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi. Ses recherches portent sur les mouvements sociaux, le développement local et la lutte à la pauvreté. Il est membre du Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR) de l'Université du Québec à Chicoutimi, du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et de diverses associations professionnelles.
- **Sabrina Tremblay** est professeure au Département des sciences humaines à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Doctorante en développement régional, diplômée en travail social, elle se préoccupe depuis plusieurs années des questions relatives à l'*empowerment* des individus et des communautés et de la mobilisation des acteurs dans une perspective de développement local. Ses travaux actuels portent sur l'appropriation du pouvoir des communautés locales sur leur développement, particulièrement au moyen des coopératives de santé. Elle est membre du Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR) de l'UQAC.
- **Luc Vaillancourt** est professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, où il enseigne la littérature de l'Ancien Régime, la rhétorique et la création littéraire. Il est également directeur du Gr@@l (groupe de recherche sur l'archivage et les applications littéraires), voué à la numérisation et au traitement informatique des textes. Dans le contexte du Printemps érable, il a signé une dizaine d'articles sur la propagande médiatique pour les revues électroniques *Mauvaise Herbe* et *Politicoglobe*, en plus de présenter une conférence sur le même sujet dans le cadre de l'Université populaire de Chicoutimi.

COLLECTION  
**INNOVATION SOCIALE**

Dirigée par Jean-Marc Fontan

**Le défi de l'innovation sociale partagée**

Savoirs croisés

*Sous la direction de Jean-Marc Fontan, Juan-Luis Klein et Denis Bussières*  
2014, ISBN 978-2-7605-4125-2, 230 pages

**Transformations des marchés du travail  
et innovations syndicales au Québec**

Yanick Noisieux

2014, ISBN 978-2-7605-4088-0, 276 pages

**L'innovation sociale**

Les marches d'une construction théorique et pratique

*Sous la direction de Benoît Lévesque, Jean-Marc Fontan et Juan-Luis Klein*  
2014, ISBN 978-2-7605-3963-1, 474 pages

**Pour une nouvelle mondialisation**

Le défi d'innover

*Sous la direction de Juan-Luis Klein et Matthieu Roy*  
2013, ISBN 978-2-7605-3622-7, 414 pages

**Le rôle de l'université dans le développement local**

Expériences brésiliennes et québécoises

*Sous la direction de Gaëtan Tremblay et Paulo Freire Vieira*  
2012, ISBN 978-2-7605-3316-5, 272 pages

**Initiatives locales et lutte contre la pauvreté et l'exclusion**

*Sous la direction de Juan-Luis Klein et Christine Champagne*  
2011, ISBN 978-2-7605-3121-5, 352 pages

**L'économie sociale, vecteur d'innovation**

L'expérience du Québec

*Sous la direction de Marie J. Bouchard*  
2011, ISBN 978-2-7605-3060-7, 276 pages

**Innovation sociale et territoire**

Convergences théoriques et pratiques

*Sous la direction de Guy Bellemarre et Juan-Luis Klein*  
2011, ISBN 978-2-7605-2705-8, 212 pages

**L'innovation sociale**

Émergence et effets sur la transformation des sociétés

*Sous la direction de Juan-Luis Klein et Denis Harrisson*  
2007, ISBN 978-2-7605-1374-7, 482 pages





La mobilisation étudiante de 2012 – le « Printemps érable » – a été l'un des plus importants mouvements de masse de l'histoire récente du Québec. Elle a polarisé l'ensemble de la population québécoise et suscité de vifs débats dans tous les milieux, devenant même un sujet d'actualité internationale.

La vigueur de ce mouvement auquel ont participé des centaines de milliers de citoyennes et de citoyens mérite qu'on en fasse l'analyse avec un certain recul, tout en profitant encore de sa proximité dans le temps.

Cet ouvrage réunit les contributions d'universitaires s'étant distingués par leurs interventions critiques sur la place publique au cours de cette période. Il ne s'agit pas d'opposer les « pour » et les « contre » de la hausse des droits de scolarité et de la mobilisation qui en a résulté, mais de proposer une lecture critique faisant appel à différentes disciplines : philosophie, sociologie, science politique, anthropologie, travail social, littérature, géographie.

Aucune ligne directrice n'a été imposée aux auteurs, afin que les multiples dimensions du mouvement puissent apparaître et en révéler la richesse. Cela ne rend que plus frappante la convergence de la plupart des textes autour de l'enjeu de la démocratie.

- PIERRE-ANDRÉ TREMBLAY, Ph. D. en anthropologie, est professeur au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Ses recherches portent sur les mouvements sociaux, le développement local et la lutte à la pauvreté.
- MICHEL ROCHE, Ph. D. en science politique, est professeur au Département des sciences humaines de l'UQAC. Il s'intéresse à la question nationale québécoise et aux changements sociaux.
- SABRINA TREMBLAY, doctorante en développement régional, est professeure au Département des sciences humaines de l'UQAC. Elle se préoccupe des questions relatives à l'autonomisation des individus et des communautés et de leur mobilisation dans une perspective de développement local.

■ Ont collaboré à cet ouvrage

Pascale Dufour  
Jean-Marc Fontan  
Yann Fournis  
Koffi Gbenyo  
Cyndie Giroux  
Paul Leduc Browne  
Gabrielle Lemarier-Saulnier  
Isabelle Morin

Christian Nadeau  
Gabriel Nadeau-Dubois  
Geneviève Nootens  
Michel Roche  
Michel Seymour  
Pierre-André Tremblay  
Sabrina Tremblay  
Luc Vaillancourt